



Annexes

Conseil d'administration du 07 octobre 2010

CONSEIL D'ADMINISTRATION

07 octobre 2010

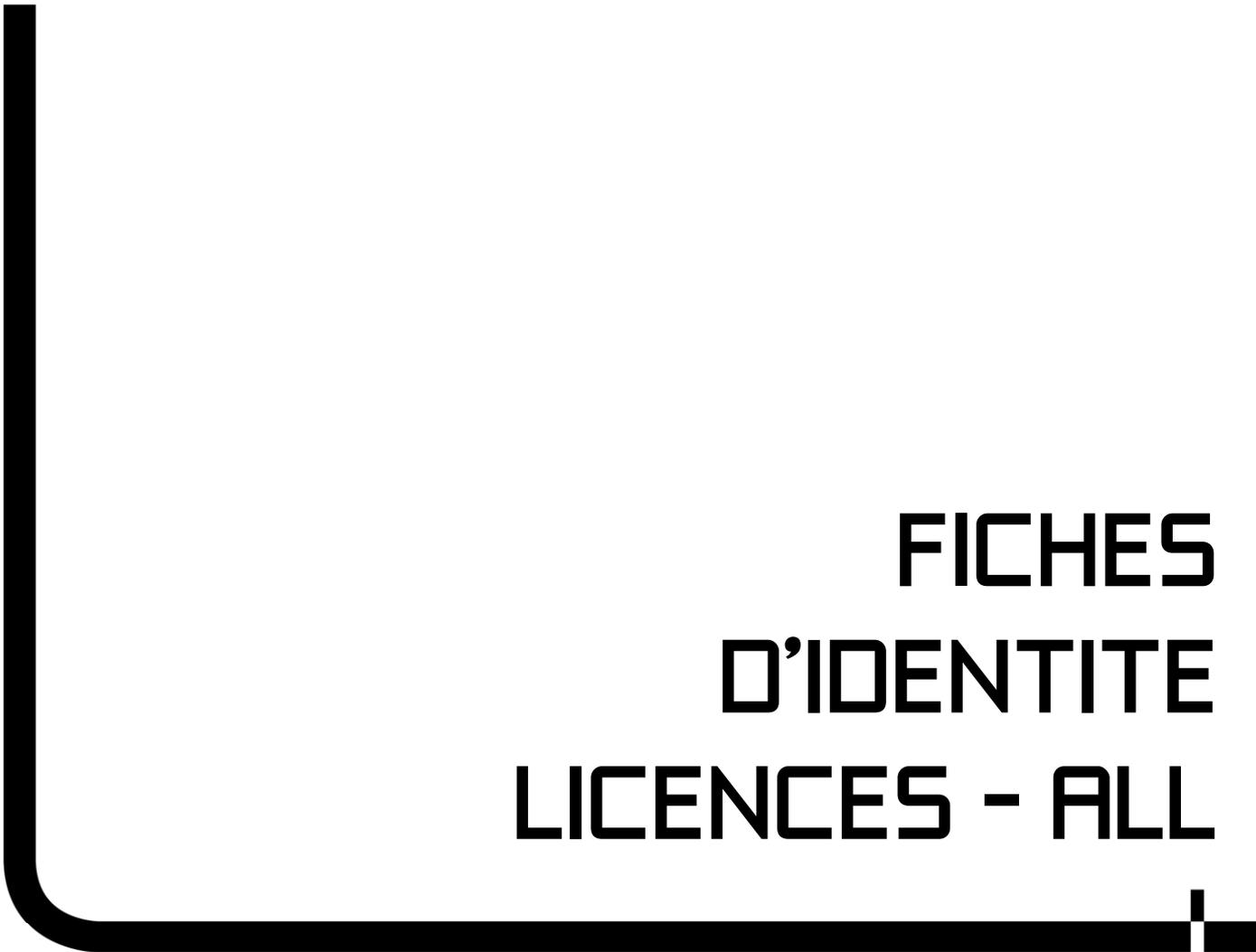
Point 2
CAMPAGNE D'HABILITATIONS
2012-2015

Avis favorable du CEVU du 22 septembre 2010

Mise à disposition du dossier principal dans l'espace de stockage de la liste de diffusion « conseil-ca ».



université
angers



**FICHES
D'IDENTITE
LICENCES - ALL**

Aménagements du rythme de la scolarité :

- le régime spécial permettant d'aménager une année d'études sur deux ans ;
- la dispense d'assiduité : pas de pénalisation en cas d'absences aux TD ou TP, les contrôles continus de la matière étant remplacés par une seule épreuve finale (pour tout ou partie de la formation).
- la possibilité de déplacer la moment de passation d'une épreuve de contrôle continu

Mesures favorisant l'accès aux informations et contenus pédagogiques :

- l'accès à l'Environnement Numérique de Travail (planning des cours, informations utiles à la formation..)
- la transmission des contenus des cours par l'enseignant ou via le Web (cours en ligne) ;
- les aides humaines (prise de notes de cours, aide à la réalisation de photocopies, soutien pédagogique, accompagnement des études) ;
- l'utilisation de matériels et logiciels spécifiques ...

Aménagements réglementaires des examens (circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006)

- le temps de composition majoré ;
- le secrétariat d'examen ;
- salle particulière ;
- présence d'une aide à la communication au début de l'épreuve ;
- l'adaptation de la présentation des sujets ...

La souplesse offerte dans les possibilités de valider les études ou les acquis professionnels, la possibilité de faire reconnaître les engagements étudiants (représentation dans les différents conseils de l'Université, engagement syndical ou dans une association), la mutualisation encore accrue dans le contrat 2012-2015 des enseignements au sein de l'UFR (UECG : unité d'enseignement de culture générale mettant l'accent sur la pluridisciplinarité ; UE 3PE et UEP : unité d'enseignement projet personnel et professionnel de l'étudiant et unités d'enseignement préprofessionnel, lui permettant de fonder sa spécialisation et sa professionnalisation) et de l'Université (UE Libres), ainsi que la mise en œuvre de la Charte Université-Handicap faciliteront l'accueil et l'accès aux savoirs des étudiants en situation de handicap, l'inscription de l'étudiant dans un projet personnel et professionnel, son éventuelle réorientation, et l'accueil en cours de parcours d'étudiants venant d'autres formations ou de professionnels désirent reprendre des études.

Responsable de la mention :

Nom Trivisani-Moreau

Prénom Isabelle

Qualité : Maître de conférences

Section CNU : 9ème

Tél : 02-41-73-37-06

Fax :

Portable :

e-mail : Isabelle.Trivisani@univ-angers.fr

Liste des annexes :

-Annexe 1 : Organigramme de la formation.

-Annexe 2 : Fiche d'auto-évaluation.

**-Annexe 3 : Fiche pédagogique, description des UE.
li_let_peda_20100909_v1**

-Annexe 4 : Équipe pédagogique. li_let_equi_20100909_v1

**-Annexe 5 : Contrôle des connaissances et des compétences.
li_let_cont_20100909_v1**

-Annexe 6 : Fiche RNCP. li_let_rncp_20100909_v1

-Annexe 7 : Annexe descriptive au diplôme. li_let_dipl_20100909_v1

-Annexe 8 : Charges d'enseignement. Li_let_char_20100909_v1

à l'intérieur de ces unités.

Des professionnels désirant reprendre leurs études peuvent ainsi valider une partie de leur parcours de licence. Des dispenses d'assiduité avec modalités spécifiques de contrôle des connaissances peuvent être accordées, pour une partie des enseignements, aux étudiants salariés.

Des aménagements pédagogiques et techniques sont proposés aux étudiants handicapés. Depuis le début des années 1990 en effet, l'université d'Angers a mis en place un service Relais Handicap, à la croisée des services universitaires et partenaires locaux, pour :

- faciliter l'accessibilité aux savoirs (évaluation des besoins pédagogiques et définition des aménagements nécessaires au sein de l'équipe plurielle Handicap de l'université, associant la MDPH49 ; mise en œuvre, suivi et ajustement des aménagements proposés par le Relais Handicap),
- sensibiliser au handicap (information aux étudiants et personnels de l'université – *plaquette, guide d'accueil* - ; des UEO et UEL seront proposées dans le prochain plan),
- développer l'accessibilité des bâtiments et salles de cours.

Certains des aménagements proposés (voir liste indicative ci-dessous) répondent également aux besoins des personnes en reprise d'étude, en formation continue ou encore salariées.

Aménagements du rythme de la scolarité :

- le régime spécial permettant d'aménager une année d'études sur deux ans ;
- la dispense d'assiduité : pas de pénalisation en cas d'absences aux TD ou TP, les contrôles continus de la matière étant remplacés par une seule épreuve finale
- la possibilité de déplacer le moment de passation d'une épreuve de contrôle continu

Mesures favorisant l'accès aux informations et contenus pédagogiques :

- l'accès à l'Environnement Numérique de Travail (planning des cours, informations utiles à la formation..)
- la transmission des contenus des cours par l'enseignant ou via le Web (cours en ligne) ;
- les aides humaines (prise de notes de cours, aide à la réalisation de photocopies, soutien pédagogique, accompagnement des études) ;
- l'utilisation de matériels et logiciels spécifiques ...

Aménagements réglementaires des examens (*circulaire n°2006-215 du 26 décembre 2006*)

- le temps de composition majoré ;
- le secrétariat d'examen ;
- salle particulière ;
- présence d'une aide à la communication au début de l'épreuve ;
- l'adaptation de la présentation des sujets ...

La souplesse offerte dans les possibilités de valider les études ou les acquis professionnels, la possibilité de faire reconnaître les engagements étudiants (représentation dans les différents conseils de l'Université, engagement syndical ou dans une association), la mutualisation encore accrue dans le contrat 2012-2015 des enseignements au sein de l'UFR (UECG : unité d'enseignement de culture générale mettant l'accent sur la pluridisciplinarité ; UE 3PE et UEP : unité d'enseignement projet personnel et professionnel de l'étudiant et unités d'enseignement préprofessionnel, lui permettant de fonder sa spécialisation et sa professionnalisation) et de l'Université (UE Libres), ainsi que la mise en œuvre de la Charte Université-Handicap faciliteront l'accueil et l'accès aux savoirs des étudiants en situation de handicap, l'inscription de l'étudiant dans un projet personnel et professionnel, son éventuelle réorientation, et l'accueil en cours de parcours d'étudiants venant d'autres formations ou de professionnels désirant reprendre des études.

RESPONSABLE DE LA MENTION :

Nom **STONA**

Prénom **CATHERINE**

Qualité : **MCF**

Section CNU : **11**

Tél : **02 41 22 64 67**

Fax :

Portable :

e-mail : catherine.stona@univ-angers.fr

fiche d'identité de licence (par mention) (renouvellement)

Domaine : Arts, Lettres, Langues
Mention : Langues, Littératures et Civilisations Étrangères
Spécialité(s) : /
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 : 1 <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT 2X RESTRUCTURATION 3 <input type="checkbox"/> FUSION précisions des modifications (pour 2 ou 3): — transformation de spécialisations en parcours langues — harmonisation au niveau de la mention de trois parcours langues : allemand, anglais, espagnol — création d'un parcours bivalent : anglais-allemand ou anglais-espagnol — modifications structurelles : l'offre de formation ne comporte plus d'UE d'Options identifiées sous cet intitulé. Les enseignements « au choix » sont distribués dans des UE de Culture Générale (UECG) et de Pré-professionnalisation (UEP en L2 et L3 - et 3PE au S2 de L1), mutualisées au niveau de la Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines, auxquelles s'ajoutent les UEL déjà présentés dans l'offre actuelle ; ces dernières sont ici également proposées au S5. Enfin, le projet personnel et professionnel de l'étudiant donne lieu à la création d'UE dédiées du S2 au S6 (UEP)
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :
Localisation de la formation : X Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur X (PRECISER) : U.F.R. Lettres, Langues et Sciences Humaines
Cohabilitation (préciser le nom des établissements concernés) : /
Partenariat international : /
Composante(s) associée(s) : /
Établissement(s) associé(s) /
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 45013 Langues et littératures étrangères : Allemand ; 45001 Langues et littératures étrangères : Anglais ; 45005 Langues et littératures étrangères : Espagnol secteur SISE (code et intitulé) : 23 Langues et littératures étrangères
Modalités de fonctionnement : X initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance <input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) : La formation est ouverte à des étudiants inscrits dans le cadre de la formation continue. L'inscription se fait par l'intermédiaire du Centre Universitaire de Formations Continue (CUFCO). Il existe une commission de validation des études. Cette commission attribue des équivalences pour des étudiants déjà diplômés par ailleurs, ou bien changeant d'orientation en cours de parcours de licence.

Il existe également une commission de validation des acquis professionnels, composée d'enseignants statutaires et de professionnels, qui attribue des équivalences pour des semestres, des unités d'enseignement, ou encore des matières à l'intérieur de ces unités.

Des professionnels désirant reprendre leurs études peuvent ainsi valider une partie de leur parcours de licence. Des dispenses d'assiduité avec modalités spécifiques de contrôle des connaissances peuvent être accordées, pour une partie des enseignements, aux étudiants salariés.

Des aménagements pédagogiques et techniques sont proposés aux étudiants handicapés. Depuis le début des années 1990 en effet, l'université d'Angers a mis en place un service Relais Handicap, à la croisée des services universitaires et partenaires locaux, pour :

faciliter l'accessibilité aux savoirs (évaluation des besoins pédagogiques et définition des aménagements nécessaires au sein de l'équipe plurielle Handicap de l'université, associant la MDPH49 ; mise en œuvre, suivi et ajustement des aménagements proposés par le Relais Handicap),

sensibiliser au handicap (information aux étudiants et personnels de l'université - *plaquette, guide d'accueil* - ; des UEO et UEL seront proposées dans le prochain plan),

développer l'accessibilité des bâtiments et salles de cours.

Certains des aménagements proposés (voir liste indicative ci-dessous) répondent également aux besoins des personnes en reprise d'étude, en formation continue ou encore salariées.

Aménagements du rythme de la scolarité :

le régime spécial permettant d'aménager une année d'études sur deux ans ;

la dispense d'assiduité : pas de pénalisation en cas d'absences aux TD ou TP, les contrôles continus de la matière étant remplacés par une seule épreuve finale

la possibilité de déplacer la moment de passation d'une épreuve de contrôle continu

Mesures favorisant l'accès aux informations et contenus pédagogiques :

l'accès à l'Environnement Numérique de Travail (planning des cours, informations utiles à la formation..)

la transmission des contenus des cours par l'enseignant ou via le Web (cours en ligne) ;

les aides humaines (prise de notes de cours, aide à la réalisation de photocopies, soutien pédagogique, accompagnement des études) ;

l'utilisation de matériels et logiciels spécifiques ...

Aménagements réglementaires des examens (*circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006*)

le temps de composition majoré ;

le secrétariat d'examen ;

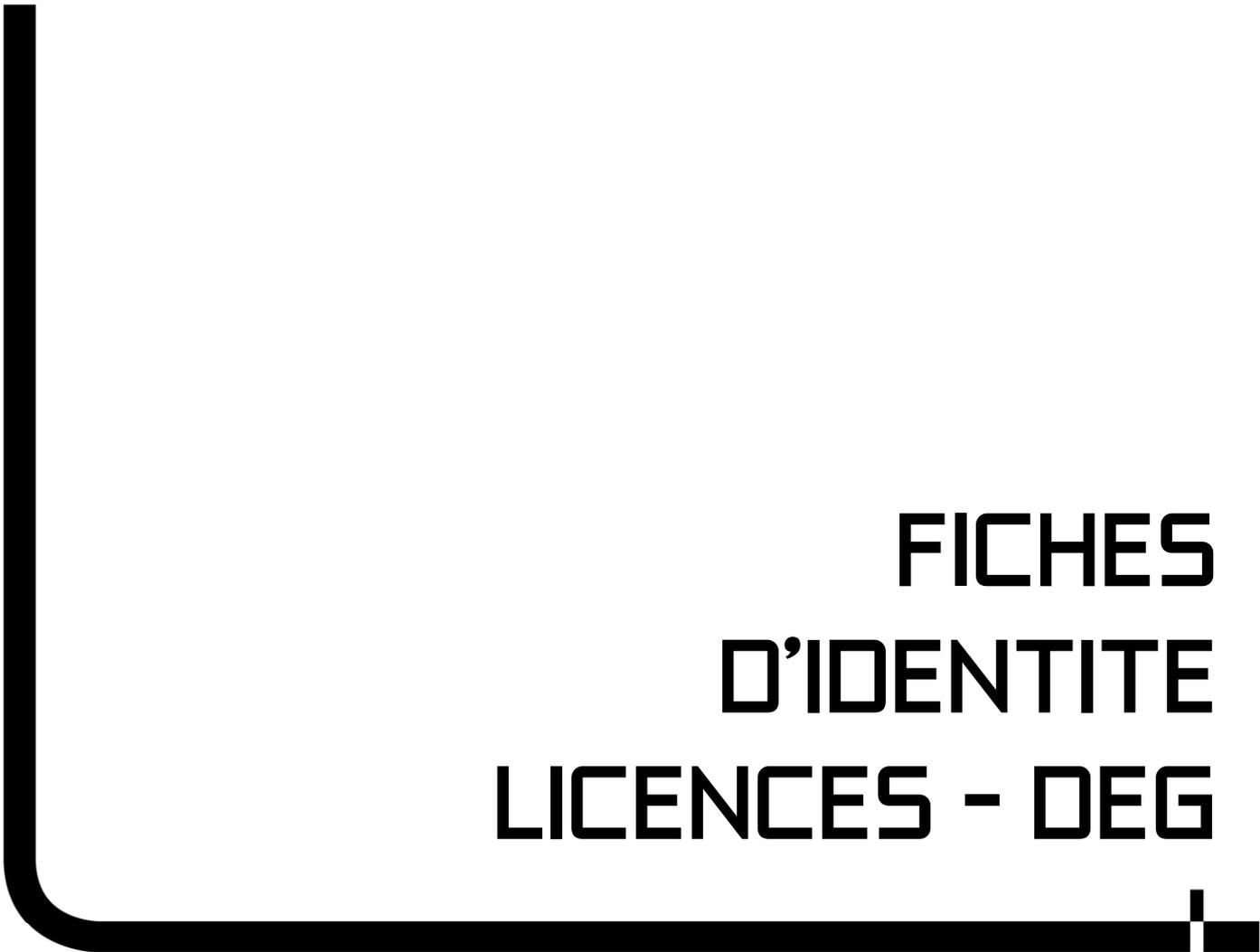
salle particulière ;

présence d'une aide à la communication au début de l'épreuve ;

l'adaptation de la présentation des sujets ...

La souplesse offerte dans les possibilités de valider les études ou les acquis professionnels, la possibilité de faire reconnaître les engagements étudiants (représentation dans les différents conseils de l'Université, engagement syndical ou dans une association), la mutualisation encore accrue dans le contrat 2012-2015 des enseignements au sein de l'UFR (UECG : unité d'enseignement de culture générale mettant l'accent sur la pluridisciplinarité ; UE 3PE et UEP : unité d'enseignement projet personnel et professionnel de l'étudiant et unités d'enseignement préprofessionnel, lui permettant de fonder sa spécialisation et sa professionnalisation) et de l'Université (UE Libres), ainsi que la mise en œuvre de la Charte Université-Handicap faciliteront l'accueil et l'accès aux savoirs des étudiants en situation de handicap, l'inscription de l'étudiant dans un projet personnel et professionnel, son éventuelle réorientation, et l'accueil en cours de parcours d'étudiants venant d'autres formations ou de professionnels désirant reprendre des études.

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom JEANNIN	Prénom MARC
Qualité : MCF	Section CNU : 11 ^e
Tél : 02 41 22 64 21	Fax :
Portable : 06 80 53 26 71	e-mail : marc.jeannin@univ-angers.fr



**FICHES
D'IDENTITE
LICENCES - DEG**

fiche d'identité de licence (par mention) (renouvellement)

Domaine : Droit	
Mention : Droit	
Spécialité(s) :	
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :	
<input checked="" type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT EN L'ETAT 2 <input type="checkbox"/> RESTRUCTURATION 3 <input type="checkbox"/> FUSION	
précisions des modifications (pour 2 ou 3):	
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :	
Localisation de la formation :	
<input type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet (L1 et L2) <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :	
Cohabilitation (préciser le nom des établissements concernés) :	
Partenariat international :	
Composante(s) associée(s) :	
Établissement(s) associé(s)	
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : secteur SISE (code et intitulé) : 36 Sciences juridiques	
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance <input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage	
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :	

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom : Gauriau	Prénom : Bernard
Qualité : PR 1 1 ^{ère} classe	Section CNU : 01
Tél : 02 41 96 21 35	Fax :
Portable :	e-mail : bernard.gauriau@univ-angers.fr

fiche d'identité de licence (par mention) (renouvellement)

Domaine : Droit Economie Gestion		
Mention : Administration publique		
Spécialité(s) :		
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :		
1 <input checked="" type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT	2 <input type="checkbox"/> RESTRUCTURATION	3 <input type="checkbox"/> FUSION
précisions des modifications (pour 2 ou 3):		
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :		
Localisation de la formation :		
<input checked="" type="checkbox"/> Angers	<input type="checkbox"/> Cholet	<input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :
Cohabilitation (préciser le nom des établissements concernés) :		
Partenariat international :		
Composante(s) associée(s) :		
Établissement(s) associé(s)		
Secteur DEGESIP (code et intitulé) :61301-Droit public		secteur SISE (code et intitulé) : 36 – Sciences juridiques
Modalités de fonctionnement :	<input checked="" type="checkbox"/> initiale	<input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance
	<input type="checkbox"/> En alternance	<input type="checkbox"/> par apprentissage
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :		

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom FOUGEROUSE	Prénom Jean
Qualité : MCF HDR	Section CNU : 02
Tél : 02 41 24 91 86	Fax :
Portable :	e-mail : j.fougerouse@orange.fr

Fiche d'identité de licence (par mention) (renouvellement)

Domaine : Droit, Economie, Gestion	
Mention : Sciences Economiques et de Gestion	
Spécialité(s) :	
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :	
1 <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT 2 <input type="checkbox"/> RESTRUCTURATION 3 <input checked="" type="checkbox"/> FUSION	
précisions des modifications (pour 2 ou 3): Fusion des licences de Sciences Economiques et de Gestion (SEG) et d'Administration Economique et Sociale (AES)	
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :	
Localisation de la formation :	
<input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :	
Cohabilitation (préciser le nom des établissements concernés) :	
Partenariat international :	
Composante(s) associée(s) :	
Établissement(s) associé(s)	
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 02062 Economie, Gestion (hors AES)	
secteur SISE (code et intitulé) : 62 Pluri Sces économiques et gestion	
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance	
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage	
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :	

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom : DANIEL	Prénom : Christophe
Qualité : Maître de Conférences	Section CNU : 05
Tél : 02 41 96 21 73	Fax :
Portable : 06 88 08 76 43	e-mail : christophe.daniel@univ-angers.fr

fiche d'identité de licence

Domaine Droit, Économie et Gestion

Mention : Licence Ingénierie des Services (renouvellement)

Domaine : Économie et gestion		
Mention : Ingénierie des Services		
Spécialité(s) :		
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :		
1 <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT	2 <input checked="" type="checkbox"/> RESTRUCTURATION	3 <input type="checkbox"/> FUSION
précisions des modifications (pour 2 ou 3):		
- intégration des DEUST (Économie et encadrement des activités équestres et de loisirs / Maintenance hôtelière, hospitalière et immobilière) dans la licence et ;		
- regroupement de toutes les filières service de l'UFR ITBS (tourisme, loisirs, patrimoine culturel, animation, sécurité, gestion technique de patrimoine immobilier, services de proximité)		
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : UFR INGENIERIE DU TOURISME DU BATIMENT ET DES SERVICES		
Localisation de la formation :		
X Angers	X Cholet	X Saumur
X (PRECISER) : LA ROCHELLE (ESC), RABAT, CANTON ET NINGBO CHINE		
Cohabilitation (préciser le nom des établissements concernés) :		
Partenariat international : Doubles diplômes : 1 en Angleterre Sheffield, 3 en Allemagne Wernigerode, Worms, Kempten, 1 en Espagne Palma de Majorque		
Composante(s) associée(s) :		
Établissement(s) associé(s) :		
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : secteur SISE (code et intitulé) :		
Modalités de fonctionnement :		
X initiale	X continue	<input type="checkbox"/> à distance
X En alternance X par apprentissage		
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :		
- Le Deust Maintenance hôtelière, hospitalière et immobilière a été intégré sous la forme d'une option par apprentissage et en alternance,		

- Le Deust Économie et encadrement des activités équestres et de loisirs a été intégré sous la forme d'une option permettant d'acquérir les 120 crédits en trois années, en partenariat avec l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (ex-École Nationale d'Équitation) qui assure la formation équestre des étudiants,
- L'organisation en alternance semestrielle enfin permet d'accueillir des étudiants pour une reprise d'étude notamment en semestre 5 ou 6.

RESPONSABLE DE LA MENTION :

Nom : Violier

Prénom : Philippe

Qualité : Professeur

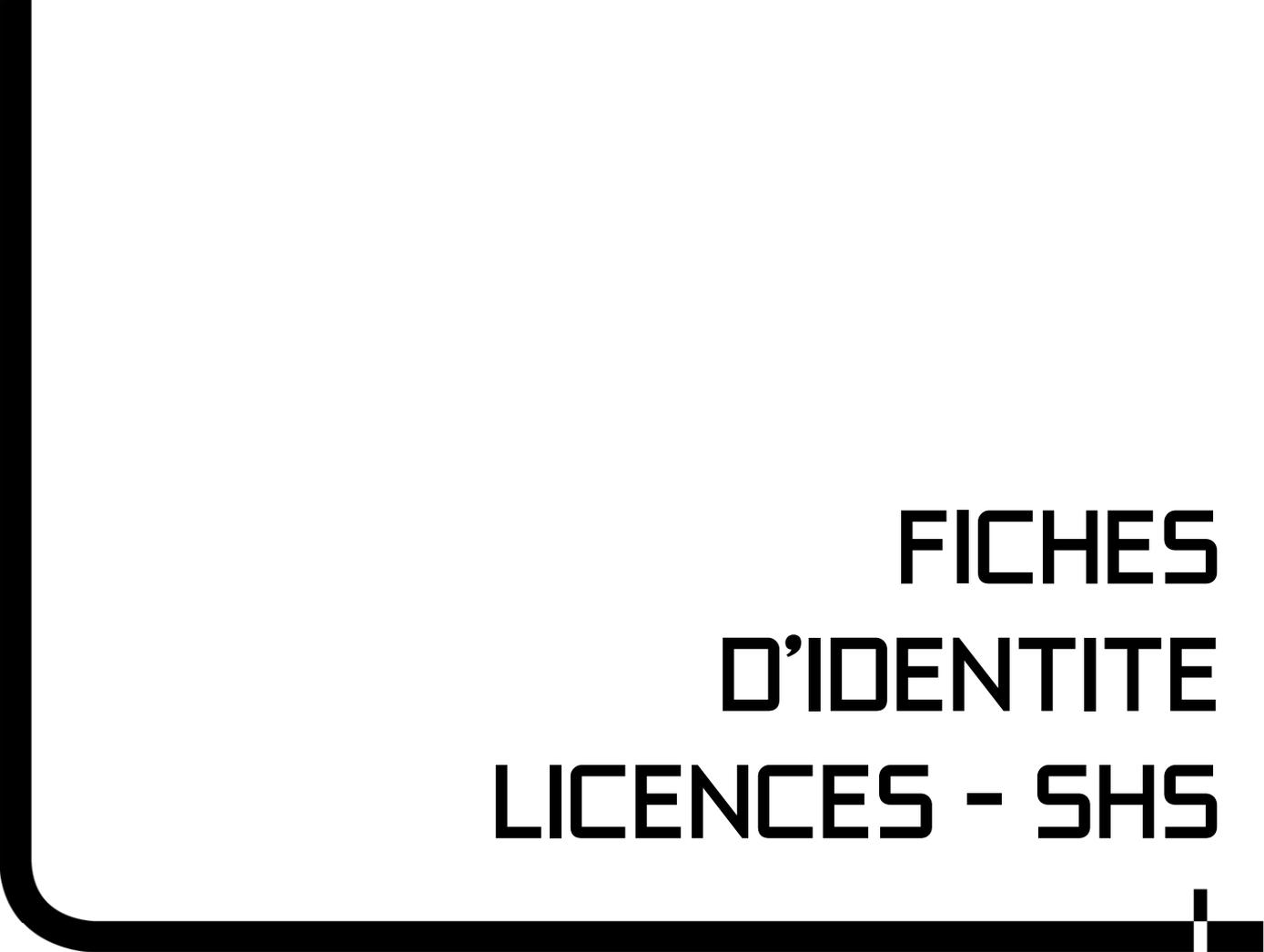
Section CNU : 23

Tél : 02 44 68 81 34

Fax : 02 44 68 81 01

Portable : 06 18 12 83 03

e-mail : philippe.violier@univ-angers.fr



**FICHES
D'IDENTITE
LICENCES - SHS**

fiche d'identité de licence (par mention) (renouvellement)

Domaine : Sciences humaines et sociales		
Mention : Histoire		
Spécialité(s) :		
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :		
1 RENOUELEMENT EN L'ETAT	2X RESTRUCTURATION	3 <input type="checkbox"/> FUSION
<p>précisions des modifications (pour 2 ou 3): les objectifs de cette nouvelle offre de formation sont d'augmenter le volume global d'heures suivies par les étudiants, d'assurer une solide formation disciplinaire tout en permettant aux étudiants d'acquérir une culture générale étendue, et enfin d'accroître la professionnalisation au cours de ces trois années.</p>		
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :		
Localisation de la formation :		
<input checked="" type="checkbox"/> Angers	<input checked="" type="checkbox"/> Cholet	<input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :
Cohabilitation (préciser le nom des établissements concernés) :		
Partenariat international :		
Composante(s) associée(s) :		
Établissement(s) associé(s)		
Secteur DEGESIP (code et intitulé) :52000 secteur SISE (code et intitulé) :27		
Modalités de fonctionnement :		
<input checked="" type="checkbox"/> initiale	<input checked="" type="checkbox"/> continue	<input type="checkbox"/> à distance
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage		
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :		
<p>La formation est ouverte à des étudiants inscrits dans le cadre de la formation continue. L'inscription se fait par l'intermédiaire du Centre Universitaire de Formations Continue (CUFCO).</p> <p>Il existe une commission de validation des études. Cette commission attribue des équivalences pour des étudiants déjà diplômés par ailleurs, ou bien changeant d'orientation en cours de parcours de licence.</p> <p>Il existe également une commission de validation des acquis professionnels, composée d'enseignants statutaires et de professionnels, qui attribue des équivalences pour des semestres, des unités d'enseignement, ou encore des matières à l'intérieur de ces unités.</p> <p>Des professionnels désirant reprendre leurs études peuvent ainsi valider une partie de leur parcours de licence. Des dispenses d'assiduité avec modalités spécifiques de contrôle des connaissances peuvent être accordées, pour une partie des enseignements, aux étudiants salariés.</p> <p>Des aménagements pédagogiques et techniques sont proposés aux étudiants handicapés. Depuis le début des années 1990 en effet, l'université d'Angers a mis en place un service Relais Handicap, à la croisée des services universitaires et partenaires locaux, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'accessibilité aux savoirs (évaluation des besoins pédagogiques et définition des aménagements 		

- nécessaires au sein de l'équipe plurielle Handicap de l'université, associant la MDPH49 ; mise en œuvre, suivi et ajustement des aménagements proposés par le Relais Handicap),
- sensibiliser au handicap (information aux étudiants et personnels de l'université - *plaquette, guide d'accueil* - ; des UEO et UEL seront proposées dans le prochain plan),
- développer l'accessibilité des bâtiments et salles de cours.

Certains des aménagements proposés (voir liste indicative ci-dessous) répondent également aux besoins des personnes en reprise d'étude, en formation continue ou encore salariées.

Aménagements du rythme de la scolarité :

- le régime spécial permettant d'aménager une année d'études sur deux ans ;
- la dispense d'assiduité : pas de pénalisation en cas d'absences aux TD ou TP, les contrôles continus de la matière étant remplacés par une seule épreuve finale
- la possibilité de déplacer la moment de passation d'une épreuve de contrôle continu

Mesures favorisant l'accès aux informations et contenus pédagogiques :

- l'accès à l'Environnement Numérique de Travail (planning des cours, informations utiles à la formation..)
- la transmission des contenus des cours par l'enseignant ou via le Web (cours en ligne) ;
- les aides humaines (prise de notes de cours, aide à la réalisation de photocopies, soutien pédagogique, accompagnement des études) ;
- l'utilisation de matériels et logiciels spécifiques ...

Aménagements réglementaires des examens (*circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006*)

- le temps de composition majoré ;
- le secrétariat d'examen ;
- salle particulière ;
- présence d'une aide à la communication au début de l'épreuve ;
- l'adaptation de la présentation des sujets ...

La souplesse offerte dans les possibilités de valider les études ou les acquis professionnels, la possibilité de faire reconnaître les engagements étudiants (représentation dans les différents conseils de l'Université, engagement syndical ou dans une association), la mutualisation encore accrue dans le contrat 2012-2015 des enseignements au sein de l'UFR (UECG : unité d'enseignement de culture générale mettant l'accent sur la pluridisciplinarité ; UE 3PE et UEP : unité d'enseignement projet personnel et professionnel de l'étudiant et unités d'enseignement préprofessionnel, lui permettant de fonder sa spécialisation et sa professionnalisation) et de l'Université (UE Libres), ainsi que la mise en œuvre de la Charte Université-Handicap faciliteront l'accueil et l'accès aux savoirs des étudiants en situation de handicap, l'inscription de l'étudiant dans un projet personnel et professionnel, son éventuelle réorientation, et l'accueil en cours de parcours d'étudiants venant d'autres formations ou de professionnels désirant reprendre des études.

RESPONSABLE DE LA MENTION :

Nom : BOISSON

Prénom : Didier

Qualité : PU

Section CNU :22

Tél : 02 41 87 53 89

Fax :

Portable : 06 74 41 75 36

e-mail :didier.boisson@univ-angers.fr

UNIVERSITE D'ANGERS – CONTRAT QUADRIENNAL 2012-2015 (vague B)

fiche d'identité de licence (par mention) (renouvellement)

Domaine : Sciences humaines et sociales
Mention : Géographie
Spécialité(s) :
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 : 1 <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT 2 <input checked="" type="checkbox"/> RESTRUCTURATION 3 <input type="checkbox"/> FUSION précisions des modifications (pour 2 ou 3): - Augmentation du volume horaire de la formation (300 heures/étudiant en plus) - Introduction de 120 heures/étudiant d'enseignements de culture générale - Renforcement des enseignements en langues vivantes - Renforcement des enseignements de préprofessionnalisation - Remplacement des parcours spécialisés par des choix de cours. - Meilleure individualisation du parcours de formation
Composante de rattachement :
Localisation de la formation : X Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :
Cohabilitation (préciser le nom des établissements concernés) :
Partenariat international :
Composante(s) associée(s) :
Établissement(s) associé(s)
Secteur DEGESIP : 53000 (Géographie) ; secteur SISE : 28 (Géographie)
Modalités de fonctionnement : X initiale X continue <input type="checkbox"/> à distance <input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage
Adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :
<p>La formation est ouverte à des étudiants inscrits dans le cadre de la formation continue. L'inscription se fait par l'intermédiaire du Centre Universitaire de Formations Continue (CUFCO).</p> <p>Il existe une commission de validation des études. Cette commission attribue des équivalences pour des étudiants déjà diplômés par ailleurs, ou bien changeant d'orientation en cours de parcours de licence.</p> <p>Il existe également une commission de validation des acquis professionnels, composée d'enseignants statutaires et de professionnels, qui attribue des équivalences pour des semestres, des unités d'enseignement, ou encore des matières à l'intérieur de ces unités.</p> <p>Des professionnels désirant reprendre leurs études peuvent ainsi valider une partie de leur parcours de licence. Des dispenses d'assiduité avec modalités spécifiques de contrôle des connaissances peuvent être accordées, pour une partie des enseignements, aux étudiants salariés.</p> <p>Des aménagements pédagogiques et techniques sont proposés aux étudiants handicapés. Depuis le début des années 1990 en effet, l'université d'Angers a mis en place un service Relais Handicap, à la croisée des services universitaires et partenaires locaux, pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- faciliter l'accessibilité aux savoirs (évaluation des besoins pédagogiques et définition des aménagements nécessaires au sein de l'équipe plurielle Handicap de l'université, associant la MDPH49 ; mise en œuvre, suivi et ajustement des aménagements proposés par le Relais Handicap),- sensibiliser au handicap (information aux étudiants et personnels de l'université – <i>plaquette, guide d'accueil</i> - ; des UEO et UEL seront proposées dans le prochain plan),- développer l'accessibilité des bâtiments et salles de cours. <p><i>Certains des aménagements proposés (voir liste indicative ci-dessous) répondent également aux besoins des personnes en reprise d'étude, en formation continue ou encore salariées.</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Aménagements du rythme de la scolarité :- le régime spécial permettant d'aménager une année d'études sur deux ans ;- la dispense d'assiduité : pas de pénalisation en cas d'absences aux TD ou TP, les contrôles continus de la matière étant remplacés par une seule épreuve finale- la possibilité de déplacer le moment de passation d'une épreuve de contrôle continu <p><i>Mesures favorisant l'accès aux informations et contenus pédagogiques :</i></p>

- l'accès à l'Environnement Numérique de Travail (planning des cours, informations utiles à la formation..)
- la transmission des contenus des cours par l'enseignant ou via le Web (cours en ligne) ;
- les aides humaines (prise de notes de cours, aide à la réalisation de photocopies, soutien pédagogique, accompagnement des études) ;
- l'utilisation de matériels et logiciels spécifiques ...

Aménagements réglementaires des examens (circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006)

- le temps de composition majoré ;
- le secrétariat d'examen ;
- salle particulière ;
- présence d'une aide à la communication au début de l'épreuve ;
- l'adaptation de la présentation des sujets ...

La souplesse offerte dans les possibilités de valider les études ou les acquis professionnels, la possibilité de faire reconnaître les engagements étudiants (représentation dans les différents conseils de l'Université, engagement syndical ou dans une association), la mutualisation encore accrue dans le contrat 2012-2015 des enseignements au sein de l'UFR (UECG : unité d'enseignement de culture générale mettant l'accent sur la pluridisciplinarité ; UE 3PE et UEP : unité d'enseignement projet personnel et professionnel de l'étudiant et unités d'enseignement préprofessionnel, lui permettant de fonder sa spécialisation et sa professionnalisation) et de l'Université (UE Libres), ainsi que la mise en œuvre de la Charte Université-Handicap faciliteront l'accueil et l'accès aux savoirs des étudiants en situation de handicap, l'inscription de l'étudiant dans un projet personnel et professionnel, son éventuelle réorientation, et l'accueil en cours de parcours d'étudiants venant d'autres formations ou de professionnels désirant reprendre des études.

Responsable de la mention :

Nom : PIERRE

Prénom : Geneviève

Qualité : MCF

Section CNU : 23

Tél : 02.41.22.63.57 ; 02.41.32.72.45

Fax :

Portable :

e-mail :genevieve.pierre@univ-angers.fr

fiche d'identité de licence (par mention) (renouvellement)

Domaine : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Mention : PSYCHOLOGIE
Spécialité(s) :
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :
1 <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT 2 <input checked="" type="checkbox"/> RESTRUCTURATION 3 <input type="checkbox"/> FUSION
précisions des modifications (pour 2 ou 3): 1) l'offre de formation ne comporte plus d'UE d'Options identifiées sous cet intitulé. Les enseignements « au choix » sont distribués dans des UE de Culture Générale (UECG) et de Pré-professionnalisation (UEP en L2 et L3 - et 3PE au S2 de L1), mutualisées au niveau de la Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines (<i>LLSH dans la suite du dossier</i>), auxquelles s'ajoutent les UEL déjà présentés dans l'offre actuelle ; ces dernières sont ici également proposées au S5 ; 2) le projet personnel et professionnel de l'étudiant donne lieu à la création d'UE dédiées du S2 au S6 (UEP) ; 3) il n'y a plus deux parcours en L3 : parcours « Psychologie » et parcours « Psychologie / Métiers de l'enseignement ». Ce dernier, inscrit dans le cadre du dernier contrat, n'est pas maintenu et se fonde dans l'offre d'UECG et d'UEP ; il fera l'objet d'une information spécifique à l'intention des étudiants pour l'entrée en Master MEF Enseignement Primaire ; 4) la nouvelle offre de Licence s'accompagne d'une augmentation très sensible du volume horaire total des enseignements par étudiant (<i>1438 heures étudiant contre 1196 heures annoncées dans le dernier contrat, 1290 heures dans le fonctionnement actuel, compte tenu du renforcement de certains enseignements</i>), dépendante des objectifs fixés qui seront présentés plus loin : ce volume augmente en L1 et L2 (<i>respectivement + 82 et + 125 heures étudiant</i>) ; en L3, il est réduit pour donner plus de temps à l'étudiant pour la réalisation du stage obligatoire de 140 heures (<i>436 heures contre 495 dans le fonctionnement actuel</i>).
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :
Localisation de la formation :
<input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :
Cohabitation (préciser le nom des établissements concernés) :
Partenariat international :
Composante(s) associée(s) :
Établissement(s) associé(s)
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 57000 (Psychologie) secteur SISE (code et intitulé) : 32 (Psychologie)
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance <input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :
La formation est ouverte à des étudiants inscrits dans le cadre de la formation continue. L'inscription se fait par l'intermédiaire du Centre Universitaire de Formations Continue (CUFCO). Il existe une commission de validation des études. Cette commission attribue des équivalences pour des

étudiants déjà diplômés par ailleurs, ou bien changeant d'orientation en cours de parcours de licence. Il existe également une commission de validation des acquis professionnels, composée d'enseignants statutaires et de professionnels de la psychologie, qui attribue des équivalences pour des semestres, des unités d'enseignement, ou encore des matières à l'intérieur de ces unités.

Des professionnels désirant reprendre leurs études (professionnels venant plus particulièrement des secteurs éducatifs et médico-sociaux) peuvent ainsi valider une partie de leur parcours de licence. Des dispenses d'assiduité avec modalités spécifiques de contrôle des connaissances peuvent être accordées, pour une partie des enseignements, aux étudiants salariés.

Des aménagements pédagogiques et techniques sont proposés aux étudiants handicapés. Depuis le début des années 1990 en effet, l'université d'Angers a mis en place un service Relais Handicap, à la croisée des services universitaires et partenaires locaux, pour :

- faciliter l'accessibilité aux savoirs (évaluation des besoins pédagogiques et définition des aménagements nécessaires au sein de l'équipe plurielle Handicap de l'université, associant la MDPH49 ; mise en œuvre, suivi et ajustement des aménagements proposés par le Relais Handicap),
- sensibiliser au handicap (information aux étudiants et personnels de l'université - *plaquette, guide d'accueil* - ; des UECG (unité d'enseignement de culture générale) et des UEL seront proposées dans le prochain plan),
- développer l'accessibilité des bâtiments et salles de cours.

Certains des aménagements proposés (voir liste indicative ci-dessous) répondent également aux besoins des personnes en reprise d'étude, en formation continue ou encore salariées.

Aménagements du rythme de la scolarité : le régime spécial permettant d'aménager une année d'études sur deux ans ; la dispense d'assiduité : pas de pénalisation en cas d'absences aux TD ou TP, les contrôles continus de la matière étant remplacés par une seule épreuve finale ; la possibilité de déplacer le moment de passation d'une épreuve de contrôle continu.

Mesures favorisant l'accès aux informations et contenus pédagogiques : l'accès à l'Environnement Numérique de Travail (planning des cours, informations utiles à la formation..) ; la transmission des contenus des cours par l'enseignant ou via le Web (cours en ligne) ; les aides humaines (prise de notes de cours, aide à la réalisation de photocopies, soutien pédagogique, accompagnement des études) ; l'utilisation de matériels et logiciels spécifiques ...

Aménagements réglementaires des examens (circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006) : le temps de composition majoré ; le secrétariat d'examen ; salle particulière ; présence d'une aide à la communication au début de l'épreuve ; l'adaptation de la présentation des sujets ...

La souplesse offerte dans les possibilités de valider les études ou les acquis professionnels, la possibilité de faire reconnaître les engagements étudiants (représentation dans les différents conseils de l'Université, engagement syndical ou dans une association), la mutualisation encore accrue dans le contrat 2012-2015 des enseignements au sein de la Faculté LLSH (UECG: unité d'enseignement de culture générale mettant l'accent sur la pluridisciplinarité ; UE 3PE et UEP: unité d'enseignement projet personnel et professionnel de l'étudiant et unités d'enseignements pré-professionnels, lui permettant de fonder sa spécialisation et sa professionnalisation) et de l'Université (UE Libres), ainsi que la mise en œuvre de la Charte Université-Handicap faciliteront l'accueil et l'accès aux savoirs des étudiants en situation de handicap, l'inscription de l'étudiant dans un projet personnel et professionnel, son éventuelle réorientation, et l'accueil en cours de parcours d'étudiants venant d'autres formations ou de professionnels désirant reprendre des études.

RESPONSABLE DE LA MENTION :

Nom : IRALDE

Prénom : Lydie

Qualité : MCU

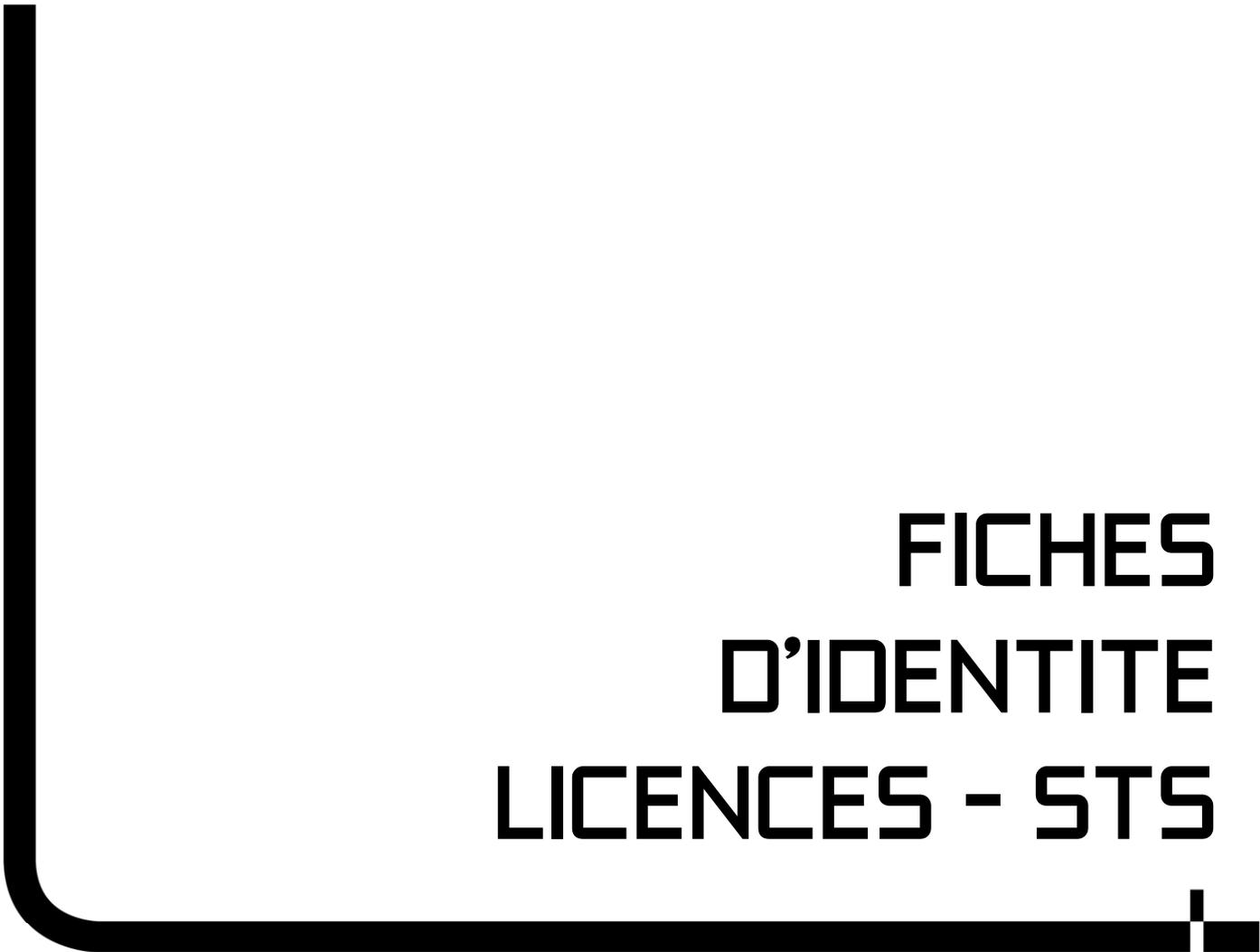
Section CNU : 16^{ème}

Tél : 02 41 39 38 97

Fax :

Portable : 06 78 39 52 95

e-mail : lydie.iralde@univ-angers.fr



**FICHES
D'IDENTITE
LICENCES - STS**

fiche d'identité de licence (par mention) (renouvellement)

Domaine : Sciences, Technologies et Santé	
Mention : INFORMATIQUE	
Spécialité(s) :	
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :	
1 <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT 2 <input checked="" type="checkbox"/> RESTRUCTURATION 3 <input type="checkbox"/> FUSION	
précisions des modifications (pour 2 ou 3): allongement de la durée du stage de fin de licence à deux mois (au lieu d'un), les options de S6 (Développement d'interfaces graphiques et Fondements de l'informatique) deviennent obligatoires, ce qui entraîne d'autres aménagements mineurs.	
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :	
Localisation de la formation :	
<input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :	
Cohabilitation (préciser le nom des établissements concernés) :	
Partenariat international :	
Composante(s) associée(s) :	
Établissement(s) associé(s)	
Secteur DGESIP (code et intitulé) : 15000 Informatique	
Secteur SISE (code et intitulé) : 14 Informatique	
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance	
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage	
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :	

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom : LEFEVRE	Prénom : Claire
Qualité : MCF	Section CNU : 27
Tél : 02.41.73.54.40	Fax :
Portable :	e-mail : claire.lefevre@info.univ-angers.fr

fiche d'identité de licence (par mention) (renouvellement)

Domaine : Sciences, Technologies et Santé
Mention : Sciences Physiques et Chimiques (SPC)
Spécialité(s) :
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 : 1 <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT 2 <input checked="" type="checkbox"/> RESTRUCTURATION 3 <input type="checkbox"/> FUSION
précisions des modifications (pour 2 ou 3) : Création d'un nouveau parcours en L3 : parcours Chimie et Médicaments, qui ne se distingue du parcours chimie-environnement que par la mise en place de 2 nouveaux modules. Proposition d'un nouveau module en S4 permettant l'insertion d'étudiants issus du portail Santé (PACES).
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : SCIENCES
Localisation de la formation : <input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :
Cohabilitation (préciser le nom des établissements concernés) :
Partenariat international :
Composante(s) associée(s) :
Établissement(s) associé(s) :
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 12000 (physique) - 13000 (chimie) -12043 (physique et chimie) secteur SISE (code et intitulé) : 02 (physique) - 03 (chimie) - 43 (physique et chimie)
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance <input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom : OCAFRAIN	Prénom : Maïténa
Qualité : Maître de Conférences	Section CNU : 32
Tél : 02 41 73 50 96	Fax : 02 41 73 54 05
Portable :	e-mail : maitena.ocafrain@univ-angers.fr

fiche d'identité de licence (par mention) (renouvellement)

Domaine : Sciences, Technologie et Santé	
Mention : Sciences du Vivant et Géosciences	
Spécialité(s) :	
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :	
1 <input checked="" type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT 2 <input type="checkbox"/> RESTRUCTURATION 3 <input type="checkbox"/> FUSION	
précisions des modifications (pour 2 ou 3):	
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :	
Localisation de la formation :	
<input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :	
Cohabilitation (préciser le nom des établissements concernés) :	
Partenariat international :	
Composante(s) associée(s) :	
Établissement(s) associé(s)	
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : secteur SISE (code et intitulé) :	
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance	
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage	
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :	

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom : Maugenest	Prénom : Sébastien
Qualité : Prag	Section CNU :
Tél : 02 41 73 54 37	Fax :
Portable :	e-mail : sebastien.maugenest@univ-angers.fr

fiche d'identité de licence (par mention) (renouvellement)

Domaine : Sciences, Technologies, Santé	
Mention : Ingénierie et Management de la Santé	
Spécialité(s) :	
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :	
1 <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT 2 <input checked="" type="checkbox"/> RESTRUCTURATION 3 <input type="checkbox"/> FUSION	
précisions des modifications (pour 2 ou 3) :	
<ul style="list-style-type: none"> • Changement de nom de la mention : ancienne dénomination (2008-2011) Licence Technologies et Entreprise qui devient « Licence Ingénierie et Management de la Santé » • Réorganisation de la <u>L1</u> : <ul style="list-style-type: none"> - harmonisation dans le cadre du réseau REMIS (Réseau des Ecoles de Management et d'Ingénierie de la Santé) - mise en place du S2R : semestre 2 de Réorientation à l'attention des L1 Santé (année PACES) • Maintien <u>L2</u> : <ul style="list-style-type: none"> - parcours général - et parcours préparatoire aux licences professionnelles (L2 - PLP) • Maintien <u>L3</u> : <ul style="list-style-type: none"> - voie courte → insertion professionnelle - Voie longue → master compatible 	
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET INGENIERIE DE LA SANTE	
Département ISSBA (Institut Supérieur de la Santé et des Bioproduits d'Angers)	
Localisation de la formation :	
<input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :	
Cohabilitation (préciser le nom des établissements concernés) : /	
Partenariat international : /	
Composante(s) associée(s) : /	
Établissement(s) associé(s) : Les universités du Réseau REMIS (Réseau des Ecoles de Management et d'Ingénierie de la Santé) : Angers, Bordeaux 2, Lille 1, Lyon 1, Montpellier 1, Nancy 1, Paris VI, Rouen.	
Secteurs DEGESIP (codes et intitulés) :	secteurs SISE (codes et intitulés) :
31600 : Génie des procédés 31602 : Génie biochimique 31606 : Génie agroalimentaire 31605 : Génie des systèmes industriels	13 Génie des procédés
30000 : Sciences et technologies industrielles 31407 : Contrôle et protection de l'environnement 31409 : Qualité	16 Sciences et technologies industrielles
21100 : Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie 21208 : Sciences agroalimentaires et nutrition 31400 : Technologies du vivant, environnement, sécurité 31401 : Biotechnologies 31404 : Technologies agroalimentaires 21210 : Santé	6 Sciences de la vie
21300 : Médecine	7 Médecine
21400 : Pharmacie	9 Pharmacie
71112 : Economie de la santé	38 Sciences économiques
72103 : Stratégie d'entreprise 72104 : Gestion des ressources humaines 72108 : Gestion de la production	39 Sciences de gestion

Modalités de fonctionnement : X initiale continue à distance
 X En alternance par apprentissage

Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :

En conformité avec les règlements de l'université

RESPONSABLE DE LA MENTION :

Nom MAURAS

Prénom Geneviève

Qualité : PR – Directrice de l'ISSBA

Section CNU : 87

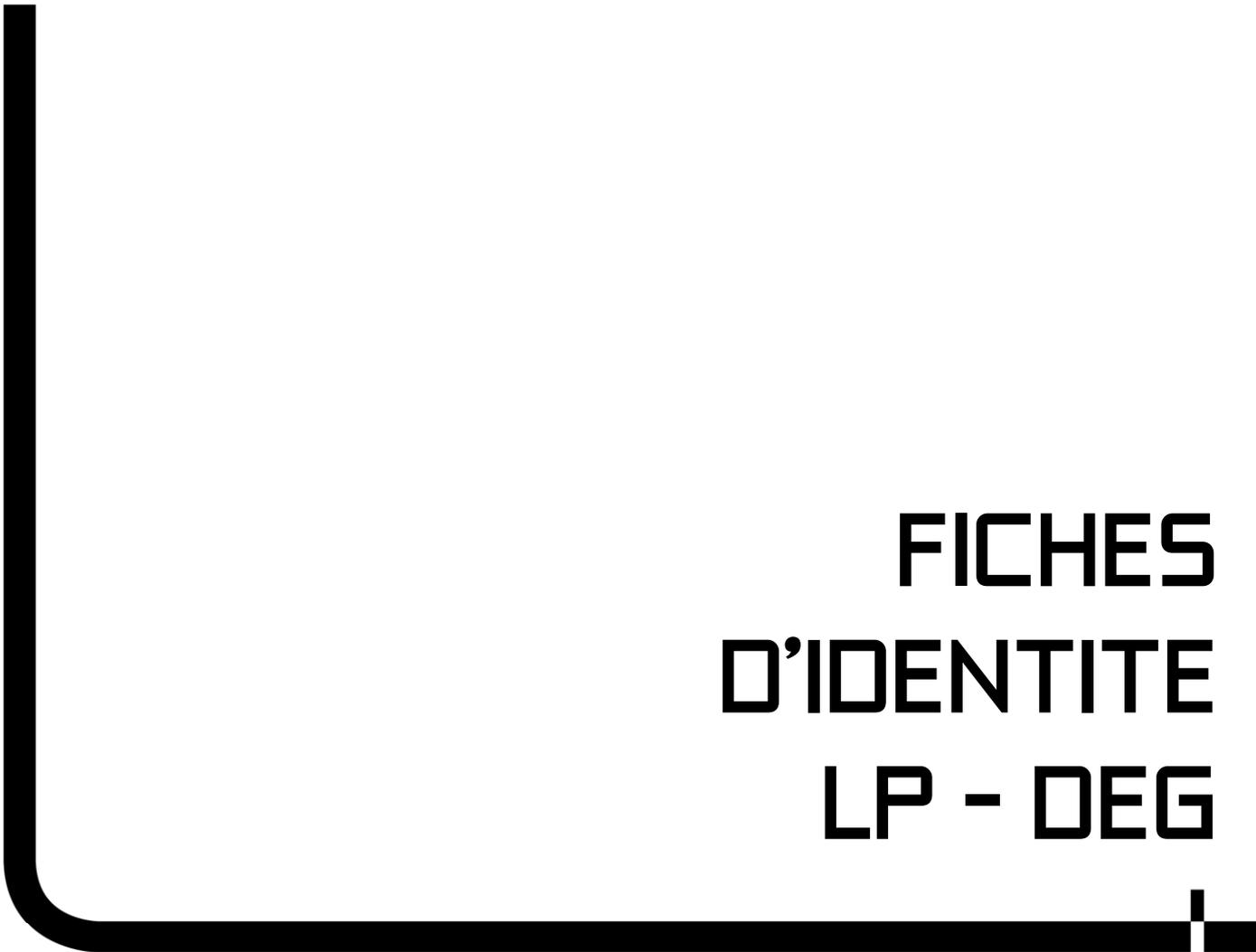
Tél : 02 41 22 67 02

Fax : 02 41 22 67 09

Portable : 06 17 92 21 16

e-mail : genevieve.mauras@univ-angers.fr

site internet : www.issba.fr



**FICHES
D'IDENTITE
LP - DEG**



université
angers

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel :

Code CNIS 242 (production et transformation) (cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale :

Habillement, mode et textile

Spécialité :

Mode et hautes technologies

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :

Septembre 2012

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : UFR ITBS
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : UFR ITBS

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation : néant
- Convention de partenariat avec le Lycée Renaudeau - La Mode de Cholet : organisation conjointe des enseignements, interventions des enseignants du Lycée de la Mode pour les enseignements techniques, utilisation des salles spécialisées.
- autres : Formation des étudiants et utilisation de la plate-forme technologique e-mode, dont l'Université d'Angers, le Lycée Renaudeau - La Mode et Ouest Mode Industrie sont les membres fondateurs.

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Université d'Angers-Campus de Cholet / Lycée Renaudeau - La Mode
- Commune : Cholet
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : LE GUENNEC, Aude
- Grade : PAST
- Fonctions : Maître de conférence associée
- Discipline principale enseignée : Histoire et sociologie de la mode
- Section de CNU : 115
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : 02 41 49 22 50
- Fax :
- Adresse courriel : aude.leguennec@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle
<http://www.univ-angers.fr>

Domaine : 240 - 241-242-243
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP :

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement : veiller à favoriser une insertion professionnelle de qualité pour les diplômés. Revoir la fiche RNCP sur la partie « compétences ».

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES
PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Assurance, banque, finance

(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Assurance, banque, finance

Spécialité : Métiers de la retraite et de la prévoyance

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 2004

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) :

IUP BANQUE FINANCE ASSURANCE - UFR DROIT, ÉCONOMIE ET GESTION
13, Allée François Mitterrand - BP 3633 - 49036 - ANGERS - Cedex 01

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres :

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : IUT
- Commune : ANGERS
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Michel VAILLANT
- Grade :
- Fonctions : Maître de Conférences
- Discipline principale enseignée : Droit privée
- Section de CNU : 01
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : 02.41.73.53.22
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : michel.vaillant@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :
http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=LP1&PAGE_RECHERCHE=2&FOR_LIBELLE=Licence%20professionnelle&COM_IDENT=11&FOR_MOTCLE=&DIS_CODE=&CYC_CODE=

Domaine : Assurance, banque, finance

Secteur DGESIP : 72106 Finance de marché et gestion bancaire

(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Echange et gestion (31)
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Commerce (312)

Spécialité : Achat

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 2008

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) :

UFR DROIT, ECONOMIE ET GESTION ANGERS

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabilitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres :

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : IUT
- Commune : ANGERS
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : David RULENCE
- Grade : Classe normale
- Fonctions : Maître de Conférences
- Discipline principale enseignée : Sciences de gestion
- Section de CNU : 06
- Autres formations dont il assure la responsabilité : LP DISTECH
- Tél. : 02.41.73.52.52 (73.44.24)
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : david.rulence@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : <http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=ILPA&langue=1>

Domaine : Echange et gestion
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP : 72000 Gestion

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

**DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)**

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Echange et gestion
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Commerce

Spécialité : licence professionnelle conception et distribution spécialisées jeux et jouets.

Cette nouvelle dénomination correspondant à l'autonomisation de l'option conception, commercialisation de la licence professionnelle des métiers du jeu et du jouet. Toutefois une mutualisation importante des cours est maintenue avec la nouvelle licence professionnelle : ludothèque (50% des heures en tronc commun). Ce tronc commun d'apport théorique et pratique est pertinent au regard des proximités des deux métiers.

Cette évolution est proposée afin d'accroître la lisibilité des formations et une adaptation plus fine de la formation aux métiers. Il est devenu important que les diplômés soient reconnus par un diplôme spécifique au regard de la profession.

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : septembre 2003

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : ITBS (UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services)
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : ITBS, Campus de Cholet

Composante(s) associée(s) : aucune

Autre(s) établissement(s) concerné(s) : aucun

- Cohabilitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres :

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Campus de Cholet
- Commune : Cholet
- Code département : 49302

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : TROUSSET, Marie-Jeanne
- Grade : Certifiée hors classe
- Fonctions : professeur titulaire
- Discipline principale enseignée : marketing
- Section de CNU : 6
- Autres formations dont il assure la responsabilité : DU « Conseiller-vendeur en magasin spécialisé de jeux et jouets »
- Tél. : 0603082610
- Fax : 0244688101/0241492259
- Adresse courriel : marie-jeanne.trousset@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : <http://www.univ-angers.fr>

Domaine :

(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP :

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Echange et gestion (31)

(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Commerce (312)

Spécialité : Distribution mention Management et Gestion de rayon (DISTECH), Grandes surfaces (312w)

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :
2005

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Convention avec le monde professionnel :
- autres : Association Distech Grandes Surfaces

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : IUT Angers-Cholet
- Commune : Angers
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : David Rulence
- Grade : Classe Normale
- Fonctions : Maitre de Conférence
- Discipline principale enseignée : Sciences de Gestion, distribution
- Section de CNU : 06
- Autres formations dont il assure la responsabilité : Licence Professionnelle commerce Spécialité Achat
- Tél. : 02.41.73.53. 45
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : david.rulence@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : <http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=ILPCD&langue=1>

Domaine : Echange et gestion

Secteur DGESIP : 72102

(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

**DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)**

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Services aux personnes
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Activités culturelles et artistiques

Spécialité : licence professionnelle ludothécaire et médiation du jeu

Cette nouvelle dénomination correspondant à l'autonomisation de l'option ludothèque de la licence professionnelle des métiers du jeu et du jouet. Toutefois une mutualisation importante des cours est maintenue avec la nouvelle licence professionnelle conception et distribution spécialisées en jeux et jouets (50% des heures en tronc commun). Ce tronc commun d'apport théorique et pratique est pertinent au regard des proximités des deux métiers. Cette évolution est proposée afin d'accroître la lisibilité des formations et une adaptation plus fine de la formation aux métiers. Il est devenu important que les diplômés soient reconnus par un diplôme spécifique au regard de la profession.

Ce choix s'explique aussi par la professionnalisation du métier et l'ouverture croissance de sites structurés autour de l'objet culturel que représente le jeu ou le jouet en tant que support de jeu.

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : septembre 2003

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : ITBS (UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services)
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : ITBS, Campus de Cholet

Composante(s) associée(s) : aucune

Autre(s) établissement(s) concerné(s) : aucun

- Cohabilitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres :

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Campus de Cholet
- Commune : Cholet
- Code département : 49302

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : TROUSSET, Marie-Jeanne
- Grade : Certifiée hors classe
- Fonctions : professeur titulaire
- Discipline principale enseignée : marketing
- Section de CNU : 6
- Autres formations dont il assure la responsabilité : DU « Conseiller-vendeur en magasin spécialisé de jeux et jouets »
- Tél. : 0603082610
- Fax : 0244688101/0241492259
- Adresse courriel : marie-jeanne.trousset@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : <http://www.univ-angers.fr>

Domaine :
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP :

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel :
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Commerce

Spécialité : *Management et Distribution : Management de rayon de produits agricoles, horticoles ou alimentaires*

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :

Composante(s) assurant :

▫ La responsabilité pédagogique de la formation : IMIS ESTHUA
7 Allée François Mitterand- BP 40455
49004 ANGERS CEDEX

▫ La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : Université d'Angers

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel
- autres : Groupe ESA, Université d'Angers

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Groupe Ecole Supérieure d'Agriculture
- Commune : Angers
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- • Nom, prénom :
- pour l'Université d'Angers : - Mme Sandrine SCHEFFER, docteur en géographie

- pour le Groupe ESA :

Hélène RONGEOT, responsable de programmes Licences pro au groupe ESA, docteur En Sciences
Catherine TEYSSIER, ingénieur INH, enseignante en Sciences commerciales au groupe ESA Angers

Tél. :

Université d'Angers : Tel : 02.41.96.23.23 Fax : 02.41.96.23.00

IMIS ESTHUA : Tel : 02.41.96 21 99 Fax : 02 41 96 22 00

e-mail : laurence.lepicier@univ-angers.fr

Groupe ESA : tel : 02 41 23 55 55 Fax 02 41 23 55 00

e-mail : h.rongeot@groupe-esa.com, c.teyssier@groupe-esa.com

- Grade : [Maître de conférence](#)
- Fonctions : [enseignant chercheur](#)
- Discipline principale enseignée : [géographie et économie du secteur agroalimentaire, restauration, gastronomie, développement territorial](#)
- Section de CNU [23](#)

- Autres formations dont il assure la responsabilité : [licence professionnelle management des produits frais dans les filières agroalimentaires \(jusqu'en 2007\), en projet pour le prochain contrat : parcours de master tourisme : ingénierie et développement de la restauration](#)
- Tél. [02.44.68.81.00](#) fax : [02.44.68.81.01](#)
- Adresse courriel • Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :
[www.univ-angers.fr](#)
[www.groupe-esa.com](#)

Domaine :

Secteur DGESIP :

(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement : [je ne sais pas](#)

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement : [je ne sais pas](#)

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : 312 - Commerce, vente
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCIALISATION, SPECIALISEE PRODUITS EQUINS

Spécialité :

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :

Composante(s) assurant : UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services

- La responsabilité pédagogique de la formation : Sylvine Pickel Chevalier, MCF ESTHUA
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : Claudie Roulleau, secrétaire ESTHUA

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres :
Institut Français du Cheval et de l'Équitation
Ecole d'équitation éthologique Blondeau

Localisation de la formation : Campus de Saumur

- Etablissement(s) : ITBS
- Commune : Saumur
- Code département : 49400

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : PICKEL CHEVALIER Sylvine
- Grade : MCF
- Fonctions :
- Discipline principale enseignée : Géographie du tourisme et des loisirs
- Section de CNU : 23
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
Parcours Tourisme et Loisirs Sportifs du Master Management et développement du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs,
Double diplôme Master Management du Tourisme Udayana (Bali)/ITBS
- Tél. : 06 27 39 17 25
- Fax :
- Adresse courriel : sylvine.chevalier@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle ([http](http://)) :

Domaine :

(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP :

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

**DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)**

Etablissement :

Secteur professionnel :
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale :: Commerce

Spécialité : Viticulture Œnologie : Marketing et commerce international des vins de terroirs

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : Septembre 2008

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : Université d'Angers UFR de Sciences
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) Université d'Angers UFR de Sciences

Composante(s) associée(s) :**Autre(s) établissement(s) concerné(s) :**

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres : Groupe ESA (Ecole supérieure d'agriculture, Angers)
Lycée de Briacé – Campus de Briacé – 44430 LE LANDREAU
LEGTA et CFA de Montreuil Bellay – Route de Méron – 49260 MONTREUIL BELLAY
Lycée Charles Péguy – 3 rue de la Sèvre – BP 1960744196 CLISSON CEDEX

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Groupe ESA
- Commune : Angers
- Code département : 49000

Par ailleurs, certains enseignements sont prévus :

- à l'UFR Sciences de l'Université
- sur les sites des lycées agricoles partenaires, en particulier pour l'utilisation des installations techniques de production et de vinification :
Lycée de Briacé – Campus de Briacé – 44430 LE LANDREAU
LEGTA et CFA de Montreuil Bellay – Route de Méron – 49260 MONTREUIL BELLAY
Lycée Charles Péguy – 3 rue de la Sèvre – BP 1960744196 CLISSON CEDEX

Enfin, une négociation est entamée avec des universités étrangères (réseau DNM Master Vintage) pour des séquences de formation à l'étranger.

Responsable de la formation :

1. pour l'Université d'Angers :
 - Maitena OCAFRAIN, Docteur en chimie analytique, Maître de conférences, 32^{ème} section
 - discipline principale enseignée : Chimie

Tél. : 02.41.73.50.96

Fax : 02.41.73.54.05

e-mail. : maitena.ocafrain@univ-angers.fr

Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : www.univ-angers.fr

2. pour le Groupe ESA :

- Frédérique JOURJON, Docteur en œnologie-ampélogie, HDR
- Discipline principale enseignée : Processus agroalimentaire
- Responsable du département Agroalimentaire et Œnologie. Directrice du laboratoire de recherche GRAPPE

Tél. : 02 41 23 55 55

Fax : 02 41 23 55 00

e-mail. : f.jourjon@groupe-esa.com**Domaine :**

(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP :

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

La demande de renouvellement est-elle assortie d'un aménagement substantiel de la formation¹ ? NON La licence a été habilitée en 2007 pour une ouverture effective en septembre 2008. Le dossier est représenté dans le cadre du contrat quadriennal de l'Université d'Angers. La rentrée 2010 représentera la 3^{ème} promotion.Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI

« Avis favorable pour deux ans.

Veiller à assurer un recrutement et une insertion professionnelle de qualité. »

L'absence de certitude d'assurer un recrutement et donc une insertion professionnelle de qualité a conduit à différer l'ouverture à septembre 2008. Depuis, nous avons un recul sur la première promotion sortie en juin 2009 concernant les résultats de placement. L'insertion professionnelle de ces jeunes gens est très positif car tous les diplômés ont trouvé un emploi dans les 6 mois après leur sortie de la licence.

Par ailleurs, les effectifs croissent depuis 3 ans (15 en 2008-2009, 20 en 2009-2010 et 23 en 2010-2011).

¹ Par aménagement substantiel de la formation, on entend toute modification qui remet en cause de manière significative les objectifs de la licence professionnelle :

- changement d'intitulé ;
- modifications du contenu de formation. Si cet aménagement substantiel porte uniquement sur le contenu de formation remplir le paragraphe IV.1 et retirer l'annexe.
- modifications importantes des volumes horaires des enseignements ;
- ...

En revanche, des modifications mineures de coefficients, de volumes horaires ou de contenus d'UE relèvent de l'évolution normale d'une formation, notamment lorsque ces modifications font suite aux observations émises par le Conseil de Perfectionnement de la licence professionnelle.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Echange et gestion

(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Gestion des ressources humaines

Spécialité : Gestion des compétences

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :
2006

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) :

UFR Droit Economie et Gestion

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabilitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres :

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : IUT
- Commune : ANGERS
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : NEKKA Hadj
- Grade : Classe normale
- Fonctions : Maître de Conférences
- Discipline principale enseignée : Sciences de gestion
- Section de CNU : 06
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : 02.41.73.52.52 (44.42)
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : hadj@hotmail.com
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :
http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=IDUGRH1&PAGE_RECHERCHE=2&FOR_LIBELLE=Licence%20professionnelle&COM_IDENT=11&FOR_MOTCLE=&DIS_CODE=&CYC_CODE=

Domaine : Echange et gestion

Secteur DGESIP : 72104

(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

UNIVERSITE D'ANGERS – CONTRAT QUADRIENNAL 2012-2015 (vague B)

**DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)**

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Echange et Gestion
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Management des Services aériens

Spécialité : Transport aérien

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 1 sept 2004

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation :
Université d'Angers, UFR ITBS (Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services)
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) :
Université d'Angers, UFR ITBS (Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services)

Composante(s) associée(s) : Aucune

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
Aéroports de Rennes Air Ouest Assistance
Travail en collaboration avec l'aéroport de Dublin Sky Handling Partner
En cours de signature avec Aéroports de Paris (ADP)
Projet de signature et collaboration avec Dubai National Air Transport basé à Genève (DNATA)
Collaboration avec l'ENAC de Toulouse
- autres :
Etude d'une délocalisation de la licence professionnelle en 2011 à Rabat au Maroc.

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Université d'Angers, Campus universitaire de Cholet, rue Pierre Lecoq
- Commune : Cholet
- Code département : 49300

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : MONDOU Véronique
- Grade : Maître de conférence
- Fonctions : Coordinateur de la licence professionnelle
- Discipline principale enseignée : Géo économie du transport aérien
- Section de CNU : 2^{ème} section
- Autres formations dont elle assure la responsabilité : Tourisme et patrimoine Saumur au Pôle universitaire du Saumurois
- Tél. : 02 44 68 81 00
- Fax : 02 44 68 81 01
- Adresse courriel : veronique.mondou@univ-angers.fr

- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : univ-angers.fr

Domaine :

(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP : ???????

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.
Augmentation du nombre d'heures

La réponse apportée développement de la partie technique Opérations dans l'aéroport

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Echange et gestion

(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Management des organisations

Spécialité : Management de PME/PMI

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :
2005

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) :

U.F.R. de droit, d'économie et de gestion

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Lycée technologique la Providence (partenaire principal à l'origine de la formation)
- Partenariat avec le monde professionnel
- Partenariat avec la Communauté d'agglomération du Choletais (CAC), partie prenante de la formation (son vice-président, M. John DAVIS, ayant contribué à l'élaboration du projet de la licence)

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : IUT Angers/Cholet - Antenne de Cholet et Domaine Universitaire de Cholet et Lycée Technique La Providence
- Commune : CHOLET
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Thierry CAILLEAU
- Grade :
- Fonctions : Maître de Conférences
- Discipline principale enseignée : Sciences économiques
- Section de CNU : 5^{ème} section
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : 02.41.96.21.71
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : thierry.cailleau@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :
http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=LP6&PAGE_RECHERCHE=2&FOR_LIBELLE=Licence%20professionnelle&COM_IDENT=11&OR_MOTCLE=&DIS_CODE=&CYC_CODE=

Domaine : Echange et gestion

Secteur DGESIP : 71221

(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Echange et gestion
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Management des organisations

Spécialité : Management des Entreprises Agricoles

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :
2005

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres : Groupe ESA,

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Ecole Supérieure d'Agriculture
- Commune : ANGERS
- Code département : 49

Responsable de la formation :

Pour l'IUT

- Nom, prénom : Françoise PICARD
- Grade : Hors classe
- Fonctions : Maître de Conférences
- Discipline principale enseignée : Biologie Organismes
- Section de CNU : 68
- Autres formations dont il assure la responsabilité : Licence professionnelle Métiers du Conseil en Elevage
- Tél. : 02.41.73.52.08
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : francoise.picard@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :
<http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=ILPMO&langue=1>

Domaine : Echange et gestion
gestion des entreprises)
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP : 71 221 (Administration et

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Communication et information
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Management des organisations

Spécialité : Management des entreprises culturelles

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 2004

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) :

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres :

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : IUT
- Commune : ANGERS
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Sandrine EMIN-GUIBERT
- Grade : CN
- Fonctions : Maître de Conférences
- Discipline principale enseignée : Gestion
- Section de CNU : 06
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : 02.41.73.52.52
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : sandrine.emin@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=LP8&PAGE_RECHERCHE=1&FOR_LIBELLE=Licence%20professionnelle&COM_IDENT=11&OR_MOTCLE=&DIS_CODE=&CYC_CODE=

Domaine : Gestion
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP : 72000 sciences de gestion

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

Lors de la campagne de renouvellement 2006, il a été demandé que des partenariats soient formalisés avec des organismes représentant des collectivités territoriales :

Deux réponses ont été apportées à cette demande : Premièrement, dans le cadre d'un échange réciproque établi avec le CNFPT d'Angers, il a été convenu que les étudiants des deux établissements pouvaient assister à des séminaires organisés à l'IUT ou au CNFPT lorsque des thématiques sur la culture et le territoire pouvaient intéresser les deux parties. Deuxièmement, le service culturel de la mairie d'Angers a accepté le principe d'une collaboration étroite avec la licence : ce partenariat est tout d'abord pédagogique puisque des membres du service culturel de la mairie participeront à la formation à partir de la rentrée 2008, notamment à propos de la mise en œuvre des politiques culturelles et de leur suivi à l'échelle communale.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES EN RENOUVELLEMENT Vague B (2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Sciences de gestion
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Echange et gestion – Management des organisations

Spécialité : Licence professionnelle Management des établissements équestres

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : ITBS
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : ITBS

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
 - Convention avec le monde professionnel :
 - autres :
 - Institut Français du Cheval et l'Equitation - Cadre Noir (49)
 - Cité du Cheval de Tarascon (CCI du Pays d'Arles) (13)
 - Lycée agricole de Saint-Cyran-du-Jambot (36)
- Ces trois partenariats ont donné lieu à la rédaction d'une convention.
- Ecole Blondeau (49)
- Ce partenariat n'a pas fait l'objet d'une convention

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Université d'Angers, UFR ITBS, Campus de Saumur / Cité du Cheval de Tarascon
- Commune : Saumur / Tarascon
- Code département : 49 / 13

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Mondou Véronique
- Grade : Maître de conférences
- Fonctions :
- Discipline principale enseignée : Géographie
- Section de CNU : 23
- Autres formations dont il assure la responsabilité : LP Management des services aériens, Licence Valorisation touristique et économique de la culture, des arts et du patrimoine
- Tél. : 02 44 68 81 00 - 06 20 47 54 01
- Fax : 02 44 68 81 01
- Adresse courriel : veronique.mondou@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : www.univ-angers.fr

Domaine : Droit, économie, gestion
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP : 72103 Stratégie d'entreprise

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

Mise en place d'un Conseil de perfectionnement. Ce Conseil a été mis en place (le dernier s'est tenu le jeudi 1^{er} juillet 2010). Par ailleurs, le contact avec les professionnels est permanent grâce aux interventions qu'ils réalisent dans cette formation.

**DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)**

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Services aux personnes
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Hôtellerie et tourisme

Spécialité : Restauration

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : UFR ITBS
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : UFR ITBS

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel : CCI d'Angers et Lycée Hôtelier de Saumur
- autres :

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Université d'Angers
- Commune : Angers
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : ETCHEVERRIA Olivier
- Grade : MCF
- Fonctions : MCF
- Discipline principale enseignée : Géographie de l'alimentation dans les sociétés industrialisées
- Section de CNU : 23
- Autres formations dont il assure la responsabilité : Magistère de Tourisme, option Management de l'hôtellerie et des métiers de l'hébergement et Master Tourisme, gastronomie et dynamiques locales
- Tél. : 02-44-68-81-19
- Fax : 02-44-68-81-01
- Adresse courriel : olivier.etcheverria@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : www.univ-angers.fr

Domaine : DEG
transport, tourisme, commerce
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP : 71113 Economie des services :

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Echange et Gestion
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Hôtellerie et Tourisme

Spécialité : Métiers touristiques de la découverte économique

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 1 septembre 2012

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation :
Université d'Angers, UFR ITBS (Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services)
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) :
Université d'Angers, UFR ITBS (Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services)

Composante(s) associée(s) : Aucune

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire
Association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire, ACFCI - Paris, Angers Loire Tourisme
- autres :

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Université d'Angers, UFR ITBS (Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services)
- Commune : Angers
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Morice Jean-René
- Grade : Maître de Conférence
- Fonctions : Responsable du département Culture et Patrimoine - UFR ITBS (Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services), Responsable des Relations Internationales de l'UFR
- Discipline principale enseignée : Géographie du tourisme et de la culture
- Section de CNU : 23
- Autres formations dont il assure la responsabilité : Mention de Master « Management de la Culture : arts et patrimoine, Spécialité « Valorisation économique de la culture »
- Tél. :
- Fax :
- Adresse courriel : jean-rene.morice@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : univ-angers.fr

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Secteur DGESIP : 72000 Gestion

(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

UNIVERSITE D'ANGERS – CONTRAT QUADRIENNAL 2012-2015 (vague B)

**DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)**

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Echange et Gestion
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Management des organisations

Spécialité : Gestion de l'Habitat Social

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 1 sept 2012

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation :
Université d'Angers, UFR ITBS (Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services)
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) :
Université d'Angers, UFR ITBS (Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services)

Composante(s) associée(s) : Aucune

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
en cours de signature avec l'USH (représentant de tous les types de bailleurs sociaux) - l'Union Sociale pour l'Habitat délégation des pays de la Loire pour la politique et la stratégie de la formation, ainsi qu'une aide aux projets tuteurés.
en cours de signature avec Maine et Loire Habitat (la Sté logement du dép.t 49) pour des visites et des rencontres professionnelles.
- autres :
Partenariat avec l'association ADN FORMATION (97 Fort de France) pour une délocalisation de la licence professionnelle en Septembre 2011 afin d'accueillir 12 stagiaires en FC et FI.

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Université d'Angers, Domaine universitaire de Cholet, rue Pierre Lecoq
- Commune : Cholet
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : THIBAUT François
- Grade : PRCE, Docteur en Technologie et Sciences de l'Homme
- Fonctions : Coordinateur des licences professionnelles, Chargé du suivi des étudiants sortis du domaine universitaire de Cholet (Antenne universitaire d'Angers)
- Discipline principale enseignée : Analyse des risques, Gestion de projet et Qualité
- Section de CNU 60^{ième}
- Autres formations dont il assure la responsabilité : Licence Professionnelle Bâtiment et Construction, option Gestionnaire de Sites Immobiliers
- Tél. : 02 41 68 81 25
- Fax : 02 44 68 81 01
- Adresse courriel : francois.thibault@univ-angers.fr

- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle ([http](http://univ-angers.fr)) : univ-angers.fr

Domaine : SHS et STS
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP : 02062 Economie, gestion

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

**FICHES
D'IDENTITE
LP - DEG**

COMPLEMENT- LIVRET N°2



université
angers

**DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)**

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Sciences juridiques
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : « Activités juridiques »

Spécialité : « Droit et métiers du notariat »

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 13 septembre 2010

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : UFR Droit, économie et gestion d'Angers
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : UFR Droit, économie et gestion d'Angers

Composante(s) associée(s) : Néant

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel : Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel d'Angers et Institut des métiers du notariat d'Angers
- autres :

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Université d'Angers, UFR droit, économie et gestion et Institut des métiers du notariat d'Angers
- Commune : Angers
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Sauvage François
- Grade : Professeur
- Fonctions : Vice-doyen de la Faculté de droit, d'économie, de gestion
- Discipline principale enseignée : Droit civil
- Section de CNU : 01
- Autres formations dont il assure la responsabilité : Master droit privé
- Tél. : 06 87 58 09 43
- Fax :
- Adresse courriel : cf.sauvage@orange.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :

Domaine : DEG

Secteur DGESIP : Droit notarial

(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.



Dossier de création de Licence professionnelle

Partie A : Présentation générale de la formation

Licence professionnelle Bancassurance (Dénomination nationale : assurance, banque, finance)

Dossier déposé

X dans le cadre de la contractualisation 2012-2015 (vague B)

Etablissement déposant

Nom : UNIVERSITE D'ANGERS

Adresse : 40 rue de Rennes - BP 73532 - 49035 ANGERS CEDEX 01

Composante associée :

Centre de formation de la profession bancaire (CFPB)

Délégation régionale ouest

Immeuble Horizon

12 rue Gaëtan Rondeau

44200 Nantes

Date d'examen et avis du CEVU sur la création :

Date d'examen et délibération du CA sur la création :

Secteur DGESIP (voir annexe) : 71109

I. FICHE D'IDENTITE DE LA FORMATION

- Domaine, secteur professionnel, dénomination nationale, spécialité et code CNIS

La maquette présentée reprend les caractéristiques de la licence "Banque" du CFPB. Afin de mieux coller à la réalité du métier de chargé de clientèle, nous faisons le choix d'un intitulé "Bancassurance".

Dénomination nationale : assurance, banque, finance

Domaine professionnel : 313 - Finances, banque, assurances

Code CNIS : 122

- Modalités d'enseignement (formation initiale ou continue, en alternance¹, par apprentissage ou contrat de professionnalisation)

Formation en alternance, par apprentissage (ou contrat de professionnalisation).

VAE possible

- Responsables de la formation

(1) Nom, prénom, coordonnées: Séjourné Bruno, UFR Droit, Economie, Gestion

Statut: MCF - HDR

Section CNU: 05

(2) Nom, prénom, coordonnées: Hernandez François, UFR Droit, Economie, Gestion

Statut: Pr. Secondaire

(3) Nom, prénom, coordonnées: Grèze Didier, CFPB région Ouest

- Etablissement support administratif (responsable du dépôt du dossier)
Université d'Angers, avec le soutien du CFPB (CFA Banques)

¹ Préciser le cadre juridique choisi et le CFA gestionnaire (joindre la convention)
mars 2010

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Services aux collectivités

Dénomination nationale : Activités juridiques

Spécialité : Métiers Administratifs Territoriaux

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : UFR Droit, Economie et Gestion
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : UFR Droit, Economie et Gestion

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Université d'Angers
- Commune : Angers
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Gaboriau Vincent
- Grade : Maître de Conférences
- Discipline principale enseignée :
 - Droit et finances des collectivités territoriales (M2 Droit des interventions publiques)
 - Droit administratif des biens (L3 Droit)
 - Droit administratif (L2 Droit)
 - Droit administratif (L2 AES)
 - Institutions administratives (L1 Droit)
 - Préparation aux concours administratifs – Dissertation juridique (DU CEPCA)
- Section de CNU : 02
- Autres formations dont il assure la responsabilité : DU CEntre de Préparation au Concours de l'Administration (CEPCA)
- Tél. : 02 41 96 21 58
- Fax : 02 41 96 21 96
- Adresse courriel : vincent.gaboriau@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : <http://www.univ-angers.fr/accueilcomp.asp?ID=5>

Domaine :

Secteur DGESIP : 61304 Droit des collectivités territoriales

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Production et Transformations (Habillement, mode et textile) et Echange et gestion (Commerce)

(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : (changement de nom)

Ancien : LICENCE PROFESSIONNELLE DES INDUSTRIES DE LA MODE

Nouveau : LICENCE PROFESSIONNELLE DES METIERS DE LA MODE

Spécialité : 24 MATERIAUX SOUPLES et 31 ECHANGES ET GESTION

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 2000

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation :

UFR de Droit, d'Economie et de Gestion – Université d'Angers - Nathalie SAMIER, samier@univ-angers.fr

- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) :

UFR de Droit, d'Economie et de Gestion – Université d'Angers – Campus de Cholet- Monique CHARRIER, monique.charrier@univ-angers.fr

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Convention avec le monde professionnel : CNAM de Cholet - Institut Colbert (convention remodifiée, en attente de signatures)

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Campus de Cholet - UFR de Droit, d'Economie et de Gestion
- Commune : CHOLET
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : SAMIER NATHALIE
- Grade : Maître de Conférences en Sciences de Gestion
- Fonctions : Responsable Pédagogique de la Licence professionnelle - Chargée de Mission à la Formation Professionnelle des Enseignants-Chercheurs - Présidence de l'Université d'Angers
- Discipline principale enseignée : Management des Ressources Humaines - Contrôle de Gestion Sociale
- Section de CNU : 06
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : 0241962178
- Adresse courriel : samier@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : <http://www.univ-angers.fr/FORMATION.asp?ID=DLPMO1&langue=1>

Domaine : DEG

Secteur DGESIP : 72000

(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

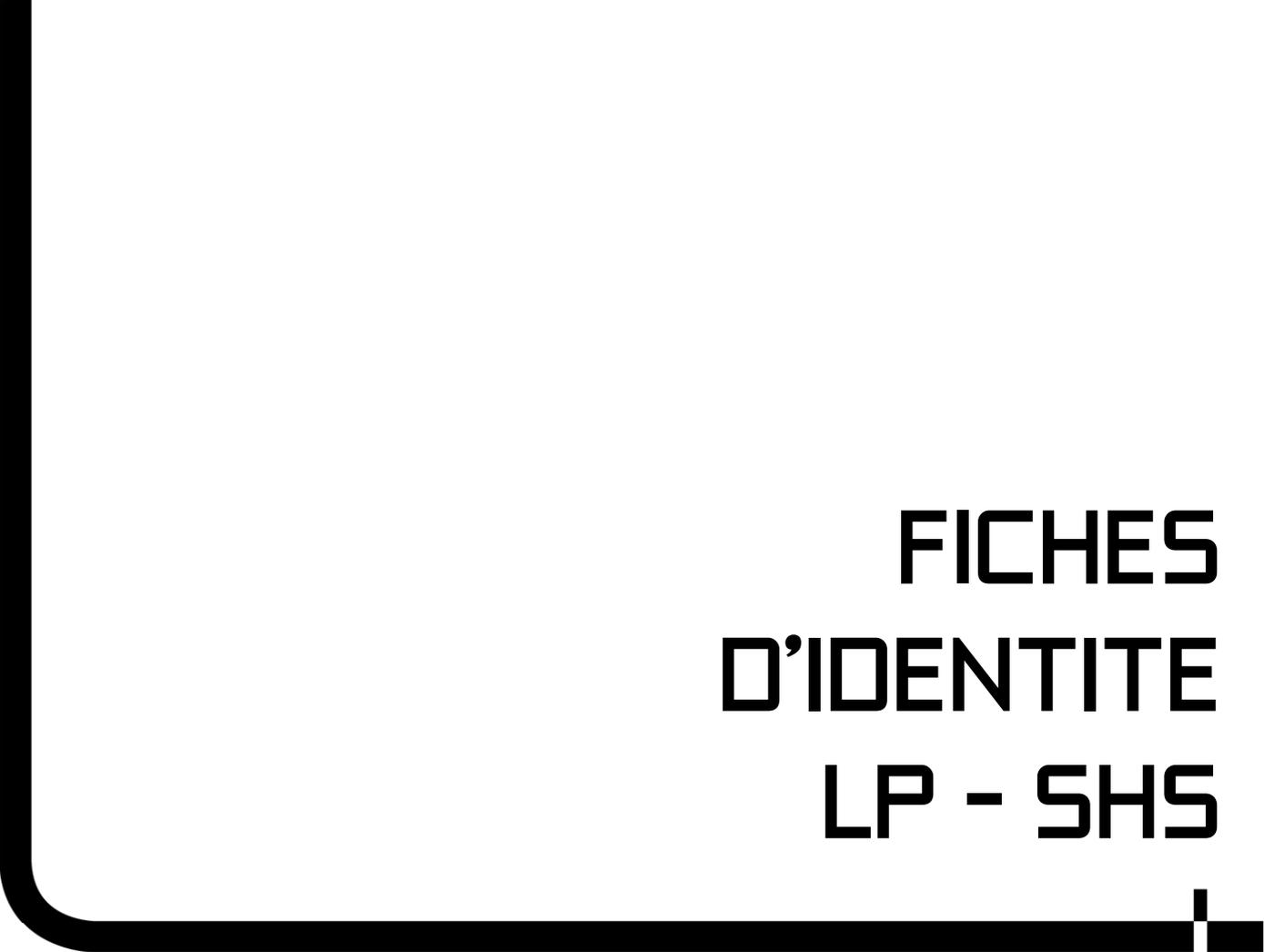
Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? x OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

Changement de nom en adéquation avec les « métiers de la mode » : **LP des Métiers de la Mode**

Augmentation de la part des enseignements dispensés par les universitaires



**FICHES
D'IDENTITE
LP - SHS**

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : 0490970N UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : SHS

(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : SP1 - Aménagement du Paysage

Spécialité : 214 – Aménagement paysager (parc, jardins, espaces verts, terrains de sport)

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : septembre 2012

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation :
 - Université d'Angers UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines - département de Géographie
 - Groupe ESA Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers
 - LEGTA du Fresne Angers
 - Lycée Général Agricole et Horticole de Pouillé
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) :
 - Université d'Angers, UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines - département de Géographie

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel : **CAUE : Centre d'Aménagement d'Urbanisme et d'Environnement du Maine et Loire**
- autres :
 - Groupe ESA Ecole Supérieure d'Agriculture
 - Lycée Général Agricole et Horticole de Pouillé 49 Les Ponts de Cé
 - LEGTA du Fresne 49 St Gemmes sur Loire

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) :
 - Université d'Angers - UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
 - Groupe Ecole Supérieure d'Agriculture
 - LEGTA du Fresne
 - Lycée Général Agricole et Horticole de Pouillé
- Commune : **Angers**
- Code département : **49**

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : **Maillet Grégoire**
- Grade : **Docteur en Géographie**
- Fonctions : **Maitre de Conférences**
- Discipline principale enseignée : **Géographie, Gestion Aménagement des espaces naturels**
- Section de CNU : **23**
- Autres formations dont il assure la responsabilité : **aucune**
- Tél. : **02 41 73 52 88**
- Fax : **02 41 73 53 52**
- Adresse courriel : **gregoire.maillet@univ-angers.fr**
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :

Domaine : **SHS**
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGEIP : 53502

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement : **22 septembre 2010**

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : SP6-Communication et information
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : SP6-Ressources documentaires et bases de données

Spécialité : Traitement et gestion des archives et des bibliothèques

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 2005

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : UFR des lettres, langues et sciences humaines
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : UFR des lettres, langues et sciences humaines

Composante(s) associée(s) : aucune

Autre(s) établissement(s) concerné(s) : aucun

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel : une convention existe avec EDF pour l'ensemble de la filière « archives » de l'université d'Angers.
- autres : une convention existe avec l'association « Archives du féminisme » et le Centre des archives du féminisme (Service commun de documentation de l'université d'Angers), pour l'ensemble de la filière « archives » de l'université d'Angers.

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Université d'Angers, UFR des lettres, langues et sciences humaines
- Commune : Angers
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : MARCILLOUX Patrice
- Grade : Maître de conférences des universités de classe normale
- Fonctions : Vice-doyen de la faculté des lettres, langues et sciences humaines, assesseur à la pédagogie et à la vie étudiante
- Discipline principale enseignée : archivistique
- Section de CNU : 22
- Autres formations dont il assure la responsabilité : aucune
- Tél. : 02.41.22.64.78
- Fax : 02.41.22.64.19
- Adresse courriel : patrice.marcilloux@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : <http://www.univ-angers.fr>.

Domaine : Sciences humaines et sociales
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP : 56004 Archives et documentation

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement : 22 septembre 2010

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement : 7 octobre 2010

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

« Renforcer la place des professionnels en activité ». Réponse : la formation est pilotée et animée par trois conservateurs d'archives et des bibliothèques, détachés sur des postes de maîtres de conférences, qui disposent tous d'une expérience professionnelle tout à la fois longue, récente et renouvelée.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : 330 g

Services aux personnes : 33

Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales : 330

Application à une activité des services : g

Dénomination nationale : Licence professionnelle Intervention sociale « Coordination, Handicap et Vieillesse »

Spécialité : intervention sociale

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 2004

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : Département de Psychologie
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : UFR de Lettres

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Convention avec le monde professionnel : Cnam - Iforis

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) :
- Commune :
- Code département :

Responsable de la formation :

Nom, prénom : Fromage Benoît

- Grade : Professeur
- Fonctions : Enseignement et recherche
- Discipline principale enseignée : Psychologie
- Section de CNU 16
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : 02 41 22 64 75
- Adresse courriel : benoit.fromage@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :

Domaine : Domaine tecnico-professionnel des services : 3 Secteur DGESIP :

(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? NON

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel :
Services aux personnes

Dénomination nationale :
Intervention sociale

Spécialité :
Métiers du développement social urbain

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :
2005

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : UFR Lettres, langues et Sciences Humaines, CUFCO

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Conventions : ARIFTS-SAFRAN, CNAM-IFORIS (établissement de formation au travail social)

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Université d'Angers
- Commune : Angers
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Pihet Christian
- Grade : Professeur
- Fonctions : Université d'Angers
- Discipline principale enseignée : Géographie humaine et sociale
- Section de CNU 23
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : 02 41 22 63 44
- Fax :
- Adresse courriel : christian.pihet@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : www.univ-angers.fr

Domaine : SHS

Secteur DGESIP : 53002

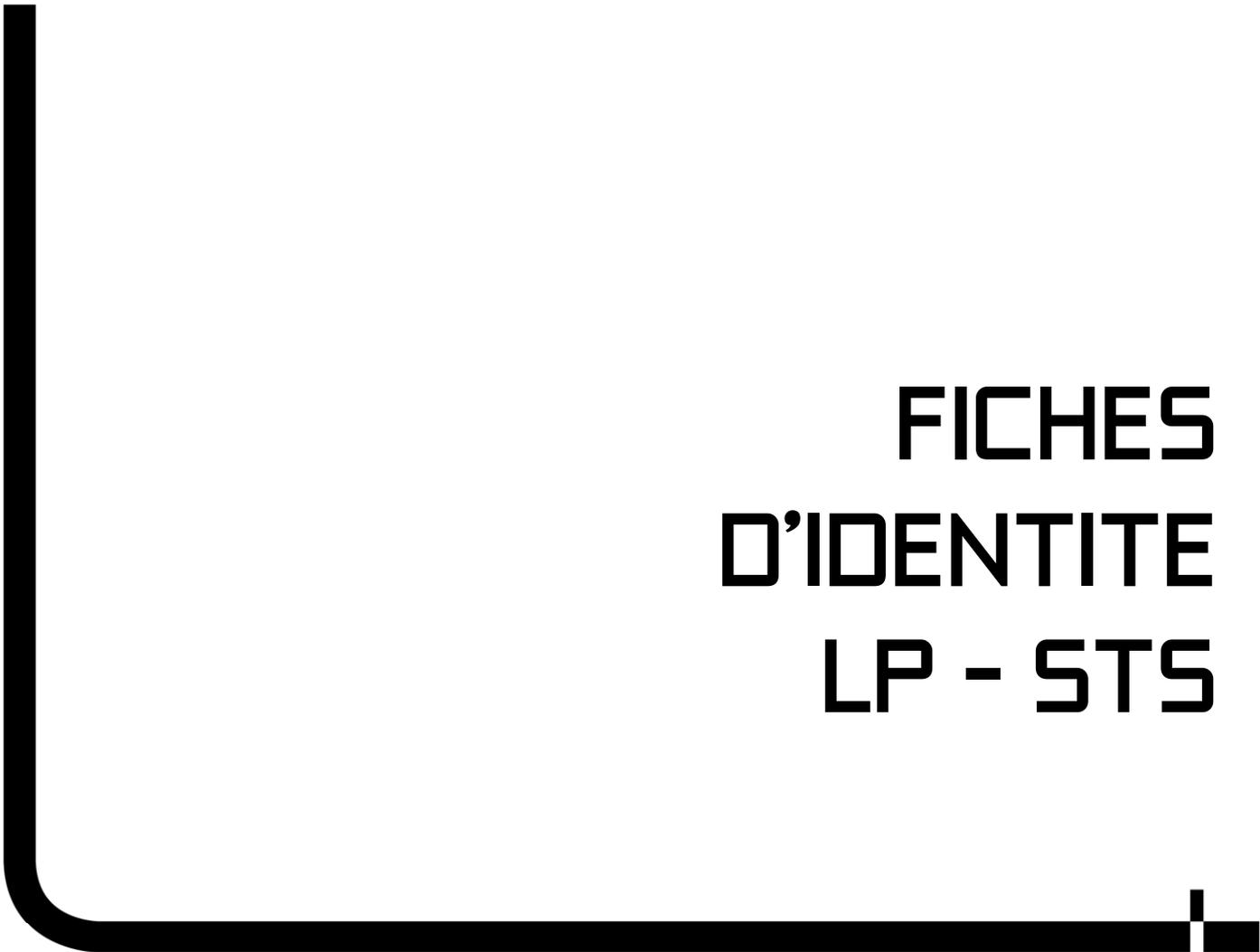
(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.



**FICHES
D'IDENTITE
LP - STS**

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Agriculture, pêche, forêt et espaces verts

(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Productions animales

Spécialité : Métiers du Conseil en Elevage

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :
2007

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation : AGROCAMPUS OUEST
- Convention avec le monde professionnel :
- autres : Le Groupe ESA, Agrilia Formation, Le Centre de Formation Professionnelle Agricole de Montebourg

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Groupe ESA ; IUT ; Centre de formation professionnelle agricole de Montebourg ; Agrilia formation Centre de formation professionnelle agricole de la Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire
- Commune : Angers ; Montebourg ; Angers / Seiches
- Code département : 49

Les enseignements généraux auront lieu sur les sites de l'IUT et du Groupe ESA

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Françoise PICARD
- Grade : Hors classe
- Fonctions : Maître de Conférences
- Discipline principale enseignée : Biologie organismes
- Section de CNU : 68
- Autres formations dont il assure la responsabilité : Licence professionnelle Management des Entreprises Agricoles
- Tél. : 02.41.73.52.08
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : francoise.picard@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : <http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=2509&langue=1>

Domaine : Agriculture, pêche, forêt et espaces verts

Secteur DGESIP : 90070

(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

Poursuivre la réflexion engagée avec France Contrôle laitier

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel :
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Productions végétales

Spécialité : **Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures -
Techniques et Technologies en végétal**

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 2012

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : Université d'Angers UFR de Sciences
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : Université d'Angers UFR de Sciences

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel
- autres : Groupe ESA (Ecole supérieure d'agriculture, Angers),

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Groupe Ecole Supérieure d'Agriculture - UFR Sciences Université d'Angers
- Commune : Angers
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- pour l'Université d'Angers : Didier PELTIER, MCU, HDR, 65ème section
 - Grade : MCF
 - Fonctions : Enseignant-Chercheur
 - Discipline principale enseignée : Génétique
 - Section de CNU 65
 - Autres formations dont il assure la responsabilité : Master 1 Biologie et Technologie du Végétal
 - Tél. : 02 41 73 54 57
 - Fax : 02 41 73 53 52
 - Adresse courriel : peltier@univ-angers.fr
 - Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : <http://www.univ-angers.fr/>
- pour le Groupe ESA : Hélène RONGEOT, Docteur ès Sciences de la Vie
 - Fonctions : Enseignant responsable des formations de licence professionnelle
 - Discipline principale enseignée : Génétique, Horticulture
 - Autres formations dont il assure la responsabilité :
 - Tél. : 02 41 23 56 49
 - Fax :
 - Adresse courriel : h.rongeot@groupe-esa.com

Domaine :
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP :

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ?
NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Production et transformations
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Automatique et informatique industrielle

Spécialité : Maintenance des Systèmes Automatisés

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :
2005

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) :

UFR Sciences de l'Université d'Angers - Département Informatique,
ISTIA : Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers,
IMIS-ESTHUA : Ingénierie en maintenance immobilière et sécurité

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres : Lycée Colbert de Torcy Charles Cros

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : IUT
- Commune : ANGERS
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Sylvain PEZERIL
- Grade : Classe normale
- Fonctions : Professeur agrégé
- Discipline principale enseignée : Génie Electrique
- Section de CNU
- Autres formations dont il assure la responsabilité : DUT GEii
- Tél. : 02.41.73.53.12
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : sylvain.pezeril@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :
http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=ILPSAR&PAGE_RECHERCHE=2&FOR_LIBELLE=Licence%20professionnelle&COM_IDENT=11&FOR_MOTCLE=&DIS_CODE=&CYC_CODE=

Domaine : Production et transformations
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP : 30000, 31304

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Agriculture, pêche, forêt et espaces verts

(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Biotechnologies

Spécialité : Biologie Analytique et Expérimentale des Micro-organismes, du Végétal et de l'Animal

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 2008

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT Angers-Cholet
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT Angers-Cholet

Composante(s) associée(s) :

- L'UFR Sciences (enseignement)
- L'UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé (enseignement)
- L'UFR Sciences Médicales (enseignement)

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation : Agrocampus Ouest
- Convention avec le monde professionnel :
- autres : LEGTA Angers Le Fresne (convention)
Lycée Jean Moulin (convention)

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : IUT
- Commune : Angers
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : BOUVIER Lydie
- Grade : Classe Normale
- Fonctions : Maître de Conférences
- Discipline principale enseignée : Biologie Moléculaire et Génétique
- Section de CNU : 68
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : 02.41.73.53.47
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : lydie.bouvier@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : <http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=ILPBA&langue=1>

Domaine : Agriculture, pêche, forêt et espaces verts

Secteur DGESIP : 31401 (21100)

(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Production et transformations

Dénomination nationale : Energie et génie climatique

Spécialité : Maîtrise de la demande en énergie et énergie renouvelables

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 2003 (20034317)

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation :

UNIVERSITE D'ANGERS

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L'OUEST (UCO) -INSTITUT DE BIOLOGIE ET D'ECOLOGIE APPLIQUEE (IBEA)

LYCEE TECHNIQUE LA BARONNERIE (SAINT SYLVAIN D'ANJOU)

LYCEE TECHNIQUE JEAN MOULIN (ANGERS)

- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) :

UNIVERSITE D'ANGERS (UA)

Composante(s) associée(s) :

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L'OUEST (UCO) - INSTITUT DE BIOLOGIE ET D'ECOLOGIE APPLIQUEE (IBEA)

LYCEE TECHNIQUE LA BARONNERIE, SAINT SYLVAIN D'ANJOU

LYCEE TECHNIQUE JEAN MOULIN, ANGERS

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres :

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) :

UNIVERSITE D'ANGERS – UFR SCIENCES
INSTITUT DE BIOLOGIE ET D'ECOLOGIE APPLIQUEE
LYCEE TECHNIQUE LA BARONNERIE, SAINT SYLVAIN D'ANJOU
LYCEE JEAN MOULIN, ANGERS

- Commune : **ANGERS**

- Code département : **49**

Responsables de la formation :

- **Mihaela GIRTAN, (Maître de conférence Université d'Angers)**

- discipline principale enseignée: Sciences physiques
- autres formations dont il assure la responsabilité :

Tél : 02 41 73 53 59 Fax : 02 41 73 52 16 E-mail : mihaela.girtan@univ-angers.fr

- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :

<http://www.univ-angers.fr/>

- **Catherine MOUNEYRAC, Professeur, section 68 (IBEA-Université Catholique de l'Ouest)**

- discipline principale enseignée: Ecologie
- autres formations dont il assure la responsabilité :

Tél : 02.41.81.66.17 Fax : 02 41 81 66 74 E-mail : ibea@uco.fr

- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :

<http://www.uco.fr/>

- **Jean-Pierre BELLARD, Ingénieur- Certifié en "Génie Electrique" (Lycée Technique "La Baronnerie")**

- discipline principale enseignée: Génie électrique
- autres formations dont il assure la responsabilité :

Tél : 02.41.33.43.74 Fax : 02.41.33.45.01 E-mail : jeanpierre.belliard@free.fr

- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :

<http://www.baronnerie.com>

- **Philippe CARCAGNO, Chef de travaux (Lycée Technique Jean Moulin)**

- discipline principale enseignée:
- autres formations dont il assure la responsabilité : BTS Fluides Energies Environnements, BTS Travaux Publics, Bac Génie Energétique, Bac Génie Civil

Tél : 02.41.96.63.81 Fax : 02.41.96.63.56 E-mail : philippe.carcagno@ac-nantes.fr

- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :

<http://www.lyc-moulin-49.ac-nantes.fr>

Domaine :

Secteur DGESIP :

Il n'y a pas dans la liste proposée un domaine qui correspond au domaine de la licence il faudrait créer un domaine supplémentaire tel que « Maitrise de la demande en énergies et les énergies renouvelables ».

Le domaine le plus proche mentionné dans la liste correspond à : « Production et transformations. Energie et génie climatique ».

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? * OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

Les recommandations du ministère de la précédente évaluation (2008) indiquaient :

- le changement de l'intitulé
- l'augmentation du nombre d'heures d'enseignements assurés par les enseignants chercheurs de l'université.

Pour répondre à ces recommandations l'intitulé a été modifié comme suit :

« Métiers de la Maîtrise de l'Energie et des Energies renouvelables »

Par ailleurs le nombre d'heures assurées par des enseignants chercheurs a été augmenté de 26 heures.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Production et transformations
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Gestion de la production industrielle

Spécialité : Automatismes Industriels

anciennement Automatisation et Informatisation pour la Traçabilité des Systèmes de Production

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :
2003

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) :

ISTIA

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres : Lycée Chevrollier

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : IUT
- Commune : Angers
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Isabelle GROMELLON (nommée au Conseil d'IUT du 14 octobre 2010)
- Grade : Classe normale
- Fonctions : Professeur agrégé
- Discipline principale enseignée : Génie Electrique : Automatismes
- Section de CNU :
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : 02.41.73.53.32
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : isabelle.gromellon@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :
http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=GLPI&PAGE_RECHERCHE=1&FOR_LIBELLE=Licence%20professionnelle&COM_IDENT=11&FOR_MOTCLE=&DIS_CODE=&CYC_CODE=

Domaine : Production et transformations **Secteur DGESIP :** Sciences et technologie industrielles
(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'ÉVALUATION DES LICENCES
PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Production et transformations

(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Gestion de la production industrielle

Spécialité : Gestion et Conception de Projets Industriels

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 2002

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres : Lycée Fernand Renaudeau

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : IUT Antenne de Cholet
- Commune : Cholet
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : VALETTE Laurent (nommé au conseil d'IUT du 14 octobre 2010)
- Grade : Classe normale
- Fonctions : Professeur Agrégé
- Discipline principale enseignée : Génie Mécanique
- Section de CNU :
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : 02.41.22.69.66
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : laurent.valette@univ-angers.fr

- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :
http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=ILPSPI&PAGE_RECHERCHE=2&FOR_LIBELLE=Licence%20professionnelle&COM_IDENT=11&FOR_MOTCLE=&DIS_CODE=&CYC_CODE=

Domaine : Production et transformations
(cf. *LP3-Nomenclatures*)

Secteur DGESIP : 31214

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Production et transformations

(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Industrie agro-alimentaire, alimentation

Spécialité : Méthodes de management intégré Qualité/Sécurité/Environnement

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :
2001

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) : ISSBA

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabilitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres : AFNOR-AFAQ Ouest

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : IUT ANGERS-CHOLET
- Commune : ANGERS
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Monique SAUNIER
- Grade : Hors classe
- Fonctions : Maître de Conférences
- Discipline principale enseignée : Biochimie Biologie
- Section de CNU : 64
- Autres formations dont il assure la responsabilité : Responsable d'équipe en production en industries agroalimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques et biotechnologies et Designer de produits agroalimentaires
- Tél. : 02.41.73.52.53 (44.22)
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : monique.saunier@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=IDUQUA1&PAGE_RECHERCHE=2&FOR_LIBELLE=Licence%20professionnelle&COM_IDENT=11&FOR_MOTCLE=&DIS_CODE=&CYC_CODE=

Domaine : Production et transformations

Secteur DGESIP : 31409

(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

Date du dernier renouvellement : 12/02/2008

Recommandations : élargir le recrutement aux étudiants de L2

Note du porteur de projet : cette recommandation semble ignorer la différence de culture qui existe encore entre l'université académique et l'enseignement de type professionnel. Un tel objectif doit impliquer les instances dirigeantes. Un porteur de projet peut difficilement lutter seul contre des obstacles de type sociologique.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Production et transformations
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Industrie agro-alimentaire, alimentation

Spécialité : Responsable d'équipe en production en industries agroalimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques et biotechnologies

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :
2009

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT et ISSBA
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Co-habilitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres :

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : IUT Angers-Cholet
- Commune : ANGERS
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Monique SAUNIER
- Grade : Hors classe
- Fonctions : Maître de Conférences
- Discipline principale enseignée : Biochimie Biologie
- Section de CNU : 64
- Autres formations dont il assure la responsabilité : Méthodes de management intégré Qualité, Sécurité, Environnement et Designer des produits agroalimentaires
- Tél. : 02.41.73.52.53 (44.22)
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : monique.saunier@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :

http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=ILPRE&PAGE_RECHERCHE=1&FOR_LIBELLE=Licence%20professionnelle&COM_IDENT=11&FOR_MOTCLE=&DIS_CODE=&CYC_CODE=

Domaine : Production et transformations
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP : 31404

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Production et transformations

(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Production industrielle

Spécialité : Ingénierie des Machines Spéciales

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 2009

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres : Lycée général et technologique CHEVROLLIER 2, rue Adrien Recouvreur BP 73505 49035 ANGERS CEDEX 01

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : I.U.T. Angers-Cholet- Département GMP, 3, rue Henri Huré
- Commune : CHOLET
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Marc MALDONADO (nommé au Conseil d'IUT du 14 octobre 2010)
- Grade :
- Fonctions : PRAG
- Discipline principale enseignée : Mécanique
- Section de CNU : 61
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : 02.41.22.69.63
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : frederic.bousseau@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=ILPMAS&PAGE_RECHERCHE=2&FOR_LIBELLE=Licence%20professionnelle&COM_IDENT=11&FOR_MOTCLE=&DIS_CODE=&CYC_CODE=

Domaine : Production et Transformations

Secteur DGESIP : 31214

Génie mécanique, productique, systèmes mécaniques, conception

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

**DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)**

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Génie civil, construction, bois
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Bâtiment et construction

Spécialité : « Conseiller Technique en Environnement et Habitat »

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : Septembre 2009

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation :
Parcours « QECE » : Université d'ANGERS, UFR ITBS
Parcours « QEH » : Université Catholique de l'Ouest, IBEA

- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) :
Université d'ANGERS, UFR ITBS

Composante(s) associée(s) :
Université Catholique de l'Ouest

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres :

Localisation de la formation :

□ **Etablissement(s) :**

* Université d'Angers, UFR ITBS - IMIS
7 allée F. Mitterrand - BP. 40455 - 49004 ANGERS cedex 01
Tel : 02 44 68 81 25 Fax : 02 44 68 81 01
* Université Catholique de l'Ouest, IBEA
3 place André Leroy - BP 10808 - 49008 ANGERS cedex 01

Responsables de la formation :

Pour l'Université d'ANGERS :

- Nom, prénom : **David BIGAUD**
- Grade : **Professeur des universités**
- Fonctions :
- Discipline principale enseignée : **Génie-civil**
- Section de CNU : **section 60**
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : **02 41 96 22 00**
- Fax : **02 41 96 21 99**
- Adresse courriel : david.bigaud@univ-angers.fr

Pour l'Université Catholique de l'Ouest :

- Nom, prénom : **Catherine MOUNEYRAC**
- Grade : **Professeur**
- Fonctions : **Directrice de l'Institut de Biologie et d'Ecologie Appliquée (UCO)**
- Discipline principale enseignée : **Ecologie**
- Section de CNU : **section 68**
- Autres formations dont il assure la responsabilité : **Master Ecologie et Développement Durable**
- Tél. : **02 41 81 66 45**
- Fax : **02 41 81 66 74**
- Adresse courriel : catherine.mouneyrac@uco.fr

- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : <http://univ-angers.fr>

Domaine : STS

Secteur DGESIP : 31204

(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

UNIVERSITE D'ANGERS – CONTRAT QUADRIENNAL 2012-2015 (vague B)

**DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)**

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel :
(cf. LP3-Nomenclatures)

GENIE CIVIL, CONSTRUCTION, BOIS

Dénomination nationale :

Bâtiment et Construction

Spécialité :

Gestionnaire et responsable technique des sites immobiliers

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 1 sept 2012

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation :
Université d'Angers, UFR ITBS (Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services)
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) :
Université d'Angers, UFR ITBS (Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services)

Composante(s) associée(s) :

Université de Nantes, CFA INTER IUT de l'Université de Nantes

3 rue du Maréchal Joffre – 44000 Nantes – Tel : 02.40.30.60.90

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabilitation :
- Convention avec le monde professionnel :
Association nationale ARSEG (Association des Responsables des SERVICES Généraux) représentant le domaine du Facility Management.
- autres :
.

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Université d'Angers, UFR ITBS, 7 Allée François Mitterrand
- Commune : ANGERS
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : THIBAULT François
- Grade : PRCE, Docteur en Technologie et Sciences de l'Homme
- Fonctions : Coordinateur des licences professionnelles, Responsable LP Gestion de l'habitat social, Chargé du suivi des étudiants sortis du domaine universitaire de Cholet (Antenne universitaire d'Angers)
- Discipline principale enseignée : Analyse des risques, Gestion de projet et Qualité
- Section de CNU 60^{ième}
- Autres formations dont il assure la responsabilité : Licence Professionnelle Gestion de l'habitat social
- Tél. : 02 41 68 81 25
- Fax : 02 44 68 81 01
- Adresse courriel : francois.thibault@univ-angers.fr

- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle ([http](http://univ-angers.fr)) : univ-angers.fr

Domaine : SHS et STS
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP : 31204 Génie civil

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Mécanique, Electricité, Electronique
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Electricité et électronique

Spécialité : Génie électrique pour le BÂTIMENT

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :
2009

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres : Lycée D'Estournelles de Constant

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : IUT
- Commune : ANGERS
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Xavier PERTHUE
- Grade : Classe normale
- Fonctions : Professeur agrégé
- Discipline principale enseignée : Génie électrique
- Section de CNU : 63^{ème} section
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : 02.41.73.53.32
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : xavier.perthue@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :
http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=ILPGEB&PAGE_RECHERCHE=2&FOR_LIBELLE=Licence%20professionnelle&COM_IDENT=11&FOR_MOTCLE=&DIS_CODE=&CYC_CODE=

Domaine : Mécanique, Electricité, Electronique
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP : 31500,31504

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Echange et gestion

Dénomination nationale : Logistique

Spécialité : Systèmes d'information

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : septembre 2007

Composante(s) assurant :

- **La responsabilité pédagogique de la formation :** Institut de Mathématiques Appliquées (Université Catholique de l'Ouest).
- **La responsabilité administrative (inscription des étudiants) :** Faculté des Sciences (Université d'Angers).

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation : Convention de partenariat entre l'UA et l'UCO.

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Institut de Mathématiques Appliquées (Université Catholique de l'Ouest).
 - Commune : Angers
 - Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Loïc CHAUMONT
- Grade : Professeur des Universités
- Fonctions :
- Discipline principale enseignée : Mathématiques
- Section de CNU : 26
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : 02 41 73 50 28
- Fax : 02 41 73 54 54
- Adresse courriel :
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle : ima.uco.fr/

Domaine : STS

Secteur DGESIP : 31103

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

**DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)**

Etablissement :

Secteur professionnel : *Agriculture, pêche, forêt et espaces verts*
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Management des organisations

Spécialité : management (organisation et gestion) en entreprises d'horticulture et de paysage

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : Septembre 2002

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : UFR Sciences
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : UFR Sciences

Composante(s) associée(s) : IUT d'Angers

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation : AGROCAMPUS OUEST - Centre d'Angers Institut National d'Horticulture et de Paysage
- Convention avec le monde professionnel :
- autres : Lycée d'Enseignement Général et Technique Agricole Angers-Le Fresne (partenaire)

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : UFR Sciences
- Commune : ANGERS
- Code département : 49045

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : (1) Mme GENTILHOMME José (2) M. BOUTHERIN Dominique
- Grade : (1) Maître de conférences classe normale (2) Professeur certifié de l'enseignement supérieur
- Fonctions : (1) Maître de conférences (2) PCEA
- Discipline principale enseignée : (1) Biologie végétale (2) Productions horticoles
- Section de CNU : (1) 67
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : (1) 02.41.73.54.91 (2) 02.41.68.60.00
- Fax : (1) 02.41.73.53.52 (2) 02.41.66.77.91
- Adresse courriel : (1) jose.gentilhomme@univ-angers.fr (2) dominique.boutherin@educagri.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : www.univ-angers.fr

Domaine : Sciences, Technologies, Santé
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP : de 72000 à 72110

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Communication et information
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale : Réseaux et télécommunications

Spécialité : Réseaux Informatiques et Internet

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :
2005

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : IUT
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : IUT

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres : Lycée de l'Hyrôme de CHEMILLE

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : IUT
- Commune : ANGERS
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : HUMEAU Anne
- Grade : Professeur des Universités 2^{ème} classe
- Fonctions : Professeur des Universités
- Discipline principale enseignée : Informatique
- Section de CNU : 61
- Autres formations dont il assure la responsabilité : /
- Tél. : 02.41.73.52.58
- Fax : 02.41.73.53.30
- Adresse courriel : anne.humeau@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :
http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=ILPRI&PAGE_RECHERCHE=3&FOR_LIBELLE=Licence%20professionnelle&COM_IDENT=11&FOR_MOTCLE=&DIS_CODE=&CYC_CODE=

Domaine : Communication et information

Secteur DGESIP : Informatique, sciences et technologie industrielles ; 31104 ; 30000

(cf. LP3-Nomenclatures)

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

**DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)**

Etablissement :**Secteur professionnel :** Communication et information**Dénomination nationale :** Systèmes informatiques et logiciels**Spécialité :** Logiciels Libres**Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :** septembre 2004**Composante(s) assurant :**

- La responsabilité pédagogique de la formation : UFR Sciences de l'université d'Angers, 2 bd Lavoisier 49045 Angers Cedex 01
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : UFR Sciences de l'université d'Angers, 2 bd Lavoisier 49045 Angers Cedex 01

Composante(s) associée(s) : Aucune**Autre(s) établissement(s) concerné(s) :**

- Cohabitation : Aucune
- Convention avec le monde professionnel : Aucune
- autres :

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : UFR Sciences de l'université d'Angers, 2 bd Lavoisier 49045 Angers Cedex 01
- Commune : Angers
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : Lardeux Frédéric
- Grade : Maître de conférence
- Fonctions :
- Discipline principale enseignée : informatique
- Section de CNU 27
- Autres formations dont il assure la responsabilité : aucune
- Tél. : 02 41 73 52 73
- Fax : 02 41 73 50 73
- Adresse courriel : frederic.lardeux@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : <http://www.univ-angers.fr>

Domaine : STS**Secteur DGESIP :** 15000,15003*(cf. LP3-Nomenclatures)*

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement :

Secteur professionnel :
(cf. LP3-Nomenclatures)

Dénomination nationale :
Protection de l'environnement

Spécialité : Protection de l'Environnement
Option 1 : Gestion et Traitement des Déchets
Option 2 : Gestion et Traitement des Sols et des Eaux

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement :

01/09/2002

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation :

Université Catholique de l'Ouest/ Institut de Biologie et d'Ecologie Appliquée

- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) :

Université d'Angers

Composante(s) associée(s) :

Université Catholique de l'Ouest

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabilitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres :

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : **Institut de Biologie et d'Ecologie Appliquée**
Université Catholique de l'Ouest (UCO)
- Commune : **Angers**
- Code département : : **49**

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : **M Lionel SANGUINET**
- Grade : **Maître de conférences**
- Fonctions :
- Discipline principale enseignée : **CHIMIE**
- Section de CNU : **31**
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : **02 41 73 53 74**
- Fax : **02 41 73 54 05**
- Adresse courriel : **lionel.sanguinet@univ-angers.fr**

- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) :

<http://www.univ-angers.fr>

<http://www.uco.fr>

Domaine : Sciences, Technologies, Santé
(cf. LP3-Nomenclatures)

Secteur DGESIP :

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement : (22/09/2010)

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement : (07/10/2010)

Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

UNIVERSITE D'ANGERS – CONTRAT QUADRIENNAL 2012-2015 (vague B)

DOSSIER D'EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague B
(2012-2015)

Etablissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Secteur professionnel : Services aux collectivités

Dénomination nationale : Sécurité des biens et des personnes

Spécialité : Technicien Animateur Sécurité

Date effective d'ouverture de la spécialité de la licence professionnelle en renouvellement : 01/09/2004

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : UFR ITBS *Imis-Esthua*, Université d'Angers
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : UFR ITBS *Imis-Esthua*, Université d'Angers

Composante(s) associée(s) :

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- Cohabitation :
- Convention avec le monde professionnel :
- autres :

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : UFR ITBS *Imis-Esthua*, Université d'Angers, 7 Allée François Mitterrand
- Commune : Angers
- Code département : 49

Responsable de la formation :

- Nom, prénom : CHERBONNIER, Gildas
- Grade : PRAG Génie Electrique
- Fonctions : Enseignant
- Discipline principale enseignée : Génie électrique
- Section de CNU : 63 ième
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Tél. : 02 44 68 81 23
- Fax : 02 41 68 81 01
- Adresse courriel : gildas.cherbonnier@univ-angers.fr
- Adresse url de la composante assurant la gestion administrative de la licence professionnelle (http) : www.univ-angers.fr

Domaine : STS, Sciences et technologies industrielles **Secteur DGESIP :** 31406 Ergonomie, 31400 Sécurité

Date d'examen par le CEVU et avis pour le renouvellement :

Date d'examen par le CA et avis pour le renouvellement :

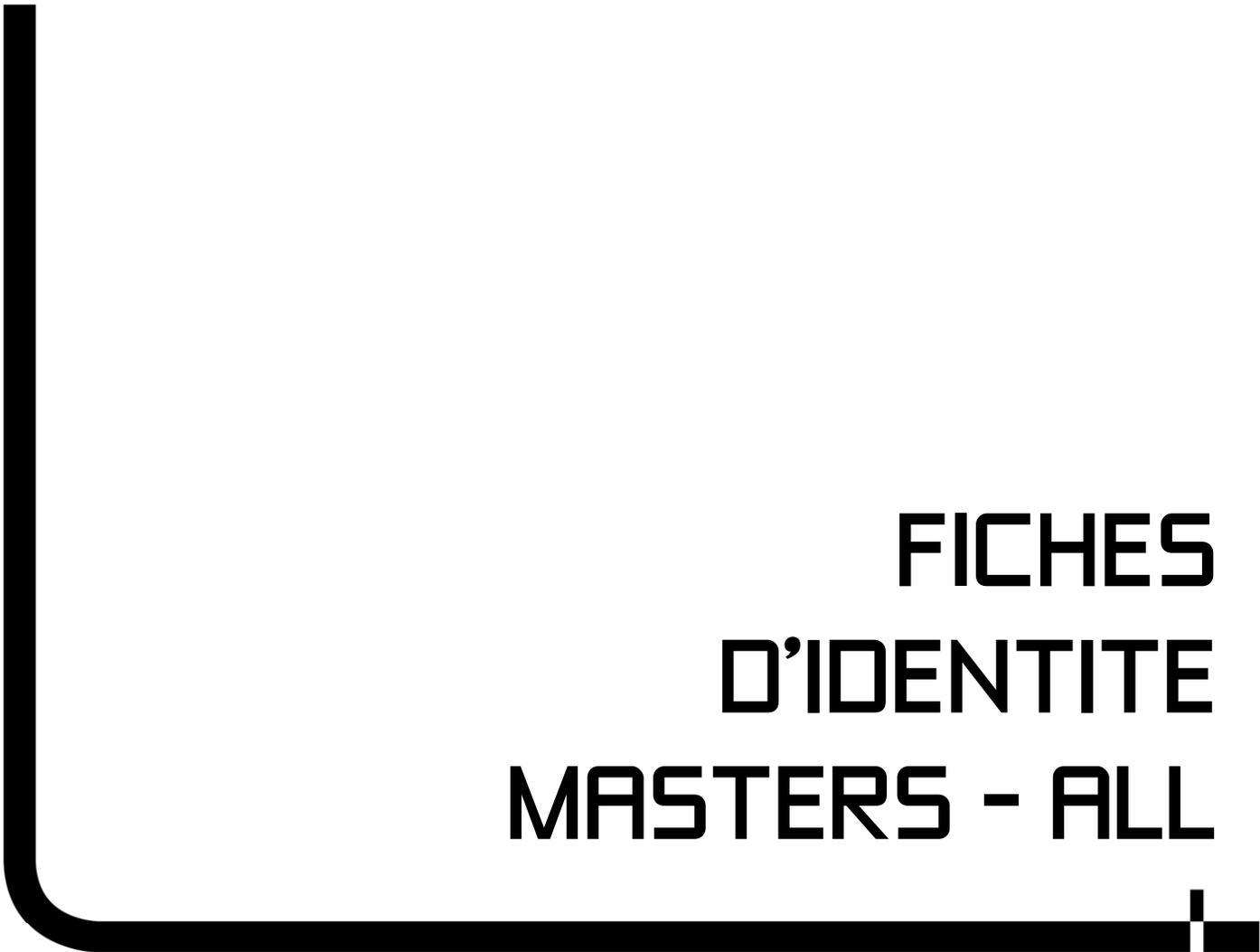
Des recommandations ont-elles été émises sur cette licence professionnelle lors de la dernière demande de renouvellement ? OUI NON

Si OUI, rappeler ci-dessous ces recommandations et indiquer brièvement les réponses fournies par l'établissement.

« Mettre en place un conseil de perfectionnement » : un conseil de perfectionnement de la licence a lieu tous les ans, et un perfectionnement global du pôle Imis tous les 2 ans.

« Développer le travail sur l'insertion des diplômés » : une séance « Aide à l'insertion professionnelle » au programme de communication. Une enquête interne d'insertion des diplômés à 3 mois est réalisée tous les ans.

Les recommandations ont été prises en compte et les réponses apportées sont explicitées dans ce dossier.



**FICHES
D'IDENTITE
MASTERS - ALL**

UNIVERSITE D'ANGERS – CONTRAT QUADRIENNAL 2012-2015 (vague B)
fiche d'identité de master (par mention)
(renouvellement)

Domaine : ALL
Mention : Lettres et langues
Spécialité(s) : Spécialité 1 : Cultures et critiques du texte en littératures, langues et civilisations - finalité ¹ :R Spécialité 2 : Edition, édition multimédia et rédaction professionnelle - finalité : P Spécialité 3 : Métiers de la traduction - finalité : P Spécialité 4 : Littérature pour la jeunesse - finalité : P Spécialité 5 : Interculturalité, langues et cultures - finalité :R Spécialité 6 : Arts de la scène et de l'image. Création d'expériences sonores et visuelles - finalité : P Spécialité 7 : Métiers de l'enseignement et de la formation : PLC-Anglais - finalité : P Spécialité 8 : Métiers de l'enseignement et de la formation : PLC-Espagnol - finalité : P Spécialité 9 : Métiers de l'enseignement et de la formation : PLC-Lettres modernes - finalité : P
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 : 1 <input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT EN L'ETAT 2X RESTRUCTURATION 3 <input type="checkbox"/> FUSION Préciser les modifications (pour 2 ou 3): restructuration de la spécialité 6 (« Arts de la scène et de l'image »).
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS
Localisation de la formation : X Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :
Cohabilitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) : Université du Maine (pour les spécialités « Cultures et critiques du texte... », « Métiers de l'enseignement et de la formation » en anglais et lettres) Université de Nantes (pour les trois spécialités « Métiers de l'enseignement et de la formation »)
Partenariat international :
Composante(s) associée(s) :
Établissement(s) associé(s) Université du Maine, Université de Nantes, Université catholique de l'Ouest (UCO ; partenariat)
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 42000 (Langues et littératures anciennes) ; 43000 (Langues et littératures françaises) ; 44000 (Littérature comparée) ; 45000 (Langues et littératures étrangères) ; 49000 (Arts) secteur SISE (code et intitulé) : 18 (Langues et littératures anciennes) ; 19 (langues et littératures françaises) ; 20 (Littérature générale et comparée) ; 21 (Arts) ; 23 (Langues et

littératures étrangères)			
Modalités de fonctionnement :	x initiale	x continue	x à distance selon les spécialités
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage			
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :			
Des commissions de validation des études (VAE) et de validation des acquis professionnels (VAP) sont mises en place pour les étudiants en reprise d'études ; il est possible d'obtenir une dispense d'assiduité et/ou de demander dès l'inscription à préparer chaque année de master en deux ans dans certaines spécialités pour les étudiants salariés.			
Des aménagements pédagogiques et techniques sont proposés aux étudiants handicapés, outre les procédures indiquées ci-dessus dont ils peuvent bénéficier. Depuis le début des années 1990 en effet, l'université d'Angers a mis en place un service Relais Handicap, à la croisée des services universitaires et partenaires locaux, pour faciliter l'accessibilité aux savoirs (évaluation des besoins pédagogiques et définition des aménagements nécessaires au sein de l'équipe plurielle Handicap de l'université, associant la MDPH49 ; mise en œuvre, suivi et ajustement des aménagements proposés par le Relais Handicap), sensibiliser au handicap (information aux étudiants et personnels de l'université - plaquette, guide d'accueil), développer l'accessibilité des bâtiments et salles de cours. Les aménagements réglementaires des examens sont mis en place pour les épreuves de master (circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006) : temps de composition majoré ; secrétariat d'examen ; salle particulière ; présence d'une aide à la communication au début de l'épreuve ; adaptation de la présentation des sujets ...			

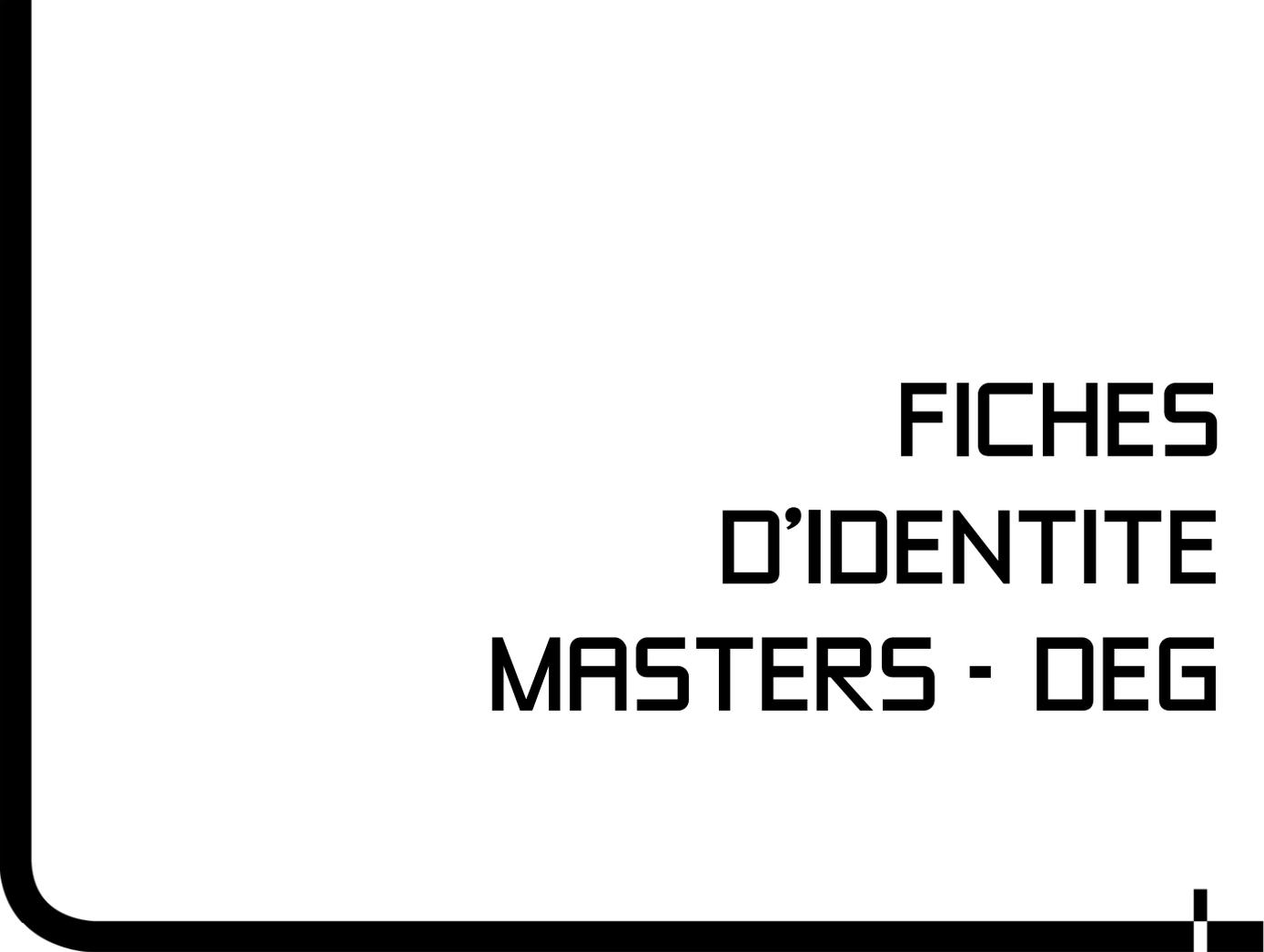
RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom HERMETET	Prénom Anne-Rachel
Qualité : PR 2	Section CNU :10e
Tél : 01 49 85 92 28	Fax :
Portable : 06 62 69 47 45	e-mail :anne-rachel.hermetet@univ-angers.fr

Evaluation des masters Vague B (2012 – 2015)

Plan du dossier

I – FICHE D'IDENTITE DE LA FORMATION

Nom du domaine	Lettres Langues
Nom de la mention	Didactique des langues
Responsable(s)	Nom(s) : Michel Candelier, Statuts : Professeur des universités
Statut de la mention	Renouvellement avec modification Commentaire :
Modalités pédagogiques	Présentiel et/ou FOAD Commentaire : Offre présentielle (M1, M2), Formation à distance (M1), hybride : en partie à distance et en partie en présentiel (M2)
Public cible	Formation initiale, continue et permanente Dispositions particulières : Handicapés et Etudiants salariés grâce à l'offre en ligne Commentaire : La majorité du public concerné est en activité professionnelle, la plupart du temps à l'étranger, l'offre en ligne et/ou en regroupement pendant les vacances pour les Ues en présentiel permet d'accueillir ce type de population.
Localisation	Le Mans. Angers Commentaire :
Cohabilitation	Etablissements concernés : Université d'Angers (co-habilitation), rue de Rennes, 49100 Angers, Tél. 02 41 96 23 23 Etablissement porteur : Université du Maine Commentaire : La cohabilitation concerne les parcours de M1DiIFle ; le parcours Diffusion du français dans les pays anglophones ; M2 Recherche seuls, De même pour ces parcours il existe une convention avec l'Université François Rabelais de Tours (convention), 3 rue des Tanneurs, BP 4103, 37041 Tours Cédex 01 (Vérifier si la convention est reconduite) L'université d'Angers assure deux formations spécifiques : les parcours de M2 Pro-Flam ; M2 Pro ELE



**FICHES
D'IDENTITE
MASTERS - DEG**

Fiche d'identité de master (par mention) (Renouvellement)

Domaine : Droit	
Mention : Droit des affaires	
Spécialité(s) :	
Spécialité 1 : Droit des entreprises	- finalité ¹ : P.
Spécialité 2 : Droit et pratique des contrats	- finalité : R+P
Spécialité 3 : Droit et stratégies des entreprises du végétal	- finalité : P
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :	
1 <input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT EN L'ETAT	2 <input type="checkbox"/> RESTRUCTURATION
	3 <input type="checkbox"/> FUSION
Préciser les modifications (pour 2 ou 3):	
Création pour le M2 Droit et stratégies des entreprises du végétal	
COMPOSANTE DE RA2TTACHEMENT :	
Localisation de la formation :	
<input type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :	
Cohabitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :	
Partenariat international :	
Composante(s) associée(s) :	
Établissement(s) associé(s)	
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 61202 Droit commercial et des affaires secteur	
SISE (code et intitulé) : 36 sciences juridiques	
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance	
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage	
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :	

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom Gauriau	Prénom Bernard
Qualité : PR 1 ^{ère} classe	Section CNU : 01
Tél : 02 41 96 21 51	Fax :
Portable :	e-mail : bernard.gauriau@univ-angers.fr

¹ R, P ou R&P (R : Recherche / P : Professionnelle / R&P : Recherche et Professionnelle)

UNIVERSITE D'ANGERS – CONTRAT QUADRIENNAL 2012-2015 (vague B)
Fiche d'identité de master (par mention)
(Renouvellement)

Domaine : Droit		
Mention : Droit privé		
Spécialité(s) :		
Spécialité 1 : Droit et pratique des contrats		- finalité : R+P
Spécialité 2 : Droit et pratique de la procédure		- finalité : P
Spécialité 3 : Histoire du droit		- finalité : R
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :		
1 <input checked="" type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT	2 <input type="checkbox"/> RESTRUCTURATION	3 <input type="checkbox"/> FUSION
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :		
Localisation de la formation :		
<input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :		
Cohabitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :		
Partenariat international :		
Composante(s) associée(s) :		
Établissement(s) associé(s)		
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 61200 – Droit privé		
secteur SISE (code et intitulé) : 36 – sciences juridiques		
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance		
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage		

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom : SAUVAGE	Prénom : François
Qualité : Professeur de droit privé	Section CNU : 01
Tél : 02 41 96 21 51	Fax :
Portable :	e-mail : francois.sauvage@univ-angers.fr



Fiche d'identité de master (par mention) (Renouvellement)

Domaine : Droit, économie et gestion		
Mention : Droit public		
Spécialité(s) :		
Spécialité 1 : Master Etudes Juridiques sur le Territoire		
Spécialité 2 : Master Droit des interventions publiques		
Spécialité 3 : Master Histoire du droit		
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :		
1X RENOUELEMENT EN L'ETAT	2 <input type="checkbox"/> RESTRUCTURATION	3 <input type="checkbox"/> FUSION
Préciser les modifications (pour 2 ou 3):		
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : UFR, DROIT, ECONOMIE ET GESTION		
Localisation de la formation :		
<input checked="" type="checkbox"/> Angers	<input type="checkbox"/> Cholet	<input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :
Cohabitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :		
Cohabitation avec les Universités de Rennes 1 et Nantes pour la spécialité « Histoire du droit »		
Partenariat international :		
- Dans le cadre d'ERASMUS, des partenariats ont été mis en place avec diverses universités en Irlande, Angleterre, Ecosse, Allemagne, Espagne, Roumanie et Turquie.		
Composante(s) associée(s) :		
Établissement(s) associé(s) :		
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 61300 - Droit public secteur SISE (code et intitulé) : 36 - Sciences juridiques		
Modalités de fonctionnement :		
<input checked="" type="checkbox"/> initiale	<input type="checkbox"/> continue	<input type="checkbox"/> à distance
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage		
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :		

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom : Lemaire	Prénom : Félicien
Qualité : Maître de conférences HDR	Section CNU : 02
Tél : 02 41 96 21 55	Fax : 02 41 96 21 96
Portable : 06 10 26 24 80	e-mail : felicien.lemaire@wanadoo.fr felicien.lemaire@univ-angers.fr

Fiche d'identité de master (par mention) (Renouvellement)

Domaine : Droit, Economie, Gestion (DEG)

Mention : Management International (MI)

Spécialité(s) :

Spécialité 1 : Management International des Ressources Humaines (MIRH) / International Human Resource Management

Spécialité 2 : Management International et Marketing (MIM) / International Management and Marketing

Spécialité 3 : Management Financier et Contrôle International (MFCI) / International Management and Financial Control

Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :

1 RENOUVELLEMENT EN L'ETAT

2 RESTRUCTURATION

3 FUSION

Préciser les modifications (pour 2 ou 3):

Pour accompagner le développement international de l'Université, il est proposé de sortir le parcours Management International (M1) et la spécialité "Management International" (M2 MI -parcours finance à l'international et parcours marketing à l'international) de la mention "Management" pour les restructurer dans le cadre d'une mention "Management International". L'autre spécialité en Management International, le M2 MIRH (Management International des Ressources Humaines), auparavant rattaché à la mention "Management" trouvera également mieux sa place dans cette nouvelle mention "Management International".

Ce regroupement renforcera encore les liens entre les spécialités en Management International, liens qui se sont concrétisés en mai 2010 par la signature d'une convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international avec l'Université Nicolas Copernic de Torun (Pologne). Cette convention associe le M2 MI et le M2 MIRH et permet aux étudiants d'obtenir un double diplôme.

Parallèlement, il est proposé la restructuration de la spécialité MI afin de tenir compte de l'importance des flux constatés au niveau M1 et des débouchés actuels dans le domaine de la finance-contrôle et du marketing au niveau international. Ainsi, les parcours actuels du Master 2 MI (dont le nombre d'étudiants chaque année est supérieur à 40 avant prise en compte du double diplôme) se transforment en deux spécialités distinctes mais avec un tronc commun important au premier semestre afin de respecter l'accord de double diplôme. Ainsi, les étudiants du M1MI pourront choisir entre les trois spécialités offertes par la Mention MI. A l'issue du M1, ils auront tous reçu un enseignement déjà assez approfondi dans les disciplines de sciences de gestion, notamment sous un angle international. De plus, ils auront bénéficié de méthodes pédagogiques leur permettant d'intégrer un Master 2 dont une large partie des cours sera en langue anglaise. Ces différents M2 permettront d'approfondir les aspects internationaux du champ disciplinaire choisi et de développer les capacités d'analyse et d'adaptation des étudiants.

Le M2 MFCI (Management Financier et Contrôle International) permettra de préparer les étudiants aux métiers du contrôle de gestion, et plus généralement du pilotage de l'entreprise internationale sur le plan financier (contrôleur de gestion international, trésorier d'entreprise, responsable financier d'une filiale, ...). Les étudiants issus du M2 MIM (Management International et Marketing) se dirigent vers les métiers du marketing dans sa dimension internationale (ingénieur d'affaires, responsable secteur ou zone géographique, responsable achat international, chef de produit international ...).

Comme pour la spécialité MIRH, il apparaît que ces étudiants se destinent plutôt à des postes proposées par des grandes entreprises déjà implantées internationalement. Toutefois, les spécificités du Master 1 les préparent également à devenir des managers polyvalents à l'international. Dès lors, ils pourront postuler à des fonctions de responsable export dans des PME qui décident de s'internationaliser et ceci quelle que soit la spécialité (M2 MFCI ou M2 MIM). De même, les étudiants issus du M2 MFCI ou du M2 MIM seront en mesure de postuler aux postes d'ingénieurs d'affaires export.

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : UFR DROIT, ECONOMIE ET GESTION

Localisation de la formation :

Angers Cholet Saumur (PRECISER) :

Cohabitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :

Partenariat international : Convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international avec l'Université Nicolas Copernic de Torun (Pologne) signée le 4 mai 2010. L'objet de cet accord est la réalisation d'un programme de quatre semestres d'études (Programme Franco-Polonais d'études de niveau Master en Sciences de Gestion) qui permet l'obtention d'un double diplôme (chaque année, une dizaine d'étudiants polonais et une dizaine d'étudiants français).

Composante(s) associée(s) :

Établissement(s) associé(s)

Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 72000 (Gestion)

secteur SISE (code et intitulé) : 39 (Sciences de Gestion)

Modalités de fonctionnement : initiale continue à distance

En alternance par apprentissage

Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :

Les étudiants handicapés bénéficient d'un tiers temps supplémentaire pour les épreuves d'examens sur table. La reprise d'études est possible dans le cadre de la VAP et de la VAE. Le cursus peut également être suivi en formation continue mais sans aménagement spécifique d'horaires (possible par exemple dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation).



RESPONSABLE DE LA MENTION :

Nom DEFFAINS-CRAPSKY	Prénom Catherine
Qualité : MCF	Section CNU : 06
Tél : 02 41 96 21 75	Fax :
Portable : 06 11 76 46 03	e-mail :catherine.deffains-crapsky@univ-angers.fr

Fiche d'identité Master Management (Renouvellement)

Domaine : Droit, Economie, Gestion		
Mention : Management		
Spécialité(s) :		
Spécialité 1 : Audit et Gestion des Risques		- finalité : P
Spécialité 2 : Comptabilité, Contrôle, Audit		- finalité : P
Spécialité 3 : Marketing et TIC		- finalité : P
Spécialité 4 : Marketing des Services et Revenue Management		- finalité : P
Spécialité 5 : Ressources Humaines et Organisations Innovantes		- finalité : P
Spécialité 6 : Management territorial des services de proximité		- finalité : P
Spécialité 7 : Métiers du Conseil et de la Recherche		- finalité : R&P
Spécialité 8 : Administration des Entreprises <i>Double Compétence</i>		- finalité : P
1 <input checked="" type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT 2 <input type="checkbox"/> RESTRUCTURATION 3 <input type="checkbox"/> FUSION		
Préciser les modifications (pour 2 ou 3):		
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : UFR DOIT, ECONOMIE, GESTION		
Localisation de la formation :		
<input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :		
Cohabitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :		
Université du Maine pour les spécialités 2 et 8		
Université de Nantes pour la spécialité 7		
Partenariat international :		
Composante(s) associée(s) :		
Établissement(s) associé(s)		
Secteur DEGESIP : 72000 Gestion secteur SISE : 39 Sciences de Gestion		
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input checked="" type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance		
<input checked="" type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage		
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :		

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom PALMERO	Prénom Sandra
Qualité : MCF	Section CNU : 06
Tél : 02.41.96.21.78	Fax :
Portable : 06.62.36.59.33	e-mail : sandra.palmero@univ-angers.fr

UNIVERSITE D'ANGERS – CONTRAT QUADRIENNAL 2012-2015 (vague B)
Fiche d'identité de master (par mention)
(Renouvellement)

Domaine : Droit, Economie, Gestion	
Mention : Stratégies et Ingénierie Economiques	
Spécialité(s) :	
Spécialité 1 : Intelligence économique et stratégie compétitive	- finalité ¹ : R+ P
Spécialité 2 : Chargé de développement : Entreprises et territoires durables	finalité : R+ P
Spécialité 3 : Direction de projet dans les nouvelles filières culturelles	- finalité : R+ P
Spécialité 4 : Métiers de l'enseignement et de la formation sciences économiques et sociales	
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :	
1 <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT	2X RESTRUCTURATION
	3 <input type="checkbox"/> FUSION
Préciser les modifications (pour 2 ou 3): Suppression de la spécialité Stratégie des entreprises de la filière végétale.	
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : FACULTE DE DROIT, D'ECONOMIE, DE GESTION	
Localisation de la formation :	
X Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :	
Cohabitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :	
Partenariat international :	
Composante(s) associée(s) :	
Établissement(s) associé(s)	
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 71100, 71110, 71114, 53000, 53002	
secteur SISE (code et intitulé) : 38 Sciences économiques, gestion, géographie	
Modalités de fonctionnement : <input type="checkbox"/> X initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance	
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage	
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :	
RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom : BAULANT	Prénom Camille
Qualité : Professeur des Universités	Section CNU : 05
Tél : 02 41 96 21 70	Fax :
Portable :	e-mail : camille.baulant@univ-angers.fr

¹ R, P ou R&P (R : Recherche / P : Professionnelle / R&P : Recherche et Professionnelle)



Fiche d'identité de master (par mention) (renouvellement)

Domaine : Droit, Economie, Gestion	
Mention : Banque, Finance, Assurance (ESEMAP)	
Spécialité(s) :	
Spécialité 1 : Gestion de patrimoine (clientèle particuliers/professionnels)	- finalité ¹ : P
Spécialité 2 : Services financiers aux entreprises	- finalité : P
...	
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :	
1 <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT	2 <input checked="" type="checkbox"/> RESTRUCTURATION
	3 <input type="checkbox"/> FUSION
Préciser les modifications (pour 2 ou 3): Modification de l'intitulé des spécialités de Master et aménagements de ces deux maquettes	
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :	
Localisation de la formation :	
<input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :	
Cohabilitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) : Nd	
Partenariat international : Nd	
Composante(s) associée(s) : Nd	
Établissement(s) associé(s) : Nd	
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 71109 - 71115 - 72106 - 72107 - 61202 -61203 - 61204 - 61206	
secteur SISE (code et intitulé) : 38-39-36	
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input checked="" type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance	
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage	
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :	
Possibilité de VAP pour l'entrée en formation continue et de VAE. Pour l'essentiel, la formation continue relève du D.U Gestion de patrimoine.	

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom : Séjourné	Prénom : Bruno
Qualité : MCF - HDR	Section CNU : 05
Tél : 02-41-96-21-73	Fax :
Portable :	e-mail : bruno.sejourne@univ-angers.fr

UNIVERSITE D'ANGERS – CONTRAT QUADRIENNAL 2012-2015 (vague B)
MASTER « DROIT, ECONOMIE ET GESTION »
MENTION « MANAGEMENT DE LA CULTURE :
ARTS ET PATRIMOINE » (renouvellement)

Domaine : Droit - Economie - Gestion		
Mention : Management de la culture : arts et patrimoine		
Spécialité(s) :		
Spécialité 1 : Valorisation économique de la culture		
Spécialité 2 : Patrimoine, spectacle vivant, action culturelle		
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :		
1 <input checked="" type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT	2 <input type="checkbox"/> RESTRUCTURATION	3 <input type="checkbox"/> FUSION
Préciser les modifications (pour 2 ou 3):		
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : UFR INGENIERIE DU TOURISME, DU BATIMENT ET DES SERVICES		
Localisation de la formation :		
<input checked="" type="checkbox"/> Angers	<input type="checkbox"/> Cholet	<input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :
Cohabilitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :		
Université Catholique de l'Ouest d'Angers - 3 place André Leroy - 49008 Angers - Tel : 02 41 81 66 61		
Partenariat international :		
Composante(s) associée(s) :		
Établissement(s) associé(s)		
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : secteur SISE (code et intitulé) :		
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance		
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage		
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :		

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom : MORICE	Prénom : Jean-René
Qualité : Maître de Conférences	Section CNU : 23
Tél : 02 44 68 81 00	Fax :
Portable : 06 34 25 29 19	e-mail : jean-rene.morice@univ-angers.fr





Dossier de création de master

Partie A : Présentation générale de la formation

Dossier déposé

dans le cadre de la contractualisation 2012-2015 (Vague B)

hors vague B de contractualisation : ouverture proposée pour la rentrée universitaire 2011

Etablissement support de la mention (responsable du dépôt du dossier)

Nom : UNIVERSITE D'ANGERS

Adresse : 40 rue de Rennes - BP 73532 - 49035 ANGERS CEDEX 01

Date d'examen et avis du CEVU sur la création :

Date d'examen et délibération du CA sur la création :

Secteur DGESIP : DEG (Droit, Economie, Gestion)

I. FICHE D'IDENTITE DE LA FORMATION

Mention :

- Domaine, DEG
- Mention, Droit des affaires (pour le parcours juridique du master) et Stratégie et Ingénierie économiques (pour le parcours économique)
- Modalités d'enseignement (formation initiale ou formation continue, apprentissage¹) :
Formation initiale
- Responsables de la formation :
 - Parcours juridique
 - o nom, prénom, coordonnées : Bernard Gauriau
 - o statut : Professeur agrégé des universités
 - o section CNU : 1
 - Parcours économique
 - o nom, prénom, coordonnées : Camille Baulant
 - o statut : Professeur agrégé des universités
 - o section CNU : 5
- Etablissement (s) co-habilité ²(s)
- Etablissement (s) partenaires (s) (éventuellement internationaux) :

Pour chacune des spécialités :

Ce master 2 a un double parcours : Un économique et Un juridique

Le premier semestre est commun, pour partie juridique et pour partie économique. Il consiste principalement dans la découverte du secteur et de la filière du végétal avec le rappel de connaissances juridiques de base, et relatives aux entreprises du végétal.

Le second semestre est soit économique, soit juridique, dont voici les données essentielles.

Parcours juridique

- Intitulé de la spécialité, Parcours juridique du Master 2 Droit et stratégies des entreprises du végétal
- Finalité (R ou P, R et P) : P
- Modalités d'enseignement (formation initiale ou continue, en alternance³) Formation initiale
- Responsable de la formation

¹ Préciser le cadre juridique choisi et le CFA gestionnaire (joindre la convention)

² **La cohabilitation doit traduire une politique de coopération forte entre établissements d'enseignement supérieur** (dans le cas contraire un simple partenariat suffit). Concrètement cette coopération aboutit à la délivrance, par un ou plusieurs établissements, d'un diplôme qui doit s'insérer dans la stratégie de formation des établissements cohabilités. Cela suppose :

- des apports réciproques significatifs en termes d'enseignants et de potentiel de recherche
- équipe de formation commune
- adossement recherche complémentaire
- la coopération doit porter sur des niveaux équivalents domaine-mention ou domaine-mention et spécialité
- les intitulés doivent être identiques
- l'organisation pédagogique et les modalités de contrôle des connaissances doivent être similaires

³ Préciser le cadre juridique choisi et le CFA gestionnaire (joindre la convention)

- nom, prénom, coordonnées : Sophie LAMBERT-WIBER
- statut MCF
- section CNU 1

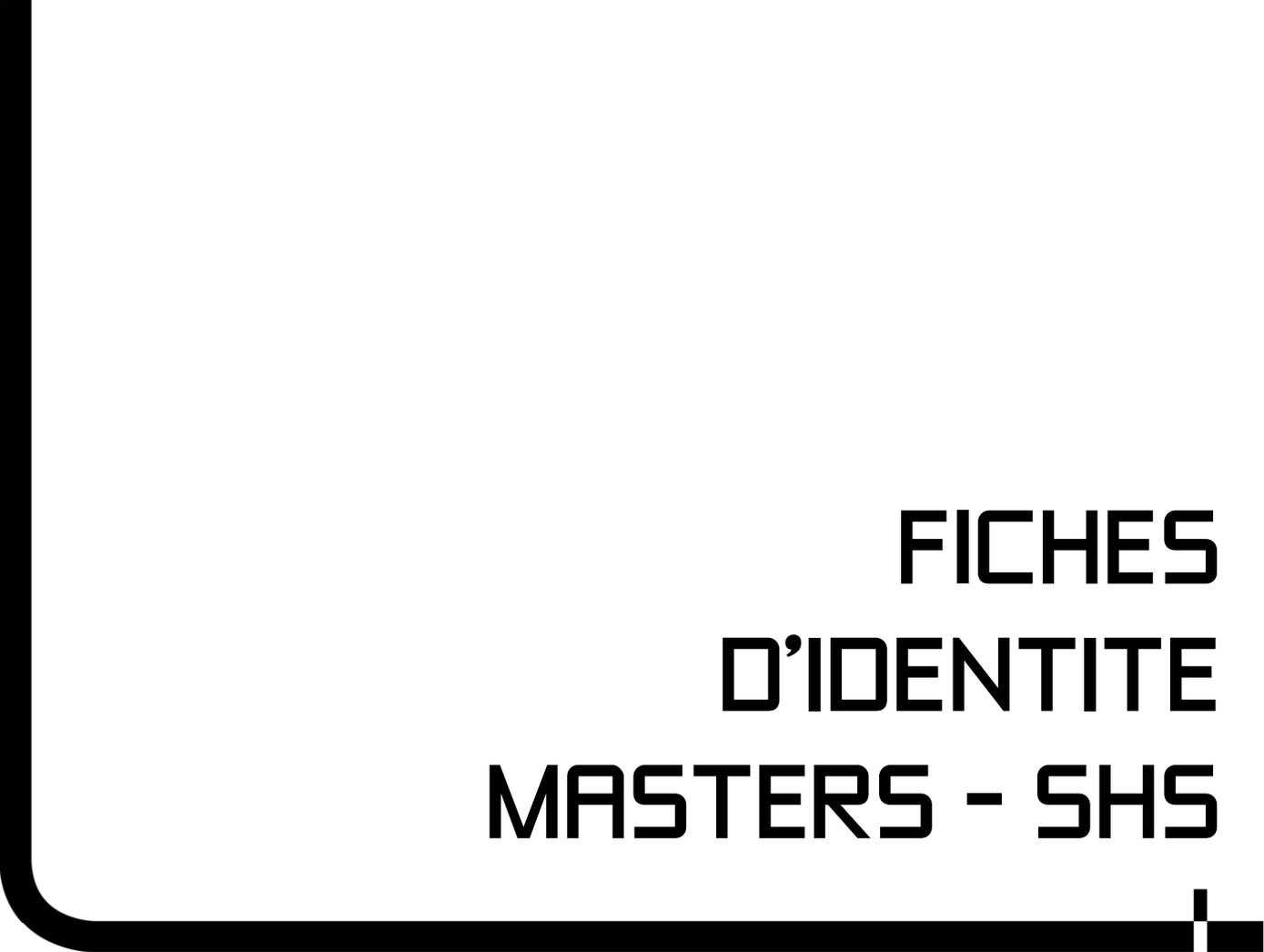
Parcours économique

- Intitulé de la spécialité, Parcours économique du Master 2 Droit et stratégies des entreprises du végétal
- Finalité (R ou P, R et P) : P
- Modalités d'enseignement (formation initiale ou continue, en alternance⁴) Formation initiale
- Responsable de la formation
 - nom, prénom, coordonnées : Serge Blondel
 - statut PR
 - section CNU 5
- Etablissement (s) cohabilité⁵(s)
- Etablissement (s) partenaires (s) (éventuellement internationaux) Agrocampus

⁴ Préciser le cadre juridique choisi et le CFA gestionnaire (joindre la convention)

⁵ **La cohabilitation doit traduire une politique de coopération forte entre établissements d'enseignement supérieur** (dans le cas contraire un simple partenariat suffit). Concrètement cette coopération aboutit à la délivrance, par un ou plusieurs établissements, d'un diplôme qui doit s'insérer dans la stratégie de formation des établissements cohabilités. Cela suppose :

- des apports réciproques significatifs en termes d'enseignants et de potentiel de recherche
- équipe de formation commune
- adossement recherche complémentaire
- la coopération doit porter sur des niveaux équivalents domaine-mention ou domaine-mention et spécialité
- les intitulés doivent être identiques



**FICHES
D'IDENTITE
MASTERS - SHS**

fiche d'identité de master (par mention) (renouvellement)

Domaine : Sciences Humaines et Sociales		
Mention : Histoire et document		
Spécialité(s) :		
Spécialité 1 : Histoire des régulations sociales		- finalité ¹ : R
Spécialité 2 : Métiers des archives et des bibliothèques		- finalité : R&P
Spécialité 3* : MEF Documentation*		- finalité : P
Spécialité 4* : MEF Histoire-géographie*		- finalité : P
Spécialité 5 : Conflictualités et médiations		- finalité : P
<i>* Ces deux spécialités ont été habilitées en 2010 pour une durée de six ans</i>		
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :		
1 <input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT EN L'ETAT	2 <input checked="" type="checkbox"/> RESTRUCTURATION	3 <input type="checkbox"/> FUSION
Préciser les modifications (pour 2 ou 3):		
- L'actuelle mention « Histoire, Géographie, Document » est divisée deux mentions : « Histoire et Document » et « Géographie et Environnement ».		
- Intégration en M1 d'un parcours et en M2 d'une spécialité intitulés « Conflictualité et médiation » mis en place sur le site de l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) à Angers.		
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :		
Localisation de la formation :		
<input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :		
Cohabitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) : Universités de Nantes et du Maine pour la spécialité MEF Histoire-Géographie		
Partenariat international : -		
Composante(s) associée(s) : -		
Établissement(s) associé(s) : IUFM des Pays-de-la-Loire pour la spécialité MEF Documentation Université Catholique de l'Ouest pour la spécialité Conflictualité et médiation.		
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 52000 Histoire, 52003 Antiquité, 52004 Moyen Age, 52005 Histoire moderne, 52006 Histoire contemporaine, 56004 Archives et documentation, 59101 Didactique des disciplines, 62104 Communication politique, 62105 Relations internationales, 72104 Gestion des ressources humaines.		
Secteur SISE (code et intitulé) : 27 Histoire, 35 Sciences de l'information et de la communication, 66 pluri sciences sociales, 34 Sciences de l'éducation, 37 Sciences politiques, 39 Sciences de gestion.		
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input checked="" type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance		
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage		

¹ R, P ou R&P (R : Recherche / P : Professionnelle / R&P : Recherche et Professionnelle)

Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :

- L'équipe pédagogique propose des aménagements permettant à ces profils de pouvoir suivre ces formations : mise en ligne de certains enseignements (plateforme Moodle), modalités d'évaluation des connaissances adaptées en fonction des situations.

- La spécialité 2 (Métiers des Archives et des Bibliothèques) est ouverte aux titulaires de M1 de toutes disciplines, avec remise à niveau possible en fonction des cursus individuels.

RESPONSABLE DE LA MENTION :

Nom : Denéchère	Prénom : Yves
Qualité : PU	Section CNU : 22 ^e
Tél : 02-41-22-63-82	Fax : 02-41-22-63-95
Portable : 06-33-21-16-61	e-mail : yves.denechere@univ-angers.fr

Fiche d'identité de master (par mention)

(renouvellement)

Domaine : Sciences Humaines et Sociales	
Mention : GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT (mention partenariale Nantes-Angers-Le Mans)	
Spécialité(s) :	
Spécialité 1 : Chargé de Développement Entreprise et Territoire durables - finalité ¹ : P&R	
Spécialité 2 : Paysages de l'Urbain : stratégies et médiation - finalité : P&R	
Spécialité 3 : Métiers de l'enseignement et de la formation - finalité : P&R	
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :	
1 <input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT EN L'ETAT 2 <input checked="" type="checkbox"/> RESTRUCTURATION 3 <input type="checkbox"/> FUSION	
Préciser les modifications (pour 2 ou 3):	
Une modification par rapport à la campagne 2008 :	
L'alignement de notre mention sur celle des universités partenaires appartenant au PRES LUNAM des pays de la Loire , Nantes et Le Mans, et avec lesquelles nous avons entamé une démarche de coordination (voir plus loin)	
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : UFR LETTRES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	
Localisation de la formation : <input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :	
Cohabitation - INHP - Université de Nantes - Université d'Angers	
Partenariat international : Timisoara	
Composantes associées : ITBS, UFR de Sciences économiques, Histoire	
Établissement(s) associé(s) : INHP	
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 53000 - Géographie 53502 - Aménagement local, rural et urbain 53505 - Aménagement régional	
secteur SISE (code et intitulé) : 28 - Géographie 29 - Aménagement	
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input checked="" type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance <input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage	
Dispositions particulières abordées dans les fiches spécialités. Mise en place de dispositifs souples permettant l'adaptation des formations.	
RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom : FACHE	Prénom : Jacques
Qualité : PU	Section CNU : 23
Tél : 02 40 59 77 57	Fax :
Portable : 06 07 87 56 41	e-mail : jacques.fache@univ-angers.fr

¹ R, P ou R&P (R : Recherche / P : Professionnelle / R&P : Recherche et Professionnelle)



Mention Dynamiques et actions sociales territoriales (renouvellement)

Domaine : SHS	
Mention : Dynamiques et actions sociales territoriales	
Spécialité(s) :	
Spécialité 1 : Interventions sociales	finalité ¹ : P
Spécialité 2 :	finalité :
...	
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :	
1 <input checked="" type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT EN L'ETAT	2 <input type="checkbox"/> RESTRUCTURATION
	3 <input type="checkbox"/> FUSION
Préciser les modifications (pour 2 ou 3):	
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :	
Localisation de la formation :	
<input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :	
Co-habilitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :	
Partenariat international : En cours	
Composante(s) associée(s) : UFR LSHS	
Établissement(s) associé(s)	
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 06066 Sciences humaines et sociales ou 59500 Sciences sociales appliquées au travail	
secteur SISE (code et intitulé) : 66 Pluri sciences humaines et sociales	
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input checked="" type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance	
<input type="checkbox"/> en alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage	
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :	

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom : PIHET	Prénom : Christian
Qualité : PR Géographie	Section CNU :
Tél : 0241226344	Fax :
Portable :	e-mail :

¹ R, P ou R&P (R : Recherche / P : Professionnelle / R&P : Recherche et Professionnelle)

I. Fiche d'identité de master (par mention) (Renouvellement)

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mention : Psychologie

La future mention Psychologie (Master de Psychologie des Pays de la Loire) est portée par l'Université de Nantes et comporte les spécialités suivantes :

Site Université d'Angers

Spécialité 1 : Psychologie gériatrique (renouvellement, finalité P)

Spécialité 2 : Psychologie clinique, clinique du lien social (renouvellement, finalité P)

Spécialité 3 : Neuropsychologie (renouvellement, finalité P)

Spécialité 4 : Psychologie de la sécurité routière (création, finalité P)

Spécialité 5 : Psychologie de l'orientation tout au long de la vie (création, finalité P)

Site Université Catholique de l'Ouest (Angers)

Spécialité 6 : Psychologie clinique : psychopathologie et développement (renouvellement, finalité P)

- Psychopathologie clinique (parcours)

- Psychologie clinique développementale (parcours)

Spécialité 7 : Psychologie sociale et du travail (renouvellement, finalité P)

- Accompagnements des transitions et des parcours professionnels (parcours)

- Ingénierie des ressources humaines (parcours)

Site Université de Nantes

Spécialité 8 : Psychologie clinique et de la santé (renouvellement avec modification, finalité P)

Spécialité 9 : Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent : Développements, interaction, dysfonctionnements (renouvellement, finalité P)

Spécialité 10 : Psychologie sociale et du travail (renouvellement, finalité P)

Spécialité 11 : Evaluations cognitives et cliniques (renouvellement, finalité P)

Spécialité 12 : Psychologie : approches fondamentales et appliquées

(Angers/Nantes/Rennes, renouvellement avec modification, finalité R)

Note importante : Ne figurent dans ce document que les fiches d'identité des masters en demande de renouvellement à l'Université d'Angers et à l'Université Catholique de l'Ouest. Les dossiers angevins seront fusionnés avec le dossier nantais pour le dépôt à l'AERES par l'Université de Nantes (Université portant le projet de Master de Psychologie des Pays de la Loire). Les spécialités en demande de création à Angers figurent dans des dossiers à part pour être remontées au MESR via l'Université de Nantes

Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 : La mention de Master psychologie est unique et incluse dans le domaine Sciences Humaines et Sociales des Universités d'Angers et Nantes

1 RENOUVELLEMENT EN L'ETAT

2 RESTRUCTURATION

3 FUSION

Préciser les modifications (pour 2 ou 3):

La future Mention Psychologie sera portée par l'Université de Nantes dans la cadre d'un "Master de Psychologie des Pays de la Loire" regroupant les formations de niveau Master des Universités d'Angers et de Nantes et celles de L'Institut de Psychologie et de Sociologie Appliquées (UCO Angers). Deux nouvelles spécialités professionnelles sont demandées en création à l'Université d'Angers. L'une des spécialités professionnelles de l'Université de Nantes est demandée en renouvellement avec de fortes modifications. La spécialité recherche (Co-habilitation Angers-Nantes) est demandés en renouvellement mais avec restructuration visant une cohabilitation de niveau interrégionale (Angers, Nantes, Rennes).

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :

Localisation de la formation :

Angers

Cholet

Saumur

(PRECISER) : Nantes, Rennes

Cohabilitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :

Université d'Angers – Présidence et Services centraux - 40 r de Rennes BP 73532 49035 Angers Cedex 01

Université Catholique de l'Ouest, IPSA, 3 Place André-Leroy. BP 10808. 49008 Angers Cedex 1.

Université de Nantes, 1 quai de Tourville, 44000 Nantes

Partenariat international :

Université de Tunis (Tunisie), Université d'Elche (Espagne), Université de Manchester (G.B.), Université de Bologne (Italie), Universités de Murcia et Salamanque (Espagne), Institut Marie Haps et université de Louvain (Belgique), Université de Dublin (Irlande), Université du Québec à Trois Rivières (Canada).

Composante(s) associée(s) :

Établissement(s) associé(s) :

Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 57000 : Psychologie; 57002 : Psychologie cognitive; 57003 : Psychologie clinique; 57004 : Psychologie sociale; 57005: Psychologie du développement; 57006 : Psychologie du vieillissement; 57008 : Psychologie du travail; 57009 : Psychanalyse

secteur SISE (code et intitulé) : 32 Psychologie

Modalités de fonctionnement : initiale continue à distance

En alternance par apprentissage

Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) : Les adaptations pédagogiques sont proposées au cas par cas en fonction des problèmes rencontrés.

RESPONSABLE DE LA MENTION DE MASTER PSYCHOLOGIE (MASTER PAYS DE LA LOIRE)

Nom : FLORIN

Prénom : Agnès

Qualité : Professeur

Section CNU : 16

Tél : 02.40.14.10.81

Fax :

Portable :

e-mail : agnes.florin@univ-nantes.fr

RESPONSABLE POUR LES SPECIALITES DE L'UNIVERSITE D'ANGERS

Nom : ALLAIN

Prénom : Philippe

Qualité : Professeur

Section CNU : 16

Tél : 02. 41. 22. 64. 87

Fax : 02. 41. 22. 64. 19

Portable :

e-mail : philippe.allain@univ-angers.fr

RESPONSABLE POUR LES SPECIALITES DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L'OUEST (ANGERS)

Nom : Martin-Mattera

Prénom : Patrick

Qualité : Professeur

Section CNU : 16

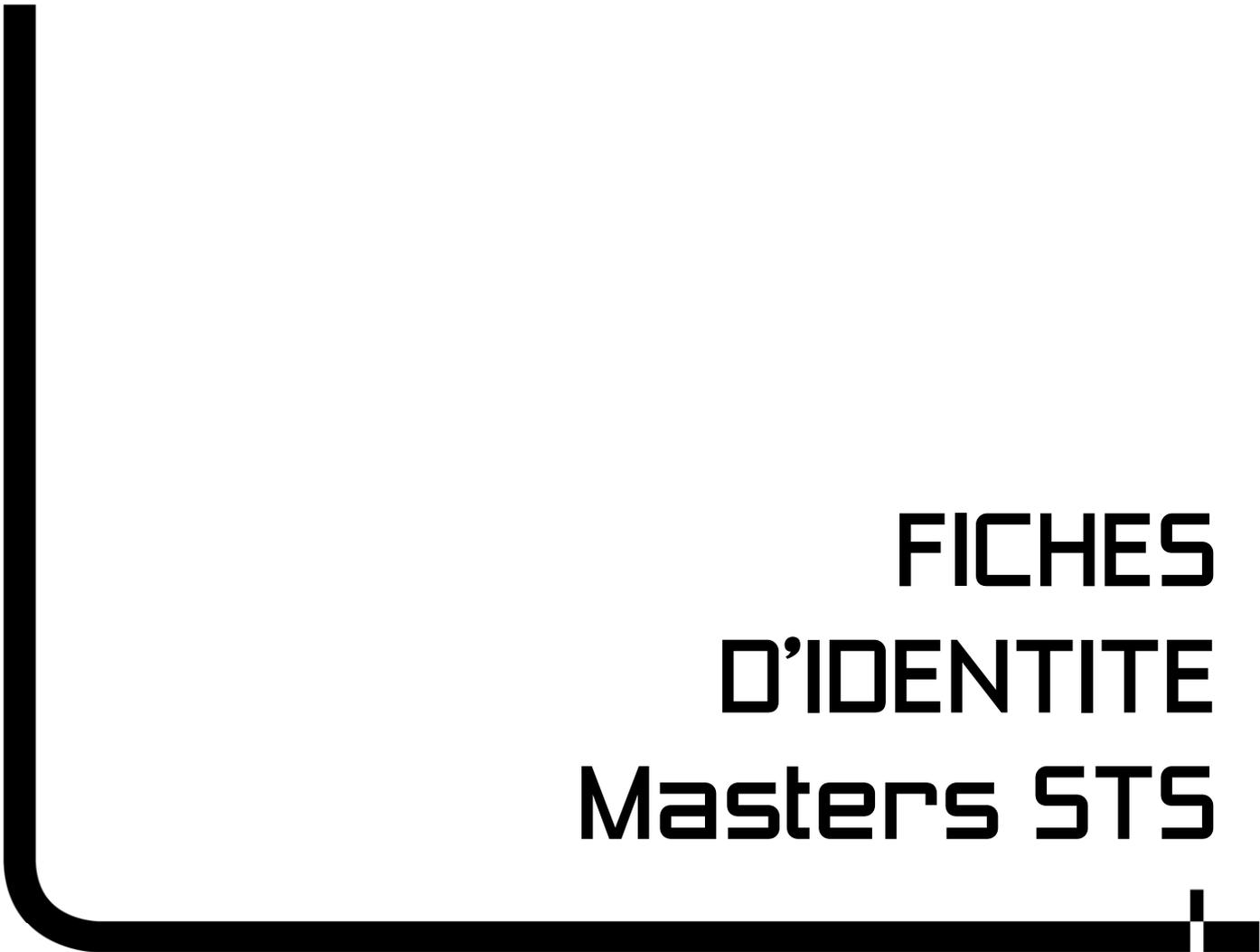
Tél : 02. 41. 81. 66. 19

Fax : 02. 41. 24. 08. 91

Portable : 06. 77. 46. 66. 80

e-mail : patrick.martin@uco.fr

Avertissement au lecteur: Selon les sites angevins, chaque Université [Université d'Angers et Université Catholique de l'Ouest (UCO)] a organisé et organisera sa formation de niveau Master selon des modalités pédagogiques variables. De ce fait, les «Généralités» sur la mention psychologie (Bilan de fonctionnement, objectif et cohérence, contexte, etc.) sont présentées sur 2 fois 10 pages par université. Les spécialités de Master 2 développées sur chaque site sont ensuite présentée, au même niveau, sur 5 pages par spécialité (plus bilan).



**FICHES
D'IDENTITE
Masters STS**

FICHE D'IDENTITE DE MASTER (PAR MENTION) (RENOUVELLEMENT)

Domaine : Sciences, Technologies, Sante	
Mention : Biologie et Technologie du Végétal	
Spécialité(s) :	
Spécialité 1 : Biologie Végétale Intégrative : Gène-Plante-Agrosystème (BioVIGPA) - finalité ¹ : R	
Spécialité 2 : Production et Technologie du Végétal (ProTeV) - finalité : P	
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :	
1 <input type="checkbox"/> renouvellement en l'état 2 <input checked="" type="checkbox"/> restructuration 3 <input type="checkbox"/> Fusion	
Préciser les modifications (pour 2 ou 3): Elargissement du périmètre de co-habilitation à l'université de Rennes 1 et Agrocampus Ouest de Rennes pour une des deux spécialité : « Production et Technologie du Végétal » (ProTeV), résultant de la fusion de 2 formations : Master M2 « Technologies du Végétal et Productions Spécialisées » (Angers) et Master M2 BioVIGPA-Parcours Pro « Systèmes de Production Végétale Raisonnés » (Rennes). La seconde spécialité « BioVIGPA » reste inchangée	
Composante de rattachement : UFR Sciences	
Localisation de la formation :	
<input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (préciser) : Rennes	
Cohabilitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :	
Université de Nantes 1, quai de Tourville BP 13522 44035 NANTES	
Université de Rennes I : 1, 2 rue du Thabor, CS 46510 - 35065 RENNES Cedex	
Agrocampus Ouest 65 rue de St Briec, CS 84 215, BP 35042 - RENNES Cedex	
Partenariat international :	
Composante(s) associée(s) :	
Établissement(s) associé(s)	
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 21000 Sciences de la vie	
Secteur SISE (code et intitulé) : 06 : Sciences de la Vie - Biologie - Santé	
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input checked="" type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance	
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage	
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :	

Responsable de la mention :

Nom : Peltier

Prénom : Didier

Qualité : MCU- HDR

Section CNU : 65

Tél : 02 41 73 54 57

Fax : 02 41 73 53 52

¹ R, P ou R&P (R : Recherche / P : Professionnelle / R&P : Recherche et Professionnelle)

Portable :	e-mail : didier.peltier@univ-angers.fr
------------	--

Responsable de la spécialité BioVIGPA sur Angers :	
Nom : Simoneau	Prénom : Philippe
Qualité : PR	Section CNU : 65
Tél : 02 41 73 54 53	Fax : 02 41 73 53 52
Portable :	e-mail : philippe.simoneau@univ-angers.fr

Responsable de la spécialité ProTeV sur Angers :	
Nom : Travier	Prénom : Sandrine
Qualité : MCF	Section CNU : 67
Tél : 02 41 73 50 01	Fax : 02 41 73 53 52
Portable :	e-mail : sandrine.travier@univ-angers.fr

De fiche d'identité de master (par mention) (renouvellement)

Domaine : Sciences	
Mention : Chimie	
Spécialité(s) :	
Spécialité 1 : Chimie Fine, Matériaux Fonctionnels et Nanosciences (ChiMaNa)	- finalité ¹ : R&P
Spécialité 2 : Sciences et Ingénierie de l'Environnement (SIE)	- finalité : P
Spécialité 3 : Gestion des Risques, Santé, Sécurité, Environnement (GRISSE)	- finalité : P
Spécialité 4 : Sciences et Ingénierie de l'Environnement (GPEA)	- finalité : P
Spécialité 5 : Métiers de l'Enseignement et de la Formation en Physique-Chimie (MEFPC) : R&P	
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :	
1 <input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT EN L'ETAT	2 <input checked="" type="checkbox"/> RESTRUCTURATION
	3 <input type="checkbox"/> FUSION
Préciser les modifications (pour 2 ou 3):	
- Co-habilitation de la spécialité SIE (M2) et des spécialités GRISSE (M2) et GPEA (M2) de l'Université de Nantes	
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : UFR SCIENCES	
Localisation de la formation :	
<input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :	
Cohabilitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :	
Master 2, spécialité SIE : Université de Nantes – 1 quai de Tourville 44035 Nantes Cedex 1	
Partenariat international :	
Composante(s) associée(s) :	
Établissement(s) associé(s)	
Secteur DEGESIP (code et intitulé) :	secteur SISE (code et intitulé) :
Modalités de fonctionnement : <input type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance	
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage	
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :	

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom MERCIER	Prénom Nicolas
Qualité : Pr	Section CNU : 32
Tél : 02 41 73 50 83	Fax : 02 41 73 54 05
Portable : 06 09 86 31 37	e-mail : nicolas.mercier@univ-angers.fr

fiche d'identité de Master (par mention) (renouvellement)

Domaine : STS	
Mention : Ecologie, Environnement	
Spécialité 1 :	
Zones Humides continentales et littorales : Ecologie, Eco-ingénierie, Bio-indicateurs	- finalité : P/R
Spécialité 2 :	
Toxicologie de l'environnement	- finalité : R
Spécialité 3 :	
Ecologie et Développement Durable	- finalité : P/R
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :	
1 <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT	2 <input checked="" type="checkbox"/> RESTRUCTURATION
	3 <input type="checkbox"/> FUSION
Préciser les modifications (pour 2 ou 3):	
Changement des partenariats, nouveaux périmètres des spécialités et nouveaux intitulés,	
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : UFR SCIENCES	
Localisation de la formation :	
<input checked="" type="checkbox"/> Angers	<input type="checkbox"/> Cholet
<input type="checkbox"/> Saumur	<input type="checkbox"/> (PRECISER) :
Cohabitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :	
Université du Maine (pour spécialité Toxicologie de l'environnement)	
Partenariat international : Master européen (pour spécialité EDD, projet ERASMUS Mundus)	
Composante(s) associée(s) :	
Établissement(s) associé(s) : Institut Catholique de l'Ouest	
Secteur DEGESIP (code et intitulé) :	
31400	Technologies du vivant, environnement, sécurité
14005	Sciences de l'environnement
secteur SISE (code et intitulé) :	
6	Sciences de la vie
5	Sciences de l'univers
Modalités de fonctionnement :	
<input checked="" type="checkbox"/> initiale	<input checked="" type="checkbox"/> continue
	<input type="checkbox"/> à distance
<input type="checkbox"/> En alternance	<input type="checkbox"/> par apprentissage
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :	
Responsable de la mention :	
Nom : BALLOUCHE	Prénom : Aziz
Qualité : PU	Section CNU : 23°
Tél : 02 41 73 50 79	Fax : 02 41 73 53 52
Portable :	e-mail : aziz.ballouche@univ-angers.fr



fiche d'identité de master (renouvellement)

Domaine : Sciences, technologies, santé	
Mention : Informatique	
Spécialité(s) :	
Spécialité 1 : Solutions Informatiques Libres (SILI)	-finalité:P
Spécialité 2 : Intelligence Décisionnelle (ID)	-finalité:P/R
...	
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :	
1 <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT	2X RESTRUCTURATION
	3 <input type="checkbox"/> FUSION
Préciser les modifications (pour 2 ou 3): On passe de deux spécialités (1 R et 1 Pro) à deux spécialités indifférenciées.	
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :	
Localisation de la formation : UFR des sciences, 2 bd Lavoisier, Angers	
X Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :	
Cohabitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :	
Partenariat international :	
Composante(s) associée(s) :	
Établissement(s) associé(s)	
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 15000 Informatique secteur SISE (code et intitulé) : 14 Informatique	
Modalités de fonctionnement :	
X initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance	
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage	
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :	

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom Loiseau	Prénom Stéphane
Qualité : Pr	Section CNU : 27
Tél : 02 41 73 50 77	Fax : 02 41 73 50 73
Portable :	e-mail : loiseau@info.univ-angers.fr

UNIVERSITE D'ANGERS - CONTRAT QUADRIENNAL 2012-2015 (vague B)
fiche d'identité de master (par mention)
(renouvellement)

I – Fiche d'identité de la formation

Indiquer le nom du domaine, de la mention et des spécialités, le(s) responsable(s) avec statuts et coordonnées, l'établissement support et les établissements éventuellement cohabilités ou partenaires et leurs coordonnées (mention et spécialité(s)).

Domaine : Sciences Technologie Santé
Mention : Master Mathématiques et Applications
Spécialité(s) :
Spécialité 1 : Mathématiques Fondamentales et Appliquées (MFA) - finalité ¹ :R
Spécialité 2 : Ingénierie Mathématique (IM) - finalité : P
Spécialité 3 : Métiers de l'Enseignement et de la Formation : Mathématiques (MEF) - finalité : P
Spécialité 4 : Systèmes Dynamiques et Signaux (SDS) - finalité : R
Spécialité 5 : Mathématiques et Informatique Appliquées (MIA) - finalité : P
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :
1 <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ÉTAT 2 <input checked="" type="checkbox"/> RESTRUCTURATION 3 <input type="checkbox"/> FUSION
Préciser les modifications (pour 2 ou 3): Restructuration motivée essentiellement par l'apparition des Masters enseignement. Une certaine modification des spécialités MFA et IM en résulte. Voir détails plus loin. Ces trois spécialités sont cohabilités pour la deuxième année avec l'Université de Nantes, où le coordinateur de la mention est Vincent Colin; avec des M1 spécifiques et des M2 identiques. La cohabilitation comprend aussi l'Université de Bretagne sud pour la spécialité MFA et l'Université du Mans pour la spécialité MEF.
Les deux autres spécialités sont spécifiques au dossier angevin:
La spécialité « Systèmes Dynamiques et Signaux » faisait partie du master « Ingénierie des Systèmes Industriels et des Projets » qui ferme à la rentrée 2010 pour laisser la place à l'école d'ingénieurs ISTIA. L'Université d'Angers a proposé dès la mi-parcours du contrat précédent de l'intégrer au Master de Mathématiques en créant un nouveau parcours qui prépare à cette voie. Ce parcours repose sur un fort tronc commun.
Le dossier de la spécialité délocalisée à l'Institut Catholique de l'Ouest, présenté ici conformément à une convention entre les deux établissements n'a aucun enseignement commun avec ceux de l'Université d'Angers, y compris pour la première année. Par commodité le dossier sera présenté entièrement à part au niveau de la spécialité (fonctionnement et bilan) après le reste du dossier.
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :
Localisation de la formation :

X Angers (M1 et M2 MEF) Cholet Saumur X (PRÉCISER) : NANTES POUR LES M2 EN CE QUI CONCERNE LES DEUX PREMIÈRES MENTIONS. LE M2 ENSEIGNEMENT EST ASSURÉ À ANGERS.

Cohabilitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :

Université de Nantes, 2 rue de la Houssinière Nantes.

Université de Bretagne-Sud, Campus de Tohannic, Vannes

Cette cohabilitation concerne les trois premières mentions.

Partenariat international :

Composante(s) associée(s) :

Établissement(s) associé(s)

Secteur DEGESIP (code et intitulé) : secteur SISE (code et intitulé) :

Modalités de fonctionnement : X initiale continue à distance

En alternance par apprentissage

Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :

RESPONSABLE DE LA MENTION : POUR LA PARTIE ANGEVINE

Nom : GRANGER

Prénom : Michel

Qualité : Professeur des Universités CL Exceptionnelle

Section CNU : 25

Tél : 02 41 73 53 87

Fax : 02 41 73 54 54

Portable :

E-mail : granger@univ-angers.fr

Fiche d'identité de master (par mention)

(Renouvellement)

Domaine : Sciences Technologies Santé	
Mention : Physique	
Spécialité(s) :	
<u>Spécialité 1 :</u>	
Photonique Signal Imagerie (PSI)	- finalité ¹ : P
<u>Spécialité 2 :</u>	
Métiers de l'Enseignement et de la Formation : Physique – Chimie (MEFPC)	- finalité : R&P
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :	
1 <input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT EN L'ETAT	2 <input checked="" type="checkbox"/> RESTRUCTURATION
	3 <input type="checkbox"/> FUSION
Préciser les modifications (pour 2 ou 3):	
<ul style="list-style-type: none"> - Plus de cohabitation avec l'Université du Maine - Disparition de deux spécialités : PNANO et PAM cohabilités avec l'Université du Maine 	
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :	
Localisation de la formation :	
<input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :	
Cohabitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :	
Partenariat international :	
Composante(s) associée(s) : UFR Sciences	
Établissement(s) associé(s) : Université d'Angers	
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : secteur SISE (code et intitulé) :	
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance	
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage	
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :	
RESPONSABLE DE LA MENTION :	
GINDRE	Denis
Qualité : MCF	Section CNU : 30
Tél : 02 41 73 52 28	Portable : 06 07 36 83 71
Recherche à MOLTECH ANJOU (UMR 6200)	e-mail : denis.gindre@univ-angers.fr

Fiche d'identité : master sciences pharmaceutiques (renouvellement)

Domaine : STS		
Mention : Sciences Pharmaceutiques		
Spécialité(s) :		
Spécialité 1 : M2 Spécialité PSP, Professionnalisation en sciences pharmaceutiques	- finalité ¹ : R & P	
Spécialité 2 : M2 Spécialité VPO, Valorisation de la pratique officinale	- finalité : P	
Spécialité 3 : M2 Spécialité P ² AON, Polymères et principes actifs d'origine naturelle	- finalité : R & P	
Spécialité 4 : M2 Spécialité I & T, Innovation et transfert		
. parcours Nanomédecines	- finalité : R & P	
. parcours Développement durable et bioindustrie	- finalité : P	
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :		
1 <input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT EN L'ETAT	2 <input checked="" type="checkbox"/> RESTRUCTURATION	3 <input type="checkbox"/> FUSION
Préciser les modifications (pour 2 ou 3):		
Passage en LMD des études de pharmacie et spécialité commune en M 2 avec l'ISTIA		
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET INGENIERIE DE LA SANTE		
Localisation de la formation :		
<input checked="" type="checkbox"/> Angers	<input type="checkbox"/> Cholet	<input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :
Cohabilitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :		
Partenariat international :		
Composante(s) associée(s) : ISTIA		
Établissement(s) associé(s) Universités de Nantes et de Rennes 1		
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 21400 pharmacie et 31604 nanotechnologies		secteur
SISE (code et intitulé) : 9 Pharmacie et 13 Génie des procédés		
Modalités de fonctionnement :	<input checked="" type="checkbox"/> initiale	<input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance
	<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage	
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :		

¹ R, P ou R&P (R : Recherche / P : Professionnelle / R&P : Recherche et Professionnelle)

--

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom : BOUET	Prénom : Gilles
Qualité : Directeur département Pharmacie	Section CNU : 85
Tél : 02-41-22-67-38	Fax : 02-41-22-66-34
Portable :	e-mail : gilles.bouet@univ-angers.fr

UNIVERSITE D'ANGERS – CONTRAT QUADRIENNAL 2012-2015 (vague B)
fiche d'identité de master (par mention)
(renouvellement)

Domaine : Sciences, Technologie, Santé	
Mention : Sciences, Ingénierie et Management de la Santé (anciennement : Sciences, Technologies et Ingénierie de la Santé)	
Spécialité(s) :	
Spécialité 1 : Biosignalisation cellulaire et moléculaire et physiopathologie	- finalité ¹ : R
Spécialité 2 : Produits de santé : innovation, recherche et développement	- finalité : P
Spécialité 3 : Secteurs de santé : management qualité, risques et sécurité	- finalité : P
1 <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT	2 <input type="checkbox"/> RESTRUCTURATION
	3 <input type="checkbox"/> FUSION
Préciser les modifications (pour 2 ou 3):	
COMPOSANTES DE RATTACHEMENT :	
UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET INGENIERIE DE LA SANTE : DEPARTEMENT ISSBA (Institut Supérieur de la Santé et des Bioproduits d'Angers)	
UFR DE MEDECINE	
UFR DES SCIENCES	
Localisation de la formation :	
X <input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :	
Cohabilitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :	
Partenariat international :	
Composante(s) associée(s) : UFR de Droit, Economie et Gestion	
Établissement(s) associé(s) Les universités du Réseau REMIS (Réseau des Ecoles de Management et d'Ingénierie de la Santé) : Angers, Bordeaux 2, Lille 1, Lyon 1, Montpellier 1, Nancy 1, Paris VI et Rouen	
Secteurs DEGESIP (codes et intitulés) :	secteurs SISE (codes et intitulés) :
31600 : Génie des procédés 31602 : Génie biochimique 31606 : Génie agroalimentaire 31605 : Génie des systèmes industriels	13 Génie des procédés
30000 : Sciences et technologies industrielles 31407 : Contrôle et protection de l'environnement 31409 : Qualité	16 Sciences et technologies industrielles
21100 : Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie 21208 : Sciences agroalimentaires et nutrition 31400 : Technologies du vivant, environnement, sécurité 31401 : Biotechnologies 31404 : Technologies agroalimentaires 21210 : Santé	6 Sciences de la vie
21300 : Médecine	7 Médecine
21400 : Pharmacie	9 Pharmacie
71112 : Economie de la santé	38 Sciences économiques
72103 : Stratégie d'entreprise	39 Sciences de gestion
72104 : Gestion des ressources humaines	

¹ R, P ou R&P (R : Recherche / P : Professionnelle / R&P : Recherche et Professionnelle)

72108 : Gestion de la production			
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input checked="" type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance			
<input checked="" type="checkbox"/> En alternance <input checked="" type="checkbox"/> par apprentissage			
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :			
En conformité avec les règlements de l'université			

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom MAURAS	Prénom Geneviève
Qualité : PR – Directrice de l'ISSBA	Section CNU : 87
Tél : 02 41 22 67 02	Fax : 02 41 22 67 09
Portable : 06 17 92 21 16	e-mail : genevieve.mauras@univ-angers.fr
	site internet : www.issba.fr

UNIVERSITE D'ANGERS – CONTRAT QUADRIENNAL 2012-2015 (vague B)
fiche d'identité de master (par mention)
(renouvellement)

Domaine : Sciences, Technologie, Santé		
Mention : Santé Publique		
Spécialité(s) : SIBM - Signaux Image en Biologie et Médecine		
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :		
1 <input checked="" type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT	2 <input type="checkbox"/> RESTRUCTURATION	3 <input type="checkbox"/> FUSION
Préciser les modifications (pour 2 ou 3):		
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :		
Localisation de la formation :		
<input type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :		
Cohabitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :		
Composante coordinatrice : UFR de Médecine de Rennes - Université de Rennes 1		
Composantes organisatrices associées : UFR de Médecine d'Angers - Université d'Angers ; UFR de Médecine de Brest - Université de Brest UFR de Médecine de Nantes - Université de Nantes		
Partenariat international :		
Composante(s) associée(s) :		
Établissement(s) associé(s)		
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 15007 Images et parole		
Secteur SISE (code et intitulé) : 14 Informatique		
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 31402 Génie biologique et médical		
Secteur SISE (code et intitulé) : 6 Sciences de la vie		
Modalités de fonctionnement :		
<input type="checkbox"/> initiale	<input type="checkbox"/> continue	<input checked="" type="checkbox"/> à distance
<input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage		
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :		
L'ensemble des enseignements est dispensé en visioconférence sur Angers, Brest, Nantes et Rennes. Cette expérience de plus de 4 ans est appréciée des étudiants qui bénéficient d'un enseignement « local » d'excellence (par les experts des différentes universités habilitées).		

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom : GAUVRIT	Prénom : Jean-Yves
Qualité : PU-PH	Section CNU : 4302 Radiodiagnostic & Imagerie médicale
Tél : 02.99.28.42.62	Fax : 02.99.28.43.64
Portable :	e-mail : jean-yves.gauvrit@univ-rennes1.fr



fiche d'identité de master (renouvellement)

Domaine : SCIENCES TECHNOLOGIES ET SANTE		
Mention : TECHNOLOGIES INNOVANTES		
Spécialité(s) :		
Spécialité 1 : Innovation et Transfert		- finalité ¹ : P
Spécialité 2 : Innovation Internationale		- finalité : P
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :		
1 <input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT EN L'ETAT	2 <input checked="" type="checkbox"/> RESTRUCTURATION	3 <input type="checkbox"/> FUSION
Arrêt de la spécialité Modélisation Numérique et Réalité Virtuelle.		
Arrêt du parcours « Projet Européens » de la spécialité « Innovation et Transfert »		
Réorganisation de la <u>spécialité « Innovation et Transfert »</u> :		
Parcours « Développement durable et Bio-Industries » (avec l'UFR Pharmacie),		
Parcours « Nanomédecines » (UFR Pharmacie),		
Parcours « Information Stratégique » (Délocalisée à Yaoundé et en alternance),		
Parcours « Community Management » (en alternance).		
Développement de la <u>spécialité « Innovation Internationale »</u>		
Parcours « Prospective & Innovation »,		
Parcours « Innovation centrée utilisateur ».		
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :		
Localisation de la formation :		
<input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :		
Cohabitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :		
Partenariat international :		
Pour la spécialité Innovation Internationale les partenaires sont : Lulea University, Sweden, , Pr. Stahlbrost A., IBBT, Vrije Universiteit Brussel, Pr. Ballon P., Oulu University, Finland, Pr. Hickey S.		
Nous soumettrons le dossier Erasmus Mundus après une année de fonctionnement car c'est la tendance actuelle pour obtenir cette labellisation.		

¹ R, P ou R&P (R : Recherche / P : Professionnelle / R&P : Recherche et Professionnelle)



Composante(s) associée(s) :

UFR de Pharmacie, Angers

Secteur DEGESIP (code et intitulé) :

31406 Création industrielle

21400 Pharmacie

31400 Technologies du vivant, environnement

31604 Nanotechnologies

56001 Information

90070 Sciences

secteur SISE (code et intitulé) :

16 Sciences et technologies industrielles

9 Pharmacie

6 Sciences de la vie

13 Génie des procédés

35 Sciences de l'information et de la communication

70 Plurisciences

Modalités de fonctionnement :

initiale

continue

à distance

En alternance par apprentissage

Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :

Certaines unités d'enseignement serviront de base à la création d'un DU en Innovation, pour répondre aux demandes des entreprises en formation continue.

RESPONSABLE DE LA MENTION :

Nom : SAMIER

Prénom : Henri

Qualité : Maître de conférences HC

Section CNU : n°60

Tél : +33 (0) 2 41 22 65 49

Fax : +33 (0) 2 41 22 65 41

Portable : +33 (0) 6 60 70 07 84

e-mail : samier@istia.univ-angers.fr

fiche d'identité de master (par mention) (renouvellement)

Domaine : Sciences, Technologie, Santé
Mention : Maintenance Immobilière et Sécurité
Spécialité(s) : Spécialité 1 : MEPI (Maintenance et Exploitation des Patrimoines Immobiliers) - finalité ¹ : P Spécialité 2 : GRESPII (Gestion du Risque Et de la Sécurité des Patrimoines Immobiliers et Industriels) - finalité : P...
Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 : 1 <input checked="" type="checkbox"/> RENOUELEMENT EN L'ETAT 2 <input type="checkbox"/> RESTRUCTURATION 3 <input type="checkbox"/> FUSION Préciser les modifications (pour 2 ou 3):
COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : UFR ITBS (INGENIERIE DU TOURISME, DU BATIMENT ET DES SERVICES)
Localisation de la formation : <input checked="" type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> (PRECISER) :
Cohabilitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :
Partenariat international :
Composante(s) associée(s) :
Établissement(s) associé(s)
Secteur DEGESIP (code et intitulé) : 31204 (Génie Civil et Mécanique des Sols) 31407 (Contrôle et Protection de l'Environnement) 31409 (Qualité) secteur SISE (code et intitulé) : 12 (Génie Civil) 16 (Sciences et Technologies Industrielles)
Modalités de fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> à distance <input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) : Des aménagements sont possibles pour accompagner les candidats au diplôme de master. Des parcours spécifiques sur plusieurs semestres peuvent être construits avec l'équipe pédagogique. Notamment, la mention de master s'adapte particulièrement bien à la formation continue présentielle car la période à l'université est courte (23 semaines) et l'enseignement demande, en pré-requis, des éléments qui peuvent, en partie, avoir été acquis dans la vie professionnelle.

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom Bigaud	Prénom David
Qualité : Professeur des Universités	Section CNU : 60 ^{ème}
Tél : 0244688127	Fax :0244688101
Portable :	e-mail : david.bigaud@univ-angers.fr

UNIVERSITE D'ANGERS – CONTRAT QUADRIENNAL 2012-2015 (vague B)
fiche d'identité de master (par mention)
(renouvellement)

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention : Génie des Systèmes Industriels

Spécialité(s) : Ingénierie des systèmes et Management de Projet (P)

Place de la mention dans l'offre de formation 2012-2015 :

1 RENOUVELLEMENT EN L'ETAT

2 RESTRUCTURATION

3 FUSION

Préciser les modifications (pour 2 ou 3):

Ce projet de master s'inscrit dans un contexte particulier. Il s'agit d'un master professionnel délivré par les Ecoles d'Ingénieurs. Ce master a été habilité par la procédure dite « au fil de l'eau » en 2010 pour deux ans avec recommandation de représenter le dossier lors de la vague B de l'Université d'Angers. Ainsi, il n'y a pas de modifications majeures apportées au nouveau dossier.

Toutefois, le master GSI-ISMP (dit ISMP) se substitue au master professionnel (Ingénierie des Systèmes Industriels et des Projets – ISIP) dont l'habilitation avait été demandée pour deux ans en 2008 (l'organisation de ce dernier n'étant plus pertinente par rapport aux spécialités de l'Ecole d'Ingénieurs). Les spécificités du master ISMP sont les suivantes :

- Le master ISMP a une vocation essentiellement internationale (accueil d'étudiants étrangers sur les spécialités de l'école),
- Le master ISMP est adapté à la formation continue,
- L'enseignement à distance y est aussi développé,
- Enfin, le master GSI-ISMP ne possède qu'une seule spécialité qui peut se décliner en plusieurs parcours modulaires en privilégiant un tronc commun important, une mutualisation avec des UE de la formation d'ingénieur.

Le dossier de master qui est déposé, ce jour, constitue un renouvellement du master ISMP déposé auprès de la DGES en novembre 2009 dans le cadre de la procédure ouverte pour les établissements habilités à délivrer le diplôme d'ingénieur.

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : ISTIA

Localisation de la formation :

Angers Cholet Saumur (PRECISER) :

Cohabilitation - préciser le(s) nom(s) et coordonnées du(es) établissement(s) concerné(s) :

Partenariat international : Des partenariats sont en cours de négociation avec l'ENSAT Tanger (Maroc) et l'Université Polytechnique de IASI (Roumanie) en vue d'une double diplomation.

Composante(s) associée(s) :

Établissement(s) associé(s)

Secteur DEGESIP 31605 Génie des Systèmes Industriels, 31409 Qualité, 31106 Informatique industrielle, 31304 Automatique, robotique, : secteur SISE (code et intitulé) : 14 Informatique, 16 Sciences et Technologies Industrielles, 13 Génie des Procédés

Modalités de fonctionnement :	<input checked="" type="checkbox"/> initiale	<input checked="" type="checkbox"/> continue	<input checked="" type="checkbox"/> à distance
	<input checked="" type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/> par apprentissage		
Préciser les adaptations pédagogiques particulières (handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue...) :			
Les adaptations primordiales visent deux publics essentiels :			
<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants étrangers (cours de français par exemple, enseignement à distance par le biais du podcasting) - Les étudiants en formation continue (modularité des cours et podcasting) 			

RESPONSABLE DE LA MENTION :	
Nom : Kobi	Prénom : Abdessamad
Qualité : Professeur	Section CNU :61
Tél :02-41-22-65-31	Fax :
Portable :	e-mail :abdessamad.kobi@univ-angers.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

07 octobre 2010

Point 5
CHARTRE DES LABORATOIRES DE
RECHERCHE

Avis favorable du conseil scientifique du 06 septembre 2010.

Charte des laboratoires de recherche

1

CHARTE DES LABORATOIRES DE RECHERCHE

Avis favorable du conseil scientifique du 06 septembre 2010.

CHARTE DES LABORATOIRES DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

ARTICLE 1 : CREATION ET SUPPRESSION DU LABORATOIRE

En dehors des demandes de reconnaissance déposées lors des processus quadriennaux de contractualisation, la création d'un laboratoire de recherche, ci-après désigné par « le laboratoire » est proposée par le conseil scientifique (CS), à la demande d'un porteur de projet représentant une équipe regroupant des chercheurs adhérant à des orientations et des objectifs communs. Cet avis est transmis pour décision au conseil d'administration (CA).

La suppression d'un laboratoire est proposée par le CS et décidée par le CA.

ARTICLE 2 : COMPOSITION

Le CS (hors personnalités extérieures) fixe la composition de tout laboratoire nouvellement créé.

Le président de l'université ratifie, chaque année, la composition du laboratoire fixée par le conseil de laboratoire (CL), défini à l'article 5 de la présente charte. Le laboratoire comprend des membres permanents, des membres temporaires et des membres associés.

- Membres permanents :
 - enseignants-chercheurs titulaires ou stagiaires attachés au laboratoire à titre principal,
 - chercheurs, ITA (Ingénieurs, Techniciens et Administratifs) titulaires ou stagiaires appartenant à un EPST ou EPIC,
 - personnels IATOS (Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et personnel de service) affectés ou mis à disposition.
 - Autres chercheurs
- Membres temporaires :
 - autres chercheurs ou enseignants-chercheurs demandant leur rattachement provisoire,
 - Post-doctorants effectuant leur recherche au laboratoire, ATER, chercheurs contractuels,
 - doctorants inscrits à l'Université d'Angers sous la responsabilité d'un membre permanent du laboratoire,
 - étudiants de Master effectuant leur stage de formation à la recherche au laboratoire.
- Membres associés :
 - enseignants-chercheurs rattachés à titre principal à un autre laboratoire,
 - autres enseignants-chercheurs (éméritats, CRCT...)

Le nombre des membres associés fixé par le CL ne doit pas dépasser le nombre des membres permanents. Dans le cas des personnels IATOS la part des activités de recherche doit être exprimée, par agent et par an, sous forme d'Equivalents Temps Plein (ETP)

ARTICLE 3 : RATTACHEMENT

Après consultation du CL, le rattachement en qualité de membre permanent, temporaire ou associé est proposé par le CS à la demande de l'intéressé et décidé par le président de l'université. Le CA, en formation restreinte, peut être saisi des refus de rattachement après avis du CS.

ARTICLE 4 : DIFFUSION SCIENTIFIQUE

Les enseignants-chercheurs et les chercheurs doivent justifier d'une activité régulière de diffusion scientifique relative aux thématiques du laboratoire. Cette activité doit se traduire par des publications signées ou cosignées, mentionnant, selon les règles définies par l'université et les éventuelles cotutelles du laboratoire, la domiciliation de ce dernier.

En cas d'inactivité prolongée d'un enseignant-chercheur ou d'un chercheur dans ce domaine, son appartenance au laboratoire ne peut être envisagée qu'en qualité de membre associé.

ARTICLE 5 : CONSEIL DE LABORATOIRE

Un CL est constitué dont la composition, les compétences et le mode de fonctionnement sont définis ci-après

5.1 - Composition

Le CL est constitué :

Si le laboratoire compte 20 permanents ou moins :

- de ces derniers, membres de droit du CL,
- d'au moins 1 représentant des doctorants du laboratoire.

Si le laboratoire compte plus de 20 permanents :

- de membres de droit : directeur, directeur(s)-adjoint(s), directeurs d'équipes –lorsque le laboratoire regroupe plusieurs équipes de recherche- et ACMO
- de membres élus dans la limite de 1 pour 4 membres permanents, *au prorata* de chaque collège électoral du CS
- au moins 2 représentants élus des doctorants du laboratoire.

Ces membres sont élus pour deux ans, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Ils sont rééligibles. Un membre élu qui quitte le laboratoire ou change de collège ne fait plus partie du conseil. Il est alors procédé à une nouvelle élection. Les modalités d'élection sont précisées par le règlement intérieur.

5.2 - Compétences

5.2.1) Le CL élit le directeur et, en fonction de l'effectif concerné, un ou plusieurs directeurs- adjoints. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il est seul habilité à proposer au CS l'admission de nouveaux membres, ou l'exclusion éventuelle d'un membre du laboratoire.

En cas de comportement de nature à entraver le fonctionnement normal du laboratoire, un membre peut être exclu. Le CL statue sur cette exclusion, après audition du membre concerné.

Tout membre exclu par le CL peut faire appel de cette décision devant le CA de l'université réuni en formation restreinte aux membres de rang au moins égal.

5.2.2) Le CL est consulté par le directeur du laboratoire sur toute question concernant le laboratoire, notamment sur :

- l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition et la direction des équipes
- les moyens budgétaires à demander par le laboratoire et la répartition de ceux qui lui sont alloués,
- la politique des contrats de recherche concernant le laboratoire,
- la politique de transfert de technologie et la diffusion de l'information scientifique du laboratoire,
- la gestion des ressources humaines,
- la politique de formation par la recherche et de recrutement des doctorants,
- toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement du laboratoire et susceptibles d'avoir des conséquences sur la situation et les conditions de travail du personnel.

5.2.3) Le CL élabore pour chaque exercice un budget prévisionnel et contrôle la gestion financière du laboratoire.

5.3 – Fonctionnement

Le CL est présidé par le directeur du laboratoire ou par un directeur adjoint en cas d'empêchement. Il est convoqué par le directeur soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande écrite du tiers de ses membres, sur un ordre du jour précis.

- L'ordre du jour peut être préparé par un bureau constitué du directeur, des directeurs adjoints et d'un représentant des personnels IATOS et/ou ITA
- Le directeur arrête l'ordre du jour de chaque séance; celui-ci comporte toute question relevant de la compétence du CL, inscrite à l'initiative du directeur ou du bureau ou demandée par le tiers des membres de ce conseil.
- L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux du laboratoire.
- Les décisions sont prises à la majorité simple (à l'exception de l'élection du directeur et des directeurs adjoints dont les modalités sont prévues aux articles 6 et 7). Le CL ne délibère valablement que si 50% de ses membres sont présents ou représentés, dans la limite d'une procuration par personne.
- Le directeur établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions à l'issue de chacune des séances du CL. Un exemplaire de ces conclusions est adressé à la direction de la Recherche, de la formation doctorale et de la valorisation qui se charge de le diffuser auprès du président, du vice – président du conseil scientifique et du directeur général des services de l'université.

ARTICLE 6 : DIRECTEUR

6.1 – Mode de désignation

Le directeur est un cadre de recherche habilité –sauf exception structurelle- à diriger les recherches (HDR), membre permanent du laboratoire. Il est élu par le CL pour un mandat renouvelable de quatre ans.

Les candidats doivent déposer leur candidature au moins huit jours avant l'élection.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Pour être élu, le candidat doit disposer de la majorité absolue des voix des membres du CL présents ou représentés. Nul ne peut détenir plus d'une procuration.

En cas de démission ou de révocation du directeur, une élection devra être organisée dans les trois mois.

6.2 – Compétences

Le directeur représente le laboratoire.

- Il préside le CL,
- Il est chargé de gérer, par délégation de signature du président de l'université, les ressources financières du laboratoire. Il vise les bons de commandes, et les factures,
- Il établit *a minima* un rapport d'activité tous les deux ans. Chaque rapport doit faire l'objet d'une discussion en CL, et doit être transmis à la direction de la recherche.

ARTICLE 7 : DIRECTEURS ADJOINTS

Comme le directeur de laboratoire, les directeurs adjoints sont élus parmi les membres permanents du laboratoire, pour un mandat de quatre ans renouvelable et selon les modalités définies à l'article 6.

Un directeur adjoint, désigné par le CL, remplace le directeur quand celui-ci est indisponible pour plus de quinze jours. Le président de l'université peut lui confier les prérogatives du directeur en attendant le retour de ce dernier.

En l'absence du directeur, ce directeur adjoint représente le laboratoire.

Lorsqu'il n'y a pas de directeur adjoint et que le directeur est indisponible, le CL nomme un administrateur provisoire.

ARTICLE 8 : CONFLIT

En cas de conflit majeur entre le directeur ou les directeurs adjoints et le CL, le président de l'université fait appel à un médiateur, désigné par le CS, afin d'organiser une consultation des différentes parties, puis une négociation entre ces dernières. En cas d'échec et après avoir recueilli l'avis du CS réuni en formation restreinte, le président de l'université prendra toute mesure susceptible de résoudre le conflit.

En cas de démission ou de révocation du directeur, le président de l'université nomme un administrateur provisoire qui sera chargé de gérer le laboratoire à la place de ce dernier. Une nouvelle élection du directeur et du ou des directeurs adjoints devra alors être organisée dans les trois mois.

ARTICLE 9 : REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur établi par le CL arrête, autant que de besoin, les autres règles de fonctionnement du laboratoire. Une copie de ce règlement intérieur doit être transmise à la direction de la recherche.

ARTICLE 10 : CARACTERE SUPPLETIF DE LA CHARTE

La présente charte entre en vigueur le...

Elle ne s'applique pas aux laboratoires ayant adopté des statuts antérieurement à son entrée en vigueur, à l'exception des dispositions de l'article 6. 2 et du dernier alinéa de l'article 8.

Les laboratoires non dotés de statuts lors de l'entrée en vigueur de la charte sont soumis de plein droit à celle-ci par décision du CA. Toutefois, ils peuvent déroger, par décision prise à la majorité absolue de leurs membres, en tout ou partie aux dispositions de la charte, à l'exception de celles prévues aux articles 6.2 et 8.

ARTICLE 11 : PROCEDURE D'ADOPTION

La présente charte a reçu l'avis favorable du conseil scientifique du xx xxxx 2010, de la commission des statuts du xx xxxx 2010 et a été approuvée par le conseil d'administration du xx xxxx 2010.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

07 octobre 2010

Point 6
EVALUATION DE L'IUT

Evaluation de l'IUT

1

EVALUATION DE L'IUT

Présentée du CEVU du 23 juin 2010

**Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la
recherche
Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle**

**Evaluation
des instituts universitaires de technologie
et
des diplômes universitaires de technologie**

- vague contractuelle 2012 -

« Partie IUT »

IUT : ANGERS-CHOLET

Université : ANGERS	Académie : NANTES
----------------------------	--------------------------

SOMMAIRE

Présentation de l'IUT

1. Introduction et bilan de l'IUT par rapport à la situation lors de la précédente évaluation

- 1.1. Bilan
- 1.2. Points forts / points faibles

2. Formation initiale et continue

- 2.1. Offre de Formation et formation tout au long de la vie
 - 2.1.1. Offre DUT
 - 2.1.2. Offre LP
 - 2.1.3. Contribution à d'autres formations (parcours LMD)
 - 2.1.4. Situation de l'IUT dans l'offre de l'université
 - 2.1.5. Situation de l'IUT dans l'offre de formation régionale ou de site
- 2.2. Accueil
 - 2.2.1. Politique de recrutement
 - 2.2.2. Origine des inscrits
 - 2.2.3. Réussite et aide à la réussite
 - 2.2.4. Politique pédagogique
- 2.3. Lien formation – emploi
 - 2.3.1. Devenir du diplômé
 - 2.3.2. Lien avec l'environnement socio-économique (Pôle de compétitivité)
 - 2.3.3. Professionnalisation des formations
 - 2.3.4. Les équipements de travaux pratiques
 - 2.3.5. L'alternance en formation initiale et continue
- 2.4. Formation tout au long de la vie
 - 2.4.1. Publics de formation continue, état des lieux
 - 2.4.2. VAE

3. Recherche

- 3.1. Laboratoires
- 3.2. Transfert de technologie

4. Technologies de l'information et de la communication

- 4.1. TIC
- 4.2. TICE (dont FOAD)

5. Ressources documentaires

6. Politique d'ouverture internationale

- 6.1. Accueil et attractivité
- 6.2. Mobilité en stage et en semestre des étudiants
- 6.3. Mobilité des personnels
- 6.4. Programmes internationaux
- 6.5. Politique des langues

7. Vie étudiante

- 7.1. Accès aux ressources étudiantes (restauration, logement...)**
- 7.2. Sports et activités culturelles**
- 7.3. Participation à la vie institutionnelle**
- 7.4. Santé et social**

8. Politique immobilière

- 8.1. Etat des lieux et maintenance**
- 8.2. Hygiène et sécurité**
- 8.3. Contrat de projets Etat-Région**

9. Pilotage de l'IUT

- 9.1. Pilotage de l'IUT**
- 9.2. Dispositif d'autoévaluation et d'évaluation des formations**
- 9.3. Intégration dans la politique de site universitaire**

- 9.4. GRH**
 - 9.4.1. Enseignants**
 - 9.4.2. BIATOSS**

- 9.5. Gestion financière et comptable**
 - 9.5.1. Etat des lieux**
 - 9.5.2. Bilan contrat quadriennal**

9.6. Maîtrise des moyens

10. Objectifs politiques de l'IUT et synthèse du projet de l'IUT

- 10.1. Points forts / points faibles**
- 10.2. Projets prioritaires pour la période quadriennale**
- 10.3. Projets d'objectifs opérationnels susceptibles d'être inscrits au contrat de l'université**

Directeur de l'IUT :
Prénom, Nom, qualité :
Jean Luc CLEDY, Maître de Conférences

Président du conseil de l'IUT :
Prénom, Nom, qualité
Hervé FILLON, Expert Comptable Cabinet STREGO

Adresse :
IUT Angers-Cholet
4, Bd Lavoisier
BP 42018
49016 ANGERS CEDEX 01

Téléphone : **02 41 73 53 02**

Télécopie : **02 41 73 53 30**

Adresse électronique : iut@univ-angers.fr
Site web : www.iut-angers-cholet.fr
www.univ-angers.fr

Date de création de l'institut : **1966**

Sites et implantations (Nombre) : **ANGERS : 4 départements et CHOLET : 2 départements**

Effectif global (Rentrée 2009) : **1766 (+196 par rapport à l'année précédente)**

Nombre de départements (Rentrée 2009) : **6 départements**

Spécialités de DUT /options (regroupées par site)	Date de création	Site
Carrières Sociales Education Spécialisée Assistance Sociale	2008 2007	Cholet
Génie Mécanique et Productique	1995	Cholet
Génie Biologique Analyses Biologiques et Biochimiques Industries Alimentaires et Biologiques Agronomie	1974	Angers
Gestion des Entreprises et des Administrations Finances – Comptabilité Petites et Moyennes Organisations Ressources Humaines	1966	Angers
Génie Electrique et Informatique Industrielle	1966	Angers
Techniques de Commercialisation	1991	Angers

Nombre de Licences professionnelles portées par l'IUT (Rentrée 2009) : 19 (18 actives)

Intitulés des LP/S spécialités (LP regroupées par département)	Référence (n° LP)	Site/ implantations
Génie Mécanique et Productique		
Ingénierie des Machines Spéciales	20090925	Cholet
Gestion et Conception de Projets Industriels	20024019	Cholet
Génie Biologique		
Designer de Produits Agroalimentaires	20090049	Angers
Responsable d'Equipe en Production, en industrie agroalimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques et biotechnologies	20080048	Angers
Biologie Analytique et Expérimentale des Micro-Organismes du Végétal et de l'Animal	20080034	Angers
Traçabilité des filières, Qualité des Produits Agricoles et Valorisation	20080030	Angers
Métiers du Conseil en Elevage	20070060	Angers (ESA)
Management des Entreprises Agricoles	20050028	Angers (ESA)
Méthodes de Management Intégré. Qualité/Sécurité/Environnement pour les secteurs agroalimentaires et biotechnologies	20014005	Angers
Gestion des Entreprises et des Administrations		
Gestion des Emplois et des Compétences	20060031	Angers
Management des PME-PMI	20050027	Cholet
Métiers de la Retraite et de la Prévoyance	20044098	Angers
Management des Entreprises Culturelles	20044042	Angers
Génie Electrique et Informatique Industrielle		
Génie Electrique pour le Bâtiment	20090923	Angers
Réseaux Informatiques et Industriels	20080031	Angers
Maintenance des Systèmes Automatisés	20050026	Angers
Automatisation et Informatisation pour la Traçabilité de Système de Production	20024021	Angers
Techniques de Commercialisation		
Achat	20080024	Angers
Distribution : Management et Gestion de Rayon (Distech grandes surfaces)	20050024	Angers

Autres formations (Rentrée 2009) :

Intitulés/options (formations regroupées par site)	Date de création	Site/ implantations
DU		
Agent Commercial Bancassurance (accessible à des handicapés)	2008	Angers
Etudes Technologiques Internationales (DUETI)	1998	Angers
Filière Expertise Comptable		
Diplôme de Comptabilité et de Gestion	1995	Angers
Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion	2002	Angers

Laboratoires ou équipes hébergés (les citer) :

- Laboratoire d'Instrumentation Numérique et Analogique (LINA)/non labellisé
- Antenne du Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Automatisés(LISA)
- Antenne du Laboratoire Substances d'Origine Naturelle et Analogues Structuraux (SONAS)

Nombre total d'enseignants (au 01-01-2010) : 108 dont 51 supérieur
dont 51 second degré
dont 4 PAST
dont 2 Autres

Nombre total de vacataires (au 01- 01- 2010) : 312 (dont 192 intervenants professionnels)

Nombre de BIATOSS (au 01- 01- 2010) : 54 dont 0 contractuel A
dont 2 contractuels B
dont 4 contractuels C
dont 12 personnels ASU
dont 36 personnels Ing. Tech. Et Adm. De RF

Montant de la Dotation allouée par l'université (en 2009) : 1 433 482 €

Surface totale (en m² SHON) :

16 520 m² dont 2 500 m² à Cholet (hors Le Carteron)
dont 14 020 m² à Angers

A rajouter une surface de 426 m² (Le Carteron) mis à disposition de l'IUT pour Carrières Sociales par la Communauté d'Agglomération du Choletais (valeur estimée de la mise à disposition de 35 407 €).

Spécificité (s) de l'IUT : porteur, coordonnateur, animateur, partenaire d'un projet national : IUT en ligne, CREA-IUT, VALEURTECH,.... ou d'un projet régional (ARIUT, PFT homologuée,) ou tout autre particularité ou originalité....?

Pour 2010 l'IUT d'Angers-Cholet est chargé d'organiser le Congrès National de la Recherche en IUT qui aura lieu les 09, 10 et 11 juin 2010 (environ 150 communications).

Par le biais de Mme Picard, l'IUT contribue au développement des Relations Internationales au sein de l'ADIUT (Venezuela, Chili, Gabon, Thaïlande, Chine...).

L'IUT a obtenu un agrément du Ministère de l'Agriculture pour délivrer l'habilitation à l'expérimentation animale de niveau 2.

L'IUT est centre organisateur de la partie théorique du Certificat de Prélèvement.

1. Introduction et bilan de l'IUT par rapport à la situation lors de la précédente évaluation

Lors de l'évaluation précédente les points suivants étaient mis en avant :

Points forts :

- Relations Internationales
- Recherche et transfert de technologie
- Efforts en direction de la certification : langues et C2I
- Effort de recrutement des bacheliers technologiques
- Bonne politique de redéploiement de postes enseignants et de requalification BIATOSS
- Richesse et maîtrise de l'offre de formation en LP
- Formation continue effectuée en bonne intelligence avec l'université

Points faibles :

- Problème de locaux (déficit de 5000 m²)
- Baisse des effectifs en DUT et difficultés de recrutement en GEII et GMP
- Pas de local de travail pour les étudiants
- Les projets de Cholet ne sont pas réalisés : GLT et CS/des crédits utilisés à d'autres fins
- La part des professionnels est assez faible
- L'IUT assure une large part des fonctions GRH et GFC, sans aucune compensation
- L'IUT représente 10% des surfaces et ne reçoit quasiment rien sur le volet patrimoine du contrat

Projets de développement :

- La création d'un 2^{ème} département, voire d'un 3^{ème} à Cholet
- La création d'un département à Angers
- Divers projets de création de LP
- Développement de l'Apprentissage
- Modularisation de certaines formations

Conclusion :

- L'IUT d'Angers remplit les missions permettant à l'étudiant de réussir son projet professionnel
- L'offre de LP y est très satisfaisante
- C'est un IUT bien géré, qui ne bénéficie pas de toute l'aide qui devrait lui être apportée par son université, qui a des projets correctement encadrés et où les problèmes de personnels sont bien appréhendés
- La situation du site délocalisé de Cholet est préoccupante : manque environnement universitaire, masse critique trop faible, surface de locaux qui va bientôt obérer toute possibilité de développement
- Le dynamisme de l'équipe du site risque de s'essouffler en ne voyant aucun projet de développement aboutir
- La CCN demande qu'une réflexion soit menée sur l'offre de formation dans le cadre du schéma post-bac et notamment, sur le devenir du site de Cholet
- L'université doit s'efforcer de mieux prendre en compte la composante IUT

1.1. Bilan

Ce qui a été fait (ou est en cours) :

Travaux/locaux

- Accélération du dossier travaux/cadre CPER avec projet de construction (2012) : création d'un bâtiment GEII avec intégration du hall d'entrée (accessibilité des handicapés), réhabilitation du bâtiment central affecté au tertiaire avec salles de travail et foyer pour les étudiants, réhabilitation des deux bâtiments d'entrée (façades, menuiseries extérieures, réfection toiture ?).
- Montage du dossier pour le prochain CPER comprenant la restructuration intérieure des bâtiments d'entrée, la réhabilitation extérieure et intérieure du bâtiment des amphithéâtres. Un complément de 250 000€ (utilisation des reliquats 2009/prélèvement sur fonds de roulement) a été fléché en investissements pluriannuels dans ce cadre.
- Rénovation du système de chauffage (3°C dans les locaux en janvier 2009) pour une valeur de 516 000 € (utilisation des reliquats 2009/prélèvement sur fonds de roulement) : changement des chaudières, changement du réseau souterrain, suppression de la chaudière murale au 2^{ème} étage du bâtiment administratif, restructuration des sous-stations, ventilation et chauffage dans les amphithéâtres, reprise du GTC du bâtiment E.
- Négociation avec la Communauté d'Agglomération du Choletais d'une surface supplémentaire (Le Carteron) à destination de l'IUT et plus particulièrement du département Carrières Sociales dans l'attente de l'affectation d'une aile complète du Domaine Universitaire à l'IUT (partie la plus proche de l'IUT) dans 2 ans suite à la construction d'un nouveau bâtiment qui sera utilisé par le Domaine.

Offre de formation

- Création du département Carrières Sociales à Cholet.
- Création de 10 LP supplémentaires portant le nombre de LP à 19 (18 actives à cette date) avec une LP supplémentaire en demande.
- Création d'un DU accessible à des handicapés (16 étudiants) en partenariat avec le Crédit Agricole dont le doublement est prévu en avril 2011 avec désaisonnalisation de la formation.
- Développement de l'Alternance avec contrats de professionnalisation (le DU accessible aux handicapés, la LP achat, la LP MSA, la LP Génie Electrique pour le Bâtiment, le DSCG et dans une moindre mesure la DCG/78 contrats de professionnalisation) et contrats d'apprentissage (LP Distech).
- La création d'un catalogue formation continue.
- Suppression du DUT GEA modularisé pour raison d'équilibre financier.
- Ouverture envisagée en alternance de deux autres LP par contrats de professionnalisation à la rentrée 2010 (LP Designer de produits agroalimentaires et LP Biologie Analytique et Expérimentale des Micro-Organismes, du Végétal et de l'Animal).

Vie étudiante

- Négociation avec la Communauté d'Agglomération du Choletais de différents aspects liés à la vie étudiante : restauration, activités sportives, prêts inter-bibliothèques, assistance sociale, logement, médecine prévention.
- Amélioration de l'information des étudiants et de l'accueil (écrans dans les halls, ...).

Gestion des personnels

- Création d'un tableau de bord complet des personnels.
- Vote (en commission BIATOSS, conseil de la recherche, conseil de direction et conseil de l'IUT) d'une note d'orientation emplois chaque année avec pour objectifs la transparence et de porter au plus haut niveau de l'IUT la discussion sur les postes des personnels.

Communication

- Développement d'un budget communication pour l'ensemble de l'IUT.
- Rénovation complète des outils de communication.

Point 6 – EVALUATION DE L'IUT

Recherche

- Suppression du LASBA et insertion de l'équipe au sein du SONAS
- Création d'un Conseil de la Recherche

Organisation

- Rénovation totale des statuts et du règlement intérieur.
- Création d'un bureau du CIUT
- Nomination d'un directeur-adjoint
- Restructuration de l'administration centrale de l'IUT : renforcement du service financier, réorganisation du service accueil/entretien des locaux, création d'un pôle scolarité centrale.

A la rentrée 2010 :

- Création d'un poste rattaché à la scolarité centrale dont une des missions sera de développer les relations entre l'IUT et les entreprises et nomination d'un chargé de mission.

1.2. Points forts / points faibles

Points forts

- La dynamique d'ensemble : la variété et la profondeur de l'offre de formation, le nombre de candidatures (environ 12 000 en 2009/2010 : DUT/9700 + LP/2403), la croissance des effectifs (+ 196 étudiants et stagiaires en 2009/2010).
- Le développement de l'alternance dans les LP et accroissement des ressources propres.
- L'ouverture des LP à des publics diversifiés : formation initiale et continue.
- La place de la recherche réalisée par les enseignants-chercheurs de l'IUT au sein même de l'université d'Angers.
- La bonne technicité des équipes enseignantes, en moyenne très impliquées dans l'administration, la gestion et le développement de leur département.
- Les taux de réussite globaux.
- L'IUT est la première marche de la réussite.
- Les relations avec le monde professionnel sont bonnes.
- Les efforts en matière de certification.
- La nouvelle procédure emplois enseignants et personnels BIATOSS.

Points faibles

- Une dynamique qui peut se retourner contre l'IUT : évolution marginale du nombre d'emplois délégués par l'état (enseignants et personnels BIATOSS), ampleur des départs en retraite et des pertes d'expériences (33% de l'effectif doit partir en retraite d'ici 5 ans), taux d'encadrement et potentiels réels rapportés au nombre d'étudiants, inégaux selon les départements.
- Des travaux toujours en gestation, même si l'issue est proche.
- Une capacité d'accueil au maximum des possibilités.
- La faiblesse des effectifs en GMP, voire en GEII.
- La difficulté pour les étudiants pour trouver des lieux de travail (malgré l'ouverture d'une surface de 85 m² prise sur la bibliothèque qui a été supprimée).
- Difficultés de recruter des enseignants acceptant des responsabilités et des charges administratives.
- Des crédits d'équipement qui ne suffisent pas au remplacement des matériels vieillissants.

Projets en cours/projets futurs

- Continuer à se battre pour la rénovation totale de l'IUT.
- Introduire le format de l'alternance dans la majeure partie des LP, tout en structurant les maquettes de façon modulaires.
- Comparer les maquettes de toutes les formations avec la charge exécutée et rationaliser l'usage des heures complémentaires.

2. Formation initiale et continue

2.1. Offre de Formation et formation tout au long de la vie

(cf. tableaux « Offre de Formation IUT »)

Depuis la dernière évaluation l'IUT d'Angers-Cholet a connu une évolution très forte de son offre de formation, tant du point de vue des départements de DUT, que des LP ou des autres formations qui ont été créées.

2.1.1. Offre DUT

Il y a eu tout d'abord la création du département Carrières Sociales à Cholet. Celui-ci est concerné par deux options : assistance sociale et éducation spécialisée avec un groupe par option chaque année. La deuxième année de l'option assistance sociale vient de s'ouvrir cette année 2009/2010.

Un groupe supplémentaire a été ouvert dans le département Techniques de Commercialisation, ainsi que dans le département Génie Biologique, tenant compte en cela de l'ancienneté de ces départements et des flux à l'entrée qui permettent très facilement d'ouvrir dans l'un et l'autre cas un autre groupe.

En revanche, il n'a pas été créé de département supplémentaire, ni de nouvelles options. Il n'est pas non plus envisagé dans l'immédiat en raison de l'insuffisance de locaux déjà utilisés au maximum (taux d'occupation à Angers au niveau des amphithéâtres de 60,19% et au niveau des salles banalisées de 81,28 %) et du taux d'encadrement déjà faible.

La capacité d'accueil par département peut être déclinée de la sorte (cf. tableau 1) :

Tableau 1 : capacité d'accueil DUT/effectifs par département

Site	Département	Capacité d'accueil	Effectifs au 15/01/2010 (y compris FC)
Angers	GB	DUT1/L1 : 140 DUT2L2 : 140	DUT1/L1 : 142 DUT2L2 : 130
	GEA	DUT1/L1 : 168 DUT2L2 : 168	DUT1/L1 : 169 DUT2L2 : 151
	GEII	DUT1/L1 : 96 DUT2L2 : 96	DUT1/L1 : 96 DUT2L2 : 68
	TC	DUT1/L1 : 140 DUT2L2 : 140	DUT1/L1 : 149 DUT2L2 : 145
Cholet	CS	DUT1/L1 : 56 DUT2L2 : 56	DUT1/L1 : 56 DUT2L2 : 53
	GMP	DUT1/L1 : 48 DUT2L2 : 48	DUT1/L1 : 35 DUT2L2 : 21

En ce qui concerne 2009/2010, environ 9 700 candidatures se sont portées en faveur de l'IUT d'Angers-Cholet et l'ensemble des DUT proposés (pour 2010/2011 les candidatures sont de : 11 480), soit environ 50% des candidatures en Pays de La Loire dans les spécialités proposées par l'IUT d'Angers-Cholet.

Comme on le constate, les effectifs du département GMP sont en dessous de la capacité d'accueil. Le département GEII, quant à lui a connu un redressement significatif en 2009/2010.

2.1.2. Offre LP

Parallèlement, l'IUT a vu son nombre de LP passer de 9 à 19 (18 actives en 2009-2010) par créations nouvelles ou transformation de plusieurs DU en LP. L'objectif 1 assigné dans le cadre du plan quadriennal de proposer 2 LP au minimum par département a été largement atteint (seul le département carrières sociales, dernier né des départements, ne dispose d'aucune LP associée). De surcroît, la volonté en interne a été de s'ouvrir à l'alternance ; aujourd'hui, 4 LP sont en alternance, et l'on projette de transformer les autres, en intégrant au maximum du possible ce format.

La capacité d'accueil par département en ce qui concerne les LP est de (cf. tableau 2) :

Tableau 2 : capacité d'accueil LP /effectifs par département

Site	Département	Capacité d'accueil	Effectifs au 15/01/2010
Angers	GB	175	158
	GEA	80	66
	GEII	62	61
	TC	50	39
Cholet	CS	Pas de LP	Pas de LP
	GMP	48	46
	GEA	30	30

Jusqu'à présent, la LP Designer de produits agroalimentaires associée au Lycée des Herbiers n'a pas été ouverte pour des raisons de coûts associés. Sa mise en alternance devrait se faire pour l'année 2010/2011.

Même si en interne une réflexion est initiée sur l'importance du nombre de LP par rapport à la couverture horaire assurée par des enseignants en interne, à la couverture budgétaire, et également à certains partenariats que l'on peut avoir (cas de l'Ecole Supérieure d'Agriculture), une LP supplémentaire a été demandée en agriculture biologique.

Toutes ces licences s'appuient nécessairement sur un ou plusieurs partenariats avec des lycées, des entreprises et des organisations professionnelles (comme il sera précisé dans le point 2.1.4), traduisant en cela l'ancrage de l'IUT d'Angers-Cholet dans son environnement. Certains partenariats sont plus ou moins affirmés. Dans le cas de la LP Manager de Rayon par apprentissage un partenariat fort a été développé avec l'association DISTECH Grandes-Surfaces. Dans tous les cas, ces partenariats donnent lieu à conventionnement. Une convention type a été développée avec le CEVU précisant, notamment, les comités de pilotages et les questions d'ordre budgétaire.

D'autre part, la LP Métiers du Conseil en Elevage va s'engager vers une double diplôation avec l'Université de DRONTEN (Pays-Bas) ; ce qui montre la volonté de l'IUT de renforcer son dynamisme international.

Tout récemment (février et mars 2010), l'IUT s'est engagé en lien avec le CEVU sur une démarche d'auto-évaluation de ses licences professionnelles. Le questionnaire utilisé par l'AERES a été adapté et utilisé pour les échanges qui sont intervenus avec le Vice Président du CEVU et le Vice Président à l'analyse stratégique.

2.1.3. Contribution à d'autres formations (parcours LMD)

D'autres formations sont assurées en interne à l'IUT : le DCG, le DSCG, un DU Bancassurance accessible à des handicapés en partenariat avec le Crédit Agricole. L'IUT a mis en place également un DUETI réalisé, notamment, en partenariat avec plusieurs business-school anglaises et écossaises. Les effectifs sont les suivants (cf. tableau 3) :

Tableau 3 : Effectifs des autres formations

Site	Formations	Effectifs au 15/01/2010
Angers	DCG	26
	DSCG	23
	DU bancassurance	16
	DUETI	93

Les trois premières formations (DCG, DSCG et DU) sont en alternance et en contrats de professionnalisation. Pour le DCG (dans une moindre mesure) et le DSCG, le basculement s'est fait il y a deux ans. L'importance des effectifs en DUETI traduit une montée en charge très forte ces dernières années (cas des départements tertiaires) en ce qui concerne cette possibilité qui est offerte aux étudiants post-dut de parfaire leur anglais à travers un BA.

L'IUT, à travers la participation de ses enseignants à d'autres formations universitaires en place dans les autres UFR (médecine, pharmacie, droit/Eco-Gestion, Sciences et Lettres) contribue également à la formation des jeunes en L3, Masters, voire à la préparation à divers concours.

2.1.4. Situation de l'IUT dans l'offre de l'université

L'offre de l'IUT (environ 40 % de l'ensemble des LP proposées par l'Université d'Angers) axée sur des formations de nature technologique en lien étroit avec les orientations même de l'université et les besoins en local participe de façon complémentaire au rayonnement de notre université.

Des partenariats existent avec d'autres composantes, autant que possible, sur certaines licences professionnelles :

- LP Biologie Analytique et Expérimentale des Micro-organismes, du Végétal et de l'Animal a pour partenaires l'UFR Sciences, l'UFR de Pharmacie, UFR Sciences Médicales
- LP Management de PME-PMI : UFR Droit-Eco-Gestion
- LP Gestion des Ressources Humaines : UFR Droit-Eco-Gestion
- LP Automatisation et Information pour la Traçabilité dans les Systèmes de Production : ISTIA
- LP Réseau Informatiques et Industrielles : UFR Sciences, ISTIA
- LP Maintenance des Systèmes Automatisés : ISTIA
- LP Génie Electrique pour le Bâtiment : ITBS
- LP Responsable d'équipe en production, en industrie agroalimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques et biotechnologies : ISSBA, UFR Pharmacie

Par ailleurs, une réflexion commence à naître entre l'IUT et plusieurs des composantes quant à développer l'esprit de filière ou de parcours en interne à l'université d'Angers (du niveau L2/DUT jusqu'au Master/Doctorat).

Une volonté de coopération existe, entre les directeurs de composante. Toutefois, les partenariats restent limités en raison d'un certain sous-encadrement des autres UFR. Aussi, si la volonté est là, le réalisme en rapport avec la situation renvoie nécessairement à l'impossibilité dans certains cas de collaborer de façon étroite.

2.1.5. Situation de l'IUT dans l'offre de formation régionale ou de site

Insertion dans l'offre de formation régionale/ARIUT

Inséré en Pays de Loire et plus précisément dans le Maine et Loire, l'IUT d'Angers-Cholet fait partie des 6 IUT régionaux (St Nazaire, Nantes, La Roche sur Yon, Laval et Le Mans).

Il est membre de l'ARIUT régionale qui se réunit le plus souvent à Angers. Elle est composée des directeurs d'IUT des Pays de la Loire, des Présidents et Vice-présidents de Conseil d'IUT, des Présidents et vice-présidents d'Université et de personnalités cooptées en raison de leur contribution au développement des établissements.

Récemment, et compte tenu de la nécessaire évolution de nos IUT, il a été décidé de nous réunir plus régulièrement (une fois par mois). A travers l'activation de l'ARIUT, il s'agit de travailler davantage ensemble.

Pour autant, cette coopération existe déjà depuis longtemps ne serait-ce que sur deux points : les questions liées à l'apprentissage (le CFA inter-IUT est situé à l'IUT de Nantes), le site <http://www.iutpaysdelaloire.org> (utilisé pour nos LP respectives) et la communication du point de vue régional.

Concernant l'apprentissage les décisions se prennent de façon collégiale entre les IUT dans le cadre du CFA inter-IUT de l'Université de Nantes. L'ouverture des diplômes hors apprentissage (cas des LP) peut donner lieu à échange entre les différents collègues directeurs, mais cela n'est pas systématique. La discussion se fait davantage à l'intérieur de chaque établissement (Université d'Angers en ce qui nous concerne).

Toute ouverture nouvelle se fait en étudiant précisément l'offre régionale et les besoins en local, et plus particulièrement l'offre de formation proposée par les autres IUT des Pays de la Loire.

Partenariats avec autres universités, avec autres établissements (écoles, CCI), lycées.

Si diverses collaborations avec d'autres établissements ou écoles et organismes existent dans le cadre des DUT, l'IUT d'Angers-Cholet a souhaité développer le plus largement possible les partenariats à l'occasion de l'ouverture de licences professionnelles, au-delà des seuls rapports aux autres composantes.

Point 6 – EVALUATION DE L'IUT

Des partenariats existent avec des lycées. C'est le cas pour les LP suivantes :

- LP Management des Entreprises Agricoles : Lycée agricole de Pouillé (49)
- LP Biologie Analytique et Expérimentale des Micro-organismes, du Végétal et de l'Animal : lycée Jean Moulin (49) et lycée Le Fresne (49)
- LP Responsable d'équipe en production, en industrie agroalimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques et biotechnologies : Lycée Chevrollier (49)
- LP Designer des produits agroalimentaires : Lycée Jean Monnet des Herbiers (85)
- LP Automatisation et Informatisation pour la Traçabilité de Système de Production : lycée Chevrollier (49)
- LP Ingénierie des Machines Spéciales : lycée Chevrollier (49)
- LP Gestion et Conception de Projets Industriels: lycée Fernand Renaudeau (49)
- LP Management des PME-PMI : Lycée Professionnel et Technologique La Providence (49)
- LP Réseaux Informatiques et Industriels : Lycée de l'Hyrôme (49)
- LP Maintenance des Systèmes Automatisés : Lycée Colbert de Torcy Charles Cros (72)
- LP Génie Electrique pour le Bâtiment : Lycée Estournelles de Constant (72)

De même qu'avec des écoles, ou des organismes, dont la CCI, l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers (ESA) et Agrocampus-Ouest (notamment, en ce qui concerne plusieurs LP du département Génie Biologique) :

- LP Métiers du Conseil en élevage : ESA ; Agrocampus-Ouest ; Agrilia Formation (49) ; Le Centre de Formation Professionnelle Agricole de Montebourg (50)
- LP Management des Entreprises Agricoles : ESA
- LP Biologie Analytique et Expérimentale des Micro-organismes, du Végétal et de l'Animal : Agrocampus-Ouest ; Ecole Vétérinaire de Nantes (ONIRIS)
- LP Traçabilité des Filières, Qualité des Produits Agricoles et Valorisation : la Chambre Départementale d'Agriculture du Maine et Loire ; le Groupe Terrena (44) ; ACLAVE (85) ; ELYADE (85) ; ADEIGNA (85)
- LP Distribution : Management et Gestion de Rayon : l'Association Distech Grandes Surfaces, régie par la loi du 1er Juillet 1901 (parution au journal officiel du 15 mars 1995)
- LP Management des PME-PMI : Confédération Générale des PME-PMI, Association des Experts Comptables du Choletais, le Centre des Jeunes Dirigeants et le MEDEF du Pays Choletais
- LP Gestion et Conception de Projets Industriels: CCI du Choletais via l'Institut De Créativité Industrielle

2.2. Accueil (cf. tableaux « Offre de Formation IUT »)

Ainsi, la volonté de l'IUT s'est traduite par l'ouverture et/ou la transformation de formations largement ancrées dans l'environnement régional. En corollaire, les effectifs étudiants de l'IUT se sont accrus, posant en cela des questions importantes du point de vue de la politique de recrutement, des inscriptions, de l'aide à la réussite et de la politique pédagogique.

2.2.1. Politique de recrutement

Modalités de recrutement/Communication/prise en compte du PPP

Les recrutements en DUT, font suite à :

- la mise à jour régulière de notre site Internet,
- la participation à de nombreux salons,
- des présentations dans les lycées (par les enseignants ou les étudiants),
- l'organisation avec l'université d'une journée « portes ouvertes »
- des campagnes pro-actives (insertion dans la presse).

Ils se font pour l'ensemble des DUT sur dossier. Compte tenu du volume de candidatures il n'est pas envisageable de réaliser d'entretiens de face à face, même si l'on a conscience que cela pourrait être particulièrement utile au moins dans certains départements (cas de techniques de commercialisation). Mais la lettre de motivation demandée par certain département notamment Génie Biologique aide à ajuster le choix de l'étudiant vis-à-vis de l'option choisie. Le recrutement en LP, au contraire, se fait le plus souvent sur entretiens, après étude des dossiers de candidatures.

A l'issue du DUT, les séances consacrées au projet personnel professionnel, contribuent positivement à l'accompagnement du jeune dans sa recherche de formation et sa poursuite d'études. Ces temps d'échanges et de formation avec les étudiants ont été systématisés dans tous les DUT. Ils permettent une meilleure adéquation des études envisagées avec les capacités et les motivations des jeunes.

Taux de pression, sélectivité...

Lors de la campagne 2009, alors que l'on disposait de 2738 dossiers pour les DUT secondaires, 1788 candidats ont été appelés et 244 ont été inscrits pour 275 places ; ce qui donne un taux de pression de 9.96. On retrouve là, la difficulté de recrutement dans deux départements : GEII et GMP, même si GEII a connu un certain renversement de tendance. Pour les départements tertiaires il y a eu 5404 dossiers pour 361 places, soit un taux de pression de 14.97. Du point de vue global le taux de pression a été de 12.80.

Si l'on regarde précisément chaque département (cf. tableau 4), le taux de pression le plus élevé concerne Carrières Sociales (41.0), puis viennent Génie Biologique (13.4) et Techniques de Commercialisation (11.5). En règle générale les taux de pression sont croissants, et cela quand bien même un groupe supplémentaire a pu être ouvert (cas de Biologie et de Techniques de Commercialisation). La situation du département GEII doit être traitée à part, notamment, parce que le nombre de groupes a été réduit, amenant du coup à un taux de pression plus fort.

Tableau 4 : Taux de pression (dossiers/places)

Taux de pression	2002/2003	2005/2006	2009/2010
CS			41.0
GB	9.2	8.4	13.4
GEA	5.1	5.9	9.3
GEII	3.1	3.2	5.0
GMP	3.9	4.6	7.6
TC	6	8.1	11.5
IUT	5.5	6	14.9

Le rapport du nombre d'appelés au nombre de dossiers le plus important concerne les départements secondaires et principalement Génie Electrique et Informatique Industrielle et Génie Mécanique et Productique (cf. tableau 5). Au contraire, les taux pour le tertiaire sont plus faibles, notamment, en raison de l'ampleur du nombre de dossiers de candidatures. Du point de vue du nombre d'inscrits par rapport au nombre d'appelés (cf. tableau 5), le rendement apparaît particulièrement bon pour Techniques de Commercialisation. Les départements Génie Biologique, Génie Mécanique et Productique, Carrières Sociales obtiennent les rendements les plus faibles. On note que le score obtenu dépend fortement de la base d'appelés elle-même tributaire du nombre de places disponibles. La moindre variation du nombre d'appelés par rapport au nombre de places rend le ratio très sensible, notamment, en ce qui a trait aux formations disposant d'une capacité limitée ou subdivisées en sous-groupes optionnels (cas de Génie Biologique). Le taux de remplissage sont proches des 100% dans 5 cas sur 6 à l'exception du département Génie Mécanique (cf. tableau 5). Les départements GEII et GMP ont connu un léger redressement en 2009 par rapport à 2008.

Tableau 5 : Taux (2009-2010) de sélectivité, d'attractivité et de remplissage

	Taux de sélectivité (Appelés/dossiers)	Taux d'attractivité (Inscrits/appelés)	Taux de remplissage (Inscrits/places)
CS	0.17	0.14	100%
GB	0.61	0.12	100%
GEA	0.43	0.26	104.4%
GEII	0.77	0.26	100%
GMP	0.71	0.13	71.7%
TC	0.10	0.88	106.4%
IUT	0.88	0.45	96.7%

En LP, en ce qui concerne l'année 2009/2010, l'IUT a reçu 2403 dossiers pour l'ensemble des LP soit environ 19% des candidatures totales, correspondant à 2343 dossiers pour les 18 LP ouvertes. 985 ont été appelés et 400 ont été inscrits, donnant un taux de pression de 5,85 et un taux de remplissage de 0.93. Le taux de pression est très variable selon les LP puisqu'il varie de moins de 3 à plus de 11. Pour les LP appartenant au secteur secondaire, le taux de pression est inférieur à celui des LP appartenant au secteur tertiaire (3,67 pour 9,41). Le taux de remplissage est plus homogène puisqu'il ne s'étale que de 0,8 à 1 mais la situation est inverse puisque le taux de remplissage pour les LP du secteur secondaire est légèrement supérieur à celui des LP du secteur tertiaire (0,98 pour 0,80).

Réorientations vers l'IUT (en semestre 2, en semestre 3)

Nous n'avons pratiquement pas de demandes de réorientation vers l'IUT. Pour la période citée, seulement 2 réorientations ont été constatées en semestre 3 : 1 en GB + 1 en GMP.

Bacheliers technologiques et bacheliers professionnels

Le poids des candidatures des bacs technologiques par rapport aux bacs généraux a augmenté de façon substantielle, mais avec des écarts d'évolution entre les différents départements, composant l'IUT. Sans aucun doute, les efforts doivent-ils être continués en la matière, mais encore faut-il que les bacheliers technologiques candidatent pour l'IUT et maintiennent leur candidature. Par ailleurs, les différents départements ne semblent pas pouvoir être traités au même niveau du point de vue de l'accès des bacheliers technologiques (départements secondaires versus départements tertiaires) en raison de spécificités liées aux formations, d'autant plus au regard des bacheliers professionnels qui représentent seulement quelques unités.

2.2.2. Origine des inscrits 2009-2010**Analyse de la situation et de son évolution : origine géographique, origine des bacs...**

Au niveau géographique (cf. tableau 6) on observe que pour 3 départements (GEA, GEII et GMP) le recrutement se fait en local pour environ 50% des inscrits. 2 départements : GB et TC ont un recrutement réalisé à raison d'un tiers dans le 49. Seulement 7% des inscrits en Carrières Sociales proviennent de l'académie contre 68% pour le hors académie ; c'est donc un département dont les base de recrutement débordent très largement le 49.

Tableau 6 : Origine géographique des inscrits

	Origine/Géographique en %		
	49	Académie (hors 49)	Hors Académie
CS	7	25	68
GB	34	38	28
GEA	51	31	18
GEII	50	32	18
GMP	55	24	21
TC	36	41	23

Du point de vue de l'origine du baccalauréat, les inscrits se trouvent en règle générale majoritairement dans les bacs généraux (68.5% au 15 janvier 2010). Les Bacheliers S représentent 58% des bacheliers généraux inscrits. Si un effort particulier a été fait quant à l'intégration des bacheliers technologiques ces dernières années, les scores varient, en conformité avec les candidatures, suivant la spécificité des départements (cf. tableau 7). Ainsi, le poids des bacs technologiques est plus élevé en GEII, GMP et Carrières Sociales, alors que les scores les plus faibles concernent Génie Biologique et GEA. TC se retrouvant dans la moyenne des 30.3% des étudiants de 1^{ère} année de DUT au 15 janvier 2010. Sur les 647 inscrits de 1^{ère} année, 89% ont obtenu le bac la même année.

Tableau 7 : Origine des inscrits selon le baccalauréat

	Origine/Baccalauréat en %		
	Bacs Généraux	Bacs Technologiques	Autres cas
CS	61	39	-
GB	79	20	1
GEA	73	25	2
GEII	53	44	3
GMP	50	44	6
TC	71	29	-

Point 6 – EVALUATION DE L'IUT

Les publics de LP viennent majoritairement de BTS et dans une moindre mesure de DUT, L2 ou autres diplômes français ou équivalences. L'objectif de 15% d'étudiants originaires de l'IUT dans les LP n'est atteint que pour 3 des LP, 2 ont un taux d'environ 16 % et l'autre atteint un taux de 26 % ; la moyenne est de 6,07 %.

Situation homme / femme et situation au regard de l'égalité des chances

Globalement, on compte 44.2% de filles et 55.8% de garçons. Si les filles sont majoritaires dans le tertiaire (proche des 50% en Techniques de Commercialisation), la situation est inversée dans les départements secondaires, sauf en ce qui concerne de département Génie Biologique (cf. tableau 8).

Tableau 8 : Situation homme/femme

	Situation homme/femme en %	
	Hommes	Femmes
CS	3.6	96.4
GB	42.3	57.7
GEA	43.2	56.8
GEII	96.8	3.2
GMP	85.7	14.3
TC	51.7	48.3

Environ 45% des inscrits en 1^{ère} année sont boursiers. Les non boursiers se retrouvent majoritairement en Carrières Sociales, Techniques de Commercialisation et Gestion des Entreprises et des Administrations (cf. tableau 9).

Tableau 9 : Situation boursiers/non boursiers

	Situation boursier/non boursier en %	
	boursier	non boursier
CS	25	75
GB	48.3	51.7
GEA	35.5	64.5
GEII	54.7	45.3
GMP	54.3	45.7
TC	47	53

En LP, 32,36 % des inscrits en 2009-2010 sont boursiers. Ce chiffre moyen ne reflète pas la réalité puisque les écarts vont de 0 à 50,7%. Le chiffre de 0 pour les LP du département TC s'explique par le fait que tous les étudiants sont en alternance donc ne peuvent avoir le statut de boursier. Ainsi, si on ne considère que les LP où les étudiants peuvent réellement avoir le statut de boursier, le taux est de 40,45. Aucune conclusion n'apparaît quant au fait d'être étudiants dans le secteur secondaire ou tertiaire vis-à-vis du statut de boursier. En 2009-2010, environ 33% sont des filles et par différence 67% des garçons, avec des variations très importantes selon les LP (de 1,6% de filles à 79,2%).

2.2.3. Réussite et aide à la réussite

L'amélioration de la réussite des étudiants est une préoccupation de l'IUT, notamment, à travers l'accompagnement des étudiants en situation de difficulté. Ceci a été intensifié ces dernières années grâce à l'écoute des Chefs de Département et Responsable de Formation et la mise en place de dispositifs appropriés (appels à projets : tutorat d'accompagnement en mathématiques, remise à niveau en début de LP...). Par ailleurs, le nouvel arrêté de 2005 a permis de systématiser l'aide à la construction du Projet Professionnel et Personnel des étudiants (PPP).

Réussite générale et particulière bacs technologiques

Le taux de réussite de la cohorte primo-inscriptions de septembre 2006 est de 87.7% (80.6% pour les bacheliers technologiques et 85.8% pour les bacs généraux. Le DUT est majoritairement obtenu en 4 semestres : 84.6% globalement, et respectivement, 74.4% et 82% pour les bacs technologiques et généraux (cf. tableau 10). En ce qui concerne les bacs technologiques 6.2% obtiennent le DUT en 6 semestres.

Tableau 10 : Réussite en 4 et 6 semestres (cohorte 2006)

	En 4 semestres	En 6 semestres
CS		
GB	97.4	-
GEA	66.9	3.7
GEII	81.6	10.5
GMP	74.1	18.5
TC	90.3	-
IUT	82	2.8

En LP, le taux de réussite globale est de 93,54%, variant de 90,91 à 96% selon les départements. Les étudiants démissionnant représentent 1,7%, variant de 0 à 2,27% selon les départements.

Réorientation des étudiants en échec à l'université et à l'IUT

Globalement, les réorientations représentent 1.7% (2.3% pour les bacs technologiques et 1.6% pour les bacs généraux). Les abandons concernent 10.6% de la cohorte (17.1% pour les bacs technologiques et 12.6% pour les bacs généraux). On note donc, qu'au cumul, les réorientations et les abandons représentent un score de 19.4% pour les bacs technologiques contre 14.2% pour les bacs généraux. Les abandons concernent surtout le S2.

Le pourcentage d'échec en LP varie d'un peu plus de 2% à un peu plus de 9% selon les départements avec une moyenne de 4,76%.

Réussite étudiants handicapés

8 étudiants bénéficient d'un 1/3 temps aux épreuves : 1 GB ; 1 GEA ; 1 TC ; 5 GEII.

2.2.4. Politique pédagogique

Dans les départements, lors de la mise en place de l'arrêté de 2005, des réflexions approfondies ont été menées quant à l'apprendre autrement. Des matières spécifiques, mettant en œuvre de nouvelles modalités d'apprentissage, ont été mises en place (cas de séances de créativité, de théâtre dans le département techniques de commercialisation). De façon générale, une place importante est laissée à l'innovation.

De la même façon, l'état d'esprit général consiste à agir de telle sorte qu'un étudiant soit mené jusqu'au bout de sa formation et qu'il soit accompagné en cela afin d'éviter au maximum l'échec et si tel est le cas, de mettre tout en œuvre pour l'aider à franchir ce cap et trouver des solutions.

Un public d'adultes handicapés en reconversion est accueilli en DU bancassurance. Des efforts importants sont effectués pour les aider en centre de formation et en entreprise (le Crédit Agricole). Il s'agit de transformer leur situation d'échec antérieur en réussite présente et future au travers de la formation et du suivi individualisé.

Pour les sportifs de haut niveau, c'est principalement une adaptation dans le temps qui est effectuée.

2.3. Lien formation - emploi

2.3.1. Devenir du diplômé

Enquête insertion professionnelle locale, nationale, quelle méthode ?

Si dans certains départements (Exemple de Carrières Sociales en janvier 2010, de GMP, ...) des enquêtes ponctuelles peuvent être effectuées, en règle générale, le devenir du diplômé de DUT est approché grâce à l'enquête insertion professionnelle nationale à N+2 qui s'appuie sur une méthodologie discutée entre l'ADIUT et le Ministère.

Point 6 – EVALUATION DE L'IUT

En revanche, jusqu'à présent, chaque LP tend à organiser sa propre enquête (par envoi courrier et téléphone), le plus souvent à 6 mois, auprès des diplômés.

Il n'existe pas à proprement parler de cellule d'aide au niveau de l'IUT. Le chargé de mission insertion pilote et anime l'enquête DUT. Il est source d'informations au sein de la composante. A partir de la rentrée 2010, la scolarité centrale aura en charge le suivi administratif des enquêtes « insertion ».

Analyse des principaux flux (Insertion, poursuite) et du niveau d'insertion.

Du point de vue des enquêtes ponctuelles, celle réalisée en Carrières Sociales en janvier 2010, soit, 22 diplômés sur 25 qui ont répondu, donne la répartition suivante : 19 en poursuite d'études (13 en LP : 59%, 6 en Ecole de Service Social : 27%), 2 actifs sur le marché du travail (9%) et 1 personne bénévole dans le monde associatif en Espagne (4.5%). En GMP (31 réponses sur 33 diplômés), 93.5% des étudiants poursuivent leurs études (22.5% en LP et 71% en études longues : écoles d'ingénieurs, ...) contre 6.5% qui s'insèrent professionnellement. Sur 61 répondants en GEA, en ce qui a trait à 2009, 90.5% poursuivent des études, 3.25% sont insérés professionnellement et 6.25% sont en recherche d'emploi à la date de l'enquête. En GEII, les poursuites d'études pour 2009 représentent 83% (47% en école d'ingénieur, 28% en LP, 6% en L3, 13% en DUETI et 6% en divers L1/L2-BTS), tandis que le taux d'étudiants sur le marché du travail est de 11% et que 9% sont demandeurs d'emploi.

Les chiffres ci-après (cf. tableau 11) illustrent les taux de poursuite d'études. D'un point de vue général, on observe que le nombre d'étudiants faisant une poursuite d'études longues augmente de façon significative tout comme les poursuites d'études courtes principalement en LP. En conséquence, le nombre d'étudiants qui vont directement sur le marché du travail diminue, malgré des offres d'emplois en nombre conséquent.

Tableau 11 : Taux de poursuite d'études

	2005/2006	2008/2009
CS	-	86.00%
GB	80.30%	88.00%
GEA	77.80%	90.50%
GEII	74.60%	83.00%
GMP	62.50%	93.50%
TC	86.90%	90.00%
IUT	76.42%	88.50%

En LP il est difficile de donner un taux moyen d'insertion professionnelle car les chiffres ne sont pas toujours représentatifs du fait des taux de réponse très variables (25% à 80%). Mais ces taux d'insertion professionnelle sont toujours supérieurs à 50%. Les taux de poursuite d'études varient de 16 à 37%.

2.3.2. Lien avec l'environnement socio-économique (Pôles de compétitivité, ...)

Les milieux professionnels et sociaux sont largement représentés au niveau de l'IUT, à travers :

- 14 représentants dans la constitution du Conseil de l'IUT (4 représentants des collectivités territoriales, 6 représentants des milieux économiques, 4 représentants à titre personnel)
- la position de membres invités au sein de l'IUT
- la participation aux jurys (6 personnalités extérieures pour chaque jury de DUT, en règle générale 3 professionnels pour les jurys de LP mais variabilité selon les conventions de partenariat)
- les partenariats licences ou autres diplômes
- la constitution des comités de pilotage de LP (en moyenne 3 professionnels)
- la participation aux enseignements

Les professionnels et les collectivités peuvent participer soit de leur propre initiative, soit de l'initiative du directeur, du conseil de direction ou d'un enseignant ou autre acteur au sein de l'IUT, soit de l'initiative des entreprises, organismes ou collectivités (qui nous proposent dans ce cas un représentant).

Les professionnels sont associés aux activités pédagogiques des départements au travers des projets en lien avec des besoins des professionnels, par leur intervention sous forme de vacation ou de séminaire, dans le cadre de l'amélioration des méthodes pédagogiques débattue dans les comités de pilotage, par l'implication au sein des équipes pédagogiques (cas des PAST) et enfin, au travers des stages.

2.3.3. Professionnalisation des formations (cf. tableaux « Pédagogie IUT » et tableaux « Gestion IUT »)

La professionnalisation des formations passe par la réalisation de stages, de projets tuteurés, la participation des professionnels aux enseignements, la mise en œuvre d'adaptations locales, les certifications et les habilitations.

Stages, projets tuteurés (cf. tableau 12)

Dans chaque département il y a la plupart du temps un responsable de l'organisation des stages par année. Sa mission consiste à suivre chaque étudiant dans la phase de prospection, à coordonner les relations IUT-entreprise, à organiser les soutenances. Bien que la majorité des stages se déroule en France, l'IUT mène une politique de relations internationales visant à favoriser les stages à l'étranger.

Tous les projets tuteurés correspondent en règle générale à des besoins réels en interne ou le plus souvent en externe (avec des partenaires entreprises). Un responsable des projets dans chaque département est chargé notamment de définir, puis de valider des projets en amont. Les projets, comme les stages, sont une priorité pédagogique, qui nécessite un suivi régulier par un tuteur.

Les professionnels sont souvent à l'origine des stages et projets tuteurés.

Tableau 12 : Stages et projets tuteurés

Départements	Projets tuteurés	Stages
CS	DUT1/L1 : 1 DUT2/L2 : /	DUT1/L1 : 12 semaines min. fin 1 ^{ère} année DUT2/L2 : /
GB	DUT1/L1 : 1 DUT2/L2 : 1	DUT1/L1 : 4 semaines fin 1 ^{ère} année DUT2/L2 : 10 semaines min. fin 2 ^{ème} année
GEA	DUT1/L1 : / DUT2/L2 : 1	DUT1/L1 : 2 semaines DUT2/L2 : 8 semaines fin 2 ^{ème} année
GEII	DUT1/L1 : 1 DUT2/L2 : 1	DUT1/L1 : / DUT2/L2 : 10 semaines fin 2 ^{ème} année
GMP	DUT1/L1 : 1 DUT2/L2 : 1	DUT1/L1 : / DUT2/L2 : 10 semaines fin 2 ^{ème} année
TC	DUT1/L1 : 1 DUT2/L2 : 1	DUT1/L1 : 4 semaines fin 1 ^{ère} année DUT2/L2 : 8 semaines fin 2 ^{ème} année

Participation des professionnels aux enseignements.

Si du point de vue global, la participation des professionnels aux enseignements représente 20.10% des enseignements, celle-ci peut varier considérablement d'un département à l'autre (cf. tableau 13) ; il en est ainsi si l'on compare par exemple les départements Carrières Sociales et Génie Electrique et Informatique Industrielle, pour lesquels les scores respectifs sont de 41.40% et de 10.60%, notamment en raison des taux d'encadrement.

Tableau 13 : Charge effectuée par des professionnels

Départements	% charges effectuées par les vacataires professionnels	% charges effectuées par les enseignants de l'IUT	% charges effectuées par les enseignants de l'université	% charges effectuées par les autres enseignants
CS	41.40%	48.70%	3.60%	6.30%
GB	18.40%	72.70%	2.20%	5.40%
GEA	18.60%	67.60%	0.80%	13.00%
GEII	11.70%	79.20%	1.80%	7.30%
GMP	4.10%	77.60%	0.40%	17.90%
TC	9.10%	77.50%	0.80%	12.50%

Adaptations locales

Les adaptations locales sont à voir spécifiquement dans les dossiers des départements.

Certifications (C2I, Langues à préciser) et habilitations

Pour l'année 2008-2009, 428 étudiants ont passé le C2I, tandis que 342 l'ont obtenu (80%) et 221 étudiants ont passé la certification en langues. Le nombre de candidats est sans cesse croissant.

15 étudiants ont passé l'habilitation à l'expérimentation animale de niveau 2 et l'ont obtenue. L'option Analyse Biologique et Biochimique propose à partir de 2010, à une dizaine d'étudiants un module de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en Laboratoires d'Analyses Médicales. Tous les étudiants de GEII ont une préparation à l'habilitation électrique de niveau B1 dans le cadre des TD et des TP d'électronique, mais il n'est pas possible de la délivrer ; les étudiants de la LP GEB passent l'habilitation électrique B2V (chargé de travaux).

L'intérêt des certifications (TOEIC...) est évident à la fois pour les poursuites d'études et pour valider des compétences minimales en langues, en informatique... afin d'intégrer la vie professionnelle.

2.3.4. Les équipements de travaux pratiques

Etat des lieux, besoins

L'IUT dispose de 7 salles informatiques dédiées aux enseignements et d'une salle libre service. Le nombre de postes pédagogiques s'élève à 530 avec 490 connexions IP, un nombre de 3,2 étudiants par poste et un nombre de 102,8 d'heures d'enseignement par poste. Le pourcentage de machines de plus de 4 ans est de 25 %. Le coût de renouvellement du parc est de 120 000 €, soit 30 000 € financés par l'IUT, 90 000 € financés par les collectivités.

Les autres équipements concernés sont (hors équipements spécifiques secondaires) : les vidéo-projecteurs, les rétroprojecteurs, des bancs de montage... La valeur estimée du parc est de 62 196 €. La valeur de renouvellement est en moyenne de 10 000 €. Les demandes à effectuer s'élèvent à 35 000 € pour les 2 ans à venir. Elles concernent, notamment, pour 13 600€ un système mobile multimédia pour sonorisation, pour 11 000€ des changements d'ordinateurs, pour 3 500€ des visualiseurs (en remplacement des vidéo-projecteurs), pour 1 500€ des caméscopes. Pour la rentrée 2013, le coût total estimé de remplacement des lampes des vidéo-projecteurs est de 12 000€, tandis qu'il est envisagé, sans reprendre l'ensemble du prévisionnel, d'acquérir une caméra de studio et un pied pour 2 200€.

Le département Génie Biologique a bénéficié de nombreuses subventions d'équipements suite à la mise à disposition de nouveaux bâtiments en 2008. L'enseignement des travaux pratiques s'appuie sur un matériel de pointe. Une halle de technologie alimentaire a été créée. Elle est équipée de matériels semi-industriels.

A Cholet, le parc machine de l'atelier en ce qui concerne GMP, date de la création du département ; le budget réparation est, chaque année, de plus en plus élevé. Un rééquipement de l'atelier est à prévoir dans les prochaines années et le département seul ne pourra, évidemment, faire face à ces dépenses.

Un état des lieux complet du parc informatique a été effectué en 2009. En ce qui concerne les équipements audiovisuels il a été réalisé début 2010. L'IUT depuis cette année 2010 commence à inscrire sa politique de renouvellement des équipements, ses investissements, dans un plan pluriannuel au sein de l'université.

2.3.5. L'alternance en Formation initiale et en Formation continue

Etat des lieux, projets

Un effort important a été réalisé par la mise en alternance des formations LP selon l'adhésion des milieux professionnels.

Sept formations sont aujourd'hui en alternance :

- La LP Distech par contrats d'apprentissage
- La LP Achat par contrats de professionnalisation
- La LP Maintenance des Systèmes Automatisés par contrats de professionnalisation
- La LP Génie du Bâtiment par contrats de professionnalisation
- Le DU Agent Commercial Bancassurance
- Le DSCG
- Le DCG (dans une moindre mesure)

Afin d'accroître les ressources propres de l'IUT, l'objectif est de développer au maximum le format de l'alternance dans les LP de l'IUT, en favorisant la mixité des publics : formation initiale et continue. L'activation sous le format de l'alternance par contrat de professionnalisation d'une LP déjà habilitée est envisagée pour la rentrée 2010 (LP Designer de Produits Agroalimentaires en partenariat avec le Lycée des Herbiers), tandis qu'une création nouvelle vient d'être habilitée (en Génie Biologique : LP Agriculture Biologique). A cela s'ajoute la LP Biologie Analytique et Expérimentale des Micro-Organismes du Végétal et de l'Animal qui va ouvrir aussi à la rentrée en contrat de pro (mais peut-être pas complètement : mixité des publics due aux organismes publics qui ne peuvent prendre que des contrats d'apprentissage et qui représentent 20 à 30 % d'accueil de stagiaires depuis les deux années d'ouverture).

Par ailleurs, la diversification de l'accueil a amené à ouvrir à la rentrée 2008-2009 un DU Bancassurance accessible aux personnes handicapées Le DU concerne pour cette année 16 stagiaires en Contrat de Professionnalisation. Il s'agit de la première formation de l'Université d'Angers principalement destinée à des handicapés en situation de réorientation professionnelle. Son ouverture s'est effectuée en conformité avec l'un des axes stratégiques de l'Université d'Angers. Le doublement des effectifs du DU est envisagé en avril 2011.

2.4. Formation tout au long de la vie

Le service formation continue et alternance de l'IUT a été créé en 1971 après l'adoption de la loi de la Formation Professionnelle de la même année.

2.4.1. Publics de formation continue, état des lieux

Evolution des formations depuis 2006

L'activité du service a beaucoup évolué au cours du temps (cf. tableau 14). Il intègre tout particulièrement depuis ces dernières années la gestion de formations en alternance (voir ci-avant).

Tableau 14 : Formations assurées de 2006 à 2010

2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	Niveau	Public concerné
Mise à niveau UF0				IV	Demandeurs emploi, salariés entreprises , individuels
DUT GEA Modularisé (cadre PRFQ)				III	Demandeurs emploi, salariés, individuels accord Région
		DUT BIOLOGIE		III	demandeur emploi
DU GDRH				II	Demandeurs emploi, salariés, individuels
DECF	DCG			II	Demandeurs emploi, salariés entreprises , individuels et contrat de pro,
DUECFA	DSCG			II	Salariés en contrat de Professionnalisation
		LP ACHAT		II	
		DU Banque Assurance accessible à des handicapés		IV	
			LP Maintenance des Systèmes Automatisés	II	
			LP Génie Electrique pour le Bâtiment	II	
autres Licences Professionnelles (dont le DU GDRH transformé en LP en 2007)				II	Demandeurs emploi, salariés entreprises , individuels en FC
LP par apprentissage				II	Salariés en contrat d'apprentissage FI

Les stagiaires de formation continue sont intégrés soit :

- Dans un groupe spécifique de formation continue :
 - cas des stagiaires du DUT GEA Modularisé enregistré au PRFQ,
 - cas des stagiaires du DU ou des licences professionnelles définies en Alternance : contrat de Professionnalisation ou contrat d'apprentissage.
- Avec les étudiants de Formation Initiale :
 - cas des DUT autres que GEA,
 - cas des LP n'utilisant pas le schéma de l'alternance.

Toutefois, si l'accueil des publics de formation continue s'effectue dans tous les cursus proposés par l'IUT, les stagiaires se retrouvent essentiellement dans 5 formations diplômantes :

- Le DUT GEA Modularisé
- Le DSCG
- La LP Achat
- La LP Maintenance des Systèmes Automatisés
- La LP Génie Electrique pour le Bâtiment

Auxquelles s'ajoute :

- La LP Distech par apprentissage

Parallèlement, le développement de la formation tout au long de la vie s'est traduit par la mise en place en 2008 d'un catalogue de modules de formation continue à destination des personnels d'entreprise. Celui-ci a été élaboré conjointement avec le CUFCO. Pour l'instant le bilan que l'on peut faire reste négatif du point de vue du nombre de stages organisés. Sans doute la concurrence locale : CCI et CNAM, notamment, constitue un frein à la pénétration des organisations du point de vue des formations tertiaires. Des modules spécifiques ont pu accueillir ponctuellement des personnels d'entreprise (biologie moléculaire : GEVES ; Habilitation à l'expérimentation animale de niveau 2 : UFR Sciences ; Ateliers de botanique et histologie : INRA)

Origine et nombre de stagiaires depuis 2004

Les effectifs se sont accrus de 2006 à 2009 de façon continue (cf. tableau 15).

Tableau 15 : Origine des stagiaires de 2006 à 2009

Origine des stagiaires	2006 / 2007	2007 / 2008	2008 / 2009	2009 / 2010
Entreprise	16	6	4	5
CIF	7	8	9	12
Individuel/ demandeur emploi	49	46	46	34
Contrat de pro	0	17	39	80
Sous total	72	77	98	131
Variation /N-1		6,94%	27,27%	33,67%
Contrat apprentissage	25	25	25	24
TOTAL	97	102	123	155
Variation / N-1		5,15%	20,59%	26,02%

Plusieurs tendances peuvent être mises en évidence :

- Les formations individuelles en congés formation se confirment même si elles restent à un petit niveau : elles concernent particulièrement les licences professionnelles. Nous n'avons pas d'impact actuel sur les congés DIF dans la mesure où le capital horaire disponible pour le salarié ne permet pas une formation diplômante.
- Les formations en contrat de professionnalisation semblent bien adaptées aux besoins des industriels : les effectifs augmentent d'année en année.
- Les formations des salariés dans le cadre de leur entreprise ont nettement diminué en 2007, puis semblent s'être stabilisées à un faible niveau.
- L'effectif des stagiaires demandeurs d'emploi devrait diminuer pour la prochaine année(2011) : le DUT GEA, malgré son financement par la région dans le cadre du PRFQ, n'a pas eu suffisamment de demandes pour assurer une session 2010-2012, ainsi nous assurons actuellement la dernière année de cette formation (soit 14 stagiaires en 2009/2010). Le nombre des demandeurs d'emploi intégrés dans les autres formations devrait se stabiliser à une vingtaine au regard de l'historique.

Financement de la formation continue

Les évolutions de l'origine des stagiaires impliquent une évolution de **l'origine du financement des formations**. L'analyse de l'année 2009 donne les résultats suivants sur des recettes globales de 390 000 € hors contrat d'apprentissage (cf. tableau 16) :

Tableau 16 : Financement de la formation continue

Financement Région	PRFQ	18 %
Financements FONGECIF		10 %
Entreprises	Formations des salariés	4 %
Stagiaires	Droit d'inscription	9 %
Contrat de professionnalisation	OPCA	59 %

- La région a un financement stabilisé dans le cadre de la formation DUT GEA inscrite au PRFQ : la fermeture amènera de fait l'arrêt de cette participation.
- Le financement au travers des Fongecif reste significatif.
- Le financement des entreprises est stabilisé à un faible niveau.
- La montée en puissance des contrats de professionnalisation oriente l'origine du financement vers les OPCA et cette recette devient déterminante.

Volumes horaires

Le tableau 17 met en évidence l'augmentation significative de l'activité de Formation Continue et Alternance de l'IUT ANGERS (sans prendre en compte l'activité de Formation en Contrat d'apprentissage) : + 15 % en 2007, + 26 % en 2008 et + 32 % en 2009.

Tableau 17 : volumes horaires assurés dans le cadre de la formation continue

2006	Volumes heure stagiaires	2007	Volumes heure stagiaires	2008	Volumes heure stagiaires	2009	Volumes heure stagiaires
Mise à niveau UFO	2516	Mise à niveau UFO	1534	Mise à niveau UFO	1260	Mise à niveau UFO	0
DUT GEA	24800	DUT GEA	23800	DUT GEA	22100	DUT GEA	21575
				DUT BIO 2e A	1295	DUT BIO	1295
DECF	453	DCG	1959	DCG	3990	DCG	4492
DUGDRH	3410						
DUECFA	5853	DSCG	7650	DSCG	8550	DSCG	9150
				LP ACHAT contrat de pro	1600	LP ACHAT contrat de pro	7800
				DU Banque Assurance contrat de pro	1650	DU Banque Assurance contrat de pro	6233
						LP Maintenance Service Automatisme	1260
						LP Génie Electrique pour le Bâtiment	1680
autres LP	12830	autres LP	19820	autres LP	23680	autres LP	25527
sous total des heures hors apprentissage	31112	sous total des heures hors apprentissage	36013	sous total des heures hors apprentissage	45375	sous total des heures hors apprentissage	60262
Variation / N- 1			15,75%		26,00%		32,81%
LP par apprentissage	18750						
Total des heures FCA	49862	Total des heures FCA	54763	Total des heures FCA	64125	Total des heures FCA	79012
Variation / N- 1			9,83%		17,10%		23,22%

Point 6 – EVALUATION DE L'IUT

Les heures de formation sont assurées par :

- des enseignants permanents de l'IUT et de l'Université,
- des enseignants extérieurs,
- des professionnels spécialistes des formations développées.

Les formations dispensées spécifiquement dans le cadre de la Formation continue en Alternance sont toutes pilotées par des enseignants référents de l'IUT, ainsi la limite de disponibilité de ces enseignants se transpose automatiquement sur le développement des formations.

Organisation du service

Le service de Formation Continue et Alternance est constitué d'un secrétaire administratif (permanent à 100%), d'un contractuel à temps plein sur ressources propres et d'un responsable.

Le service assure pour les formations spécifiques Formation Continue et Alternance :

- les charges administratives spécifiques en relation avec les acteurs extérieurs (organismes payeurs et stagiaires) : établissement des conventions et contrats de professionnalisation, d'apprentissage, contact avec les organismes payeurs, suivis des présences, constitution de dossier de demande de financement Fongecif, établissement des statistiques en direction des différents acteurs « donneurs d'ordre » ...
- Relations administratives et financières avec le CFA dans le cadre de la formation en Alternance par Apprentissage (suivi sur les logiciels spécifiques CFA ..).
- Les charges administratives internes à l'IUT et l'Université : scolarité (inscription administrative des stagiaires), informations auprès des départements pour le développement de la FC , comptabilité, ...

Pour les formations qui accueillent le public en formation initiale et en formation continue, le service FC gère les dossiers de financement et leur suivi (convention, attestation de présence ...).

Chaque formation développée en Formation Continue et Alternance est sous la responsabilité d'un enseignant permanent, directeur des études, issu du département « porteur ». Il gère tous les aspects pédagogiques de la formation concernée, il est accompagné d'un secrétaire administratif pour les emplois du temps, le recrutement, les jurys).

Le service de Formation Continue et Alternance est donc un service prestataire au sein de l'IUT. Il est en relation directe avec les départements. La proximité des personnes et la facilité du réseau informationnel expliquent (partiellement) la montée en puissance de ce service.

Le fonctionnement du service de Formation Continue de l'IUT est indépendant du service Universitaire CUFCO.

Analyse, projets et axes de développement

L'analyse du développement des quatre dernières années montre la montée en puissance des formations en alternance donc en relation avec le monde de l'entreprise, que ce soit en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage pour la formation initiale. Parallèlement, nous faisons face à une certaine stagnation voire une baisse des publics de salariés, de demandeurs d'emploi.

Les axes suivants se détachent pour la poursuite de l'activité de la Formation Continue et Alternance :

1- Maintien et développement des formations en alternance : en relation avec le monde de l'entreprise :

Les formations en alternance répondent aux attentes des entreprises et des stagiaires. Elles favorisent le maintien du salarié en reconversion dans le monde du travail et/ou elles favorisent l'intégration de l'apprenant dans le monde de l'entreprise.

2- Diplôme d'Université Banque Assurance : développement d'une deuxième promotion annuelle :

Ce diplôme est organisé conjointement avec l'association DIFCAM, le CFA Banque et la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Maine et de l'Anjou d'une part, et l'IUT d'Angers et le département Techniques de Commercialisation d'autre part. Chaque promotion est prévue pour l'accueil d'environ 15 personnes adultes ayant déclaré un handicap et en réorientation professionnelle. La formation se déroule en contrat de professionnalisation de 14 mois dont 16 semaines de formation en centre universitaire. En accord avec les partenaires, nous travaillons actuellement sur le développement d'une deuxième promotion de 15 personnes dont la formation débiterait en juin, la première promotion débutant en septembre.

3- Développement des formations modularisées sur la base des PPN de chaque DUT

Sur la base des connaissances et des compétences définies dans le PPN de chaque DUT, un programme de formation est développé par « module homogène » de spécialité et ceci sur une durée maximale de 2 ans, durée habituelle du DUT. L'accès à ces modules peut être partiel (sur 2, 3 modules) ou complet. La formation à la « carte » est une démarche adaptée tout au long de la vie professionnelle avec la possibilité de conserver les modules acquis sur une certaine durée. Cette démarche s'intègre dans le développement des compétences des salariés en poste ou en recherche d'emploi : elle présente un investissement plus accessible, plus réaliste dans le cas d'une approche partielle. L'accès modularisé à la formation facilite la démarche des VAE. Le développement de DUT modularisé est envisageable prioritairement dans le cadre du département Carrières Sociales : la demande existe mais les ressources humaines sont très insuffisantes actuellement. On peut aussi envisager ce processus pour le DUT Techniques de Commercialisation.

4- Développement des modules courts dans le cadre de la formation qualifiante:

Le catalogue de modules courts a été créé en 2008 : cette base de travail peut être activée. Mais, cette démarche nécessite la visibilité de l'IUT en tant qu'acteur de la formation continue qualifiante. Les relations avec les prescripteurs de formations courtes qualifiantes doivent être développées.

Evidemment, ces réflexions et axes de développement (principalement les points 2, 3 et 4) supposent des ressources humaines non disponibles actuellement.

2.4.2. VAE (Publics accueillis en formation initiale ou formation continue)

Les dossiers de VAE sont gérés par le Service Universitaire de formation continue (le CUFCO) : les dossiers qui concernent une demande de VAE d'un diplôme de l'IUT sont transmis aux enseignants référents de la formation concernée.

Les données chiffrées montrent une montée en puissance de la démarche de VAE au cours des 4 dernières années (cf. tableau 18). Les formations concernées, dans la totalité, sont des licences professionnelles : ces formations s'intègrent dans une acquisition des compétences métiers.

Ces données peuvent s'expliquer par une élévation du niveau de formation initiale (type DUT ou BTS) et ainsi les salariés en poste souhaitent maintenant valider un niveau L3.

Nous avons en parallèle constaté une certaine désaffection des demandes de Formation Continue pour le niveau DUT/L2 (voir paragraphe précédent) ce qui pourrait confirmer, pour nos secteurs d'intervention, une forte proportion de formation initiale de niveau L2.

Tableau 18 : VAE IUT LP 2006/2009

	2006	2007	2008	2009	Total
LP Méthodes de management Q/S/E	1				1
LP Traçabilité des filières, Qualité des prod. Agric et valorisation				1	1
LP Métiers du conseil en élevage				2	2
LP Gestion et conception de projets industriels				1	1
LP GRH			2		2
LP Management des entreprises culturelles				1	1
LP Métiers de la retraite et de la prévoyance			2		2
	1	0	4	5	10

3. Recherche

Le nombre d'enseignants-chercheurs le plus important se trouve dans les départements Génie Electrique et Informatique Industrielle et Génie Biologique, et dans une moindre mesure en Gestion des Entreprises et des Administrations. Les contributions recherche de l'IUT sont donc étroitement liées aux productions des deux premiers départements cités. Il est à noter la place toute particulière des enseignants-chercheurs du LINA en ce qui concerne les actions d'expertise et/ou de valorisation technologique.

De façon globale, la production « recherche » de l'IUT d'Angers-Cholet de 2006 à 2009 (sur la base de 20 répondants) a été la suivante :

- 35 publications dans des revues internationales à comité de lecture,
- 29 publications dans des revues françaises à comité de lecture.

Soit un taux de publication respectivement de 1.75 et de 1.45 par enseignant-chercheur.

A ceci, s'ajoutent :

- 12 chapitres d'ouvrages ou ouvrages,
- 112 communications avec actes,
- 1 dépôt de brevet en mai 2009,
- 4 contrats de valorisation et de transfert de technologie,
- La création d'un site web de valorisation et d'information scientifique.

3.1. Laboratoires

Les enseignants-chercheurs de l'IUT sont pour la plupart membres des laboratoires de l'Université d'Angers. De nombreux collègues réalisent leurs recherches dans d'autres laboratoires que les laboratoires hébergés à l'IUT. Ils relèvent, notamment, du tertiaire (GEA, TC et CS). D'autres enseignants-chercheurs sont rattachés à des laboratoires extérieurs à l'Université d'Angers.

Une équipe du Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Automatisés (UPRES UA LISA) est hébergée dans les locaux de l'IUT. Le cas particulier du laboratoire Propriétés Optiques des Matériaux (UMR POMA) aujourd'hui hébergé par l'UFR Sciences est également à signaler puisqu'il a été créé par des enseignants-chercheurs de l'IUT. Une équipe du laboratoire de GENétique et d'HORTiculture (UMR Genhort) est constituée d'enseignants-chercheurs de l'IUT. Une autre équipe (SONAS-IUT) fait partie intégrante du SONAS et est hébergée à l'IUT, tandis que les enseignants-chercheurs en gestion sont membre du GRANEM. L'IUT héberge un laboratoire non labellisé, le Laboratoire d'Instrumentation Numérique et Analogique (LINA).

Aucun laboratoire n'est implanté sur Cholet. Les enseignants-chercheurs de Cholet viennent faire leur recherche sur Angers où ils résident la plupart du temps.

Un affichage recherche clair est voulu au sein de la composante par rapport à l'université. Un Conseil de la Recherche a été créé en remplacement de la commission recherche avec des missions élargies.

3.2. Transfert de technologie

L'activité du LINA concerne très précisément les transferts de technologie et la recherche appliquée.

4. Technologies de l'information et de la communication

4.1. TIC

L'IUT est connecté aux réseaux intranet et internet de l'université. Les étudiants ont également accès au réseau en tant que nomade grâce aux bornes wifi disponibles dans l'ensemble des deux sites. Du point de vue pédagogique, chaque étudiant possède un compte utilisateur qui lui donne accès à une boîte aux lettres électronique, à un espace lui permettant de stocker certains travaux réalisés.

Ainsi au-delà des seuls vidéoprojecteurs présents dans la plupart des salles, les technologies de l'information et de la communication sont bien présentes à l'IUT : réseau, WIFI, accès à l'ENT, plateforme moodle,... Une salle informatique équipée de 28 postes est mise à la disposition des étudiants.

En lien avec la DSI, de réels efforts sont en train d'être menés pour améliorer aussi bien les équipements, que les usages des étudiants et personnels dans leur activité au quotidien. L'outil informatique est aujourd'hui largement utilisé dans les enseignements. Le nombre d'enseignants mettant en ligne les supports de cours est croissant. Des informations liées à l'organisation pédagogique, telles que les emplois du temps sont accessibles via l'ENT.

4.2. TICE (dont FOAD)

Une collaboration étroite existe avec le STIC, du point de vue de l'ouverture d'espaces sur Moodle, de la formation des enseignants et de la production d'outils pédagogiques et de communication. Le nombre d'espaces ouverts sur Moodle pour l'IUT est de 127 : 6 ont été ouverts en 2006-2007, 14 ont été ouverts en 2007-2008, 67 ont été ouverts en 2008-2009, 40 ont été ouverts en 2009 jusqu'à aujourd'hui. Le nombre d'enseignants de l'IUT présents sur Moodle est de 94 sur 105. En 2007-2008, 9 enseignants ont suivi une formation et 13 ont participé à une journée entière de formation. En septembre 2009, une vingtaine d'enseignants a assisté à une présentation des services numériques et en 2009-2010, 3 personnes ont eu des rendez-vous personnels pour leur expliquer Moodle directement au STIC et 1 personne a suivi 8 modules de formation.

Des enseignements à distance ont été mis en place avec l'Ecole Supérieure d'Agriculture dans le cadre de la LP Management des Entreprises Agricoles, mais sans participation des enseignants de l'IUT au final. Les problèmes posés restent : d'un point de vue général, la nécessaire implication des enseignants, le temps passé,... et, pour ce qui a trait à l'enseignement à distance, les droits d'auteur, la rémunération des heures à distance, les freins liés à l'hypothèse d'une réduction des temps de face à face au profit d'une relation à distance.

5. Ressources documentaires

Depuis la dernière évaluation, la bibliothèque de l'IUT a été supprimée, le besoin se faisant moins sentir à cause de la proximité de la bibliothèque universitaire, Bd Lavoisier. Une partie du fonds de l'IUT a été transférée dans cette bibliothèque. Il subsiste sur 50% de la surface initiale un centre documentation avec quelques revues ; l'autre portion de la salle ayant été affectée en salle de travail pour les étudiants.

L'objectif de l'IUT est de développer le fonds documentaire disponible à la bibliothèque universitaire, considérant les besoins spécifiques des étudiants. Ainsi une convention a été signée entre le SCD et l'IUT afin de procéder à la constitution sur 3 ans d'un fonds documentaire d'environ 900 ouvrages pour une participation de l'IUT à hauteur de 15 000 €. De la même façon, il a été décidé d'étoffer le nombre d'abonnements à disposition dans le centre de documentation de l'IUT.

A Cholet, les étudiants ont accès à la bibliothèque gérée par la communauté d'agglomération. Ils peuvent aussi (carrières sociales) grâce à un appel à projet et à des temps bien définis se déplacer en car à la bibliothèque universitaire de Belle-Beille.

6. Politique d'ouverture internationale

6.1. Accueil et attractivité

Inscrits étrangers : état des lieux. Quelle politique d'accueil ?

Les étudiants étrangers, à la fois ceux qui résident en France, ceux qui sont recrutés par le biais de l'ADIUT, par l'Université d'Angers ou par l'intermédiaire de programmes Erasmus, représentent 2.15% des effectifs en 2009-2010. Ils se répartissent de la façon suivante : 33 en DUT, 4 en LP et 1 en DCG.

Compte tenu de l'absence de cité universitaire sur Cholet il s'avère toujours difficile de recevoir plus de 2 étudiants étrangers dans de bonnes conditions dans le département de Génie Mécanique.

6.2. Mobilité en stage et en semestre des étudiants

Analyse de la mobilité en stage, quels projets ? Quelle situation en ce qui concerne les bourses pour les étudiants ?

Alors qu'en ce qui concerne 2009-2010, 96% des étudiants (de DUT2 + LP) réaliseront leur stage en France, seulement 4% le réaliseront à l'étranger (2.6% en UE hors France : 35 étudiants boursiers et 1.4% hors UE : 19 étudiants boursiers – les étudiants sortants sont boursiers en totalité). La mobilité sortante de stage reste donc relativement faible et il est prévu de faire croître nécessairement celle-ci. Pour autant, des résistances existent ne serait-ce que pour des raisons de coûts pour les familles ; par ailleurs, les LP ayant un ancrage local, les jeunes ne se sentent pas obligatoirement concernés par la réalisation d'un stage à l'étranger.

Analyse de la mobilité de semestre, quels projets ? Accords de doubles diplômes ? Quelle situation en ce qui concerne les bourses pour les étudiants ?

Une mobilité étudiante croissante est constatée, notamment, dans le cadre du DUETI organisé en Grande Bretagne. Le nombre d'étudiants suivant le DUETI en 2009-2010 est de 93, soit, 5.27% des effectifs globaux de l'IUT ; ce qui représente une augmentation de 25% entre 2008-2009 et 2009-2010. Il est envisagé de poursuivre la même logique pour le futur et d'accentuer la présence d'étudiants des départements secondaires dans le cursus. Les boursiers représentent 100% des étudiants en mobilités de semestre.

Une co-diplômation est entrain d'être développée en partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Agriculture, dans le cadre de la LP Management et Conseil en Elevage, avec l'université de DRONTEN en Hollande.

6.3. Mobilité des personnels

Les mobilités enseignantes se caractérisent en 2009 par : 18 jours de mission Recherche à l'étranger, 137 jours de missions hors Recherche, soit, 1.5 jours de missions par enseignant. Depuis 2009, des mobilités sont disponibles pour les personnels administratifs et techniques qui n'ont pour l'instant pas été utilisés.

6.4. Programmes internationaux

Accords de coopération bilatéraux ? Participation à des programmes ? Gestion de programme ?

En ce qui a trait à 2008-2009 les programmes suivants ont été activés :

Point 6 – EVALUATION DE L'IUT

Accords bilatéraux :

- Erasmus : Erasmus pour des échanges d'étudiants (stages et formations) et pour des missions d'enseignement (dans les 2 sens) : Roumanie, Grande Bretagne, Pays Bas, Irlande, Allemagne...
- Programme ADIUT : accueil d'étudiants étrangers dans le cadre de l'Assemblée des directeurs d'IUT : Chine, Gabon, Sénégal, Thaïlande, Venezuela.
- Programme PROFAS : programme bilatéral franco-algérien de formation des cadres fonctionnaires algériens (BFA programme C). Madame Picard est expert auprès des ministères algériens du Commerce et de l'Agriculture pour la formation de leurs cadres.

Participation à des programmes :

1. Programme EUROsociAL : Programme régional pour la cohésion sociale en Amérique latine d'une durée de 4 ans et ayant démarré en juillet 2005, le programme EUROsociAL est financé par :

- **d'une part, le Bureau de Coopération de la Commission européenne qui apporte 30 millions d'euros, soit 80% du programme,**
- **d'autre part, les institutions mettant en œuvre le programme sur leurs propres fonds ou sur ceux de leurs gouvernements. Les principales sources de cofinancement proviennent de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et du ministère des Affaires étrangères français, par l'intermédiaire de France coopération internationale (FCI).**

Le programme donne la priorité à cinq secteurs essentiels pour la cohésion sociale : l'administration de la justice, l'éducation, l'emploi, la fiscalité et la santé. Madame Picard est intervenue lors de la rencontre de novembre 2008 à Buenos Aires sur l'enseignement supérieur court technologique en France.

2. Programme de coopération financé avec le Chili par Chilicalifica (Ministère de l'Enseignement du Chili) Octobre 2008 à octobre 2009

Françoise Picard : Coordinateur académique de 2 projets : « Cours de perfectionnement pour la professionnalisation de l'enseignement à destination des directeurs et des chefs de spécialité de lycées techniques professionnels en agroalimentaire et agronomie » (avec le Centre International d'Etudes Pédagogiques – Sèvres).

Montant des projets : 200 000 et 225 000 euros

6.5. Politique des langues (cf. tableaux « Pédagogie IUT »)

Quelle politique des langues ? Certification ?

Du point de vue général, l'accent est mis en interne sur l'importance des langues dans la vie professionnelle. Le discours récurrent aidant, et ce, quels que soient les départements (mais plus particulièrement dans le tertiaire commercial, gestion et biologie), sa traduction réside dans la mise en place de laboratoires de langue, dans la place donnée à l'oral, dans les nombreux étudiants à partir en DUETI et dans le nombre d'étudiants à passer le TOEIC.

L'anglais est particulièrement important dans les domaines des biotechnologies, aussi pour la LP Biologie Analytique et Expérimentale des Micro-Organismes, du Végétal et de l'Animal, les étudiants sont obligés de passer le TOEIC pendant la LP pour confirmer leur niveau et valider cette LP.

7. Vie Etudiante (cf. tableaux « Offre de formation IUT »)¹

Si globalement, la situation est satisfaisante sur Angers, elle reste toujours plus difficile pour Cholet.

7.1. Accès aux ressources étudiantes (restauration, logement ...)

Situation en termes de restauration et de logement

Les étudiants d'Angers (étant sur le campus de Belle-Beille) peuvent accéder au restaurant universitaire : 69.6% des étudiants de l'IUT se rendent fréquemment au RU (c'est le score le plus élevé de l'Université d'Angers).

Tandis que 15.2% des étudiants sont logés en cité universitaire, 10.3% sont en colocation et 19.3% résident chez leurs parents. Malgré quelques nuances, le logement étudiant à Angers offre plutôt une image satisfaisante (75.5% des répondants) ; il apparaît adapté au travail universitaire. La localisation des étudiants de l'IUT se répartit à raison de 30.4% en centre-ville, 33.3% à Belle-Beille (à proximité de l'IUT), 13.4% dans les quartiers périphériques, 9.3% dans l'agglomération d'Angers et 13.6% hors agglomération d'Angers. Si le centre-ville est le premier lieu de résidence pour toutes les composantes, ce n'est pas le cas pour les étudiants de l'IUT.

La situation reste plus délicate sur Cholet en tant que site délocalisé (malgré les efforts de la communauté d'agglomération), particulièrement en ce qui concerne les logements pour les étudiants étrangers. Il n'y a pas de CROUS, la restauration se fait au Lycée de la mode.

7.2. Sports et activités culturelles

Situation et projets. Quelle prise en compte par les services universitaires ou inter-universitaires ad-hoc ? Soutien ou subventions aux associations ?

La situation pour le sport universitaire est très favorable sur Angers : des tournois étudiants sont organisés chaque semaine. Depuis l'an dernier des efforts ont été faits à Cholet quant à l'accès des étudiants aux activités sportives, mais la variété d'activités reste moins importante qu'à Angers.

L'université tend à développer les activités culturelles de façon importante : expositions à la bibliothèque universitaire, nomination d'un chargé de mission pour le développement des actions culturelles sur le site de Belle-Beille (Angers) et création tout récemment d'une direction de la culture avec développement d'actions à caractère culturel sur le site même de chaque composante de l'université.

Les étudiants de l'option Education Spécialisée du département Carrières Sociales ont participé récemment aux cours proposés par un lecteur-formateur de l'Association « Lire en Scène » (en lien avec le printemps des poètes).

7.3. Participation à la vie institutionnelle

Situation et projets

Le conseil de l'IUT comprend 6 étudiants, présents dans différentes commissions : 1 étudiant à la commission « moyens », 1 étudiant à la commissions « statuts », 1 étudiant à la commission « informatique et audiovisuel », 1 étudiant à la commission « communication », 1 étudiant à la commission « relations internationales », 2 étudiants à la commission « travaux », 1 étudiant au bureau de l'IUT.

Les étudiants sont aussi représentés dans les Conseils de Départements. En ce qui concerne Carrières Sociales, les étudiants ont une représentante au niveau de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Les élections étudiantes aux différents conseils sont l'occasion de donner le point de vue des étudiants. Le nombre de votants reste en ce sens largement insuffisant (8,2 %), et ce, malgré une mobilisation générale des encadrants.

¹ Un certain nombre des données chiffrées provient de l'enquête vie étudiante 2008-2009 menée par l'Université.

7.4. Santé et social

Situation et projets. Quelle prise en compte par les services universitaires ou inter-universitaires ad-hoc, le CROUS ?

Du point de vue santé, les étudiants d'Angers ont accès au Service Universitaire de Médecine Préventive (SUMPPS) : l'équipe pluridisciplinaire du SUMPPS propose un service gratuit de médecine et d'assistance. A Cholet, la situation est plus délicate, quand bien même des efforts sont menés : un médecin référent a été nommé pour le site de l'IUT et du DUC.

Le déclaratif étudiant se décompose de la sorte en ce qui concerne la fréquence de maladie : 91.2% des étudiants sont dans la catégorie « non fréquemment », 6.4% dans la catégorie « fréquemment » et 2.3% dans la catégorie « chronique » ; comparativement aux autres composantes l'IUT se positionne bien. Du point de vue de la consommation de cannabis, 1.2% ont une consommation quotidienne, 6.4% une consommation hebdomadaire et 18.1% une consommation occasionnelle ; les scores sont plutôt élevés par rapport à la moyenne en référence aux autres composantes.

8. Politique Immobilière (cf. tableaux « Patrimoine IUT »)

L'IUT d'Angers a été ouvert en 1966, les locaux ont été construits en 5 phases : 1966 (construction des bâtiments A, B, C et D), 1974 (construction du bâtiment E1 aujourd'hui détruit), 1991 (installation du hall d'accueil financé sur ressources propres), 1993 (construction du bâtiment E2 réhabilité en 2007), 2007/2008 (construction et ouverture du nouveau bâtiment E à destination principalement du département Génie Biologique).

La mise en perspective des différentes formations proposées et des effectifs, avec les locaux à disposition montre :

- L'insuffisance de locaux à disposition par rapport aux besoins,
- L'inadaptation de plusieurs des locaux existants (cas du bâtiment C, notamment),
- La vétusté et la non-conformité de certains locaux (cas des préfabriqués, dont le local hébergeant le laboratoire SONAS-IUT).

8.1. Etat des lieux et maintenance

Classification des locaux selon l'âge. Maintenance : qui est en charge de la maintenance, quels en sont les moyens ?

L'IUT dispose de 16 520 m² (2 500 m² à Cholet et 14 020 m² à Angers), soit, 11.4% de la surface totale de l'université, dont respectivement, 28.6%, 15.1%, 44.6%, 7.9%, 3.7% en catégorie A, B, C, D et E. Le site délocalisé de Cholet bénéficie, depuis la rentrée 2009, en complément des bâtiments existants, des locaux du Carteron mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Choletais pour une surface de 426 m².

La maintenance annuelle est assurée conjointement par l'université (Division du Patrimoine Immobilier) et par l'IUT.

Le CPER prévoyait une enveloppe de 11 millions 800 000 euros pour créer un nouveau bâtiment pour GEII, réhabiliter le bâtiment C et les bâtiments d'entrée A et B sans intégrer la rénovation du bâtiment D (les amphithéâtres).

Les travaux relatifs à la création nouvelle sont programmés pour 2012. 5 architectes viennent d'être retenus ; ils doivent fournir une esquisse pour début mai. Les réhabilitations sont envisagées pour 2013.

Actuellement, 77.5% de la surface est accessible à des handicapés. La réfection du hall d'entrée, prévue dans ces travaux verra la mise en place d'un ascenseur destiné à permettre l'accessibilité des personnes handicapées aux étages des bâtiments A et B.

8.2. Hygiène et sécurité

Situation au regard de la réglementation incendie. Politique Hygiène et Sécurité de l'IUT. Formations.

Du point de vue de la sécurité, 96.3% des bâtiments sont en situation favorable et 3.7% en situation sans avis. Il n'en demeure pas moins que se pose le problème des préfabriqués 501 et 502 (infiltration d'eau dans les toitures et cloisons et problèmes électriques). La réfection du toit sera prise en charge par l'université cette année pour un montant de 12 000 €.

8.3. CPER (Contrat de Projets Etat Région)

Exécution et projets.

En conformité avec le CPER, la construction du bâtiment de biologie a été complètement réalisée.

En revanche, arrivé en fin de contrat, le nouveau bâtiment de GEII n'est pas encore construit et les réhabilitations des bâtiments A, B et C ne sont pas encore intervenues. Pour autant, les dossiers ont fortement progressé ces derniers mois.

La rénovation du système de chauffe dès l'été 2010, la construction du bâtiment F d'ici 2012, la réhabilitation des bâtiments A, B et C aux alentours de 2013, aujourd'hui actés, doivent permettre d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants et stagiaires, ainsi que des personnels.

9. Pilotage de l'IUT (cf. tableaux « Gestion IUT »)

Le pilotage de l'IUT a donné lieu à plusieurs modifications en 2009.

9.1. Pilotage de l'IUT

Organisation interne, organisation de l'équipe de direction. Liaison avec l'université. Nature des liens avec les milieux professionnels (cf. organigramme ci-après).

- Conseil de la Recherche :
 - Chargé de mission : **Marc BOURCERIE**
- Commission Communication :
 - Chargée de mission : **Frédérique LECLERCO**
- Commission Relations Internationales
 - Chargés de mission : **Françoise PICARD et Christophe BECHADE**
- Commission Informatique et Audio-visuel
- Chargé de mission « Insertion » : **Pierre-Yves COTTET**

Conseil de l'IUT
Président : Hervé FILLON
Vice-Président : Serge BARDY

Directeur
Jean-Luc CLEDY
Assistante de Direction
Nadine LEROUX

Directrice-Adjointe
Lydie BOUVIER

- Commission Statuts
- Commission Travaux
- Commission IATOS
- Commission Moyens

**Administration
Centrale**

**Responsable Administrative
Nathalie DELACOUR**

**Service du Personnel
Carole NIVESSE**

**Pôle
Moyens et
Logistiques**

**Antenne Financière
Responsable
Christine BORAIN**

Bernard PILET
Nelly GOURICHON

**Maintenance –
Atelier
Responsable
Eric BAEHREL**

Christian BERNIER
Joël SIMON
Florian CHARTIER

Site d'Angers

**Entretien
Responsable
Maryvonne ROPARS**

Sylvie ROISNARD
Louise-Marie
JOUSSEAUME
Pascal GIRAUD
Marie-Line CHOTARD

**Gardien
Christian PAVIE**

**Accueil/Standard
Christian PAVIE
Nadine TOURTELIER
Pascal GIRAUD**

Site de Cholet

**Entretien
Sylvie MANTAULT
Marie-Claude
LEBANC**

**Informatique
Responsable
Jean-Louis
QUINTON**

Christian POTTIER

**Audiovisuel
Responsable
Dany TOUSSAINT**

Fabrice ROUSSELET
Vincent GILLARD

**Centre de
Documentation
Nadine TOURTELIER**

**Pôle
Scolarité
Centrale**

**Responsable
Scolarité
Géraldine
TROUSSIER**

**Gestion des salles
et Relations
Internationales
Armelle MANCEAU**

**Accueil / Info
auprès des
étudiants -
Communication
Joëlle MARTIN-
HEDREUL**

**Suivi des Licences
Professionnelles
Carole LEBRETON**



Départements

GEII

**Chef de Département
Sylvain PEZERIL**

**Secrétariat de
département
Chantal CHEVALIER
Sylvie CHAUMONT**

**Secrétariat
pédagogique
Maryse WALLENDORFF**

**Aide à l'Enseignement
Jackie CHESNEAU
Géraldine DENECHÉAU
Samy TOUSSAINT**

GEA

**Chef de Département
Hadj NEKKA**

**Secrétariat de
département
Régine DIARD
Marie-Claire MULLARD**

**Secrétariat
pédagogique
Ingrid PERRAULT**

TC

**Chef de Département
Yvonnick MAITREHEU**

**Secrétariat de
département
Saïd TRACHE**

**Secrétariat
pédagogique
Valérie SOREL**

**Secrétariats de LP et
pédagogique
DISTECH/Achat/
Bancassurance
Christine GHISALBERTI**

BIO

**Chef de Département
Catherine BERNARD**

**Secrétariat de
département
Corinne SAVERNIN
Véronique LEBRUN**

**Secrétariat
pédagogique
Philippe AUBEL**

**Aide à l'Enseignement
Responsable
François GUILLAS**

Laëtitia AUGERAUD
Blandine BRÉGEON
Agnès BARBELIVIEN
Pascal TULIK
Odile JARRY

**Service Formation Continue
et Alternance**

**Responsable du Service
Marie-Thérèse BOUTERAON**

**Secrétariats du Service et pédagogique
Jean-Christophe NICOLAS**

GMP

**Chef de Département
Nathalie JAKUBOWICZ**

**Secrétariats de
département et
pédagogique
Claudine GAVARD**

**Aide à l'Enseignement
Nicolas CHATON**

CS

**Chef de Département
Stéphane WABLE**

**Secrétariats de
département et
pédagogique
Véronique SOUBISE**

Site d'Angers

Site de Cholet

ANNEXE 1

La structure organisationnelle de l'IUT est composée :

- d'un directeur
- d'un conseil de l'IUT composé de 37 membres :
 - 14 personnalités extérieures, dont le Président et Vice-Président du CIUT,
 - 14 membres du personnel enseignant et assimilé de l'IUT,
 - Collège A : 3 professeurs d'université en poste à l'IUT,
 - Collège B : 3 autres enseignants chercheurs en poste à l'IUT,
 - Collège C : 6 autres enseignants en poste à l'IUT,
 - Collège D : 2 chargés d'enseignement (dits vacataires).
 - 3 membres du personnel non-enseignant (BIATOSS) de l'IUT,
 - 6 étudiants et stagiaires de formation continue.
Assistent au conseil d'IUT avec voix consultative :
 - le recteur de l'académie ou son représentant,
 - le président de l'Université d'Angers ou son représentant,
 - le directeur de l'IUT,
 - la directrice-adjointe de l'IUT,
 - le secrétaire général,
 - l'agent comptable de l'Université d'Angers,
 - le responsable administratif de l'IUT,
 - les chefs de département.
- d'une directrice adjointe avec pour feuille de route le pilotage transversal des LP
- de 6 chefs de département
- d'une responsable service formation continue et alternance
- d'une responsable administrative
- d'une responsable scolarité générale
- d'un conseil de direction, composé :
 - d'un directeur
 - d'une directrice-adjointe
 - de 6 chefs de département
 - d'une responsable service formation continue et alternance
 - d'une responsable administrative
- de chargés de mission : recherche, C2I, insertion professionnelle, communication, relations avec les entreprises (nomination fin du printemps 2010), relations internationales
- d'une commission BIATOSS (cf. tableau 19)
- d'un conseil de la recherche (cf. tableau 19)
- de diverses commissions : travaux, moyens, informatique et audiovisuel, communication, statuts, relations internationales (cf. tableau 19)

Tableau 19 : Composition des Commissions - IUT

CONSEIL DE LA RECHERCHE	BIATOSS	MOYENS	STATUTS
Directeur Directrice-Adjointe Chargé de mission Recherche	Directeur Responsable Administrative ou son représentant	Directeur Directrice-Adjointe Responsable Administrative	Directeur Directrice-Adjointe Responsable Administrative
* Membres Elus CIUT COLL A-B-C (<i>titulaires d'un doctorat</i>) * 1 Représentant/labo ou équipe de Recherche * 1 Technicien (<i>travaux de recherche</i>) A titre consultatif : Les chefs de département	* 2 Administratifs * 2 Techniques * 1 Service Général +3 BIATOSS CIUT	* 1 Antenne Financière * 6 Chefs de départ * 5 Elus au CIUT : 3 enseignants 1 BIATOSS 1 étudiant	* 2 Chefs de dépt. * 4 Elus au CIUT : 2 Enseignants 1 BIATOSS 1 Etudiant
INFORMATIQUE ET AUDIOVISUEL	COMMUNICATION	RELATIONS INTERNATIONALES	TRAVAUX
Directeur Directrice-Adjointe Responsable Administrative	Directeur Directrice-Adjointe Chargée de Mission Responsable Administrative	Directeur Directrice-Adjointe Chargée de Mission RI Responsable Administrative	Directeur Directrice-Adjointe Responsable Administrative
* Informaticiens IUT * Personnel Audiovisuel * 1 enseignant /départ. « informaticien» * 1 enseignant/départ. utilisateur audiovisuel * 1 étudiant CIUT	* 2 membres par départ. (soit 2 enseignants ou 1 enseignant+1BIATOSS) * 1 étudiant CIUT	* 2 Représentants/départ. dont 1 enseignant d'Anglais * 3 BIATOSS * 3 Elus au CIUT (dont 1 étudiant)	* ACMO * 3 Chefs de départ (GEII – TC – GEA) * 2 Enseignants CIUT * 2 BIATOSS (CIUT) * 2 Etudiants CIUT

Les liens avec l'université se retrouvent au quotidien dans des procédures communes aux différentes composantes (usage de SIFAC, gestion des personnels, du patrimoine,...) ; celle-ci est représentée au sein du conseil de l'IUT par le Président de l'Université, le Secrétaire Général et l'Agent Comptable.

9.2. Dispositif d'autoévaluation et d'évaluation des formations

Mis en place de l'évaluation de l'IUT, des DUT, quelle méthode ? Projet de suivi ?

Débutée fin 2009, l'autoévaluation de l'IUT et plus particulièrement des DUT, a été organisée de la façon suivante :

- Elaboration d'un calendrier dès décembre 2009,
- Présentation du calendrier et répartition des points à réaliser en janvier 2010,
- Date limite de remise des productions brute fixée au 22 mars 2010,
- Contenu définitif des départements fin mars 2010,
- Dossier IUT définitivement construit pour le 15 avril 2010,
- Présentation au CIUT, Au CEVU et au CA de l'université en juin 2010.

Un tableau de bord complet de l'IUT (basé sur les tableaux d'auto-évaluation DUT) a été développé courant du printemps 2009. Il devra être complété chaque année selon un calendrier précis.

Evaluation des formations et des enseignements, quelle organisation ? (cf arrêté du 3 août 2005)

L'évaluation des formations est organisée par le responsable de la formation. Dans le cas des LP, le comité de pilotage est aussi le lieu d'interface entre le point de vue des étudiants révélé à travers les questionnaires et les membres mêmes constitutifs du comité.

Sur février et mars 2010, c'est à l'auto-évaluation des LP que nous avons procédé en lien avec le VP CEVU et le VP à l'analyse stratégique en nous appuyant sur un questionnaire utilisé par l'AERES pour les L3 et qui a été adapté.

L'évaluation des enseignements donne lieu à passation de questionnaires initiés avec l'université et modifiés chaque année. Chaque enseignant garde la liberté d'interroger ses propres étudiants par le biais d'un questionnaire destiné à recueillir les avis. Ainsi, à titre d'exemple un questionnaire d'évaluation des points forts, des points faibles et des dysfonctionnements du département vient d'être utilisé auprès des étudiants.

9.3. Intégration dans la politique de site universitaire

Quelle liaison dans le cadre de la politique de site ?

Pour les IUT ou départements décentralisés, préciser particulièrement le rôle de l'IUT en tant que porteur de la politique universitaire sur ces sites quand il est en position dominante.

L'IUT situé sur le site de Belle-Beille à Angers est une composante de l'Université. En ce sens, il contribue à véhiculer la politique de l'université, au même titre que les autres composantes présentes sur le site (UFR Lettres, Sciences et ISTIA). A Cholet, la situation reste proche, puisque l'IUT est partie intégrante du campus universitaire, tout en conservant son autonomie de fonctionnement.

9.4. Gestion des Ressources Humaines

9.4.1. Enseignants

L'IUT compte au 1^{er} janvier 2010, 106 enseignants-chercheurs et enseignants répartis en nombre à 50/50. Les enseignants et enseignants-chercheurs représentent 66 % des personnels de l'IUT. On les retrouve majoritairement dans les catégories d'âges 55/59 et les 40/44 ans. Le plus fort contingent est fourni par les MCF qui représentent 40,50 % de l'effectif d'enseignants ; viennent ensuite les PRAG pour environ 30.20 % de l'effectif, les PRCE pour 14.20 % et les PR pour 6.60 %. Les 8.55 % qui restent recouvrent différentes catégories (ATER, PAST, enseignants de l'ENSAM, enseignant en CDI, Lecteur).

Du point de vue de la charge théorique, les enseignants du supérieur représentent 35% du total contre 65% pour les enseignants du second degré. Le taux d'encadrement théorique moyen est de l'ordre de 0.69. Les enseignants en poste assurent 67.4% de la charge totale exécutée. La formation continue des enseignants a représenté 18 jours en 2009.

L'IUT doit faire face au manque de création de postes par l'Etat. En effet, il est difficile d'assurer la couverture des heures d'enseignement. Pour la campagne d'emplois 2011, l'IUT demande 3 créations de postes : 1 poste en CS (considérablement sous doté), 1 poste en TC et 1 poste en Génie Biologique. Face à la difficulté de recruter des PAST, l'IUT a également demandé le repyramidage de 2 postes de PAST en 1 poste de PRAG.

L'IUT doit également faire face à de nombreux départs en retraite et donc à des pertes d'expérience. Il est également très difficile de trouver des enseignants qui acceptent des fonctions administratives, fonctions qui se sont au fil des années considérablement alourdies. Le nombre de départ en retraite permet à l'IUT de travailler sur des redéploiements de postes car le taux d'encadrement est inégal selon les départements.

Articulation avec la GRH universitaire/Politique d'encadrement : recrutements, formation

La DRH de l'université d'Angers assure la mise en place des procédures de recrutement, le suivi de la masse salariale, le suivi des postes, la gestion des primes et indemnités diverses, la gestion des congés de maladie et maternité, la diffusion des circulaires et informations diverses, la gestion administrative et financière des personnels enseignants : charges d'enseignement, heures complémentaires, contrats vacataires, la gestion de la formation professionnelle.

L'IUT assure la gestion des actes liés au recrutement des enseignants et enseignants-chercheurs : définition des fiches de postes avec profil pédagogique et recherche, co-organisation des comités de sélection, mise en place des commissions mixtes. L'IUT assure également la gestion des dossiers de promotion, de notation. L'IUT assure le suivi des charges d'enseignement et l'établissement des contrats de vacataires.

L'IUT a mis en place un nouveau mode de fonctionnement pour les campagnes d'emplois. Une note d'orientation est préparée en amont afin de définir les priorités en termes de recrutement. Cette note d'orientation est soumise au vote pour avis au conseil de direction, au conseil de la recherche pour l'emploi des enseignants-chercheurs et au CIUT. Il est à remarquer qu'aucune commission n'existe pour le recrutement des enseignants du second degré, l'IUT réfléchit à une mise en place prochaine d'une telle commission.

L'IUT participe à toutes les instances de l'Université : CTP, CPE, Commissions.

9.4.2. BIATOSS

L'IUT compte 54 personnels BIATOSS (titulaires et contractuels) au 1^{er} janvier 2010.

Les BIATOSS sur emplois Etat se répartissent de la manière suivante : 12 agents (22%) dans le corps de l'ASU, 35 agents (65%) dans le corps ITRF, soit un total emploi Etat de 47 (part emplois Etat IUT/Université = 10.56%). Les personnels BIATOSS représentent 34% des personnels. Ils se retrouvent majoritairement dans les catégories 50/54 ans et 55/59 ans ; les 35/39 ans viennent ensuite. Respectivement, 6 (13%), 15 (32%) et 26 (55%) d'entre eux relèvent des catégories A, B et C. La répartition des emplois entre ces 3 catégories est très déséquilibrée.

Le nombre de contractuels est de 7 agents dont 1 emploi gagé. Les emplois BIATOSS délégués à l'IUT étant insuffisants pour assurer le bon fonctionnement de la structure, l'IUT compense sur budget propre par l'emploi d'un contractuel à 100 % affecté au service de formation continue et un contractuel à 70 % affecté au secrétariat des LP du département Génie Biologique.

L'IUT ayant rendu un poste d'adjoint technique à l'université (poste de magasinier), l'université a compensé en affectant à l'IUT un contractuel de catégorie B sur support pérenne pour renforcer la scolarité centrale et créer un référent LP travaillant en collaboration avec la Directrice-Adjointe chargée des LP.

La mise en place du logiciel SIFAC à l'université a créé un surcroît de travail. L'université a donc mis à disposition de chaque composante et de l'IUT un contractuel à 100 % sur support pérenne.

Sur les rompus de temps partiel de l'IUT, 2 contractuels à 50 % ont été recrutés : 1 contractuel a permis de renforcer l'équipe technique du département Génie Biologique et 1 contractuel a été affecté au secrétariat du département GEII, suite à une demande de CPA à 50 % qui n'a pas été compensée.

Il faut également noter que l'IUT continue sa procédure d'externalisation de l'entretien des locaux. A ce jour, 8 686 m² ont été externalisés soit 62 % du site d'Angers.

Par ailleurs, le service reprographie de l'IUT a été supprimé. Toutes les photocopies pédagogiques sont dorénavant prises en charge par la reprographie centrale. Le poste d'adjoint technique affecté à la reprographie de l'IUT a été transféré au service audiovisuel de l'IUT.

De même, la bibliothèque de l'IUT a été fermée et une partie du fonds a été transférée au SCD. Le poste d'ASI a été transféré à la scolarité centrale, un poste de responsable scolarité de l'IUT a été créé.

La formation continue des BIATOSS a représenté 100 jours en 2009.

Articulation avec la GRH universitaire/Politique d'encadrement : recrutements, formation

La DRH de l'université d'Angers assure la mise en place des procédures de recrutement, le suivi des postes, le suivi de la masse salariale, la gestion des primes et indemnités diverses, la gestion des congés de maladie et maternité, la diffusion des circulaires et informations diverses, la gestion administrative et financière des personnels BIATOSS, des contractuels, des contrats étudiants, la gestion de la formation professionnelle.

L'IUT assure la gestion des actes liés à la carrière des agents BIATOSS : profils de poste, fiches de postes, préparation des dossiers d'avancement et de promotion, entretiens professionnels et d'évaluation, gestion des emplois du temps, des congés, des CET.

L'IUT participe également à certains jurys de concours, aux jurys de recrutement des contractuels, à la mise en place de la GPEEC.

De même que pour les enseignants, une note d'orientation est préparée en amont afin de définir les priorités en termes de recrutement. Cette note d'orientation est soumise au vote pour avis au conseil de direction, à la commission BIATOSS et au CIUT.

Part des fonctions GFC, recherche et documentation supportées par l'IUT

La DAF de l'université a pour mission la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses, la centralisation, la préparation et la gestion des marchés publics. Elle assure le suivi du budget des composantes, dont l'IUT, aussi bien à travers les DBM, que la préparation des comptes financiers de l'exercice ou encore les visas et prises en charge des recettes et dépenses de la composante.

L'IUT a en charge l'élaboration, l'exécution du budget, l'engagement et le suivi des commandes et des achats de l'IUT dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics, la liquidation, l'enregistrement du service fait, la réalisation des virements, des réajustements et la préparation des décisions budgétaires modificatives, le suivi de l'exécution des recettes.

Suite à la décision de fermeture de la bibliothèque de l'IUT, seul un centre de documentation avec une consultation des revues sur place subsiste. Un travail doit être entrepris par l'IUT sur le nombre et le type d'abonnements à revoir. Le centre de documentation est ouvert 3h30 par jour. La deuxième partie de l'ancienne bibliothèque a été transformée en salle de travail de plus en plus fréquentée par les étudiants. Les étudiants d'Angers ont un libre accès aux SCD des 3 sites. Il en est de même pour les étudiants de Cholet à la bibliothèque du DUC.

9.5. Gestion Financière et Comptable

9.5.1. Etat des lieux

Globalement, l'IUT d'Angers-Cholet bénéficie d'une dotation insuffisante en regard des besoins totaux, notamment, à cause de son développement plus rapide que l'évolution de la DGF. Le budget provenant de l'Etat/de l'Université ne suffit pas à assurer sa mission principale, c'est-à-dire l'enseignement. Dans la continuité des efforts faits quant à la collecte de la taxe d'apprentissage, l'IUT s'est lancé dans le développement ou la transformation de formations en les mettant en alternance par apprentissage (Distech) et par contrats de professionnalisation (LP Achat, LP Génie Electrique pour le Bâtiment, LP Maintenance des Systèmes Automatisés, DSCG et DCG (dans une moindre mesure), DU Bancassurance accessible à des handicapés) pour permettre l'accroissement des ressources propres.

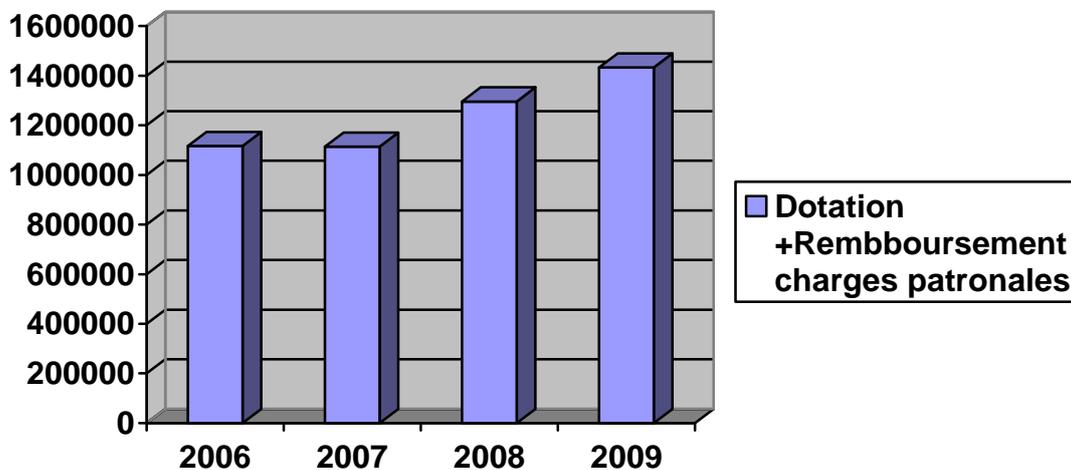
La gestion des dépenses de l'IUT devient plus contrôlée et fait l'objet d'une planification budgétaire préétablie en fonction des besoins exprimés par les départements.

RECETTES/EVOLUTIONS

En 2009, les recettes représentent un total de 2 432 358 €, dont, 1 433 482 € en dotation/subvention MESR, 161 956 € d'autres subventions (1.5%), 626 920 € en ressources propres. Respectivement, les subventions d'état (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) ont représenté 58,9 % des recettes totales, les autres subventions en provenance des Collectivité Locales 6,7 %, les ressources propres 25,8 % et les recettes ne donnant pas lieu à encaissement de l'ordre de 8,63 %. La taxe d'apprentissage, d'un montant de 323 322 €, a représenté environ 13,3 % du budget total.

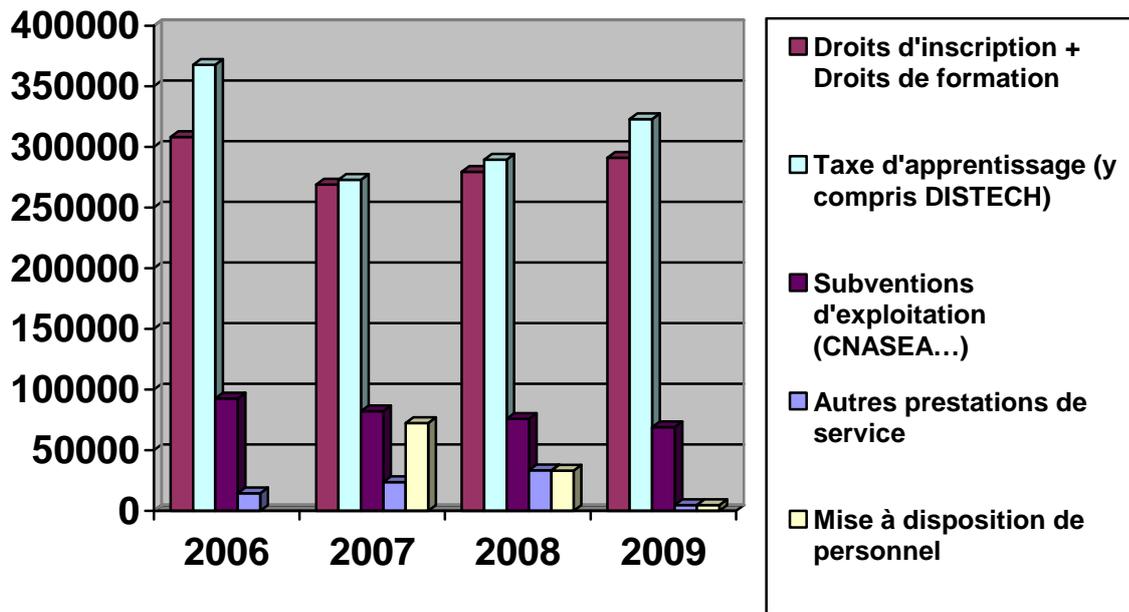
On observe qu'à partir de 2007/2008 (cf. figure 1), la dotation Ministère + remboursement de charges patronales) s'est accrue, notamment entre 2008 et 2009 de 137 480 € (après une stagnation sur 2006 et 2007).

Figure 1 - Dotation MESR + remboursement charges patronales



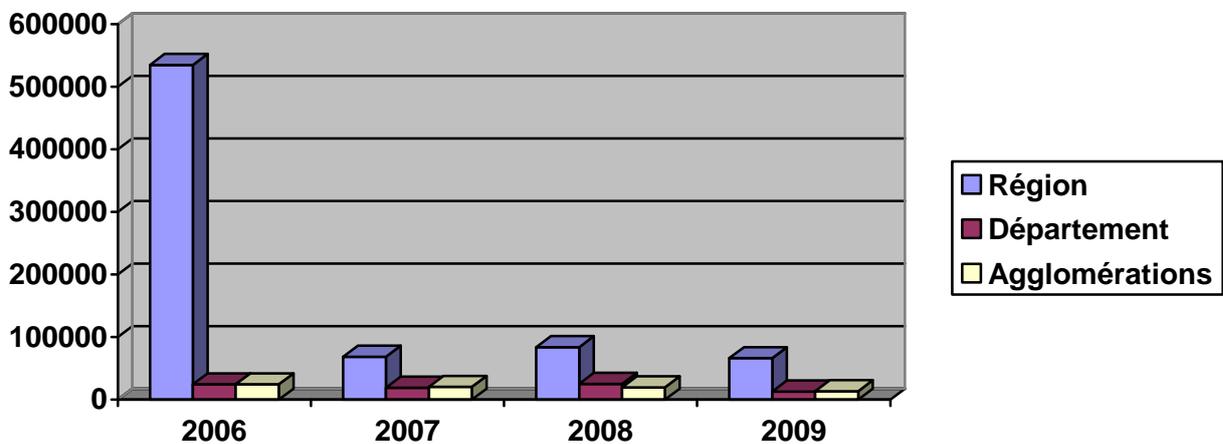
Du point de vue des autres ressources en fonctionnement, on constate un redressement des ressources en droits d'inscription et de formation et taxe d'apprentissage, après une chute de 2006 à 2007 (cf. figure 2). Pour autant si la taxe d'apprentissage sur le quota (DISTECH) s'est accrue progressivement, la taxe sur le hors quota est restée quasiment stable malgré un léger frémissement. Les subventions d'exploitation en provenance de la Région sont en diminution, notamment, en raison des effectifs du DUT GEA Modularisé que nous avons décidé de fermer (CNASEA).

Figure 2 - Autres ressources



Les subventions d'équipement reçues des collectivités (cf. figure 3) montrent une certaine stabilité de 2006 à 2009 (le volume de subvention Région en 2006 est dû à l'équipement du nouveau bâtiment E). Une réduction des aides du département et des agglomérations semble devoir être intégrée pour les années futures. Les enveloppes 2010 en la matière traduisent une baisse importante des aides attribuées par ces deux collectivités.

Figure 3 - Subventions d'équipement reçues des collectivités



Les reliquats ont toujours été importants, même s'ils ont eu tendance à s'amenuiser ces derniers temps (cf. figure 4). Les reliquats 2009 (prélèvements sur fonds de roulement) ont été affectés pour une infime partie à la fois en reports de fonctionnement (Région) et en reports pour appels à projets en cours, et pour l'essentiel, pour remplacer le système de chauffage de l'IUT (+ remplacer le véhicule C15 en mauvais état) et participer à la réhabilitation intérieure future du bâtiment B, notamment (cf. tableau 21).

Figure 4 - Reliquats/prélèvement sur FDR

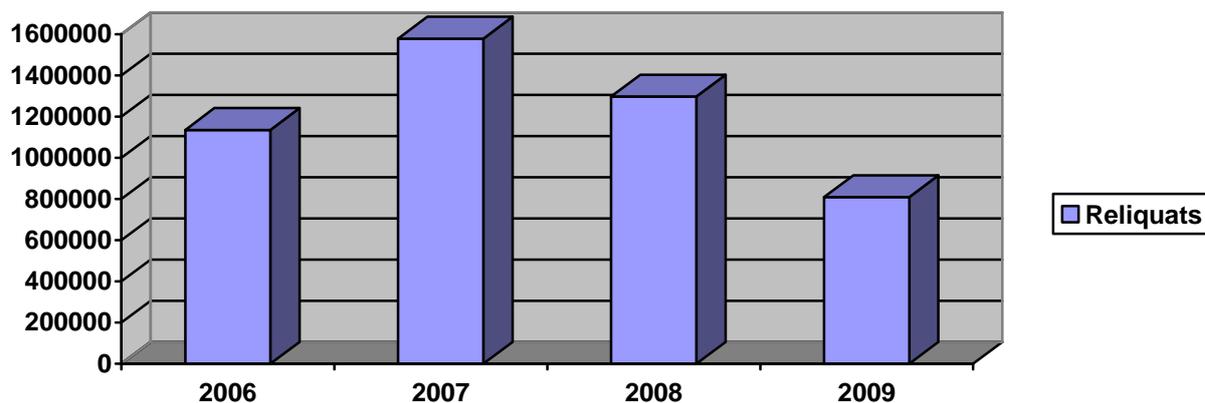


Tableau 21 – Prélèvements sur Fonds de Roulement

Reports Région Fonctionnement	7 955.00
Système de chauffage	300 000.00
Système de chauffage + véhicule	216 365.00
Réhabilitation A et B	250 000.00
Total	774 320.00
Reports appels à projet 2009	20 319.00

Le budget primitif 2010 a été établi sur la base de la dotation d'Etat 2009 et des ressources propres à l'IUT. Les recettes 2010 concernent les subventions d'Etat pour 51.98% du budget, les subventions des Collectivités Locales pour 5.28%, les ressources propres envisagées (en croissance en raison du nombre plus important de contrats de professionnalisation) pour 34.74% et les recettes ne donnant pas lieu à encaissement pour 8%.

La dotation en provenance de l'université a été répartie en interne de la façon suivante : une part affectée au service général, une part à chaque département pour couvrir les heures complémentaires, une part à chaque département à la performance, une part pour le fonctionnement du département.

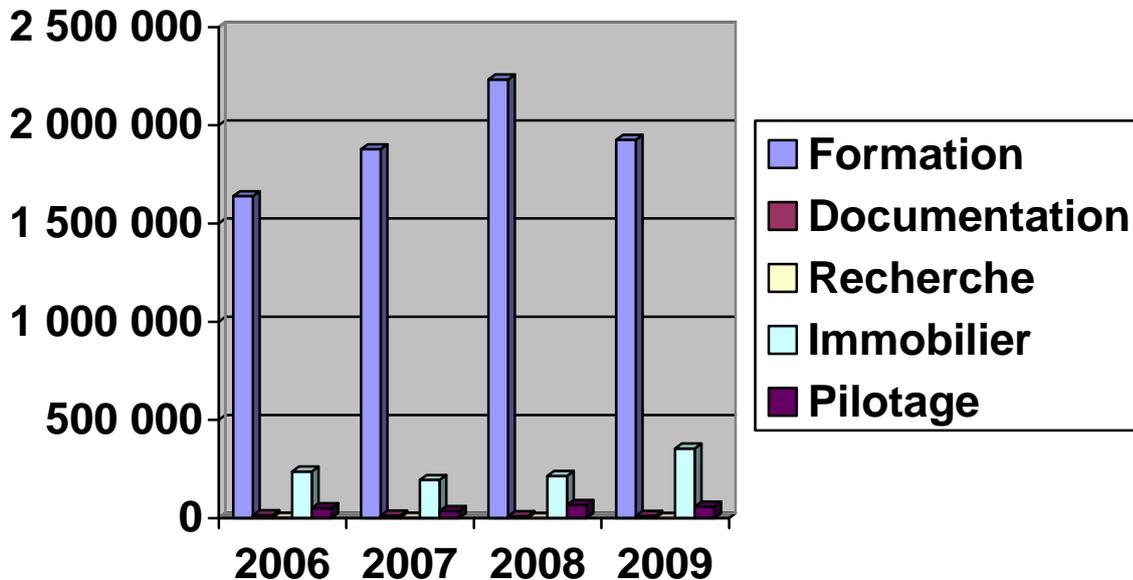
Pour la couverture des heures complémentaires, on a confronté la charge prévisionnelle au potentiel réel, déduisant ainsi, le nombre d'heures à financer et le budget heures complémentaires après application d'un ratio de couverture des heures à 0.90 ; l'enveloppe (750 000€) a ensuite été répartie selon les poids. La part à la performance (35 000€) est attribuée en conséquence des bacheliers technologiques intégrés dans le département. La part pour couvrir le fonctionnement, tient compte des dépenses passées ; on est parti du nombre d'étudiants auquel on applique un coefficient 5 pour le secondaire et un coefficient 1 pour le tertiaire, ce qui reflète les dépenses passées ; on répartit ensuite, l'enveloppe (350 000€) en conséquence des différents scores.

Une enveloppe complémentaire en provenance de l'université doit nous parvenir courant du semestre 1 afin de couvrir le surplus dû à la rémunération des heures TP en heures équivalent TD et à compenser notre surplus d'heures complémentaires à effectuer en raison de l'augmentation des effectifs (+ 196 étudiants en 2009/2010) et du nombre de groupes (Carrières Sociales, Génie Biologique et Techniques de Commercialisation).

Dépenses/évolutions/part des salaires dans les budgets

L'essentiel du budget de gestion est consacré à la formation (cf. figure 5). Le second poste de dépenses est lié à la logistique et à la maintenance (dépenses payées directement par l'IUT à l'université et dépenses payées par l'IUT pour les fluides et certains contrats de maintenance) ; il s'est accru avec l'appel aux prestataires externes.

Figure 5 - Budget de gestion



Les dépenses afférentes aux personnels de l'IUT, et en particulier les heures complémentaires constituent un poste important dans les dépenses de l'IUT. Les figures 6 et 7 ci-dessous donnent l'évolution de ces dépenses au cours des dernières années. On notera la croissance des poste achats et autres charges. L'évolution importante des heures complémentaires s'explique (comme on l'a déjà souligné) par le fait que l'IUT a ouvert de nombreuses formations et par l'augmentation des effectifs de formations existantes, alors que le nombre de postes d'enseignants est resté pratiquement constant.

Figure 6 - Dépenses de fonctionnement

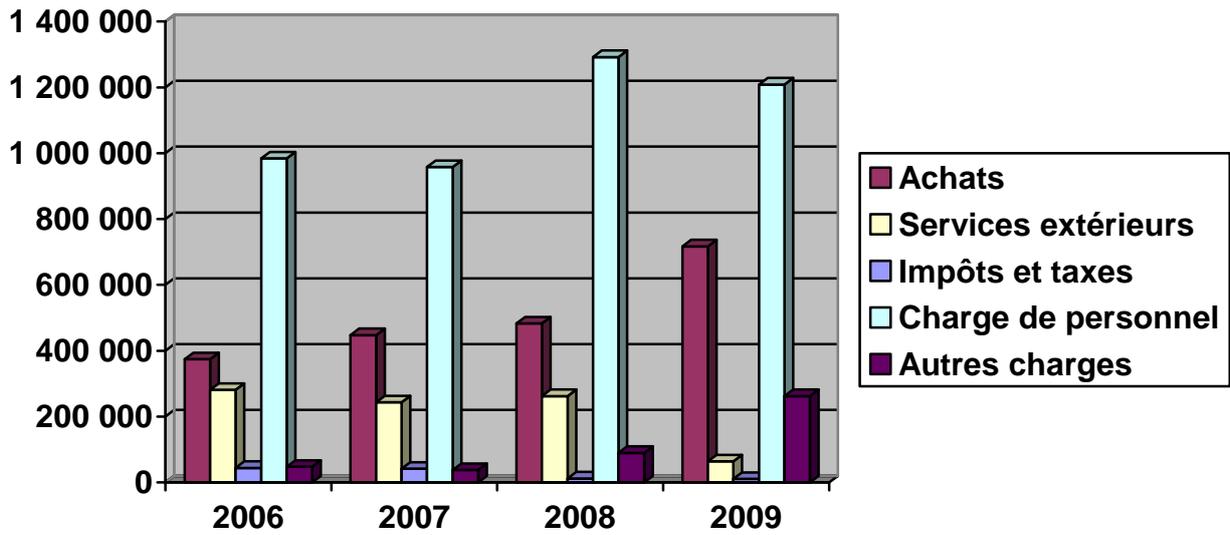
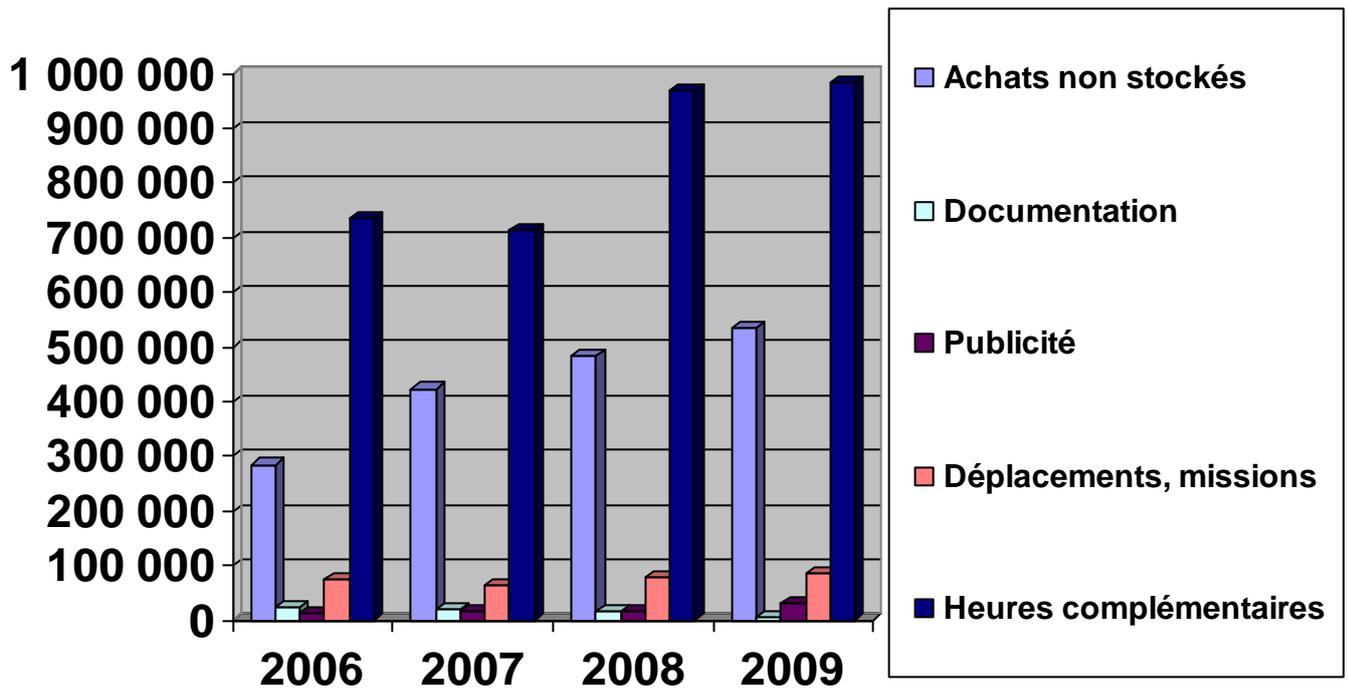


Figure 7 - Quelques postes de dépenses



9.5.2. BILAN CONTRAT QUADRIENNAL

L'IUT n'a bénéficié d'aucun moyen financier en provenance du contrat quadriennal.

9.6. Maîtrise des moyens

Quelle politique de l'IUT en la matière ? Mutualisation, redéploiements, optimisation des moyens...

La charge d'enseignement 2009-2010 apparaît en augmentation. Celle-ci est le résultat de l'ouverture de la 2ème option du département Carrières Sociales, de l'ouverture d'un 5ème groupe dans le département Techniques de Commercialisation, de l'augmentation des effectifs dans le département de Génie Biologique, de l'ouverture de trois LP : Responsable de Production, Ingénierie des Machines Spéciales et Génie Electrique pour le Bâtiment par alternance, de l'ouverture d'un DU Bancassurance accessible à des handicapés et d'une gestion pas nécessairement toujours maîtrisée de la charge horaire exécutée.

Compte tenu des contraintes liées à la nécessité d'augmenter l'autofinancement, à l'augmentation limitée du nombre de personnels enseignants et BIATOSS, il devient primordial d'instaurer une logique d'Institut.

Ceci a pour conséquence immédiate d'optimiser les moyens humains (campagnes d'emplois), matériels (gestion des équipements et investissements) et financiers.

Sur le dernier point, l'IUT doit veiller à une maîtrise stricte des dépenses en général et en particulier au niveau des heures d'enseignement, notamment, en :

- réduisant certaines dépenses : frais de bouche, frais de déplacement, ...
- par une meilleure maîtrise de la charge exécutée : comparatif maquettes/charge affectée
- budgétisant au niveau IUT, certains postes : communication, ...
- augmentant les ressources propres : développement de l'alternance, ...:
- Développant des procédures garantissant la réalisation effective des heures avant paiement.

Les réflexions sur la mutualisation de certains enseignements et des espaces doivent également être continuées.

10. Objectifs politiques de l'IUT et synthèse du projet de l'IUT

10.1 Projets prioritaires pour la période quadriennale (description succincte)

Les projets prioritaires pour l'IUT pour le prochain contrat quadriennal s'articulent autour de 8 axes principaux :

- 1- Mieux maîtriser la gestion interne.
- 2- Adapter l'offre technologique et professionnelle (cohérence de l'offre) permettant à l'université d'améliorer l'indicateur portant sur la mesure de l'insertion professionnelle (voire continuer à la développer).
- 3- Contribuer à améliorer la réussite dans le grade de licence par la mise en place d'actions internes et de passerelles élaborées avec les autres composantes de l'université.
- 4- Développer la formation continue et les actions qualifiantes.
- 5- Développer l'activité internationale (accueil d'étudiants étrangers, mobilité en stage professionnel).
- 6- Donner à la recherche toute sa place en interne et contribuer à la performance recherche de l'université.

Point 6 – EVALUATION DE L'IUT

- 7- Améliorer le patrimoine en réalisant l'ensemble des travaux afférents à l'IUT, permettant ainsi d'améliorer l'image véhiculée par l'ancienneté des locaux
- 8- Améliorer le lien université-entreprise.

10.2 Projet d'objectifs opérationnels susceptibles d'être inscrits au contrat de l'université

➤ LA MAITRISE DE LA GESTION INTERNE

En référence aux constats

- Le dynamisme de l'IUT doit pouvoir être vérifié à l'aune de ses ressources propres et de sa capacité à optimiser ses coûts de gestion et de fonctionnement. Il importe d'agir, par une politique active, sur les montants de la taxe d'apprentissage obtenus. Le rôle de la formation continue à travers ses filières en alternance doit être accentué, notamment en utilisant la formation par contrats de professionnalisation (plus souples à gérer).
- Parmi les objectifs assignés figure en première position la nécessité d'une gestion maîtrisée des comptes. Ainsi, la confrontation des maquettes habilitées avec les heures attribuées, la mise à plat des valorisations horaires des projets tuteurés, des suivis de mémoires et de stages, des conditions de remboursement des frais de déplacements, de l'appel à des vacataires professionnels hors Maine et Loire et Départements limitrophes, ... doivent contribuer à améliorer sensiblement les coûts associés aux différentes formations, dont, plus particulièrement, les Licences Professionnelles.

➤ LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE PERMETTANT A L'UNIVERSITE D'AMELIORER L'INDICATEUR PORTANT SUR LA MESURE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

➤ L'AMELIORATION DE LA REUSSITE DANS LE GRADE DE LICENCE PAR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS INTERNES ET DE PASSERELLES ELABOREES AVEC D'AUTRES COMPOSANTES DE L'UNIVERSITE

En référence à l'objectif 1 : Répondre aux besoins de qualifications supérieures

- En l'état actuel, il ne s'agit pas tant de chercher à ouvrir des Licences Professionnelles nouvelles (sauf en ce qui peut concerner le département Carrières Sociales), mais au contraire, au fur et à mesure de leur renouvellement, de vérifier l'adéquation des formations avec les métiers visés et de réfléchir à leur mise en alternance.
- L'intégration d'un nombre d'étudiants originaires de l'IUT dans les LP doit être accrue (au moyen d'une politique de communication active en interne : information directe auprès des iutiens concernés) pour atteindre au moins l'objectif assigné de 15%.

En référence à l'objectif 2 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

- La poursuite de l'intégration d'un nombre croissant de bacheliers technologiques dans les filières de DUT est envisagée, même si ces bacheliers ne candidatent pas nécessairement en nombre suffisant

dans nos formations. Il est envisagé d'aller au-delà de la cible visée pour atteindre un score moyen de 35% tout en améliorant encore leur taux de réussite en 2 ans et en 3 ans par la mise en place de parcours de formation innovants et par une diversification des actions pédagogiques (pédagogie active, par projet ou par alternance). De même, une expérimentation d'accueil avec soutien spécifique de bacheliers professionnels devra être conduite avec l'objectif d'intégrer au moins 2% d'entre eux parmi les inscrits en 1ère année avec mise en place d'une formation et de modules d'intégration préalables.

- La mise en place de passerelles avec les autres composantes doit devenir une réalité, notamment, à travers l'intégration de modules de professionnalisation en L2 en collaboration avec l'IUT, le développement d'une communication afin d'améliorer encore notre image et accroître notre attractivité auprès de jeunes des autres UFR, l'intégration de modules de différenciation en DUT (environ 10% du total de ces modules) et l'intégration de 10% d'étudiants de L2 dans les LP de l'IUT. Environ 90% des étudiants de l'IUT poursuivent leurs études après le DUT. Les années à venir doivent permettre de penser et de mettre en place d'autres modules intégrés au trident, caractéristique du DUT (arrêté du 3 Août 2005), amenant à poursuivre leurs cursus, s'ils le souhaitent, dans les autres UFR.
- En matière d'offre de formation technologique et professionnelle des efforts supplémentaires sont envisagés quant à l'insertion professionnelle des diplômés. La mise en alternance des LP dans la mesure de l'adhésion des milieux professionnels peut y contribuer. L'objectif prévu est d'avoir une part d'inscrits en alternance en LP de 16%. Parallèlement, l'amélioration de la réussite en LP passe par la mise en place d'actions internes complémentaires. Elles concernent l'accompagnement des étudiants et stagiaires. Le développement d'une culture de l'évaluation et l'évaluation des enseignements doivent être systématisés. Le rôle des comités de pilotage en LP doit être mis en avant.

➤ LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE ET DES ACTIONS QUALIFIANTES

En référence à l'objectif 4 : Développer la formation tout au long de la vie

- Le développement de la formation tout au long de la vie reste un objectif important pour l'IUT d'Angers. Il passe par l'augmentation du nombre de diplômés en formation continue, et le développement de l'alternance par contrats de professionnalisation (supposant d'accroître encore les partenariats avec des entreprises afin de faciliter l'intégration professionnelle et sociale des étudiants). Il passe aussi par le développement de formations qualifiantes au moyen de la promotion du catalogue de formation continue (conjoint au CUFCO) et donc, une prospection plus forte du monde économique et professionnel ainsi qu'une réflexion approfondie, notamment, en ce qui concerne l'apport potentiel de l'IUT dans les domaines industriels et techniques, à travers des modules spécifiques. Il est prévu que le pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés soit de 4% et que le pourcentage d'heures stagiaires en formation qualifiante par rapport au nombre total d'heures stagiaires soit de 5%.

➤ LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE INTERNATIONALE (accueil d'étudiants étrangers, mobilité en stage professionnel)

En référence à l'objectif 5 : Accroître l'attractivité internationale

- L'attractivité internationale doit être intensifiée (certification en anglais comme le TOEIC, développement des mobilités étudiantes de stages ou de semestres ou bien dans le cadre d'une poursuite d'études à l'étranger). Plus particulièrement au niveau des LP il s'agit de se rapprocher de l'objectif de 3% des diplômés ayant obtenu des ECTS à l'étranger et de l'objectif de 3% d'étudiants étrangers inscrits en LP.

➤ LA CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE RECHERCHE DE L'UNIVERSITE

En référence aux objectifs 7 et 9 : Produire des connaissances au meilleur niveau scientifique et développer les transferts de technologie

La volonté de l'IUT, en tant que composante de l'Université d'Angers, est de se positionner clairement du point de vue de la recherche à l'Université et de fédérer autant que possible toute action de recherche qui le concerne tout en l'insérant dans les laboratoires et les programmes de recherche définis par l'Université et le Conseil Scientifique, tout en valorisant également les actions de transfert de technologies initiées et développées par certains de nos enseignants-chercheurs.

Les années futures doivent être celles d'une réflexion approfondie en interne sur le renforcement de nos activités de recherche, sur les rôles du Conseil de la Recherche propre à notre Institut. Dans cette logique, nous accueillons en juin 2010 le CNRIUT (Congrès annuel transdisciplinaire des IUT).

➤ L'AMELIORATION DU PATRIMOINE

En référence à l'objectif 12 : Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

- Du point de vue de l'amélioration du patrimoine, et donc, des conditions de vie et de travail des étudiants et des personnels, il convient d'attendre la rénovation du système de chauffage (chaudières, réseau souterrain, ...), la construction du nouveau bâtiment GEII en 2012 et la réhabilitation des bâtiments A, B et C à partir de 2013. L'année 2009 doit aussi permettre de conforter le site délocalisé de Cholet par une meilleure prise en compte des difficultés et des conditions matérielles de tous les acteurs.

➤ L'AMELIORATION DU LIEN UNIVERSITE - ENTREPRISES

- Le développement des relations avec les milieux socio-économiques locaux dans les formations existantes et par des projets nouveaux doit être poursuivi. Le concept de plate-forme technologique, destinée à promouvoir et institutionnaliser dans le cadre des contrats Etat-Régions, la mission de soutien à l'innovation et au transfert de technologie, pourrait permettre à l'IUT de mettre ses moyens et compétences au service des PME-PMI, et donner ainsi, une occasion supplémentaire de s'insérer davantage encore dans le tissu local et de favoriser l'insertion professionnelle.

Evidemment, la réalisation de ces objectifs reste largement conditionnée par la volonté qui pourra se dégager en interne, par les moyens humains et financiers à disposition. Il ne faut pas non plus oublier l'indispensable renouvellement des matériels.

Indicateurs synthétiques - IUT - 2012	
Académie NANTES	Université ANGERS
IUT ANGERS-CHOLET	

1 - Identification (situation janvier 2010)

Nombre de site	2
Nombre d'étudiants de l'IUT	1766
Ratio Etudiants IUT / Université	9,5%
Nombre de départements secondaires	3
Nombre de départements tertiaires	3
Nombre de Licences Professionnelles Secondaires	13 (12 actives)
Nombre de Licences Professionnelles Tertiaires	6

2 - Offre de Formation / Pédagogie

*résultats de l'enquête nationale "insertion" 2007

		DUT S.	DUT T.	LP	
Recrutement (campagne 2009)	Taux de pression : ratio candidatures/places	9,96	14,97	5,46	
	Taux de remplissage : Inscrits/places	0,89	1,03	0,87	
	Taux de boursiers	44,5%		38,0%	
	Origine DUT	Bac Général	68,5%		
		Bac Technologique	30,3%		
		Bac Professionnel	0,2%		
		Autres	1,1%		
	Origine LP	DUT			26,7%
		BTS			60,5%
		L2			3,6%
Autres				9,2%	
Réussite (cohorte sept. 2006 pour les DUT - sept. 2008 pour les LP)	Diplômés DUT	4 semestres	82,0%		
		5 semestres	1,0%		
		6 semestres	2,8%		
		Encore inscrits	0,0%		
	Réussite DUT 2ème année	85,8%			
Réussite LP			94,2%		
Devenir (diplômés DUT 2007 - LP 2008)	DUT - Taux d'insertion immédiate	11,0%	10,0%		
	DUT - Taux de poursuite en LP	31,2%*	19%*		
	DUT - Taux de poursuite d'étude longues	60,6%	62,9%		
	LP - Taux d'insertion immédiate			68,0%	

3 - Patrimoine / Moyens (situation janvier 2010)

Patrimoine	Surface SHON m2	16520	
	Répartition	Part A	28,6%
		Part B	15,1%
		Parts C, D E	56,2%
	Part des surfaces en avis DEFAVORABLE	0,0%	
	Part des surfaces NON ACCESSIBLES	22,5%	
Taux d'occupation (Surface/nb occupants)	8,6		
GRH	Taux d'encadrement Enseignants	68,1%	
	Part des professionnels dans les enseignements	20,1%	
	Nombre personnels BIATOSS	54	
	Part BIATOSS Etat	87,0%	
	Part BIATOSS Budget	11,1%	
GFC (2009)	Rappel : DGF 2008 - DR/DT	98,0%	
	Dotation 2009 allouée par l'université à l'IUT	1 433 482 €	
	Part recettes Etat (Dotation+Compens.+Ater,...+BacTechno+Contrat)	58,9%	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

10 octobre 2010

Point 10 AFFAIRES STATUTAIRES

10.1.	Statuts de l'UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	1
10.2.	Modifications du code des statuts et règlements de l'Université d'Angers : décret 2010-175 du 23 février 2010	8
10.3.	Elections : commission des statuts, comité électoral, conseil de gestion du STIC, section disciplinaire à l'égard des enseignants	14
10.4.	Nomination : Directeur du SUAPS	18

10.1. STATUTS DE L'UFR INGENIERIE DU TOURISME, DU BATIMENT ET DES SERVICES

Avis favorable de la commission des statuts du 21 septembre 2010.

**STATUTS DE L'UFR
INGÉNIERIE DU TOURISME, DU BÂTIMENT ET DES SERVICES
DE L'UNIVERSITE D'ANGERS**

EXAMINE PAR LA COMMISSION DES STATUTS LE : 21 SEPTEMBRE 2010

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE : 10 OCTOBRE 2010

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Décret N° 85-28 du 7 janvier 1985 relatif à la participation des personnalités extérieures aux conseils constitués au sein des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Vu le Décret 85-59 du 18 janvier 1985 modifié fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP, ainsi que les modalités de recours contre les élections,

Article 1 : L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) INGÉNIERIE DU TOURISME, DU BÂTIMENT ET DES SERVICES créée par délibération du conseil d'administration de l'université le 24 septembre 2009 après avis favorable du conseil scientifique est une composante de l'Université d'Angers. Elle a pour mission, dans les domaines qui lui sont propres, l'enseignement, la recherche, la formation initiale et continue, la diffusion de la culture et l'information scientifique, l'orientation et l'insertion professionnelle ainsi que la coopération internationale.

Elle correspond à un projet éducatif et à des programmes de recherche dans les domaines du tourisme, du bâtiment et des services.

L'UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services (ITBS) est administrée par un conseil élu, le Conseil de l'UFR, et est dirigée par un directeur.

Article 2 : Le directeur de l'UFR ITBS est assisté d'un directeur adjoint à la formation et à l'insertion professionnelle et d'un directeur adjoint à la recherche fondamentale et appliquée.

Point 10 – AFFAIRES STATUTAIRES

Article 3 : L'UFR ITBS est constituée :

- des départements de formations,
- des laboratoires et équipes de recherche,
- des services administratifs et techniques.

L'UFR ITBS est composée des enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé (BIATOSS) qui y sont affectés, de l'ensemble des étudiants, des personnes bénéficiant de la formation continue et des auditeurs.

Les formations sont regroupées en départements. Au moment de l'approbation des présents statuts, l'UFR comprend les départements suivants :

- Ingénierie du Tourisme, de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Loisirs
- Ingénierie des Arts, de la Culture et du Patrimoine,
- Ingénierie de la Maintenance Immobilière et de la Sécurité,
- Ingénierie des Services du Cadre de Vie.

- Titre I-

LE CONSEIL D'UFR

Article 4 : Le Conseil d'UFR comprend quarante membres :

- Six représentants des professeurs et personnels assimilés appartenant au collège A
- Six représentants des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés appartenant au collège B
- Six représentants du collège des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue
- Quatre représentants du personnel BIATOSS
- Dix-huit personnalités extérieures :
 - 3 désignées par les collectivités territoriales : Conseil Général du Maine-et-Loire, Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole et le Conseil Régional ;
 - Un représentant de la SEM Angers-Expo-Congrès ;
 - Un représentant du Comité Départemental de Tourisme ;
 - Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - Un représentant du Cobaty-Anjou (fédération internationale de la construction de l'urbanisme et de l'environnement) ;
 - 4 représentants des Conseils de perfectionnement désignés en raison de leur activité professionnelle ;
- Les 7 autres personnalités sont désignées par les membres élus du conseil de l'UFR et choisies en fonction des secteurs d'activité auxquels préparent les formations.

Article 5 : L'organisation, le calendrier, le déroulement et le contrôle des opérations électorales sont assurées par le président de l'Université, assisté du comité électoral consultatif, en liaison avec le directeur de l'UFR.

Point 10 – AFFAIRES STATUTAIRES

Les membres du conseil d'UFR sont élus pour quatre ans à l'exception des usagers (représentants des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue) élus pour deux ans.

Les membres du Conseil d'UFR, en dehors des personnalités extérieures, sont élus au scrutin secret par collèges distincts et au suffrage direct. L'élection s'effectue au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage.

Pour chaque représentant des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

Sont éligibles au sein du collège dont ils sont membres tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.

Le dépôt de candidature est obligatoire. Les listes de candidats doivent être adressées par lettre recommandée ou déposées auprès du directeur d'U.F.R., avec accusé de réception.

Les listes doivent être accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat.

Pour les représentants des personnels, les listes peuvent être incomplètes.

Pour les représentants des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue, les listes doivent comporter un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges des membres titulaires et suppléants à pourvoir.

Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Pour l'élection des représentants des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue, pour chaque liste, il est procédé dans la limite du nombre de sièges obtenus par celle-ci à l'élection des titulaires, et à l'élection d'un nombre égal de suppléants, dans l'ordre de présentation des candidats de la liste. Chaque membre suppléant ainsi désigné s'associe avec un membre titulaire dans l'ordre de présentation de la liste. Les suppléants ne siègent qu'en cas d'absence des titulaires.

Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien (d'un syndicat ou d'une association) dont ils bénéficient sur leur déclaration de candidature et sur leur programme. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote.

La date limite pour le dépôt des listes de candidats ne peut en aucun cas être antérieure de plus de quinze jours francs ni de moins de deux jours francs à la date du scrutin.

Un électeur qui ne peut voter personnellement a la possibilité d'exercer son droit de vote par un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. Le mandataire doit présenter selon le cas soit la carte d'étudiant, soit la justification de la qualité professionnelle de son mandat. Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

Pour les collèges autres que celui des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue lorsqu'un membre du conseil perd la qualité au titre de laquelle il a été élu, ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé par le candidat de la même liste venant immédiatement après le dernier candidat élu, pour la durée du mandat restant à courir. En cas d'impossibilité, il est procédé à un renouvellement partiel.

Lorsqu'un représentant titulaire des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par son suppléant qui devient titulaire. Lorsque le siège d'un

représentant suppléant devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est attribué, pour la durée du mandat restant à courir, au premier des candidats non élu de la même liste. Lorsque le siège vacant d'un représentant titulaire ne peut plus être pourvu dans l'ordre de présentation de la liste, il est procédé à un renouvellement partiel.

Dans le cas de la vacance d'un siège, quel que soit le collège concerné, le président de l'université prend, dans les meilleurs délais, un arrêté fixant le calendrier et l'organisation de l'élection partielle.

Article 6 : Les séances du Conseil d'UFR ne sont pas publiques. Outre les membres élus et les personnalités extérieures, assistent au Conseil, avec voix consultative :

- le responsable administratif,
- les responsables de département,
- le coordinateur des relations internationales de l'UFR,
- les personnes invitées à titre individuel.

Le Conseil se réunit à l'initiative du directeur de l'UFR au moins trois fois durant l'année universitaire ou à la demande du tiers des membres du Conseil en exercice. Il siège soit en formation plénière, soit en formation restreinte aux personnels enseignants.

L'ordre du jour est fixé par le directeur. Des questions peuvent être soumises à l'initiative des membres du Conseil à l'ouverture de la séance.

Article 7 : Le Conseil, réuni en formation plénière, exerce notamment les attributions suivantes :

- Il élit le directeur de l'UFR et les deux directeurs-adjoints sur proposition du Directeur nouvellement élu ;
- Il examine et détermine les orientations de la politique de l'UFR, en particulier en vue de la préparation du contrat quadriennal et de son application en matière d'offre de formation et de recherche, de vie étudiante, de relations internationales ;
- Il adopte le budget de l'UFR ;
- Il propose des modifications aux statuts et au règlement intérieur; toute demande de modification des statuts de l'UFR doit être présentée par le directeur ou la moitié au moins des membres composant le Conseil,
- Il examine les dossiers de demandes d'habilitation à transmettre aux Conseils de l'Université et arrête les dispositions nécessaires à leur mise en place,
- Il propose chaque année les modalités de contrôle de connaissances de chaque formation,
- Il peut également prendre toutes dispositions pour favoriser les activités culturelles et sportives au sein de l'UFR dans le cadre de la politique d'établissement.

Article 8 : Dans la limite de ses attributions, le Conseil, réuni en formation restreinte, examine les questions relatives aux carrières exercées par les enseignants au sein de l'UFR. Il propose la liste des enseignants vacataires. Les décisions prises au cours des Conseils restreints font l'objet d'une diffusion auprès des enseignants.

Article 9 : Les séances ne peuvent être déclarées ouvertes tant que le quorum n'est pas atteint. Le quorum est fixé à la moitié des membres en exercice présents ou représentés. En cas d'absence de quorum, une nouvelle convocation aux membres du conseil est envoyée dans un délai de six jours francs. Aucune condition de quorum n'est alors requise.

Les décisions sont prises à la majorité relative, sauf en matière statutaire ou budgétaire, où la majorité absolue des membres en exercice est requise.

Un membre peut donner procuration à un autre membre quel que soit son collège d'appartenance.

Un membre du Conseil ne peut être porteur de plus d'une procuration.

- Titre II -

LE DIRECTEUR DE L'UFR

Article 10 : Le directeur est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois.

Il est élu parmi les enseignants, les enseignants-chercheurs ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'UFR. La déclaration de candidature s'effectue auprès du responsable administratif au moins deux jours francs avant la date fixée pour l'élection.

Il est élu à bulletin secret, à la majorité des membres du conseil en exercice au moment de l'élection, aux deux premiers tours à la majorité absolue et au 3^{ème} tour à la majorité relative. Les deux directeurs adjoints sont élus sur proposition du directeur de l'UFR, parmi les enseignants-chercheurs, en fonction dans l'UFR et membres du conseil. Le mandat des directeurs adjoints prend fin avec celui du directeur ou celui du conseil, à la première échéance venue.

Article 11 : Le directeur arrête l'ordre du jour du Conseil, la liste des invités et préside la réunion. Il prépare ses délibérations et met en œuvre les décisions.

Il dirige la composante selon l'orientation définie par le Conseil.

Il peut recevoir délégation de pouvoir du président pour le maintien de l'ordre et de la sécurité des locaux universitaires au sein de l'UFR.

En cas d'absence ou d'empêchement temporaire du directeur, le président peut donner délégation de signature au directeur adjoint à la formation et à l'insertion professionnelle de l'UFR.

En cas de démission ou d'empêchement définitif, le directeur adjoint à la formation et à l'insertion professionnelle assure l'intérim jusqu'à l'élection du nouveau directeur qui doit intervenir dans les meilleurs délais.

- Titre III -

L'EQUIPE DE DIRECTION

Article 12 : Une équipe de direction, composée des directeurs-adjoints, des responsables de départements, du responsable administratif, siège auprès du directeur de l'UFR à titre consultatif.

Le directeur peut inviter toute personne concernée par l'ordre du jour aux réunions de l'équipe de direction, notamment les responsables de la scolarité et des examens, un représentant des personnels BIATOSS, élu au conseil d'UFR, et un représentant des étudiants, élu au conseil d'UFR.

L'équipe de direction se réunit à l'initiative du directeur de l'UFR.

– Titre IV –

LES-DÉPARTEMENTS

Article 13 : Les formations de l'UFR sont pluridisciplinaires. L'UFR est composée de départements de formation. Les moyens humains et matériels sont mis en commun au sein de l'UFR.

Article 14 : Les départements regroupent des formations et s'organisent autour de projets de formation et de recherche.

Les enseignants-chercheurs et enseignants participent aux activités des départements dès lors qu'ils interviennent dans l'une ou l'autre des formations regroupées au sein du département. Le responsable du département peut réunir autant que de besoin les enseignants qui interviennent dans les formations dont il a la charge.

Article 15 : Chaque département est dirigé par un enseignant coordonateur, nommé responsable de département par le Conseil d'UFR sur proposition du Directeur de l'UFR. Le responsable de département est nommé pour la durée du contrat quadriennal.

Article 16 : Le responsable de département joue un rôle d'interface avec la direction de l'UFR. A ce titre il participe à l'équipe de direction. Il est chargé de contribuer à mettre en œuvre la politique de l'UFR et de veiller au bon déroulement des formations en relation avec les responsables pédagogiques des formations qui relèvent de son département.

– Titre V–

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'UFR

Article 17 : L'UFR ITBS se dote d'un conseil intitulé « Conseil Scientifique de l'UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services ».

Le Conseil Scientifique de l'UFR ITBS est présidé par le directeur de l'UFR qui établit l'ordre du jour des réunions. En l'absence du Directeur, la présidence est assurée par le Directeur adjoint à la Recherche.

Le directeur de l'UFR peut inviter aux réunions du Conseil Scientifique de l'UFR toute personne concernée par l'ordre du jour.

Le Conseil Scientifique est composé :

- des directeurs ou de leurs représentants des laboratoires labellisés ou reconnus par l'établissement, relevant de l'UFR ;
- d'élus des collèges du Conseil d'UFR : 3 membres de rang A et 3 membres de rang B ;
- de deux représentants des doctorants ;
- de deux personnalités extérieures désignées par le Conseil d'UFR ;
- de deux représentants des personnels BIATOSS.

A l'exception des directeurs de laboratoires et des personnalités extérieures relevant de l'UFR ITBS ou de leur représentant, les autres membres sont élus par le conseil d'UFR.

Point 10 – AFFAIRES STATUTAIRES

Le Conseil Scientifique de l'UFR ITBS a pour mission :

- de contribuer à définir la politique scientifique de l'UFR et de mettre en place la stratégie dans le cadre de la politique scientifique de l'Université d'ANGERS.
- de maintenir le dynamisme de la recherche au sein de l'UFR. A ce titre, il est consulté, pour avis, sur toutes les questions concernant la recherche à l'UFR ITBS : personnels, équipements, création et soutien de jeunes équipes,...
- de proposer au conseil de l'UFR un classement des demandes de Professeurs invités au titre de la recherche.

Le fonctionnement du Conseil Scientifique de l'UFR ITBS ainsi que les conditions de nomination ou d'élection de ses membres relèvent du règlement intérieur de l'UFR.

- Titre VI-

LES COMMISSIONS

Article 18 : L'UFR peut se doter de commissions.

Leur périmètre et leur constitution relèvent du règlement intérieur de l'UFR.

- Titre VII -

MODIFICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 19 : Les conditions de mise en œuvre des statuts sont fixées dans son règlement intérieur.

Toute modification des présents statuts ou du règlement intérieur doit être proposée par le directeur de l'UFR ou par la moitié des membres en exercice du conseil d'UFR.

Toute demande de modification des présents statuts ou du règlement intérieur doit faire l'objet d'une saisine par le directeur de l'UFR ITBS, pour avis, de la commission des statuts de l'Université.

La délibération du conseil d'UFR relative à toute modification des statuts ou du règlement intérieur devra recueillir la majorité absolue des membres en exercice. Le Conseil d'Administration de l'université délibère en dernier ressort sur la proposition du conseil d'UFR.

En cas de modification statutaire portant sur la composition du Conseil d'UFR, la nouvelle composition sera mise en place lors du renouvellement complet du Conseil d'UFR.

**10.2. MODIFICATIONS DU CODE DES STATUTS ET REGLEMENTS DE L'UNIVERSITE
D'ANGERS : DECRET 2010-175 DU 23 FEVRIER 2010**

Avis favorable de la commission des statuts du 21 septembre 2010.

LIVRE I – STATUTS DE L'UNIVERSITÉ

Titre I - Structures de l'Université

- Article 1.2 - Administration de l'université

Le président par ses décisions, le conseil d'administration par ses délibérations, le conseil scientifique ainsi que le conseil des études et de la vie universitaire par leurs avis assurent l'administration de l'Université.

Le président de l'université est assisté d'un bureau élu, sur sa proposition, par le conseil d'administration.

Le secrétaire général, directeur général des services de l'université est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition du président de l'université. Placé sous l'autorité du Président, il est chargé de la gestion de l'établissement. L'adjoint au directeur général des services de l'université assiste le secrétaire général, directeur général des services.

L'agent comptable est nommé, sur proposition du président de l'université, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé du budget. L'agent comptable a la qualité de comptable public. Il peut exercer, sur décision du président, les fonctions de chef des services financiers de l'établissement.

Le secrétaire général, directeur général des services et l'Agent Comptable participent avec voix consultative au conseil d'administration et aux autres instances administratives de l'établissement.

- Article 1.3 - Bureau de l'Université

Le bureau assiste le président dans l'accomplissement de ses missions.

Composition

Le bureau est composé:

- du président de l'université,
- des vice-présidents de l'université,
- des directeurs des composantes de l'université,
- du représentant du personnel BIATOSS, élu par le conseil d'administration parmi ses membres.

Participent de plein droit à titre consultatif :

- le secrétaire général, directeur général des services,
- l'agent comptable.

Siège en qualité de membre invité :

- l'adjoint au directeur général des services.

Le mandat des membres du bureau prend fin avec celui du président ou lors du renouvellement du conseil d'administration.

Les membres du bureau demeurent en fonction jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Titre III - Président de l'Université et Vice-Présidents

- Article 3.1 - Compétences du Président

Le président assure la direction de l'université.

A ce titre :

1° il préside le conseil d'administration, prépare et exécute ses délibérations. Il prépare et met en œuvre le contrat pluriannuel d'établissement. Il préside également le conseil scientifique et le conseil des études et de la vie universitaire. Il reçoit leurs avis et leurs vœux ;

2° il représente l'université à l'égard des tiers ainsi qu'en justice, conclut les accords et les conventions ;

3° il est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'université ;

4° il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'université.

Sous réserve des dispositions statutaires relatives à la première affectation des personnels recrutés par le concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur, aucune affectation ne peut être prononcée si le président émet un avis défavorable motivé. Il affecte dans les différents services de l'université les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service ;

5° il nomme les différents jurys ;

6° il est responsable du maintien de l'ordre et peut faire appel à la force publique dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État ;

7° il est responsable de la sécurité dans l'enceinte de son établissement et assure le suivi des recommandations du comité d'hygiène et de sécurité permettant d'assurer la sécurité des personnels et des usagers accueillis dans les locaux ;

8° il exerce au nom de l'université les compétences de gestion et d'administration qui ne sont pas attribuées à une autre autorité par la loi ou le règlement ;

9° il veille à l'accessibilité des enseignements et des bâtiments aux personnes handicapées, étudiants et personnels de l'Université.

Le président peut déléguer sa signature aux vice-présidents des trois conseils, aux membres élus du bureau âgés de plus de dix-huit ans, au secrétaire général, directeur général des services, aux agents de catégorie A placés sous son autorité ainsi que pour les affaires intéressant les composantes énumérées à l'article L. 713-1, les services communs prévus à l'article L. 714-1 et les unités de recherche constituées avec d'autres établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche, à leurs responsables respectifs.

Titre IV - Dispositions générales relatives aux instances permanentes

- Article 4.1 - Domaine d'application

Les dispositions générales prévues au titre I s'appliquent à toutes les instances prévues au règlement intérieur de l'Université d'Angers, sauf dispositions législatives et réglementaires contraires.

- **Article 4.4 - Fonctionnement de l'instance**

Les convocations aux réunions des différentes commissions sont signées par le président de l'université. Elles précisent l'ordre du jour de la réunion. Les différentes instances citées au titre V des statuts de l'Université d'Angers sont présidées par le Président de l'Université.

Le président peut donner délégation en cas d'empêchement à un vice-président ou au secrétaire général, directeur général des services.

Chaque instance se réunit au moins deux fois par an. Le quorum nécessaire pour réunir l'instance est fixé à la majorité des membres en exercice. S'il n'est pas atteint, le président choisit une nouvelle date de réunion, qui a lieu au moins six jours après la précédente, et aucune condition de quorum n'est alors exigée. Les avis sont acquis à la majorité simple des suffrages exprimés.

Un compte-rendu des réunions est élaboré sous la responsabilité du président et diffusé avec son accord aux membres des instances dans les meilleurs délais et au plus tard en même temps que la convocation pour la séance suivante. Le compte-rendu, éventuellement modifié, est soumis pour approbation lors de celle-ci.

- **Article 4.6 - Participants à titre consultatif**

Le secrétaire général, directeur général des services et l'agent comptable, ou leur représentant, participent de plein droit aux réunions des instances, avec voix consultative.

Toute personne, dont la compétence peut s'avérer utile à l'information de l'instance, peut être invitée par le président à assister à titre consultatif à une réunion.

- **Article 4.7 - Règlement intérieur**

Chaque instance peut établir un règlement intérieur fixant son mode de fonctionnement. Ce règlement intérieur est approuvé par le président de l'université après avis de la commission des statuts.

Titre V – Instances permanentes

- **Article 5.4 – Commission du Système d'Information (C.S.I.)**

Rôle

La Commission du Système d'Information (C.S.I.) a pour mission :

- de recenser les besoins des utilisateurs du système d'information,
- d'être un lieu d'échanges sur les difficultés et les préoccupations des utilisateurs,
- de communiquer sur les différents projets concernant le système d'information,
- de proposer des axes stratégiques d'évolution

Composition

La Commission du Système d'Information (C.S.I.) comprend :

- le président de l'université,
- le secrétaire général, directeur général des services ou son représentant,
- l'agent comptable – directeur des affaires financières ou son représentant,
- les vice-présidents de l'université,
- un représentant élu par CA parmi ses membres,

Point 10 – AFFAIRES STATUTAIRES

- un représentant élu par CS parmi ses membres,
- un représentant élu par CEVU parmi ses membres,
- le chargé de mission étudiant,
- deux représentants par composante élus par le conseil de gestion
- le représentant du personnel BIATOSS siégeant au bureau de l'université,
- les directeurs des services centraux,
- les responsables des services de la DSI,
- le responsable de la sécurité du système d'information,
- le contrôleur de gestion,
- le directeur du STIC,
- le directeur du SCD,
- le directeur du SUIO-IP,
- le directeur du CUFCO,
- le chargé de mission C2i,
- une personne désignée par le président, spécialiste de l'ENT (interface étudiant/pédagogie),
- un expert désigné par le président.

Dispositions générales

Les dispositions générales des instances permanentes définies au titre IV du livre I s'appliquent de plein droit à la C.S.I.

Article 5.6 - Comité d'Hygiène et de Sécurité (C.H.S.)

Rôle

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (C.H.S.) fait partie d'une organisation mise en place à l'université et notifié dans l'Instruction Générale relative à l'hygiène, la sécurité, la santé au travail et la protection de l'environnement de l'Université d'Angers.

Le C.H.S. est chargé de faire toute proposition utile au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

Il procède à l'analyse des risques auxquels sont exposés les personnels et les étudiants. Sur ce dernier point, il participe à l'étude des accidents ou des maladies professionnelles. Il donne un avis sur le rapport d'évaluation des risques, le programme annuel de prévention des risques professionnels et le rapport annuel du médecin de prévention présentés par le président. Ces rapports sont transmis au conseil d'administration.

Le comité est consulté sur la teneur de tout document se rattachant à sa mission et, notamment,

- aux règlements et consignes internes relatifs à l'hygiène et à la sécurité,
- aux observations consignées sur les classeurs d'hygiène et de sécurité mis à la disposition des personnels et des usagers.

Composition

Le C.H.S. comprend 14 membres :

- 4 représentants de l'Université désignés par le président (4 titulaires et 4 suppléants) dont le secrétaire général, directeur général des services et l'ingénieur hygiène et sécurité de l'université,
- 6 représentants des personnels désignés par leurs organisations syndicales représentées au conseil d'administration dont :
 - 3 représentants du personnel d'enseignement et de recherche (3 titulaires et 3 suppléants),
 - 3 représentants des personnels B.I.A.T.O.S.S. (3 titulaires et 3 suppléants),
- 2 représentants des étudiants désignés par leurs organisations représentées au conseil d'administration (2 titulaires et 2 suppléants),
- le médecin chargé de la médecine de prévention des personnels de l'université,

Point 10 – AFFAIRES STATUTAIRES

- le directeur du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (S.U.M.P.P.S.).

Siègent en qualité d'invités :

- l'agent chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité,
- un infirmier du S.U.M.P.P.S. désigné par le Président de l'Université,
- les ingénieurs hygiène et sécurité des organismes de recherche partenaires : C.N.R.S., I.N.S.E.R.M., I.N.R.A..

- **Article 5.9 - Comité électoral consultatif**

Rôle :

Le président de l'université est responsable de l'organisation des élections au sein de l'université et de ses composantes

A ce titre, il :

- détermine le calendrier électoral et le déroulement des opérations par arrêté,
- établit et affiche les listes électorales,
- vérifie l'éligibilité des candidats et veille à la conformité des listes des candidats avec les règles électorales,
- proclame le résultat des élections.

Pour l'ensemble des opérations d'organisation, il est assisté d'un comité électoral consultatif dont les fonctions sont les suivantes :

- seconder le président dans l'organisation des élections,
- formuler son avis sur le calendrier et le déroulement des opérations électorales,
- apporter son avis à la demande du président sur des situations particulières ou difficiles

Composition :

Le comité est composé de six membres :

- Le président de l'université ou son représentant,
- Le secrétaire général, directeur général des services ou son représentant,
- Un membre nommé par le président pour ses compétences juridiques,
- Trois membres élus par le conseil d'administration membres ou non du Conseil d'Administration
 - Un représentant du personnel enseignant
 - Un représentant du personnel B.I.A.T.O.S.S.
 - Un représentant des étudiants.

Dispositions générales

Les dispositions générales des instances permanentes définies au titre IV du livre I s'appliquent de plein droit au comité électoral consultatif.

- **Article 5.11 – Commission d'action sociale**

Missions

La commission action sociale définit la politique d'action sociale en matière de secours d'urgence, enfance, restauration et actions collectives notamment d'information et de conseil.

Organisation

La commission action sociale peut se réunir en deux formations : plénière ou restreinte

La commission plénière se compose ainsi :

Le secrétaire général, directeur général des services,
Le vice-président aux Ressources humaines,
La directrice des Ressources humaines,
L'agent comptable,
Quatre représentants des personnels issus du CTP.

Les membres titulaires pourront se faire représenter par leur suppléant. Ce dernier ne siège à la commission qu'en cas d'empêchement du titulaire.

Elle définit les orientations stratégiques et se réunit au moins deux fois par an pour étudier :

- le bilan de l'année écoulée,
- les projets à développer,
- la répartition des crédits entre les différents axes de la politique d'action sociale.

La commission restreinte se compose ainsi :

Le secrétaire général, directeur général des services,
Le vice-président aux ressources humaines,
La directrice des ressources humaines,
L'agent comptable,

Elle attribue les aides individuelles nécessitant l'instruction de données personnelles des agents. Elle peut se faire assister dans ses travaux par l'expertise d'une assistante sociale.

LIVRE II - STATUTS DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX

Titre I - Dispositions générales

- Article 1.6 - Participants à titre consultatif

Participant de plein droit avec voix consultative aux réunions de conseil de gestion :

- le secrétaire général, directeur général des services ou son représentant,
- l'agent comptable ou son représentant,
- le directeur du service,
- le responsable administratif du service.

Le président de l'université peut inviter toute personne dont la compétence est en relation avec une question inscrite à l'ordre du jour à assister ponctuellement à une réunion.

10.3. ELECTIONS : COMMISSION DES STATUTS, COMITE ELECTORAL, CONSEIL DE GESTION DU STIC, SECTION DISCIPLINAIRE A L'EGARD DES ENSEIGNANTS

Il est demandé au Conseil d'Administration de désigner les représentants suivants :

Commission des statuts : un enseignant-chercheur

Rôle

La commission des statuts est consultée sur

- les demandes de révision :
 - des statuts des conseils de l'Université,
 - des statuts des composantes,
 - des statuts des services communs et généraux,
- les propositions de modification :
 - du Règlement intérieur de l'Université,
 - des règlements intérieurs des composantes, des services communs et généraux et des instances
- les modalités de mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires touchant à la vie et aux structures de l'Université.

Composition

La commission des statuts se compose de 14 membres :

- parmi les membres du Conseil d'administration
 - **5 enseignants-chercheurs** : Christophe BOUJON, Gérard MOGUEDET, Pascal NICOLAS, Anne REY, Michèle FAVREAU
 - 2 étudiants : Yassine BADIH, Jérémie MICHEL
 - 1 personnel BIATOSS : Patrick HAMARD
- parmi les membres du Conseil Scientifique ou du CEVU
 - 3 enseignants-chercheurs : Jean-René MORICE, Didier LE GALL, Sabine MALLET
 - 2 étudiants : Guillaume IFRAH, Charlotte GODIN
 - 1 personnel BIATOSS : Thierry OGER

Ses membres sont élus par le Conseil d'Administration.

Comité électoral : un représentant étudiant

Rôle :

Le Président de l'Université est responsable de l'organisation des élections au sein de l'Université et de ses composantes

A ce titre, il :

- détermine le calendrier électoral et le déroulement des opérations par arrêté,
- établit et affiche les listes électorales,
- vérifie l'éligibilité des candidats et veille à la conformité des listes des candidats avec les règles électorales,
- proclame le résultat des élections.

Pour l'ensemble des opérations d'organisation, il est assisté d'un comité électoral consultatif dont les fonctions sont les suivantes :

- seconder le Président dans l'organisation des élections,
- formuler son avis sur le calendrier et le déroulement des opérations électorales,
- apporter son avis à la demande du Président sur des situations particulières ou difficiles

Composition :

Le comité est composé de six membres :

- Le Président de l'université ou son représentant,
- Le Secrétaire Général, directeur général des services ou son représentant,
- Un membre nommé par le Président pour ses compétences juridiques,
- Trois membres élus par le Conseil d'Administration membres ou non du Conseil d'Administration
 - Un représentant du personnel enseignant
 - Un représentant du personnel BIATOSS
 - **Un représentant des étudiants : Lan Min LE BIHAN**

Conseil de gestion du STIC : un enseignant chercheur

Attributions du conseil de gestion du STIC

Le conseil de gestion du STIC propose chaque année au conseil d'administration de l'université le plan d'action qu'il envisage de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la politique générale de l'établissement et pour répondre aux besoins exprimés par les différentes composantes ou services communs.

Il contrôle les activités du STIC. Il étudie les problèmes d'infrastructures. Il établit les demandes de crédits d'équipement. Il propose le tarif de travaux du STIC. Il étudie et il propose au conseil d'administration de l'université les projets de convention et d'organisation du STIC. Il examine le budget du service et le propose à l'approbation du conseil d'administration de l'université.

Il crée un comité technique composé des représentants désignés par les composantes et les services dont le rôle est de mettre en œuvre les décisions du conseil de gestion du STIC.

Composition du conseil de gestion du STIC

Le conseil de gestion comprend 12 membres :

- Le vice-président du conseil des études et de la vie universitaire : M. Eric DELABAERE
- Le vice-président étudiant : Mlle Charlotte GODIN
- 3 membres élus par le conseil des études et de la vie universitaire en son sein :
 - un enseignant ou enseignant chercheur : Mme Monique SAUNIER
 - un personnel BIATOSS : un siège à pourvoir
 - un étudiant : M. Charlie ZERNA
- **1 enseignant ou enseignant chercheur élu par le conseil d'administration en son sein :
M. Christophe BOUJON**
- 1 enseignant ou enseignant chercheur élu par le conseil scientifique en son sein :
M. Sébastien FAURE
- 4 directeurs de composantes nommés par le président : M. Jean-Paul SAINT ANDRE,
M. Olivier DUVAL, M. Jean-Luc CLEDY, M. Daniel SCHAUB
- 1 représentant du personnel BIATOSS du service : Nathalie LUSSON

Section disciplinaire à l'égard des enseignants : deux enseignants-chercheurs

Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Article 5

La section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants comprend :

1° Six professeurs des universités ou personnels assimilés en application de [l'article 5 du décret du 20 janvier 1987](#) susvisé ou de [l'article 6 du décret du 16 janvier](#) susvisé, dont au moins un membre du corps des professeurs des universités ;

Point 10 – AFFAIRES STATUTAIRES

2° Quatre maîtres de conférences ou maîtres-assistants ou personnels assimilés en application de l'article 5 du décret du 20 janvier 1987 susvisé ou de l'article 6 du décret du 16 janvier susvisé, titulaires ;

3° Deux autres enseignants-chercheurs, titulaires ;

4° Trois représentants des personnels, titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires.

Article 7

Les membres des sections disciplinaires mentionnés aux 1° des articles 5 et 6 sont élus au sein du conseil d'administration par et parmi les professeurs des universités et personnels assimilés en application de [l'article 5 du décret du 20 janvier 1987](#) susvisé ou de l'article 6 du décret du 16 janvier susvisé.

Les membres des sections disciplinaires mentionnés aux 2° des articles 5 et 6 sont élus au sein du conseil d'administration par et parmi les maîtres de conférences, les maîtres-assistants et les personnels assimilés en application de [l'article 6 du décret du 16 janvier 1992](#) susvisé.

Les membres de la section disciplinaire mentionnés au 3° de l'article 5 sont élus au sein du conseil d'administration par et parmi les autres enseignants-chercheurs.

Les membres des sections disciplinaires mentionnés au 4° de l'article 5 et au 3° de l'article 6 sont élus au sein du conseil d'administration par et parmi les autres enseignants.

Les membres de la section disciplinaire mentionnés au 4° de l'article 6 sont élus au sein du conseil d'administration par et parmi les usagers.

L'élection des membres a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ou, lorsqu'un seul siège est à pourvoir, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote est secret.

L'élection de chacun des membres est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des voix, le membre le plus âgé est désigné.

Les représentants des usagers prennent rang en fonction des voix obtenues par chacun d'eux ; les représentants titulaires sont ceux qui ont obtenu le plus de voix ; en cas d'égalité des suffrages, le membre le plus âgé est désigné.

Les membres élus de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants peuvent être élus en tant que membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Composition actuelle

1° Six professeurs des universités ou personnels assimilés

M. FRÈRE Pierre

M. DENECHERE Yves

M. MOGUEDET Gérard

M. NICOLAS Pascal

M. SAULNIER Patrick

Mme BAULANT Camille

élus par et parmi les PU membres du CA (article 7 du décret)

2° Quatre maîtres de conférences ou maîtres-assistants ou personnels assimilés

Mme LERAY-RICHOMME Anne Marie

M. BOUJON Christophe

M. CHRISTOFOL Hervé

Mme FAVREAU Michèle

élus par et parmi les MCF membres du CA (article 7 du décret)

3° Deux autres enseignants-chercheurs, titulaires (l'Université ne dispose d'autres catégories d'enseignants-chercheurs titulaires)

M. CLEDY Jean-Luc

M. MENOUE Hervé

élus par les MCF membres du CA parmi les MCF exerçant dans l'établissement

4° Trois représentants des personnels, titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires.

Mme REY Anne (membre d'office, pas d'élection -Article 10 du décret « Quand les membres du conseil d'administration appartenant à un ou plusieurs des collèges définis à l'article 5 ci-dessus sont en nombre inférieur ou égal à celui qui est prévu audit article pour représenter ces collèges à la section disciplinaire, ils sont d'office membres de cette section)

Point 10 – AFFAIRES STATUTAIRES

1 siège vacant
M. THIEBAUT Alain

} désignés par Mme REY parmi les enseignants du second degré exerçant dans l'établissement

10.4. NOMINATION : DIRECTEUR DU SUAPS

Conformément à l'article 1.7 du livre II du code des statuts et règlements de l'Université d'Angers, il est demandé au conseil d'administration d'émettre un avis sur la nomination de **Patrice PROUCHET** en tant que directeur du SUAPS.

Article 1.7 - Mandat du directeur

A l'exception du S.C.D., le directeur est nommé par le président de l'université après avis du conseil d'administration. Le directeur est nommé pour quatre ans à l'occasion du renouvellement des conseils pléniérs de l'université. Son mandat peut être renouvelé. Dans le cas où le directeur cesse ses fonctions, pour quelque cause que ce soit, un nouveau directeur est désigné pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

07 octobre 2010

Point 11 DISPOSITIONS BUDGETAIRES

11.1.	Remboursement des frais de mission : invités « ANR-09-BLAN-0084-01 Processus Autosimilaires »	1
11.2.	Tarifs IUT	2
11.3.	Contribution annuelle au PRES UNAM	3
11.4.	Demande de gratifications dans le cadre d'un jeu économique (contrat de recherche COSAVE – GRANEM)	4

**11.1. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION : INVITES « ANR-09-BLAN-0084-01
PROCESSUS AUTOSIMILAIRES »**

La demande d'attribution d'un forfait de 50€ par jour au titre du remboursement des frais de mission (hors hôtel ou résidence) des experts scientifiques invités dans le cadre projet ANR « ANR-09-BLAN-0084-01 Processus Autosimilaires » piloté par l'UMR CNRS 6093 - LAREMA dans la limite de son financement est approuvée.

La demande devra être présentée à la Direction des affaires financières de l'université sous la forme d'un tableau reprenant les informations suivantes : nom des personnes concernées, université d'origine, dates du séjour, nombre de forfaits demandés, montant total du remboursement. Ce tableau sera signé par le coordinateur du projet et le directeur du laboratoire.

11.2. TARIFS IUT

Le conseil d'administration approuve les tarifs de l'IUT à partir des dates indiquées dans les tableaux ci-dessous.

Catégorie	Intitulé	Financement individuel		Financement par un organisme tiers	
		1B		2B	
		2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011
Diplômes d'Etats	Licences Professionnelles secondaires				
	Responsable d'équipe en production en Bio-Industries	800 €	800 €	4 600 €	4 600 €
	Ingénierie des machines spéciales	800 €	800 €	4 600 €	4 600 €
DU	DU ETI	155€	155 €		

Catégorie	Intitulé	Financement Individuel		Financement par organisme tiers		Financement par organismes spécifiques Contrat Pro.	
		2008/2009	2009/2010	2008/2009	2009/2010	2008/2009	2009/2010
Diplômes d'Etats							
	* Licences Prof. Tertiaires en alternance						
	M.M.I. - Qualité, Sécurité, Environnement	////////	////////	////////	////////	////////	4 117,50
	* Licences Prof. Secondaires en alternance						
	Biologie Analytique & Expérimentale Micro-organismes	////////	////////	////////	////////	////////	4 117,50
	Responsable d'équipe en production en Bio-Industries	////	////////	////////	////////	////////	4 117,50
Agriculture Bio	////////	1 200,00	////	4 600,00	////////	4 117,50	

Formation courtes Qualifiantes

Catégorie	Intitulé	Financement Individuel		Financement par organisme tiers	
		2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011
Génie Electrique et Informatique Industrielle	Evaluation préformative de CQPM 223 - Chargé de maintenance Industrielle	200,00	////////	200,00	////////
	Epreuve de CQPM 223 - Chargé de maintenance Industrielle	470,00	////////	470,00	////////

11.3. CONTRIBUTION ANNUELLE AU PRES UNAM

Le Conseil d'Administration approuve la demande contribution annuelle au PRES UNAM de 80 000 € pour l'année 2010 (CF 900101).

Conformément à l'article 15 des statuts du PRES UNAM « Université Nantes Angers Le Mans », les ressources de l'établissement comprennent notamment les contributions de toute nature de ses membres fondateurs et associés.

Lors du conseil d'administration du PRES, en date du 18 décembre 2009, il a été décidé que cette contribution s'élevait à 20 000€ par voix au conseil d'administration du PRES :

ETABLISSEMENT	NOMBRE DE VOIX	MONTANT DE LA CONTRIBUTION POUR 2010
UNIVERSITE DU MAINE	3	60 000 €
UNIVERSITE DE NANTES	7	140 000 €
UNIVERSITE D'ANGERS	4	80 000 €
ECOLE CENTRALE DE NANTES	2	40 000 €
L'ECOLE DES MINES DE NANTES	1	20 000 €
AGROCAMPUS Ouest	1	20 000 €
ONIRIS	1	20 000 €
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES	1	20 000 €
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS	1	20 000 €
ECOLE SUPERIEUR D'AGRICULTURE	1	20 000 €
AUDENCIA	1	20 000 €

11.4. DEMANDE DE GRATIFICATIONS DANS LE CADRE D'UN JEU ECONOMIQUE (CONTRAT DE RECHERCHE COSAVE – GRANEM)

Le Conseil d'Administration approuve la demande de gratifications dans le cadre d'un jeu économique (contrat de recherche COSAVE – GRANEM - CF 911EA21) pour un montant total de 800€.

Dans le cadre du contrat de recherche COSAVE (fonds 631), le professeur Serge Blondel travaille actuellement avec un étudiant en M2 de l'université de Paris I, avec lequel il prépare un article depuis juin dernier. Dans ce cadre, il doit organiser une expérimentation économique. Les participants gagneront de petites sommes en fonction de leurs décisions. Tous les participants gagneraient plus ou moins : une somme comprise entre 2 et 12€.

Cette rémunération est indispensable pour que les participants soient incités, et c'est devenu la règle pour publier dans une bonne revue en économie. Une régie d'avance d'un montant de 800€ est nécessaire.

D'autres expérimentations seront menées dans les prochaines années et le CA aura à nouveau à se prononcer sur d'autres expérimentations financées sur des contrats de recherche.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

07 octobre 2010

Point 13
INFORMATION : DECISIONS
PRISES PAR LE PRESIDENT PAR
DELEGATION

Information : décisions prises par président par délégation

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

SAIC

Date de signature	Co-contractant	Objet du contrat
01/03/2010	Institut des Problèmes Biomédicaux de l'Académie des sciences de Russie	Convention de collaboration dans le domaine cardiovasculaire
26/03/2010	Centre Hospitalier St ANNE	Etude toxicologique dans le cadre de recherche biomédicale
02/04/2010	SAMOA	Journées de consultation sur les réseaux noués entre les entreprises
03/05/2010	LACTALIS	Mise à disposition du Zétamètre ZS
25/05/2010	IFR QUASAV	Etude de symptôme sur feuille de mache et formation à l'utilisation du matériel
01/06/2010	CORELA	Collaboration sur l'étude intitulée "sites témoins"
04/06/2010	CRITT productique P-L	Accord cadre
07/06/2010	CHU ANGERS Plateforme SNP	Prestation de service, mise à disposition du speedvac svc 100
07/06/2010	CHU ANGERS Laboratoire FIV	Prestation de service, mise à disposition du speedvac svc 101
21/06/2010	Institut supérieur des métiers	Prestation de service, Animation de réseau, apports de connaissances
28/06/2010	PLANETH	Convention de collaboration sur une étude de définition d'un baromètre de la fréquentation des 19 grands sites du Val de Loire
01/07/2010	SECTOR	Prestation de service, Etude spécifique de SdF
15/07/2010	DANONE RESEARCH	Collaboration sur une étude intitulée ARAPHEN
26/08/2010	OSEO	Convention pour versement d'une subvention obtenue sur projet MPIA
26/08/2010	ALCIMED	Convention de prestation de service pour le compte du LISA sur subvention OSEO

Direction de la Recherche

Financier ou Convention	Programme ou Projet	Unité de recherche concernée	Date Signature du Président
Convention de reversement Inra / Ua	<u>Convention de reversement Ua / Inra</u> Projet Région QUALISEM Reversement des subventions régionales allouées aux partenaires impliqués dans le projet de recherche QUALISEM coordonné par Mr Leprince, UMR_A 1191 (laboratoire PMS)	Laboratoire PMS - O Leprince	06/01/2010
Convention de reversement CHU / Ua	<u>Convention de reversement CHU / Ua</u> Achat matériel scientifique P Abraham	Laboratoire BNVI - D. Henrion	18/02/2010
Convention de reversement Ua / INRA	<u>Convention de reversement Ua / Inra</u> Projet Région PHENOTIC Complément de financement d'un Post Doc recruté sur projet région PHENOTIC	IFR QUASAV - P Simoneau	18/02/2010
Convention de reversement Ua / INRA	<u>Convention de reversement Ua / Inra</u> Projet Région MODEMAVE Reversement des subventions régionales allouées aux partenaires impliqués dans le projet de recherche MODEMAVE coordonné par Mr Chaumont, laboratoire LAREMA	Laboratoire LAREMA	15/04/2010
Convention de	<u>Convention de financement du Haut Commissariat à la Jeunesse</u>	Laboratoire	07/04/2010

financement	Financement de projet à hauteur de 13 848.65€ pour le laboratoire CARTA, responsable scientifique Valérie BILLAUDEAU	CARTA	
Demande de subvention	<u>Demande de financement au MEEDDAT</u> Financement de projet à hauteur de 66 628.78€ pour le laboratoire LEESA, responsable scientifique Alain-Jadas HECART, dans le cadre du projet TOPHYPAC porté par l'IFREMER.	Laboratoire LEESA	05/05/2010
Convention de reversement	<u>Convention de reversement Ua / U Tours</u> modalités de reversement à l'Université de Tours de 15000€ obtenus sur un financement Ligue Contre le Cancer par le laboratoire de recherche IVP, responsable scientifique : E Garcion	Laboratoire IVP	10/05/2010
Convention de financement	<u>Avenant convention 08-2-93-0426 - Projet MIND</u> Prolongation de 8 mois de la convention MIND signée en 2008	Laboratoire LASQUO	10/05/2010
Convention de financement	<u>Convention financement Ministère de la Culture</u> Projet de recherche Cartographie du Spectacle Vivant, 22545 €, laboratoire Granem, G Guibert	Laboratoire GRANEM	21/05/2010
Convention de reversement	<u>Convention de Reversement Ua - Centre Paul Papin</u> Projet de recherche PHOSSAVE, 8800€, UMRS PMS et UMR Pavé	Laboratoire PMS - O Leprince Laboratoire PaVé - Ph Simoneau	30/06/2010
Convention de reversement	<u>Convention de Reversement Essca - Ua</u> Projet de recherche Analyses économiques financées par FONDES, Laboratoire ESO - CARTA, Emmanuel BIOTEAU	Laboratoire ESO-CARTA	30/06/2010
Accord de Consortium	<u>Accord de Consortium PHENOTIC</u> Projet de recherche PHENOTIC financé par la Région.	Laboratoires Pavé, GenHort, PMS, Sagah, LISA, LPHIA	07/09/2010
Convention de reversement	<u>Convention de reversement INRA - Ua</u> Projet de recherche COSAVE financé par la Région. Avenant N°2 prolongation de la durée d'un an. Date de fin de projet : 06/03/11.	Laboratoires Pavé, PMS,	01/09/2010
Convention d'expérimentation	<u>Convention d'expérimentation Ministère de la Jeunesse Ua</u> Projet d'expérimentation financé par le Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives. Montant 16 818€ responsable projet E Bioteau	Laboratoire ESO-CARTA	31/08/2010
Convention de reversement	<u>Convention de reversement Unantes - Ua</u> Projet de recherche BIOREGOS II financé par la Région.	Laboratoires U922 et IVP	07/09/2010

■ Direction de la Culture

Dates	Objet	Signataires
Le 15 juin 2010	Contrat de coproduction	Nadine Bernot, pour l'association cows lick

Service juridique

Conventions signées par le président, par délégation, du 28/05/2010 au 03/09/2010

PARTENAIRES	OBJET	DATE DE SIGNATURE
IUFM Pays de la Loire/UA (Lettres)	utilisation ponctuelle de locaux	02/06/2010
U Nantes/U Maine/UA (STIC)	redistribution convention région pour le Centre de Ressources en Langues	08/06/2010
CHU Angers/UA (Médecine)	convention de prestations de logistiques de blanchisserie	09/06/2010
LEGTA Le Fresne/UA (CSU)	utilisation ponctuelle de locaux : mur escalade	15/06/2010
Conseil général Maine et Loire/UA (Sciences)	utilisation ponctuelle de locaux : réunion protection de l'enfance	15/06/2010
Ville d'Angers/UA (Droit)	utilisation ponctuelle de locaux : réunion publique concernant le plan régional santé environnement	18/06/2010
Société OSEUS/UA (Médecine)	utilisation ponctuelle de locaux : journée d'information leucémie myéloïde	18/06/2010
Angers Nautique Aviron/UA (CSU)	convention de prêt à usage : 2009-2010 -régularisation	25/06/2010
Association Unis-Cité Pays de la Loire/UA (SUIO-IP)	dispositif TRANSVER'SUP	29/06/2010
Institut des Métiers du Notariat/UA (SUMPPS)	médecine préventive étudiants	02/07/2010
CNAM-IFORIS/UA (SUMPPS)	médecine préventive étudiants	02/07/2010
Lycée de Pouillé/UA (SUMPPS)	médecine préventive étudiants	02/07/2010
ESSCA/UA (SUMPPS)	médecine préventive étudiants	02/07/2010
Agrocampus/UA (SUMPPS)	médecine préventive étudiants	02/07/2010
ASEA/UA (Droit)	utilisation ponctuelle des locaux : AG association aide enfance	02/07/2010
Ville d'Angers/UA (Droit)	utilisation ponctuelle des locaux : forum agenda 21	02/07/2010
Angers Nautique Aviron/UA (ISTIA)	mise à disposition de locaux et de matériel : activité aviron étudiants 2è et 4è années	02/07/2010
Angers Nautique Aviron/UA (CSU)	prêt à usage 2010-2011	06/07/2010
UCO/UA	convention cadre master : avenant n°3	07/07/2010
Université de Nantes (SUIO)/UA (SUIO-IP)	adhésion au réseau "carnet de route universitaire et professionnel"	12/07/2010
Angers Loire Métropole/UA (Droit)	utilisation ponctuelle de locaux universitaires : forum plan climat	20/08/2010

Point 13 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AS Escalade Avrillé/UA (CSU)	utilisation régulière de locaux	25/08/2010
CNFPT/UA (CSU)	utilisation régulière de locaux	25/08/2010
CHU Angers/UA (Droit)	utilisation ponctuelle de locaux : congrès mycologie parasitologie/médecine des voyages	30/08/2010
LP Ste Marie/UA (CSU)	utilisation régulière de locaux : escalade, musculation	03/09/2010
AFPI Pays de la Loire/UA (CSU)	utilisation régulière des locaux : multisports	03/09/2010
CROUS Nantes/UA (SUMPPS)	redevances chambres : avenant 4 à la convention 17/2007	07/07/2010
ABES /UA (SCD)	participation à l'application CALAMES	08/07/2010
Premier Ministre-Haut commissariat à la jeunesse/Sté AVISO/UA (SUIO-IP)	soutien financier dans le cadre du projet TRANSVER'SUP (accompagnement et insertion professionnelle des étudiants qui décrochent)	26/05/2010

Secrétariat général

Tarifs Plateforme d'Imageries et d'Analyses Microscopiques (Service commun – SCIAM)

Tarifs à partir du 1^{er} janvier 2009

Microscopie Electronique à Transmission (MET)	€ HT
Préparation échantillon (5 blocs inclus)	35 €
Ultra-cryotomie (préparation et coupe échantillon) demie journée	75 €
Inclusion Lowicryl (5 blocs)	75 €
Observations* - Demie-journée - Abonnement 10 demies journées	75 € 500 €
* Ce tarif comprend la préparation des échantillons et leur inclusion en résine classique, les coupes fines et ultrafines (couteaux verre et/ou diamant), les analyses EDX, mais ne comprend pas les négatifs photos NB 6,5 X 9 qui seront facturés 2 € l'unité (fourniture, développement, enveloppe de protection, sans tirage papier)	
Microscopie Electronique à Balayage (MEB)	€ HT
Préparation complète échantillon hydraté	35 €
Observations* - Demie-journée - Abonnement 10 demies journées	75 € 500 €
* Ce tarif comprend la préparation des échantillons (point critique ou HMDS, métallisation or ou carbone, fourniture des plots), les analyses EDX, la prise de photos numériques et leur transfert sur clé USB (non fournie)	

Point 13 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Microscopie Confocale	€ HT
Observations	
- Demie-journée	60 €
- Abonnement 10 demies journées	400 €
Microscopie Force Atomique	€ HT
Observations*	
- Demie-journée	75 €
- Abonnement 10 demies journées	500 €
* Ce tarif comprend la fourniture de pointes standard et le transfert des données, y compris photographiques, sur clé USB (non fournie)	
Enseignement supérieur et recherche publique (extérieur à l'Université d'Angers) : X 1.5	
Prestations industrielles : X2	
Stages MEB & MET (5 jours)	€ HT
Etudiants (extérieurs à l'Université d'Angers)	250 €
Autres (Formation continue)	750 €
Entreprises	1250 €

CEVU DU 26 MAI 2010

■ Modifications de contrôles de connaissances :

■ UFR SCIENCES :

M1 de physique, L1 MPCIE, L2 MPCIE, L2 SVG, L3 SEN, M1 Chimie, M1 Math parcours MFA, M1 Math parcours MIM : **avis favorable à l'unanimité.**

M2 Recherche « Altérations des Systèmes Biologiques » : **avis favorable avec 1 vote contre et 2 abstentions.**

M2 Compétences Complémentaires en Informatique (CCI) : **avis favorable à l'unanimité.**

M2 Photonique, Signal et Imagerie (PSI) : **avis favorable avec 6 voix contre, 9 abstentions.**

M2 Technologie du Végétal et Productions Spécialisées avis favorable avec 1 voix contre et 2 abstentions : **avis favorable à l'unanimité.**

Modifications relatives à la délocalisation à Papeete de la licence professionnelle « Protection de l'environnement » : **avis favorable avec 7 contre, 9 abstentions et 8 voix pour.**

■ UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

Licence professionnelle Aménagement du Paysage : enseignement à distance : **avis favorable du CEVU avec 2 voix contre et 1 abstention sous réserve de la position du conseil d'UFR. (avis favorable du conseil d'UFR de Lettres du 1^{er} juin).**

■ UFR DROIT, ECONOMIE ET GESTION :

M2 Droits des contrats publics et privés : vote sur les points 2 et 3 : **avis favorable à l'unanimité.**

CEVU DU 23 JUIN 2010

• **Modifications de contrôles de connaissances :**

■ **UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES :**

■ Licence sciences humaines et sociales, mention psychologie, 1e, 2e et 3e année (parcours psychologie et métiers de l'enseignement primaire, Master sciences humaines et sociales, mention psychologie, première année, Master 2 professionnel sciences humaines et sociales, mention psychologie, spécialité professionnelle clinique, clinique du lien social, Master 2 professionnel sciences humaines et sociales, mention psychologie, spécialité recherche approches fondamentales et appliquées, Licence mention LLCE spécialité Espagnol, 2^e année, Licence mention LLCE spécialité Espagnol, 3^e année, parcours enseignement et recherche, Licence mention LLCE spécialité Espagnol, 3^e année, Licence mention LLCE spécialité Espagnol, 2^e année, M1 Histoire, Géographie, Document, Spécialité Thématique Histoire et document, Licence mention histoire L3 parcours Histoire générale ; L3 Parcours Histoire et lettres classiques ; L3 parcours Histoire générale à Cholet (DUC), Licence mention histoire :L1 parcours Histoire générale ; L1 Parcours Histoire et Lettres classiques ; L1 parcours Histoire générale à Cholet (DUC), Master Mention Histoire, Géographie, Document, Spécialité M2 Histoire des Régulations sociales, Licence mention LEA, L 3 LLCE Allemand, parcours enseignement primaire, Licence mention histoire, L3 parcours Enseignement primaire, Licence de géographie: **avis favorable du CEVU à l'unanimité.**

■ LLCE ANGLAIS 1 : Passage de CM en TD : **vote favorable à l'unanimité.**

■ LLCE ANGLAIS 1 : alignement des modalités de contrôle de MTU au sein de la composante : **adopté avec 1 vote contre et 1 abstention.**

■ LLCE ANGLAIS 2 : **adopté avec 1 vote contre et 2 abstentions.**

■ Master 2 professionnel sciences humaines et sociales, mention psychologie, spécialité professionnelle psychologie gérontologique : Modification des volumes d'enseignements aux semestres 3 et 4 pour homogénéisation avec le master 2 neuropsychologie (enseignements mutualisés) et doublement des heures de langue LANSAD en master au titre de l'appel à projets 2009 : **vote favorable à l'unanimité**

■ Master 2 professionnel sciences humaines et sociales, mention psychologie, spécialité professionnelle psychologie gérontologique : Contrôle des connaissances semestres 1 et 2 : ajout d'une mention : **adopté avec 3 abstentions.**

■ Master 2 professionnel sciences humaines et sociales, mention psychologie, spécialité professionnelle neuropsychologie : **adopté avec 3 abstentions.**

■ **ITBS :**

■ Licence professionnelle des métiers du jeu et du jouet : **vote favorable à l'unanimité.**

■ **IUT :**

■ DUT GEII, LP Génie Electrique pour le bâtiment, LP REII : **vote favorable à l'unanimité.**

■ **UFR SCIENCES :**

■ Master 1 Biologie et Technologie du végéta : **vote favorable à l'unanimité.**

■ Master STIS, parcours biosignalisation cellulaire et moléculaire, 1^{ère} année, Ingénierie des macromolécules : **adopté avec 1 vote contre.**

■ M2 R Mention : Informatique Spécialité : Calcul Interaction Décision (CID) : **adopté avec 2 votes contre et 5 abstentions.**

■ M2 Professionnel, Mention : Informatique, Spécialité : Conception et développement de solutions informatiques intégrées (CDSII) : **adopté avec 6 abstentions et 2 contre.**

■ **CUFCO :**

■ DU Langue et culture françaises, niveau A1, A2 et B1, DU Langue française et spécialisation, niveau B2 et C1 : **adopté à l'unanimité.**

■ **FMC-FACULTE DE MEDECINE :**

DIPLOME D'UNIVERSITE DÉLOCALISÉ-ÉCHOGRAPHIE GYNÉCOLOGIQUE ET OBSTÉTRICALE : **adopté à l'unanimité.**

■ **UFR DROIT ECO GESTION :**

L3 PEM : Préparatoire aux études de Management, Master 2 Management Spécialité Audit et Gestion des Risques, Master 2 Comptabilité Contrôle Audit CCA, formation cohabilitée avec Le Mans (master 1 au Mans, master 2 à Angers), M1 Stratégie économique, M2 Intelligence Economique et stratégies compétitives : **adopté à l'unanimité.**

Type de délégation	Composantes ou services	Objet	Montant	Centre financier	Observations
Adhésion	Direction Recherche	Agrocampus	900,00 €		
Adhésion	IUT	G.E.S.I.	559,00 €	90540	Cotisation Annuelle des Départements GEII
Adhésion	IUT	VALORIAL - AGROCAMPUS	299,00 €	90530	Adhésion annuelle - Commissions Thématiques
Subvention	IUT	Association Etudiant - BIO TOP	400,00 €	90530	Participation Rallye Humanitaire Paris - Marrakech "4L Trphy 2010"
Subvention	IUT	Association Etudiant - ATCA	400,00 €	90560	Projet tutoré Théâtre et Prévention - 30 Avril 2010
Déclassement	IUT	VEHICULE ADMINISTRATIF CITROEN C15 FOURGON			Embrayage Hors service
Déclassement	SUAPS	VEHICULE ADMINISTRATIF			
Tarifs	SUAPS	Inscription étudiants de l'université Angers aux activités SUAPS - 1ère activité	20,00 €	912	
Tarifs	SUAPS	Inscription étudiants de l'université Angers aux activités SUAPS - chaque activité supplémentaire	10,00 €	912	
Tarifs	SUAPS	Inscription personnels de l'université Angers aux activités SUAPS - 1ère activité	30,00 €	912	
Tarifs	SUAPS	Inscription personnels de l'université Angers aux activités SUAPS - chaque activité supplémentaire	10,00 €	912	
Tarifs	SUAPS	Tarifs horaires des locations des salles SUAPS			
Tarifs	SUAPS	Une grande salle	26,00 €	912	Etablissements publics, administrations, associations, comités sportifs, ligues et fédérations sportives.
Tarifs	SUAPS	Mur d'escalade (avec baudriers et cordes)	26,00 €	912	
Tarifs	SUAPS	Salle de musculation	26,00 €	912	
Tarifs	SUAPS	Salle de danse	21,00 €	912	

Point 13 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tarifs	SUAPS	Salle de combat	21,00 €	912	
Tarifs	SUAPS	Salle de réunion	16,00 €	912	
Tarifs	SUAPS	Une grande salle	31,00 €	912	Autes structures
Tarifs	SUAPS	Mur d'escalade (avec baudriers et cordes)	31,00 €	912	
Tarifs	SUAPS	Salle de musculation	31,00 €	912	
Tarifs	SUAPS	Salle de danse	26,00 €	912	
Tarifs	SUAPS	Salle de combat	26,00 €	912	
Tarifs	SUAPS	Salle de réunion	21,00 €	912	
Subvention	UFR Sciences	SPECIF	250,00 €	933-203	ANNEE 2010 - DEPARTEMENT INFORMATIQUE
Adhésion	UFR Sciences	ANGERS TECHNOPOLE	40,00 €	911EA10	BIAF
Adhésion	UFR Sciences	ANGERS TECHNOPOLE	40,00 €	911UMR10	LAREMA
Adhésion	UFR Sciences	ANGERS TECHNOPOLE	40,00 €	911EA22	LERIA
Adhésion	UFR Sciences	ANGERS TECHNOPOLE	40,00 €	911UMR11	LPHIA
Adhésion	UFR Sciences	ANGERS TECHNOPOLE	80,00 €	933-10	UFR SCIENCES
FSDIE - Favorable	Association « Citoyen du monde »	« Objectif Mali » à partir de mi septembre à mi juin 2011	1 200,00 €		
FSDIE - Défavorable	« BDE SCIENCES »	« BDE SCIENCES » « Week end de parrainage d'intégration et de formation » Du 24 au 26 septembre 2010 - ANGERS	0,00 €		
FSDIE - Défavorable	« BDE SCIENCES »	« Congres National de la FNEB » La place du développement durable au sein des établissements d'enseignement supérieur 11, 12, 13, 14 novembre 2010 - ANGERS	0,00 €		
Adhésion	UFR ITBS	ADESTH	82,00 €	931-10	COTISATION 2010
Adhésion	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Angers technopole	40,00 €	911UMR16	
Adhésion	SUIO-IP	RESOSUP	100,00 €	910040	
Adhésion	UFR Sciences	AFIA	350,00 €	911-EA22	ANNEE 2010 - LABORATOIRE LERIA
Adhésion	UFR Sciences	ROADEF	170,00 €	911-EA22	ANNEE 2010 - LABORATOIRE LERIA
Subvention	UFR ITBS	LA DISSONANTE	2 400,00 €	931-10	
Subvention	UFR ITBS	LE GUEST	1 650,00 €	931-10	
Subvention	UFR ITBS	IMA'GIN	960,00 €	931-10	

Point 13 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Subvention	UFR ITBS	ASSEMIS	2 160,00 €	931-10	
Adhésion	UFR Lettres, langues et sciences humaines	ANGERS TECHNOPOLE 2010	40,00 €	911UMR23	
Adhésion	UFR Lettres, langues et sciences humaines	ANGERS TECHNOPOLE 2009	40,00 €	911UMR23	
Adhésion	UFR Lettres, langues et sciences humaines	Association Française des Formations Universitaires aux Métiers de la Traduction	250,00 €	A90220	
Subvention	UFR Lettres, langues et sciences humaines	ANJOU FLE	250,00 €	A90210	
Subvention	UFR Lettres, langues et sciences humaines	ANJOU FLE	250,00 €	A90220	
Déclassement	ISTIA	Imprimante HP Color jet			A redistribuer ou détruire
Déclassement	ISTIA	Imprimante HP laser			A détruire
Déclassement	ISTIA	Imprimante HP laser			A détruire
Déclassement	ISTIA	Ordinateur ATD			A détruire
Déclassement	ISTIA	prosentia 2000 apollo pro 133 , pentium III			Philippe AUBEL (Pers. IUT)
Déclassement	ISTIA	prosentia 2000 apollo pro 133 , pentium III			Julio ROJAS (Personnel IUT)
Déclassement	ISTIA	prosentia 2000 apollo pro 133 , pentium III 8 + Ecran elonex 17"			Marc MALDONADO (Pers. IUT)
Déclassement	ISTIA	prosentia 2000 apollo pro 133 , pentium III			Anne PUECH (Personnel IUT)
Déclassement	ISTIA	prosentia 2000 apollo pro 133 , pentium III + Ecran IIYAMA 19"			Corinne SAVERNIN (Personnel IUT)
Déclassement	ISTIA	prosentia 2000 apollo pro 133 , pentium III			A redistribuer ou détruire
Déclassement	ISTIA	prosentia 2000 apollo pro 133 , pentium III			A redistribuer ou détruire
Déclassement	ISTIA	Ecran elonex 17"			A redistribuer ou détruire
Déclassement	ISTIA	Ecran Philips 15"			A redistribuer ou détruire
Déclassement	ISTIA	Ecran Philips 15"			A redistribuer ou détruire
Déclassement	ISTIA	Ecran IIYAMA 19"			Nelly GOURICHON (Pers. IUT)
Déclassement	ISTIA	Ordinateur portable Twinhead			A détruire
Déclassement	ISTIA	Magnétoscope Panasonic			HS
Déclassement	ISTIA	vidéoprojecteur			HS
Déclassement	ISTIA	vidéoprojecteur Toshiba			HS
Adhésion	UFR Droit, économie	GROUPE SUP DE CO LA ROCHELLE	206,00 €	911 EA 21	ADHESION + SIM (AIM)

Point 13 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	et gestion (Granem)			
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX 280 / Pentium 4 / Ecran 19		A titre personnel : Philippe Veyer (DSI-ET – Site ISTIA)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX 280 / Pentium 4 / Ecran 19"		A titre personnel : Jean-Louis Quinton (DSI-ET – Site IUT)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX 280 / Pentium 4 / Ecran 19"		A titre personnel : Jérôme Filmon (DSI-APPLI)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX 280 / Pentium 4 / Ecran 19"		A titre personnel : Dominique Duquenne (DSI-ET)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX 280 / Pentium 4 / Ecran 19"		A titre personnel : Charles Da Costa (DSI-ET – Site SCD)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX 280 / Pentium 4 / Ecran 19"		A titre personnel : Christian Pottier (DSI-ET – Site IUT)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX 280 / Pentium 4 / Ecran 19"		A titre personnel : Ludovic Savouré (IUT)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX 280 / Pentium 4 / Ecran 19"		A titre personnel : Anna Boude (IUT)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX 280 / Pentium 4 / Ecran 19"		A titre personnel : Agnès Barbelivien (IUT)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX 280 / Pentium 4 / Ecran 19"		A titre personnel : Xavier Perthue (IUT)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX 280 / Pentium 4 / Ecran 19"		A titre personnel : Sylvain Pezeril (IUT)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX 280 / Pentium 4 / Ecran 19"		A titre personnel : Xavier Maquignon (IUT)
Déclassement	ISTIA	Ecran 19"		A détruire
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Pentium 4 / Ecran CRT 15"		A titre personnel : Géraldine Troussier (IUT)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Pentium 4 / Ecran CRT 15"		A titre personnel : Frédéric Guegnard (IUT)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Pentium 4 / Ecran CRT 15"		Ecole Voltaire (primaire Monplaisir – Angers)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Pentium 4 / Ecran CRT 15"		Ecole Voltaire (primaire Monplaisir – Angers)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Pentium 4 / Ecran CRT 15"		Ecole Voltaire (primaire Monplaisir – Angers)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran CRT 15"		collège chevreul
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Pentium 4 / Ecran CRT 15"		Ecole Voltaire (primaire Monplaisir – Angers)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Pentium 4 / Ecran CRT 15"		Ecole Voltaire (primaire

Point 13 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

					Monplaisir – Angers)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Pentium 4 / Ecran CRT 15"			Collège Chateaucain (Baugé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Pentium 4 / Ecran CRT 15"			Collège Chateaucain (Baugé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Pentium 4 / Ecran CRT 15"			Collège Chateaucain (Baugé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Pentium 4 / Ecran CRT 15"			Collège Chateaucain (Baugé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Pentium 4 / Ecran CRT 15"			Collège Chateaucain (Baugé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Pentium 4 / Ecran CRT 15"			Collège Chateaucain (Baugé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Ecran CRT 15"			Collège Chateaucain (Baugé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Ecran CRT 15"			Collège Chateaucain (Baugé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX270 / Pentium 4 / Ecran CRT 15"			Collège Chateaucain (Baugé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			Ecole maternelle DESNOS
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			Ecole maternelle DESNOS
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			Ecole maternelle DESNOS
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			Ecole maternelle DESNOS
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			Ecole maternelle DESNOS
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			Ecole Primaire Maurice Ravel (Beaucouzé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			Ecole Primaire Maurice Ravel (Beaucouzé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			Ecole Primaire Maurice Ravel (Beaucouzé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			Ecole Primaire Maurice Ravel (Beaucouzé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			Ecole Primaire Maurice Ravel (Beaucouzé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			Ecole Primaire Maurice Ravel (Beaucouzé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			Ecole Primaire Maurice Ravel (Beaucouzé)
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			collège rabelais
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			collège rabelais
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			collège rabelais
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			collège rabelais
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			collège rabelais
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			collège rabelais
Déclassement	ISTIA	Optiplex GX280 / Pentium 4 / Ecran LCD 15"			collège rabelais

ANNEXES FINANCIÈRES DE CONVENTION DE PROJET (ISTIA)

Nom de l'entreprise	Nom des étudiants	Formation	Montant de la participation de l'entreprise	Sujet du projet / enseignant de l'ISTIA responsable du projet	Période du projet
PCM	Alexandra LECHAPELAYS Gilles BONDU Dara KONG	Master 2 TI	300,00 €	Mise en place de la méthode TRIZ / Henri Samier	25/02/10 – 12/03/10
Évolis Card Printer	Michel BOURDON Jean-Baptiste SOULA Pierre Emmanuel FAYEMI	Master 2 TI	300,00€	Étude sur les technologies d'impression existantes et potentielles / Henri Samier	25/02/10 – 12/03/10
Graines Voltz	Séverin JOUITTEAU Olivier PAULET	EI5 AGI	3 000,00 €	Optimisation de la préparation des commandes / Serge Tahe	01/10/09 – 24/02/10
Fuzeau Musique	Eve DE ZUTTER Thomas CREN Anna ERSHOVA	Master 2 TI	3 000,00 €	Mise en place d'un système de veille multisectorielle et internationale de l'entreprise / Hervé Christofol	01/10/09 – 24/02/10
Magellan Navigation SAS	Bastien ALLEGRET Dora KONG Samuel VETOIS	Master 2 TI	3 000,00 €	Mise en place d'un outil de veille / Henri Samier	01/10/09 – 24/02/10
Cesbron	Boris LE COQUIL Anatole CHARGUERAUD Michel BOURDON	Master 2 TI	3 000,00 €	Mise en place d'une cellule de veille technologique, concurrentielle et réglementaire / Henri Samier	06/10/09 – 24/02/10
Terrena	Jean-Baptiste SOULA Florian SEGOVIA Maxime THOMAS Julien RIVASSEAU	Master 2 TI	4 000,00 €	Étude et résolution des procédés fragilisant la graine / Henri Samier	06/10/09 – 24/02/10
André Briant Jeunes Plants	Yann DAVID Elodie SOUCHET Audrey LAURY	Master 2 TI	1 500,00 €	Mise en place d'une veille dédiée pour accompagner une démarche environnementale / Cécile Gros	01/10/09 – 24/02/10
Ecocréation	Guillaume DEVILLARD Yann DAVID Jordan THIEBAULT	Master 2 TI	70€	Mise en place d'un cahier des charges en vue de recherche de partenaire industriel / Henri Samier	25/02/2010- 12/03/2010
Collège Chateaucain	Thomas GUEDE Yassine AZEROUAL Moran FUSTEC	EI4 QSF	308,75 €	Mise en place d'une démarche qualité dans le collège de Chateaucain / Sylvain Cloupet	18/11/09 – 21/04/10